ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

DE

MONTRÉAL



ANNÉE ACADÉMIQUE 1915-1916



MONTREAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
249, rue Lagauchetière Est

1915



L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITE LAVAL

DE

MONTREAL



ANNEE ACADEMIQUE 1915-1916



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

—

1915

1915

SEPTEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

1916

JANVIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

MARS

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOUT

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Calendrier de l'année académique 1915-1916

SEPTEMBRE 1915

2 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
3 Vendredi	1er anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Benoît XV.
6 Lundi	1er anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Benoît XV. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.
7 Mardi	Ouverture des cours à la Faculté de Droit, à 9 heures du matin.
10 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
12 DIMANCHE	Reprise de la messe universitaire à Notre-Dame-de-Lourdes, à 8.30 heures.
13 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
14 Mardi	Rentrée du Grand-Séminaire. Ouverture des cours à l'Institut Agricole d'Oka. Ouverture des Cours à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Ouverture des cours à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
15 Mercredi	Ouverture des cours à l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Ouverture de la retraite annuelle du Grand-Séminaire.
21 Mardi	**Fête de saint Mathieu, patron de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.**
23 Jeudi	Ouverture des cours à la Faculté de Théologie.
27 Lundi	Ouverture des cours à l'Ecole de Pharmacie Laval. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
28 Mardi	Ouverture des cours à l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
30 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

OCTOBRE 1915

1 Vendredi	Ouverture des cours à l'Ecole Polytechnique.
4 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
5 Mardi	Ouverture des cours à la Faculté de Médecine.
6 Mercredi	Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale, à 9 hrs.
7 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
8 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
10 DIMANCHE	Ouverture des cours de Religion à la Messe universitaire.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
12 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
14 Jeudi	Examens à la Faculté de Médecine des élèves qui ne sont pas sous brevet.
18 Lundi	**Fête de saint Luc, patron de la Faculté de Médecine.**
25 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
27 MERCREDI	Réunion du Comité Exécutif. Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Elections.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

NOVEMBRE 1915

1 Lundi	**Toussaint.** — **Congé universitaire.**
2 Mardi	Commémoration des Défunts. — **Congé universitaire.**
3 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs — Elections. Ouverture des conférences publiques. —Conférence de Littérature Française.
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
8 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Ouverture du cours didactique de Littérature Française. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
9 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
10 Mercredi	Ouverture des conférences publiques sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
12 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
15 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. **Fête du bienheureux Albert-le-Grand, patron de l'Ecole Polytechnique.**
17 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
21 DIMANCHE	**Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. Fête patronale du Grand-Séminaire.**
22 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
24 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
27 Samedi	13me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, p. s. s., bienfaiteur insigne de l'Université.
28 DIMANCHE	**1er Dimanche de l'Avent.**
29 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

DECEMBRE 1915

1 Mercredi	**Fête de saint Eloi, patron de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.** Conférence de Littérature Française.
2 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
5 DIMANCHE	**2me Dimanche de l'Avent.**
6 Lundi	**Fête de Saint Nicolas, patron de l'Ecole de Pharmacie Laval.** Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Cours didactique de Littérature Française.
8 Mercredi	**Immaculée Conception. — Fête patronale de l'Université et de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.** Messe solennelle à la Cathédrale, à 10 heures. —Sermon.
10 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
12 DIMANCHE	**3me Dimanche de l'Avent.**
13 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
14 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
15 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
18 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
19 DIMANCHE	**4me Dimanche de l'Avent.**
20 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
22 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
24 Vendredi	**Ouverture des vacances de Noël dans les Facultés et les Ecoles.**
25 Samedi	**Noël.**
27 Lundi	Fête de saint Jean, apôtre, célébrée solennellement au Grand-Séminaire. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
30 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

JANVIER 1916

1 Samedi	**Circoncision.**
3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
4 Mardi	**Fête de saint Robert, patron de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.**
6 Jeudi	**Epiphanie.**
7 Vendredi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
11 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
12 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
13 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
14 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
17 Lundi	Examen du premier semestre à la Faculté de Théologie. Cours didactique de Littérature Française.
19 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
24 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
26 Mercredi	Ouverture des vacances dans la Faculté de Théologie. Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
27 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
31 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

FEVRIER 1916

2 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Cours didactique de Littérature Française. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
8 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
9 Mercredi	Reprise des cours à la Faculté de Théologie. Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
11 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
16 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
20 DIMANCHE	**Septuagésime.**
21 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
23 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
24 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
27 DIMANCHE	**Sexagésime.**
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.

MARS 1916

1 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
2 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Samedi	**Vacances des Jours Gras dans les Facultés et les Ecoles.**
5 DIMANCHE	**Quinquagésime.**
6 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
7 Mardi	**Fête de saint Thomas d'Aquin.**—Séances solennelles d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie.
8 Mercredi	**Les Cendres.**
9 Jeudi	Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles.
10 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
12 DIMANCHE	**1er Dimanche du Carême.**
13 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
14 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
15 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
19 DIMANCHE	**2me Dimanche du Carême.**
20 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
22 Mercredi	Conférence de Littérature française.
26 DIMANCHE	**3me Dimanche du Carême.**
27 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
29 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
30 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

AVRIL 1916

2 DIMANCHE	**4me Dimanche du Carême.**
3 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
5 Mercredi	Ouverture de la retraite préparatoire à la communion pascale. Sermon et bénédiction du Saint-Sacrement, à 7.30 heures du soir.
6 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
9 DIMANCHE	**Passion.** — Clôture de la retraite. Messe, allocution, communion, à 8 heures.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
11 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
12 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
14 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
16 DIMANCHE	**Les Rameaux.**
17 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
19 Mercredi	**Vacances de Pâques dans les Facultés et les Ecoles.**
20 Jeudi	**Jeudi-Saint.**
21 Vendredi	**Vendredi-Saint.**
22 Samedi	**Samedi-Saint.**
23 DIMANCHE	**Pâques.**
24 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
25 Mardi	Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles.
26 MERCREDI	Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Nominations. Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
27 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
29 Samedi	Examen écrit au cours de Littérature Française.
30 DIMANCHE	**Quasimodo.**

MAI 1916

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
2 Mardi	Examen oral au cours de Littérature Française.
3 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs. — Nominations. **Clôture des conférences publiques et des cours de Littérature Française.**
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
7 DIMANCHE	Pèlerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours, à 8.30 heures du matin.
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
9 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
12 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
15 Lundi	Anniversaire de l'institution canonique de l'Université Laval, 1876. **Fête de saint Isidore, patron de l'Institut Agricole d'Oka.**
19 Vendredi	**Fête de saint Yves, patron de la Faculté de Droit.**
24 Mercredi	Concours à la Faculté de Théologie.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur porr les Jeunes Filles.
29 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

JUIN 1916

1 Jeudi	Ascension.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
8 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
9 Vendredi	Examen du second semestre dans la Faculté de Théologie. Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
11 DIMANCHE	**Pentecôte.**
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
13 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
17 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
18 DIMANCHE	**Trinité.**
21 Mercredi	Examen de licence dans la Faculté de Théologie.
24 Samedi	**Fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-Français.**
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
27 Mardi	Sortie du Grand-Séminaire.
29 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. Fête des saints apôtres Pierre et Paul.
30 Vendredi	Commémoration de saint Paul. — Fête patronale de Sa Grandeur Mgr le vice-chancelier.

JUILLET 1916

3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.
	Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
6 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
	Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif.
	Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
11 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
14 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
27 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
31 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

AOUT 1916

3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
8 Mardi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
11 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 Mardi	**Assomption de la Très Sainte Vierge.**
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
31 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

L'UNIVERSITÉ LAVAL

DE MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors de S. M. Victoria 1re une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque-là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la Sacrée Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878 dans les Facultés de Théologie et de Droit; en 1879, dans la Faculté de Médecine ; en 1887, dans la Faculté des Arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum,* du 2 février 1889, la succursale est devenue pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec; mais elle possède une administration locale complète.

Elle comprend quatre Facultés, celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts; et dix Ecoles agrégées ou

affiliées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal, l'Ecole de Chirurgie Dentaire, l'Ecole de Pharmacie Laval, l'Institut Agricole d'Oka, l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles, l'Institut des Frères Maristes, l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, l'Institut des Frères de Sainte-Croix, et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. L'enseignement se donne surtout en français dans toutes ces sections, sauf dans celle de Théologie où il se donne en latin.

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont un collège pour les étudiants canadiens.

Les Facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours et des bibliothèques sectionnelles. La Faculté de Médecine y possède en outre un amphithéâtre, des salles de dissection et de chirurgie opératoire, des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, la physiologie et l'électricité médicale, des musées, etc.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement

de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps.

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein développement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette Faculté dans les universités anglaises, est donné dans cette province à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas dans l'Université même.

Cinq cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit Public de l'Eglise; le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art; le quatrième, des leçons de droit pratique organisées en 1914, sur la demande de l'Association des femmes d'affaires ; le cinquième, des leçons théoriques et pratiques de chant grégorien.

Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans cer-

taines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, 340, rue Saint-Denis, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Deux revues très appréciées, que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourent au même but.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874, pourvue en 1908 d'un département d'architecture, et en 1914, d'un département d'arts industriels et décoratifs, est aussi annexée depuis 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. L'Ecole Polytechnique est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins et où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire, installée dans un bel édifice, 381, rue Demontigny-Est, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Le gouvernement fédéral lui donne aussi un subside annuel. Son enseignement comporte trois années de

cours, et le grade final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours,un intéressant musée pathologique, des laboratoires d'histologie et de bactériologie, un laboratoire de chimie, une bibliothèque d'étude, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, s'est développée rapidement et, chaque année, des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années et le grade final est celui de docteur en chirurgie dentaire.

Les cours théoriques, les cliniques et les démonstrations se donnent dans un spacieux immeuble, 380, rue Saint-Hubert. A ce dernier endroit se trouvent aussi de magnifiques salles d'opération avec chaises de dentistes, laboratoires parfaitement outillés, musées remarquables et une salle de morphologie.

L'infirmerie est ouverte, au même endroit, tous les jours,

de 9 heures à 5 heures : les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

L'Ecole de Pharmacie Laval, constituée en Corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, de la mi-septembre aux premiers jours d'avril.

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908. En fait, il existait déjà depuis plusieurs années: son fonctionnement régulier datant du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial. Sous un nom plus modeste—Ecole d'Agriculture—cette institution remportait des succès de plus en plus marqués, quand, pendant l'hiver de 1907, elle se transforma foncièrement, au double point de vue d'une installation matérielle plus moderne et d'un programme d'études plus étendu — surtout sous le rapport scientifique.

Outre un cours préparatoire d'une année, l'Institut donne un cours de trois années aboutissant aux grades académiques. Un enseignement, qui comprend plusieurs cours spéciaux, y est aussi organisé en faveur des personnes, adultes ou jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers.

L'Institut est largement pourvu de bibliothèques, de musées et de laboratoires.

Il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, pour les avantages pratiques et les facilités de la formation professionnelle à offrir aux élèves, rien de comparable aux dix-huit cents acres de terre qui forment la célèbre exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut Agricole d'Oka est situé sur le lac des Deux-Montagnes, à dix lieues environ de Montréal.

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre de la même année.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers l'acquisition de connaissances intellectuelles plus étendues. Ce désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin qu'il soit bien dirigé.

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'Enseignement Secondaire Moderne dont nous parlions plus haut. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de mar-

cher sur leurs pas. En 1912, les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, du diocèse de Montréal, ont obtenu le même privilège.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.

Le 6 avril 1915, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a approuvé l'affiliation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal à l'Université Laval. Créée par une loi sanctionnée le 14 mars 1907, cette Ecole ouvrait ses portes, le 4 octobre 1910. Son but est de procurer aux élèves qui se destinent aux carrières des affaires, un enseignement universitaire de nature à donner un ensemble de connaissances qui doit forcément conduire ceux qui les possèdent aux situations supérieures, dans les multiples carrières du commerce, de l'industrie, de la finance, voire même de l'administration et de l'enseignement. Il serait superflu de vouloir démontrer que ceux-là, qui atteindront désormais les sommets, sont ceux à qui l'instruction procure une meilleure compréhension de la vie économique contemporaine. La lutte devient chaque jour plus acharnée et il est de plus en plus difficile d'en sortir victorieux sans une solide instruction.

Toutes ces facultés et ces écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action, en tout ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline.

Il est de droit président de la Corporation des Adminis-

trateurs qui a la propriété de l'Université et gère ses finances. Les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits-séminaires affiliés de la même province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un

Bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales.

Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil Universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs; un Comité Exécutif de quatre membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires financières courantes.



UNIVERSITE LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA
PRÉFET GÉNÉRAL
DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES "
POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MOEURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la province de Québec

PERSONNEL

POUR L'ANNEE 1915-1916

VICE-CHANCELIER-APOSTOLIQUE

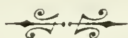
S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

VICE-RECTEUR

Mgr GASPARD DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

SECRETAIRE-GENERAL

M. l'abbé J.-LEONIDAS DESJARDINS



ADMINISTRATEURS

MEMBRES EX-OFFICIO

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, évêque de Valleyfield.

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr ALEXIS-XISTE BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe.

S. G. Mgr GUILLAUME FORBES, évêque de Joliette.

Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur.

M. le chanoine C. LECOQ, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

M. l'abbé F. LELANDAIS, doyen de la Faculté de Théologie.

Sir HORACE ARCHAMBEAULT, doyen de la Faculté de Droit.

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, doyen de la Faculté de Médecine.

S. G. Mgr Z. RACICOT, évêque de Pogla, doyen de la Faculté des Arts.

MEMBRES A VIE

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

L'honorable L.-O. TAILLON, docteur en droit, avocat, ancien Premier-Ministre du Gouvernement provincial, ancien ministre du Gouvernement fédéral, membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'honorable LOUIS TELLIER, juge à la Cour Supérieure.

MEMBRES ELUS POUR CINQ-ANS (1)

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., délégué de la Faculté de Théologie (1918).

M. le Dr L.-E. DESJARDINS, délégué de la Faculté de Médecine (1918).

M. ERNEST MARCEAU, délégué de la Faculté des Arts (1919).

M. l'abbé C. CHAUMONT, délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Thérèse (1915).

M. l'abbé O. GAGNON, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sherbrooke (1915).

Mgr P.-H. CHOQUETTE, délégué du Petit-Séminaire de Saint-Hyacinthe (1914).

---

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs de la Corporation des Administrateurs est celle de l'expiration de leur mandat.

M. le chanoine G.-V. VILLENEUVE, délégué du Collège de l'Assomption (1914).

Le R. Père M. ROBERGE, C. S. V., délégué du Collège de Joliette (1914).

Le R. Père E. HÉBERT, C. S. C., supérieur et délégué du Collège de Saint-Laurent (1914).

Le R. Père A.-D. RICHARD, C. S. V., supérieur et délégué du Collège Bourget (1915).

M. l'abbé R. LABELLE, P. S. S., délégué du Collège de Montréal (1914).

M. l'abbé A.-P. SABOURIN, supérieur et délégué du Collège de Valleyfield (1915).

M. l'abbé A. PAPINEAU, supérieur et délégué du Collège de Saint-Jean (1918).

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

L'honorable juge HONORE GERVAIS, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

M. le Dr E. SAINT-JACQUES, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1916).

Le T. R. Père EDOUARD LECOMPTE, des RR. PP. Jésuites (1918).

L'honorable N. PERODEAU, notaire, conseiller législatif (1918).

M. le Dr J.-O. CAMIRAND (1918).

Sir RODOLPHE FORGET, financier (1917).

M. J.-M. TELLIER, avocat (1915).

M. HORMISDAS LAPORTE, négociant (1917).

M. le Dr GEORGES VILLENEUVE (1916).

OFFICIERS

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, président.

Mgr G. DAUTH, vice-recteur.

....................., 1er vice-président.

....................., 2e vice-président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS



GOUVERNEURS

EX-OFFICIO

Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur.

DELEGUES

Mgr W.-C. MARTIN, prélat de la Maison de Sa Sainteté, délégué de Mgr l'archevêque de Montréal.

M. l'abbé N.-A. TROIE, P. S. S., délégué de M. le supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

Sir LOUIS-AMABLE JETTE, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi (1915).

L'honorable A. THIBAUDEAU, sénateur (1916).

Mgr A.-P. DUBUC, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la Métropole de Montréal (1918).

Sir THOMAS-G. SHAUGHNESSY, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1918).

L'honorable L.-O. LORANGER, juge en retraite (1918).

M. Z. HEBERT, négociant (1916).

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs du Bureau des Gouverneurs est celle de l'expiration de leur mandat.

L'honorable LOUIS BEAUBIEN (1916).

L'honorable JEREMIE-L. DECARIE, secrétaire de la Province (1915).

M. CLARENCE-F. SMITH, industriel (1917).

OFFICIERS

Mgr G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

Mgr A.-P. DUBUC, 1er vice-président.

L'honorable A.-A. THIBAUDEAU, 2ème vice-président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

COMITE EXECUTIF

Mgr G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. Z. HEBERT, 1er vice-président.

M. C.-F. SMITH, 2e vice-président.



RELEVE NUMERIQUE DES ELEVES

Pour l'année 1914-1915

Faculté de Théologie	267	
Faculté de Droit	139	
Faculté de Médecine	136	
Faculté des Arts (Littérature Française) (1)		
Ecole Polytechnique	154	
Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire	56	
Ecole de Chirurgie Dentaire	115	
Ecole de Pharmacie Laval	110	
Institut Agricole d'Oka	213	
Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles	604	
Ecole des Hautes Etudes Commerciales	61	1855
Enseignement Secondaire Moderne :		
Institut des Frères Maristes	13	
Frères de l'Instruction Chrétienne	40	
Frères de Sainte-Croix	19	72
Collèges affiliés (2) :		
Séminaire de Sainte-Thérèse	102	
Séminaire Saint-Charles-Borromée	175	
Collège de L'Assomption	85	
Collège de Saint-Laurent	75	
Séminaire de Joliette	150	
Séminaire de Saint-Hyacinthe	151	
Collège Bourget	51	
Séminaire de Montréal	159	
Collège de Valleyfield	65	
Collège de Saint-Jean	75	1088
		3015

(1) Les cours de littérature française n'ont pas été donnés cette année.

(2) Les chiffres cités ici ne donnent que le nombre d'élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont un collège pour les étudiants canadiens.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

SECRETAIRE

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

PROFESSEURS TITULAIRES

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S., docteur en théologie; *professeur de théologie pastorale.*

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'hébreu.*

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., docteur en théologie et en droit canonique; *professeur de théologie morale (3me année), de droit canonique (3me année) et d'hébreu.*

M. FIRMIN DUCHEIN, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie morale et de droit canonique (1ère année).*

M. BARTHELEMY-MARIE GATTET, P. S. S.; *professeur d'Ecriture-Sainte (3ème année) et de liturgie (1ère année).*

M. GUILLAUME BERGER, P. S. S.; *professeur de morale (2ème année) et de droit canonique (2ème année).*

M. LUCIEN-JOSEPH FRANÇOIS, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'Ecriture Sainte (2me année), de liturgie (2me et 3me années) et de français.*

M. ROMEO NEVEU, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'histoire ecclésiastique (2ème et 3ème années).*

M. JEAN-JOSEPH-HENRI GARROUTEIGT, P. S. S., docteur en théologie; *professeur de théologie dogmatique (3ème année), de prédication (2ème et 3ème années) et de chant sacré.*

M. HENRI-J. JEANNOTTE, P. S. S., docteur en théologie, licencié en Ecriture Sainte ; *professeur de dogme (2ème année), d'histoire (1ère année) et d'hébreu.*

M. AUGUSTE PASQUIER, P. S. S.; *professeur de théologie dogmatique (1ère année).*

M. HENRI-L. JASMIN, docteur en théologie et en philosophie, licencié en Ecriture Sainte; *professeur d'Ecriture Sainte (1ère année) et de français.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915 (1)

IVe Année (2)

MM. Beauregard, Tancrède	Springfield, Mass.
Bellefeuille, Robert	Manchester, N. H.
Bertrand, Jacques	Saint-Boniface, Man.
Boutin, Herménégilde	Springfield, Mass.
Bowen, John-R.	Dubuque, Ia.
Boyd, John-J.	Manchester, N. H.
Brosseau, Adrien-J.	Ottawa, Ont.
Brouillet, Frédéric-J.	Springfield, Mass.
Chevrette, Omer	Springfield, Mass.
Clark, Edward-A.	Manchester, N. H.
Connor, Edward-J.	Manchester, N. H.
Costello, James-P.	Springfield, Mass.
Curran, Edmund-F.	Springfield, Mass.
Desmarais, François	Providence, R. I.
Dowd, John-A.	Hartford, Conn.
Driscoll, John-J.	Manchester, N. H.
Early, Michael-P.	Dubuque, Iowa.
Fitzgerald, William-G.	Seattle, Wash.
Fitzgibbons, James-J.	Springfield, Mass.
Giguère, Aimé	Portland, Me.
Hennessey, Daniel	Springfield, Mass.
Hussey, Peter-P.	Providence, R. I.
Kennedy, John	Wichita, Texas.
Leahy, Frederick-C.	Springfield, Mass.
Martin, John-A.	Springfield, Mass.
Mongovan, John-F.	Springfield, Mass.
Mullen, James-J.	Portland, Me.
Raymond, William-J.	Burlington, Vt.
Reilly, John-F.	Springfield, Mass.
Ryan, Théodore-M.	Seattle, Wash.

(1) Les noms de lieu indiquent le diocèse.
(2) Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

MM. Séguin, Joseph-A.	Ogdensburg, N. Y.
Shields, Richard	Springfield, Mass.
Sullivan, John-D.	Springfield, Mass.

IIIme Année

MM. Archambault, F.-Xavier	Montréal, Q.
Barry, Patrick	Burlington, Vt.
Beauregard, Omer	Saint-Hyacinthe, Q.
Belford, James-E.	Manchester, N. H.
Bélisle, Joseph	Montréal, Q.
Bouvet, Oscar	Saint-Boniface, Man.
Burke, John	Pembroke, Ont.
Chagnon, Jean-B.	Joliette, Q.
Champagne, Calixte	Sherbrooke, Q.
Charbonneau, Joseph	Ottawa, Ont.
Charbonneau, Louis-J.	Ottawa, Ont.
Chevalier, Rosaire	Joliette, Q.
Condon, John-J.	Spokane, Wash.
Deschênes, J.-W.-P.	Montréal, Q.
Dubeau, Léon-M.	Ottawa, Ont.
Fehrenbach, Gottfried-V.	Régina, Sask.
Foley, John-J.	Springfield, Mass.
Folkins, Cecil-R.	Dubuque, Ia.
Gagnon, Clément	Ottawa, Ont.
Gauthier, Oscar	Montréal, Q.
Genetaux, William-L.-C.	Kingston, Ont.
Gorman, Daniel	Dubuque, Ia.
Gravel, Pierre-A.	Montréal, Q.
Haffey, James	Ogdensburg, N. Y.
Handfield, Thomas	Montréal, Q.
Hébert, Hermann	Saint-Hyacinthe, Q.
Howard, Edward-J.	Burlington, Vt.
Huot, Joseph-A.	Alexandria, Ont.
Hyland, Francis-D.	Kingston, Ont.
Kelly, Francis	Springfield, Mass.
Lalonde, Ernest	Témiscamingue, Ont.
Laurin, Alphonse	Saint-Boniface, Man.
Letang, Edward-A.	Pembroke, Ont.
Lévesque, Auguste	Saint-Hyacinthe, Q.
Lussier, Rodrigue	Saint-Hyacinthe, Q.
McCarthy, Thomas-E.	Burlington, Vt.

MM. McCoy, Edmund-J.	Ottawa, Ont.
Martin, René	Ottawa, Ont.
Maurice, Conrad	Montréal, Q.
Morrissey, John-J.	Springfield, Mass.
Mulcahy, William-L.	Springfield, Mass.
Murray, William	Pembroke, Ont.
O'Gorman, Michael-J.	Pembroke, Ont.
Pelletier, Albert	Témiscamingue, Ont.
Pomykalo, Valentinus	Springfield, Mass.
Prendergast, John	Springfield, Mass.
Rice, Isaiah-J.	Pembroke, Ont.
Robert, Hervé-N.	Montréal, Q.
Roy, Napoléon	Montréal, Q.
Saint-Pierre, Edmour	Saint-Hyacinthe, Q.
Sénécal, Léon	Saint-Hyacinthe, Q.
Sullivan, John-D.	Springfield, Mass.
Sweeney, Edward-A.	Providence, R. I.
Tally, William	Providence, R. I.
Tobin, James	Springfield, Mass.
Valiquette, Oscar	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Allard, Aurèle	Montréal, Q.
Allary, Alcide	Joliette, Q.
Batterton, William	Denver, Col.
Baumann, Albert	Grand Rapids, Mich.
Boisvert, Philéas	Témiscamingue, Ont.
Bouchard, Nérée	Pembroke, Ont.
Brady, Thomas	Manchester, N. H.
Brophy, Wilfred	Springfield, Mass.
Brulé, Romain-T.	Montréal, Q.
Burns, Joseph	Chatham, N. B.
Bussière, Elphège	Manchester, N. H.
Caplikas, Julius	Springfield, Mass.
Charbonneau, Anthime	Ogdensburg, N. Y.
Charpentier, Joseph	Joliette, Q.
Dacey, George	Springfield, Mass.
Dalton, Joseph	Springfield, Mass.
Derome, Léonidas	Prince-Albert, Sask.
Desjardins, Joseph-A.	Montréal, Q.
Desmarais, C.-Ed.	Montréal, Q.

MM. Ducharme, Adélard	Springfield, Mass.
Dumas, George	Springfield, Mass.
Dumont, Augustus	Ogdensburg, N. Y.
Dupont, Joseph	Joliette, Q.
Fafard, Alphonse	Joliette, Q.
Finn, William	Kingston, Ont.
Finneran, John	Springfield, Mass.
Fitzgerald, Edward	Dubuque, Ia.
Fleury, Albert	Springfield, Mass.
Freel, John	Springfield, Mass.
Gadoury, Louis	Joliette, Q.
Garvin, Lambert	Kingston, Ont.
Gaucher, Valmore	Springfield, Mass.
Gauthier, Joseph-P.-E.	Montréal, Q.
Gorman, Joseph	Providence, R. I.
Goulet, Eugène	Saint-Hyacinthe, Q.
Guertin, Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Hackett, Patrick	Manchester, N. H.
Hagan, Joseph	Burlington, Vt.
Kane, James	Grand Rapids, Mich.
Labelle, Edmond	Montréal, Q.
Lafortune, Eddy	Joliette, Q.
Lahey, James	Springfield, Mass.
Lahey, Michael	Springfield, Mass.
Lambert, Gédéon	Providence, R. I.
Langlois, Henri	Saint-Hyacinthe, Q.
Léonard, Emile	Montréal, Q.
Liddy, Thomas	Burlington, Vt.
McCann, William	Grand Rapids, Mich.
McDougall, Daniel	Antigonish, N.-E.
McGrath, John	Dubuque, Ia.
McMahon, Thomas	Burlington, Vt.
McNab, Andronic	Montréal, Q.
Markiewicz, Michel	Toledo, Ohio.
Martel, Gaston	Saint-Hyacinthe, Q.
Martin, Eugène	Joliette, Q.
Martineau, Donat	Joliette, Q.
Martineau, Edouard	Montréal, Q.
Mooney, Maxime	Burlington, Vt.
Mulligan, Thomas	Dubuque, Ia.
Nolin, Peter	Burlington, Vt.
O'Neil, Ralph	Springfield, Mass.
O'Rourke, John	Montréal, Q.

MM.	O'Toole, Lawrence	Springfield, Mass.
	Ouellette, Charles	Montréal, Q.
	Perrier, Armand	Montréal, Q.
	Ranger, Joseph-M.-E.	Montréal, Q.
	Ricard, Damien	Joliette, Q.
	Rivest, Albert	Springfield, Mass.
	Saint-Louis, Antonin	Témiscamingue, Ont.
	Saint-Martin, Eugène	Springfield, Mass.
	Schilowski, Ferdinand	Syracuse, N. Y.
	Sckoniecki, Alphonsus	Springfield, Mass.
	Secours, Emile	Ottawa, Ont.
	Smith, John	Boston, Mass.
	Théberge, Joseph-L.-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Thouin, Orphée	Montréal, Q.
	Tracy, Martin	Springfield, Mass.
	Valois, Placide	Montréal, Q.
	Vézina, Philippe	Montréal, Q.
	Wachowiak, Stanislaus	Grand Rapids, Mich.
	Whelan, Timothy	Manchester, N. H.

Ière Année

MM.	Albert, Ernest	Chatham, N. B.
	Archambault, Eugène	Saint-Hyacinthe, Q.
	Arpin, Ulric	Saint-Hyacinthe, Q.
	Aubry, Roch	Ottawa, Ont.
	Augé, Augustin	Springfield, Mass.
	Bachand, René	Montréal, Q.
	Beattie, James	Providence, R. I.
	Belknap, Arthur	Dubuque, Ia.
	Bérard, Adrien	Joliette, Q.
	Bertrand, Jean	Montréal, Q.
	Bishop, Charles	Alexandria, Ont.
	Bolan, Thomas	Springfield, Mass.
	Bonin, Omer	Joliette, Q.
	Cabana, Georges	Saint-Hyacinthe, Q.
	Caillé, Roméo	Montréal, Q.
	Cameron, Alexander	Alexandria, Ont.
	Chagnon, Henri	Hartford, Conn.
	Chagnon, Honoré	Saint-Hyacinthe, Q.
	Chagnon, Rosario	Ogdensburg, N. Y.
	Charpentier, Siméon	Joliette, Q.
	Courte, Paul	Ottawa, Ont.

MM. Curran, Charles	Providence, R. I.
Dagenais, Egbert	Montréal, Q.
Dee, Richard	Springfield, Mass.
Degnan, William	Providence, R. I.
Deschênes, Jean-B.	Montréal, Q.
Donahue, John	Springfield, Mass.
Doran, Michael	Helena, Mont.
Farrelly, Michael	Oregon City, Or.
Feresz, Stanislaus	Springfield, Mass.
Ferland, Olivier	Joliette, Q.
Filion, Emile	Montréal, Q.
Fitzpatrick, Raymond	Burlington, Vt.
Forest, Louis	Saint-Hyacinthe, Q.
Forest, Roméo	Joliette, Q.
Forget, Almanzor	Montréal, Q.
Fortin, Charles	Springfield, Mass.
Gagnon, Alvin	Springfield, Mass.
Gillies, Hubert	Alexandria, Ont.
Gorman, Gerald	Ottawa, Ont.
Gorman, Leo	Kingston, Ont.
Gouin, Antonio	Saint-Hyacinthe, Q.
Grenier, Alfred	Saint-Hyacinthe, Q.
Harrington, Jeremiah	Pembroke, Ont.
Hénault, Alphée	Burlington, Vt.
Hoffarth, Isidore	Hamilton, Ont.
Jasmin, Ludger	Montréal, Q.
Joly, Rodolphe	Montréal, Q.
Kalahar, Ignatius	Grand Rapids, Mich.
Keane, John	Chatham, N. B.
Kelly, John	Providence, R. I.
Kyte, John	Antigonish, N. S.
Lacroix, Adélard	Hartford, Conn.
Laporte, Joseph	Joliette, Q.
Lataille, Georges	Sault-Sainte-Marie, Ont.
Laviolette, Léo	Springfield, Mass.
Leboeuf, Ephraim	Montréal, Q.
Leclaire, William	Springfield, Mass.
Leclerc, Armand	Montréal, Q.
Lecomte, Richard	Saint-Hyacinthe, Q.
Leduc, Félix	Saint-Hyacinthe, Q.
Lefebvre, Emile	Montréal, Q.
Leroux, Roy	Springfield, Mass.
Lesieur, Rosario	Montréal, Q.

MM. Lorange, Lucien	Montréal, Q.
McCarthy, Jeremiah	Springfield, Mass.
McCormick, Henry	Springfield, Mass.
McCowell, Joseph	Hamilton, Ont.
McGuire, John	Providence, R. I.
Marshall, Eugène	Springfield, Mass.
Monahan, John	Springfield, Mass.
O'Grady, Thomas	Kingston, Ont.
O'Neil, Charles	Providence, R. I.
O'Neil, Raymond	Sault-Sainte-Marie, Ont.
Parizeau, Gustave	Montréal, Q.
Pépin, Albert	Saint-Hyacinthe, Q.
Piette, Vincent	Joliette, Q.
Plunkett, John	Ogdensburg, N. Y.
Préville, Rosaire	Montréal, Q.
Provost, Télesphore	Manchester, N. H.
Robillard, Louis	Joliette, Q.
Routhier, Arthur	Hartford, Conn.
Roy, Léon	Saint-Boniface, Man.
Ryan, Joseph	Springfield, Mass.
Sammon, John	Pembroke, Ont.
Senez, Lucien	Saint-Boniface, Man.
Shannon, John	Springfield, Mass.
Skahill, Bernard	Dubuque, Ia.
Stanczyk, Joseph	Springfield, Mass.
Thuot, George	Montréal, Q.
Tracy, Frederick	Springfield, Mass.
Vaillancourt, Victor	Montréal, Q.
Valois, Ozias	Joliette, Q.
Vanasse, Roland	Providence, R. I.
Walsh, William	Grand Rapids, Mich.
Wibbs, George	Peterborough, Ont.
Wojciechowski, Stephanus	Springfield, Mass.
Yelle, Emile	Montréal, Q.

Nombre des élèves : **267.**



COURS DE LA FACULTE DE THEOLOGIE

DURANT L'ANNEE 1915-1916

PREMIER TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno.* — *Apologia Religionis Christianae. De Scriptura et Traditione. De Ecclesia, Pars Ia.*

2o *Anno.* — *De Genesi et Regula Fidei. De Deo uno et trino.*

3o *Anno.* — *De Gratia Christi. De Sacramentis in genere. De Baptismo et Confirmatione.*

Tous les jours (dimanche et jeudi exceptés), à 3.45 hrs.

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno.* — *De Actibus humanis. De conscientia. De Legibus.*

2o *Anno.* — *De Justitia et Jure.*

3o *Anno.* — *De Poenitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Première année: lundi, mardi, mercredi et samedi, à 9.15 heures.

Deuxième et troisième année: lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9.15 heures.

Scriptura sacra.—

Juniores. — Commentaria in Psalmos et Libros propheticos V.-T.

Seniores. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Lundi, mercredi, vendredi, à 11 heures.

Jus canonicum.—

Juniores.—De Personis. Vendredi, à 9.15 heures.
Seniores.—De Judiciis, Censuris et Irregularitatibus. Samedi, à 9.15 heures.

Historia ecclesiastica.—

Juniores. — A Saeculo Io ad VIIum.
Seniores. — Ab initio haerescos lutheranae ad nostra tempora.

Mardi, à 11 heures.

Liturgia sacra.—

Juniores. — De Rituali.
Seniores. — De Breviario.

Samedi, à 11 heures.

Eloquentia sacra. — Dimanche, à 5 heures.

Schola hebraïca. — Lundi et mercredi, à 5.45 heures.

SECOND TERME

Theologia dogmatica.—

1o *Anno.—De Ecclesia, IIa Pars. De Romano Pontifice.*

2o *Anno.* — *De Verbo Incarnato. De Marialogia. De Soteriologia.*

3o *Anno.* — *De Eucharistia. De Extrema Unctione. De Ordine. De Novissimis.*

Theologia moralis.—

1o *Anno.* — *De Peccatis. De Virtutibus. De Decalogi praeceptis* 1o, 2o, 3o, 4o. *De Ecclesiae praeceptis.*

2o *Anno.* — *De Decalogi praeceptis* 5o *et* 8o. *De Contractibus. De Statibus particularibus.*

3o *Anno.* — *De Matrimonio.* (*Pars dogmatica et moralis*).

Le reste et l'horaire des cours comme au premier terme.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

Les professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite, d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et celui de deux années de philosophie scolastique.

I. — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

Ière Année

Dogme. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice.

Morale. — De Fine ultimo. — De Conscientia. — De Legibus. — De Peccatis. — De Virtutibus in communi. — De Virtutibus theologicis et cardinalibus. — De praeceptis Ecclesiae.

Ecriture sainte. — Commentaria in libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

Droit canonique. — Institutiones Canonicae de Personis.

Histoire ecclesiastique. — Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Saeculum VI.

Liturgie. — De Missali Romano.

IIme Année

Dogme. — De Genesi et Regula Fidei. — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato.

Morale. — De Virtute Religionis. — De Justitia et Jure.— De Contractibus. — De Statibus Particularibus.

Ecriture sainte. — Commentaria in Evangelia.

Droit canonique. — Institutiones Canonicae de Personis (Ultima pars).

Histoire ecclésiastique. — IIa Epocha, scil. a Saec. VII ad Initium Haereseos Lutheranae.

Liturgie. — De Breviario Romano.

IIme Année

Dogme. — De Gratia et Virtutibus. — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

Morale. — De Poenitentia. — De Matrimonio.

Ecriture sainte. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Droit canonique. — Institutiones canonicae de Rebus, Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

Histoire Ecclesiastique. — IIIa Epocha, scil. ab Haeresi Lutherana ad nostra tempora.

Liturgie. — De Rituali Romano.

IVme Année

Morale. — Lectiones physiologico-theologicae in VIum et IXum Decalogi Praecepta. — Theologia pastoralis. — De Cura animarum habenda et de Administratione sacramentorum.

Les cours d'éloquence sacrée se donnent chaque semaine en deux cours distincts. Les cours d'hébreu ainsi que le cours de signes pour l'instruction des sourds-muets sont facultatifs.

II. — EXAMENS

EXAMENS INTRA SEMESTRIELS

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque terme, des examens écrits sur le dogme, la morale et l'Ecriture Sainte.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (moitié) à celui des examens de termes.

EXAMENS DE TERMES

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Les examens de termes comprennent :

1o Une épreuve écrite de trois heures sur le dogme, la morale et l'Ecriture Sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite de deux heures sur le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et la liturgie respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme où un élève a acquis le droit d'inscription lui est compté pour les grades, selon la valeur de la note obtenue.

III. — GRADES ACADEMIQUES

I. — THEOLOGIE

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

Baccalauréat

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté.

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs.

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand séminaire affilié [1], on lui tient compte de tous les examens de termes qu'il a subis dans ces maisons.

Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes qu'ils n'ont pas subis ; ils peuvent obtenir aussi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

---

(1) Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield et de Nicolet.

Licence

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut:

1o Etre bachelier en théologie.

2o Etre à la fin de la troisième année de théologie.

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière.

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée satisfaisante.

Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

Les élèves qui entrent au Grand Séminaire, en seconde année de théologie, peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir bacheliers dans l'intervalle.

Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

S'ils entrent en quatrième année sans être pourvus d'aucun grade, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Etre licencié en théologie.

2o Etre à la fin de la quatrième année de théologie.

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière par un examen subséquent sur cette matière.

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, súr toute la théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais s'il ne réussit pas cette fois, il devra comme pour la licence attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiqués aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

II. — DROIT CANONIQUE

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

IV. — DEBOURSES

Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire	$150.00
Diplôme de bachelier	5.00
" " licencié	8.00
" " docteur	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste	1.00



GRADUES (1)

BACHELIERS EN THEOLOGIE

1880—Becker, H.-C.
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, F.-In.
Kane, C.-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—Oreilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walker, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Leary, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J

LICENCIE EN DROIT CANONIQUE

1901—Curran, M.-J.

LICENCIES EN THEOLOGIE

1879—Becker, H.-C., *a. d.* (2)
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.
1907—Desranleau, Philippe
Fafard, Gustave

DOCTEURS EN THEOLOGIE

1879—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.
1908—Dauth, G.

---

(1) Cette liste ne contient que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*.

(2) Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.*, indiquent respectivement les notes qualificatives *avec distinction* et *avec grande distinction*.

PRIX

CONCOURS DE THEOLOGIE

1ère Année

1er prix : Rosario Lesieur.
2e " Georges Thuot.
3e " Léon Laviolette.

2me Année

1er prix : Aurèle Allard.
2e " Ignace Kalahar.
3e " Edward Fitzgerald.

3me Année

1er prix : William Mulcahy.
2e " Joseph Charbonneau.
3e " Hermann Hébert.

ECRITURE SAINTE

1ère Année : Roméo Caillé.
2e " Aurèle Allard.
3e " Joseph Charbonneau.

HEBREU

Joseph Charbonneau.

FRANCAIS

John-Patrick Monahan.

FACULTÉ DE DROIT

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

Sir HORACE ARCHAMBEAULT

SECRETAIRE

M. ANTONIO PERRAULT

PROFESSEURS TITULAIRES

*Sir LOUIS-AMABLE JETTE, docteur en droit, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi, commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; *professeur de droit civil.*

*Sir ALEXANDRE LACOSTE, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

*L'honorable CHARLES-CHAMILLY DE LORIMIER, docteur en droit, ancien juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit criminel.*

---

*L'astérisque placé avant le nom d'un professeur signifie que le professeur désigné ne donne pas de cours actuellement.

*L'honorable MICHEL MATHIEU, docteur en droit, ancien juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit civil.*

*Sir HORACE ARCHAMBEAULT, docteur en droit, juge en chef de la province de Québec, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges; *professeur de législation financière, commerciale et industrielle.* (Chaire L.-J. Forget).

L'honorable EUGENE LAFONTAINE, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure; *professeur de droit civil.*

L'honorable HONORE GERVAIS, docteur en droit, juge à la Cour d'Appel, chevalier de la Légion d'honneur; *professeur de droit civil et chargé du cours de droit international public et privé.*

*L'honorable LOUIS-PHILIPPE DEMERS, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit commercial.*

*L'honorable RODOLPHE LEMIEUX, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, Conseil du Roi; membre de la Société Royale du Canada; *professeur d'histoire du droit et de droit administratif.*

L'honorable NARCISSE PERODEAU, docteur en droit, Conseiller législatif, membre du Gouvernement de la province de Québec; *professeur de procédure notariale et chargé du cours de législation financière, commerciale et industrielle.* (Chaire L.-J. Forget).

M. PHILEMON COUSINEAU, docteur en droit, Conseil du Roi, député à l'Assemblée Législative de Québec ; *professeur de droit constitutionnel et municipal.*

M. LOUIS-JOSEPH-SIMEON MORIN, docteur en droit, Conseil du Roi; *professeur de droit criminel.*

M. ROBERT TASCHEREAU, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur d'histoire du droit.*

M. VICTOR MORIN, docteur en droit ; *professeur de droit administratif.*

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques et du Collège des Sciences Sociales de Paris; membre de la Société Royale du Canada; *professeur d'économie politique et sociale, chargé du cours de droit romain et du cours public de législation financière, commerciale et industrielle.* (Chaire L.-J. Forget).

M. ANTONIO PERRAULT, licencié en droit; *professeur de droit commercial et maritime.*

BIBLIOTHECAIRE

M. ANTONIO PERRAULT

TRESORIER

M. OSCAR ARCHAMBAULT



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

IIIme Année

MM. Abran, D.-V.	Pointe-du-Lac, Q.
Allard, J.	Lachine, Q.
Bachand, R.	Chambly, Q.
Badeaux, P.	Les Trois-Rivières, Q.
Baribeault, L.-O.	Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q.
Bastien, J.-Rousseau	Montréal, Q.
Beaudoin, Gaston	Joliette, Q.
Beaudoin, Régis	Montréal, Q.
Beaulac, E.-F.	Sorel, Q.
Béland, J.-H.	Saint-Rémi, Arthabaska, Q.
Bélair, J.-P.	Saint-Eustache, Q.
Benjamin Lewis	Montréal, Q.
Bergeron, R.	Montréal, Q.
Bertrand, Ernest	Plessisville, Q.
Blain, L.	Montréal, Q.
Brin, A.	Saint-Damase, Q.
Brissette, J.-A.	Montréal, Q.
Cardinal, Emilien	Ile Bizard, Q.
Chouinard, A.	Matane, Q.
Coderre, J.	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
Coffin, F.-G.	Joliette, Q.
Cusson, P.-A.	Montréal, Q.
Désy, J.-B.	Montréal, Q.
Dupuis, A.	Montréal, Q.
Ferron, J.-A.	Saint-Léon-de-Maskinongé, Q.
Fortin, F.	Saint-Sébastien, Q.
Galarneau, E.	Montréal, Q.
Gérin, L.-Alex.	Montréal, Q.
Giguère, E.	Sainte-Flore, Q.
Gouin, L.-M.	Québec, Q.
Guérin, Gaétan	Côteau-du-Lac, Q.
Joron, U.	Valleyfield, Q.

MM. Labonté, W.	Montréal, Q.
Lafontaine, C.-P.	Montréal, Q.
Laframboise, H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Lamothe, L.	Champlain, Q.
Laroche, E.	Québec, Q.
Larochelle, A.	Sorel, Q.
Larose, J.-O.	Sainte-Théodosie-de-Verchères, Q.
Laurence, R.	Montréal, Q.
Laurendeau, L.	Montréal, Q.
Lauzière, E.	Saint-Léonard-d'Acton, Q.
Lavoie, I.-R.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lefebvre, P.-E.	Ville-Marie, Q.
Legault, A.	Saint-Hermas, Q.
Legrand, O.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lessard, Geo.-E.	Montréal, Q.
Lessard, Richard	Sainte-Ursule, Q.
Lévesque, G.-H.	Roxton Falls, Q.
Mignault, G.	Saint-Augustin, Q.
Monet, Amédée	Saint-Jean, Q.
Monette, Hubert	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Parent, H.	Montréal, Q.
Robert, G.	Montréal, Q.
Saint-Denis, Edmond	Saint-Paul-d'Abbottsford, Q.
Saint-Pierre, J.	Pointe-des-Cascades, Q.
Tellier, Robert	Joliette, Q.
Théroux, C.	Saint-Marcel-de-Richelieu, Q.
Thouin, J.-A.	L'Assomption, Q.
Turenne, J.	Saint-Paul-l'Ermite, Q.

IIme Année

MM. Adam, G.	Montréal, Q.
Asselin, E.	Sainte-Elisabeth, Q.
Beauregard, L.	Saint-Liboire, Q.
Bérard, C.-H.	Montréal, Q.
Boileau, J.	Ile Bizard, Q.
Cinq-Mars, B.	Montréal, Q.
Cloutier, A.	Montréal, Q.
Demers, S.	Montréal, Q.
Ethier, P.	L'Assomption, Q.
Gagnon, I.	Saint-Rémi, Q.
Garceau, H.-N.	Drummundville, Q.

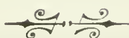
MM. Godin, E.	Saint-Jean, Q.
Gordon, N.	New York, E.-U.
Gravel, E.	Saint-Lambert, Q.
Guilbault, A.	Montréal, Q.
Guillet, E.	Les Trois-Rivières, Q.
Laferrière, A.	Montréal, Q.
Lajoie, L.	Les Trois-Rivières, Q.
Larivière, R.	Montréal, Q.
Léveillé, E.	Sainte-Rosalie, Q.
Lorrain, P.-J.	Montréal, Q.
Marchand, C.	Batiscan, Q.
Marchesseault, J.-A.-E.	West Shefford, Q.
Massicotte, E.	Montréal, Q.
Ostiguy, J.-C.	Valleyfield, Q.
Pager, V.	Saint-Hermas, Q.
Panneton, J.	Montréal, Q.
Perreault, J.-F.	Saint-Esprit, Q.
Poirier, R.	Montréal, Q.
Rioux, J.-A.	Sainte-Flavie, Rimouski, Q.
Rivard, J.-M.	Montréal, Q.
Robillard, H.-A.	Montréal, Q.
Saint-Pierre, A.	Sainte-Marthe, Q.
Trempe, G.	Sorel, Q.
Trempe, L.	Sorel, Q.
Turbide, M.	Sainte-Thérèse, Q.
Turgeon, A.	Saint-Charles-de-Bellechasse, Q.
Vigneault, J.-A.	Saint-Grégoire-de-Nicolet, Q.

Ière Année

MM. Allard, J.-A.	Saint-François-du-Lac, Q.
Beauchamp, E.	Sainte-Rose-de-Lima, Q.
Beaudet, L.	Belle-Rivière, Q.
Beaudoin, A.	Saint-Henri-de-Mascouche, Q.
Bélisle, A.	Saint-Eustache, Q.
Bergevin, L.	Montréal, Q.
Bourassa, R.	Montréal, Q.
Bruneau, J.-O.	Kamouraska, Q.
Caisse, L.-P.	Montréal, Q.
Clermont, A.	Saint-Vincent-de-Paul, Q.
Crépeau, J.-R.	Montréal, Q.
Duguay, J.	Baie-du-Fèvre, Q.

MM. Ferland, C.-E.	Sainte-Elisabeth-de-Joliette, Q.
Ferland, L.	Lanoraie, Q.
Fontaine, A.	Saint-Thomas-d'Aquin, Q.
Fortier, M.	Saint-David-d'Yamaska, Q.
Gibeault, J.-R.	Saint-Jérôme, Q.
Guérin, W.	Montréal, Q.
Hébert, E.	Montréal, Q.
Jarry, J.	L'Assomption, Q.
Jeannotte, J.-E.	Coteau-Landing, Q.
Lafontaine, J.-E.	Louiseville, Q.
Lafrenière, J.	Cohoes, N. Y.
Lalonde, P.	Montréal, Q.
Lemire, G.	L'Assomption, Q.
Lussier, M.	Saint-Charles-de-Richelieu, Q.
Mackay, M.	Montréal, Q.
Maillet, R.	Montréal, Q.
Mondor, E.	Lanoraie, Q.
Pelletier, D.	Montréal, Q.
Pineault, J.-A.	Montréal, Q.
Plouffe, P.-E.	Saint-Martin, Q.
Poitevin, J.-A.	Saint-Ours, Richelieu, Q.
Pouliot, J.-L.	Arthabaska, Q.
Rabeau, U.	Saint-Anicet, Q.
Ranger, P.	Montréal, Q.
Régnier, A.	Montréal, Q.
Riberdy, P.-E.	La Tuque, Q.
Routhier, E.	Montréal, Q.
Théorêt, J.-A.-H.	Saint-Laurent, Q.
Vézina, P.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : **139**.



COURS DE LA FACULTE DE DROIT

DURANT L'ANNEE 1915-1916

PREMIER TERME

Etudiants de 1ère Année

Droit civil. — *L'hon. M. Lafontaine.* — 9 heures du matin.

Droit constitutionnel. — *M. P. Cousineau.* } Altern. 5 heures du soir.

Histoire du droit. — *M. R. Taschereau.*

Etudiants de 1ère et 2me Années

Droit romain. — *M. Montpetit.* — 4 heures du soir.

Etudiants de 2me et 3me Années

Droit maritime. — *M. Antonio Perrault.* } Altern. 8 heures du matin.

Droit criminel. — *M. L.-J.-S. Morin.*

Droit civil. — *L'hon. M. Gervais.* — 9 heures du matin.

Droit constitutionnel. — *M. P. Cousineau.* } Altern. 5 heures du soir.

Procédure notariale. — *L'hon. N. Pérodeau.*

Histoire du droit. — *M. R. Taschereau.*

SECOND TERME

Etudiants de 1ère Année

Droit civil. — *L'hon. M. Lafontaine.* — 9 heures du matin.

LÉGISLATION COMMERCIALE. — *L'hon. N. Pérodeau.* — 5 heures du soir.

Etudiants de 1ère et 2me Années

DROIT ROMAIN. — *M. Montpetit.* — 4 heures du soir.

Etudiants de 2me et 3me Années

PROCÉDURE CIVILE.—*M. R. Taschereau.*—8 heures du matin.
DROIT CIVIL. *L'hon. M. Gervais.* — 9 heures du matin.
LÉGISLATION COMMERCIALE. — *L'hon. N. Pérodeau.* — 5 heures du soir.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Art. I. — La Faculté de Droit comprend douze chaires, savoir :

Une chaire de droit romain ;

Une chaire de droit civil ;

Une chaire de procédure civile ;

Une chaire de droit commercial et de droit maritime ;

Une chaire de droit criminel ;

Une chaire de droit constitutionnel ;

Une chaire de droit administratif ;

Une chaire de droit international ;

Une chaire d'histoire du droit ;

Un cours pratique de notariat ;

Un cours d'économie politique et sociale ;

Un cours de législation financière, commerciale et industrielle (Chaire L.-J. Forget).

Art. II. — L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et se termine vers la fin de mai.

II. — EXAMENS

Art. I.—Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ;

un examen à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme. On tiendra compte, pour la collation des grades, des notes méritées dans chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. II. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende de $1.00 pour chaque examen auquel l'élève ne se présente pas ou dans lequel il ne réussit pas, du refus des certificats de cours et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours, ne peut passer aux cours de l'année suivante sans une permission spéciale.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Art. I. — Les grades sont au nombre de trois : le baccalauréat, la maîtrise ou licence et le doctorat.

Art. II. — Sauf le cas du doctorat honorifique — que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance — pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves suffisantes.

BACCALAUREAT. — MAITRISE OU LICENCE

Art. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du baccalauréat et de la maîtrise ou licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi les cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours de l'année académique, une des notes *très bien*, *bien*, *assez bien*, sur toutes les matières du cours. Cependant l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de la licence, lorsque cet examen a lieu à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II. — Ces épreuves spéciales sont les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de termes tel que l'exigent les règlements universitaires et qui ont de plus subi avec succès trois épreuves spéciales écrites, de trois heures chacune, sur les matières de l'enseignement.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien*, avec une majorité de *très bien*, sont licenciés " avec grande distinction ". Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien*, avec un nombre égal de *très bien* et de *bien* ou une majorité de *bien*, sont licenciés avec distinction. Ceux qui ont quelques *assez bien* avec un nombre égal de *très bien*, ou un nombre double de *bien*, sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien, bien* et *assez bien* correspondent respectivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié des points alloués à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très mal.*

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question, a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très mal.* Cette appréciation se fait séance tenante — après délibération, si c'est nécessaire — mais de manière que le candidat ne la connaisse

point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé, ou, en son absence, l'interrogateur, a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

Jeton blanc	Très bien.
Jeton jaune	Bien.
Jeton rouge	Suffisant ou assez bien.
Jeton vert	Médiocre.
Jeton bleu	Mal.
Jeton noir	Très mal.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes. Le candidat ne peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas dans ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante, et une seule fois.

DOCTORAT

Art. I. — Le maître ou licencié qui veut obtenir le doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue " avec grande dis-

tinction'', et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener

le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites, et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

IV. — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le régistre de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

Art. IV. — Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans les salles de cours.

Art. V. — Il est strictement défendu de fumer dans les corridors ou dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI. — Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII. — Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur ; l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII. — Tout acte de la part d'un élève tendant à compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX. — La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V. — HONORAIRES ET DEBOURSES

Inscription, annuellement	$ 5.00
Cotisation pour la Maison des Etudiants	5.00
Cours, chaque année	80.00
Diplôme et frais d'examens pour le baccalauréat	13.00
Diplôme et frais d'examens pour la licence	15.00
" " " " le doctorat	40.00
Certificat d'étude	10.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements, au commencement de chaque terme.

VI. — PRIX

PRIX LARUE

Une bourse de $40.00 est donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année qui a conservé le plus grand nombre de points dans un concours ouvert sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

PRIX JOEL LEDUC

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00 donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

BOURSE L.-A. WILSON

Une somme de $60.00, don de M. L.-A. Wilson, négociant de Montréal, forme une bourse annuelle en faveur d'un élève de la Faculté (pendant 20 ans à partir du 23 décembre 1903).

PRIX BERTHELOT

Ce prix consiste en une somme de $20.00 qui représente le dividende annuel de deux parts de la Banque de Montréal. don de Mme Juge Berthelot destiné à encourager l'étude du droit romain.

PRIX OFFERT PAR
MM. C.-S. CAMPBELL, F. MEREDITH, J.-B. ALLAN

Ce prix, qui consiste en ouvrages de droit, a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté, MM. C.-S. Campbell, D. D., F. Meredith, et J.-B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux examens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

PRIX DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL

Ce prix est offert par l'Association à l'élève qui a obtenu le plus grand nombre de points à un examen écrit sur la procédure civile.

VII. — PRIVILEGE DES GRADUES EN DROIT

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de "Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal" Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Droit, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

GRADUES

Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon, Louis-Edouard
1882—Baillargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
Prieur, Georges-Robt-Arth.
1883—Roy, Joseph-Pierre
Saint-Louis, C.-Horace
1884—Allard, Victor
Beauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Bruchési, Charles
Chambers, Arthur-Etching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctôt, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas
Lemire-Marsolais, M.-J.-A.

1886—Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sauche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W.-A.-Beaumont
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
Saint-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
Germain, L.-A.-E.
1892—Hénault, L.-A.
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M.
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J. A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Demouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J. A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.
Bourbeau, J.-M.-A.

1895—Brossard, L.-J.-A.
Beullac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H.
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Sénecal, O.
Sicotte, L.
Saint-Germain, P.
Wilson, C.-A.
896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desilets, A.
Gosselin, A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
Morin, L.-J.-S.
1896—Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry de, René
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A.
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, S.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.-E.-M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau, L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.
Lalonde, Wilfrid

1899—Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
O'Gleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
Saint-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Sainte-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphile-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges-O.
1901—Roy, Joseph
Savignac, Albert
Saint-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Édouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos.-Émilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel de, Eugène
Depocas, Gustave-Émile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B.-Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béique, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctôt, Denys
Reilly, Clifford-B.
1904—Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph

1904—Moisan, Walter
Molleur, J.-Avilda
Poupart, Albert
Simon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector
1905—Boisjoli, Wm
Bouthillier, Victor
David, L.-Athanase
DeGrandpré, Joseph-D.
Lacoste, Alexandre
Lafond, Elizée
O'Sullivan, J.-Alexandre
1906—Grandpré (de), J.-D.
Handfield, Arthur
Hétu, J.-Arcade
Jasmin, Amédée
Kearney, W.-P.
Laberge, Fortunat
Lavergne, L.-R.
O'Sullivan, J.-A.
1907—Barry, L.
Beauchemin, A.
Brosseau, J.
Coderre, O.
Godin, E.
Lalonde, J.-P.
Lamothe, A.
Normandeau, E.
Prud'homme, Aug.
1908—Allard, G.
Beauregard, E.
Bouchard, J.-B.
Brodeur, C.
Jetté, T.
Lalonde, C.-H.
Marchand, G.
Mathieu, J.-B.
Meunier, J.-A.
Morin, D.
Paquette, P.
Parent, H.
Robichon, G.-H.
Trudel, A.
1909—David, M.
1909—Delage, L.
Descarries, T.
Dostaler, J.
Ducharme, T.
Duckett, C.
Girard, E.
Lalancette, A.
Lalonde, A.
Poitras, J.-A.
1910—Audet, E.
1910—Bayard, A.
Bélanger, J.
Boisseau, J.-A.
Clément, D.
Crépeau, C.
Désorcy, O.-A.
Grothé, A.-P.
Jodoin, L.-J.
Leblanc, R.
Lefebvre, E.
Lemay, H.
Morin, P.
Tessier, C.
1911—Bournival, E.
Cardinal, F.
Corbeil, D.
Francoeur, H.
Gagnon, O.
Labadie, P.
Lacerte, H.
Monette, G.
Papineau, A.
Sicotte, A.
Saint-Germain, A.
Vanier, A.
Vanier, G.
1912—Bissonnette, J.-J.
Chassé, A.
Chevrette, H.
Défond, J.-W.
Lacasse, J.-L.-P.
Pauzé, C.-E.
Robillard, L.-J.
Trudeau, J.-E.-C.
1913—Angers, Auguste
Barrette, Hervé
Beaudoin, Wilfrid
Brodeur, Reigner
Desjarlais, Euclide
Dubreuil, Rosario
Duplessis, Maurice-L.
Gervais, Alfred
Guérin, Chs-Edouard
Handfield, Albert
Lanctôt, J.-Philippe
Leblanc, Antonio
Lessard, Arthur
Marsan, Prime-J.
Monette, Philippe
Morin, Arcadius
Noiseux, Henri-O.
Pariseau, Ls-Philippe
Racine, Stanislas
Saint-Denis, Léopold
Thuot, William-P.

1914—Bachand, L.
Béique, V.
Bernard, F.
Demers, Y.
Denis, W.
Gaboury, J.-E.
Guy, A.
Major, F.-B.
Payette, J.-H.
Saint-Cyr, G.
Touzin, D.
1915—Allard, Antonio
Archambault, Geo.-E.
Bastien, J.-M.
Bastien, J.-Rousseau
Beaudoin, Gaston
Bélair, Joseph-Plessis
Bertrand, Ernest
Biron, F.-Xavier-A.
Blain, Jean-Ludovic
Brissette, J.-Arthur
Brisson, Julien-Walter
Cardinal, J.-Emilien
Caumartin, Philias
1915—Coderre, P.-A.-Joachim
De la Rochelle, Alphonse
Durand, Joseph-L.-D.
Ethier, Benjamin
Ferron, J.-Alphonse
Giguère, Eugène
Ladouceur, G.-Emile
Lafontaine, Aymé
Laframboise, E.-Henri
Lamothe, J.-C.-Léon
Lanctôt, Paul-Emile
Laurence, J.-L.-Robert
Lauzière, J.-A.-Emile
Lavoie, Raoul
Legault, Augustin-A.
Lessard, Geo.-Etienne
Lessard, Richard
Lévesque, Geo.-H.
Morey, Guy-M.
Robert, Georges
Saint-Denis, Edmond
Tellier, Robert
Thouin, J.-A.

Licenciés

1879—Charest, Joseph-A.
Descarries, Jos.-Ad.
Lafontaine, P.-Eug. *a.g.d.*
Léveillé, C.-Alph.
Nantel, Bruno
Saint-Julien, Jules-A.
1880—Boisvert, Onésime, *a.g.d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alex.
1881—David, Arthur
Drouin, Jos.-Oct., *a. g. d.*
Emard, Joseph, *a. d.*
Gérin-Lajoie, H., *a. d.*
Lemoyne de Martigny, C. *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a. g.d.*
Comeau, Ls.-Arsène-H.
Fortin, Thos., *a. g. d.*
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap., *a. g. d.*
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a.g.d.*
1887—Bérard, L.-P.
1887—Gervais, H.-Hon., *a. g. d.*
Meredith, Fred.-E., *a. d.*
Viau, Ls-P.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Eti.
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g. d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.

1899—Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry, J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E.
Patenaude, E., *a. g. d.*
Piché, Anthime
Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rocher, Robert
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alex., *a. g. d.*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
Saint-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
Saint-Jacques, Jos.-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis-E., *a.g.d.*
Faribeault, Léon
Lamothe, C.
Langlais, Jules
Rhéaume, Théodule
1903—Morin, L.-J.-S.
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribeault, René
Filion, Zéphirin
Tremblay, Achille
1904—Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins, C.-Henri
Desmarais, Jules
Fortin, Anthime
1904—Montpetit, Edouard, *a.g.d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
1905—Bohémier, Albert, *a. d.*
Brosseau, Alcibiade
Bussière, Ulysse
Cartier, Jacques
Couture, J.-A.
Ecrément, Arthur
Fortin, Georges
Gosselin, Arthur
Handfield, Wilfrid
Jasmin, Aquila
Lamarche, P.-Emile, *a. d.*
Leblanc, Aimé, *a. d.*
Leduc, Adélard
Loranger, Maurice
Millard, Rolland
Poulin, Stanislas
1906—Achim, J-A.
Beaudry, A.-Paul
Bercovitch, Peter
Charette, J.-Ernest
Dugas, Armand
Fortin, Tancrède, *a. d.*
Gélinas, Joachim
Genest, R., *a. d.*
Lareau, Jules
Ménard, Gordien, *a. g. d.*
Monk, Henri, *a. d.*
Mousseau, Alfred
Perrault, Antonio, *a. g. d.*
Renaud, Henri, *a. d.*
1907—Angers, E.-R., *a. g. d.*
Beaudoin, J., *a. g. d.*
Dufort, G.
Durocher, P.
Guimond, E.
Guyon, H.
Lanctôt, G.
Martineau, A.
Monty, C.-E.
Prud'homme, Alex.
Roy, E.
Roy, R., *a. g. d.*
Saint-Pierre, G., *a. g. d.*
1908—Archambault, J.-H.
Bachand, C.-E.
Beaulieu, J.
Cardin, A.
Chenevert, R.

1908—Cousineau, O., *a. g. d.*
Desrochers, F.
Duckett, R.-L.
Dufresne, A.
Forest, A.
Labelle, E., *a. d.*
Lachapelle, A.
Lamarche, J.-P.
Lamoureux, P.-A.
Lippé, H.
Lord, F., *a. g. d.*
Noiseux, G.
Proulx, J.
Rainville, E., *a. g. d.*
Raymond, M.
Sauvé, J.
1909—Berthiaume, A.
Charland, H.
Chopin, R.
Denis, L.
DeSerres, R.
Desilets, A.
Girouard, J.-L.
Lacoursière, F.-X.
Marchand, B.
Riendeau, E.
Sasseville, E.
1910—Beauchamp, A., *a. d.*
Bélanger, A.
Casgrain, P., *a. d.*
Dugas, M.
Gadbois, E.
Labrèche, A., *a. g. d.*
Lajoie, F., *a. d.*
Lavallée, A.
Lemire, E.
Marier, J., *a. g. d.*
Panet-Raymond, B., *a. d.*
Rose, B.
Saint-Pierre, A., *a. g. d.*
Shaughnessy, W.-J., *a.g.d.*
1911—Bariteau, A.
Billette, E., *a. d.*
Boileau, A.
Brunet, N.
Dupuis, P.
Dupuis, R.
Joron, L., *a. g. d.*
Langevin, R.
Legault, A.
Parent, A., *a. d.*
Pepin, A., *a. d.*
-Thibault, O.
1911—Valois, G.
1912—Chaurette, J.-A., *a. d.*
Côté, E.-Aug., *a. d.*
Filion, E., *a. d.*
Forest, E.
Grand'Maison, R., *a. g. d.*
Hay, A.
Lafontaine, A.
Lafontaine, E.
Marier, E.
Marin, G.
Martel, D.
Mercier, P., *a. d.*
Moreau, H.
Morier, E.
Nantel, B.
-Normandin, G.-A., *a. d.*
Panneton, D., *a. d.*
Pérodeau, A., *a. d.*
Prieur, J.-E.
Savaria, H.
Tremblay, D.-S.,
Terrault, G.-A., *a. d.*
Vanier, Guy, *a. g. d.*
Yvon, O.-A., *a. g. d.*
1913—Barrette, Avila
Beauregard, Geo.
Blain, Aldéric
Jasmin, Ernest
Poirier, Eugène, *a. g. d.*
Ringuet, Gaston, *a. d.*
Roy, Victorien, *a. d.*
1914—Beaudoin, R.
Beaupré, G.
Bruchési, C.-E., *a. d.*
Caisse, I., *a. g. d.*
Dupont, J.-E.
Fauteux, N.
Godin, L., *a. g. d.*
Pouliot, M.
Pratt, J.
Roch, H., *a. d.*
Trudel, J.-P., *a. d.*
1915—Bachand, D.-R.-Robert, *a.d.*
Badeaux, Pierre-A.
Baribeault, L.-O., *a. d.*
Bergeron, Roch-Albert
Bertrand, C.-Aug.-H.
Chouinard, Adolphe, *a.g.d.*
Courtois, Arthur
Désy, Jean-Berch., *a. d.*
Fortin, Luc-Fortin, *a. d.*
Gouin, Léon-M., *a. g. d.*
Guérin, Gaëtan, *a. g. d.*

1915—Labonté, Wilfrid-C.-T. *a.d.*
Larose, J.-Oscar, *a. d.*
Lefebvre, P.-Euclide
Legrand, Omer, *a. g. d.*

1915—Mackay, J.-Henri, *a. g. d.*
Monet, Amédée.
Parent, Honoré
Saint-Pierre, Joseph-C.

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eug.
1889—Demers, Ls-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux, Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon
1907—Lamothe, J.-C.

1910—Belcourt, N.-Antoine
Bruneau, Arthur-A.
Champagne, L.-Napoléon
Chauret, J.-Adolphe
Dandurand, Raoul
Mercier, Wilfrid
1912—Morin, L.-J.-S.
Morin, Victor
Larochelle, Z.



PRIX

PRIX LARUE ($40.00)

M. Adolphe Chouinard.

PRIX CAMPBELL, MEREDITH, ALLAN.

M. Léon Mercier Gouin.

PRIX ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL ($15.00)

M. Adolphe Chouinard.

PRIX LEDUC ($20.00)

M. Wilfrid Guérin.

BOURSE L.-A. WILSON ($60.00)

M. Emile Lauzière.



FACULTÉ DE MEDECINE

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses grades de l'Université Laval, mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté de Médecine est installée dans l'édifice universitaire de la rue Saint-Denis. Elle y a de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, y possède un amphithéâtre et une salle de dissection ainsi que des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, l'anatomie pathologique, etc.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

SECRETAIRE

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT

TRESORIER

M. le Dr A.-A. FOUCHER

I. — PROFESSEURS TITULAIRES

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (1).

M. L.-E. DESJARDINS, docteur en médecine et maître en chirurgie; *professeur émérite d'ophtalmologie et d'otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, docteur en médecine, docteur en droit de l'Université McGill, chevalier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec ; *professeur d'hygiène et d'histoire de la médecine.*

(1) Les membres de cette corporation constituent le Conseil de la Faculté.

M. SALLUSTE DUVAL, docteur en médecine ; *professeur de physiologie et d'électricité médicale.*

M. J.-J. GUERIN, docteur en médecine et maître en chirurgie, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, docteur en droit du Collège Trinité, Dublin ; *professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. A.-A. FOUCHER, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique (France) ; *professeur de théorie et de clinique d'ophtalmologie, d'otologie et de rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie descriptive.*

M. G. VILLENEUVE, docteur en médecine, surintendant médical de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ; *professeur de théorie et de clinique des maladies mentales et nerveuses.*

M. E.-A. RENE DE COTRET, docteur en médecine ; *professeur d'obstétrique et de clinique obstétricale.*

M. L. DE LOTBINIERE HARWOOD, docteur en médecine ; *professeur de théorie et de clinique de gynécologie.*

M. E.-P. BENOIT, docteur en médecine ; *professeur de clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. AMEDEE MARIEN, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. OSCAR-F. MERCIER, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Notre-Dame.*

II. — PROFESSEURS TITULAIRES

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-N. DELORME, docteur en médecine ; *professeur d'anatomie pratique.*

M. A.-N. RIVET, docteur en médecine ; *professeur de toxicologie et chargé du cours de chimie.*

M. T. PARIZEAU, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *professeur de pathologie externe et chargé du cours de médecine opératoire.*

M. S. BOUCHER, docteur en médecine ; *professeur émérite d'histologie.*

M. L.-E. FORTIER, docteur en médecine ; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

M. ARTHUR BERNIER. docteur en médecine ; *professeur de bactériologie et chargé du cours de pathologie générale.*

M. EUGENE SAINT-JACQUES, docteur en médecine ; *professeur de déontologie médicale et professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. R. HEBERT, docteur en médecine, officier d'Académie (France) ; *professeur de propédeutique.*

M. ELIE ASSELIN, docteur en médecine ; *professeur de physiologie expérimentale, suppléant au cours de physiologie et chargé du cours d'embryologie.*

M. ALBERT LESAGE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ; *professeur de pathologie interne.*

M. J.-EDMOND DUBE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ; *professeur de phtisiothérapie* (Chaire J.-Auguste Richard), *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JEAN DECARIE, docteur en médecine; *professeur de dermatologie et de syphiligraphie.*

M. ZEPHIR RHEAUME, docteur en médecine; *professeur de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique, assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. G.-WILFRID DEROME, docteur en médecine, médecin légiste de l'Université de Paris; *professeur de médecine légale.*

M. EUGENE LATREILLE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *professeur d'anatomie pathologique.*

M. ALPHONSE MERCIER, docteur en médecine ; *professeur d'histoire de la médecine, suppléant à la clinique médicale de l'Hôpital Notre-Dame.*

III. — PROFESSEURS ADJOINTS

M. A. ETHIER, docteur en médecine ; *professeur adjoint à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame et au cours de gynécologie.*

M. THEODULE BRUNEAU, docteur en médecine; *professeur adjoint à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. BENJAMIN BOURGEOIS, docteur en médecine ; *professeur adjoint à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie externe.*

IV. — AGREGES EN EXERCICE

M. G.-T. MOREAU, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. I. CORMIER, docteur en médecine; *chargé de la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame.*

M. C.-N. VALIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'hygiène.*

M. E.-P. CHAGNON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de neurologie de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours des maladies mentales.*

M. EUGENE VIROLLE, docteur en médecine; *démonstrateur d'anatomie.*

M. A.-F. JEANNOTTE, docteur en médecine; *suppléant au cours de bactériologie.*

M. DONALD HINGSTON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. RODOLPHE BOULET, docteur en médecine; *suppléant au cours et à la clinique d'ophtalmologie, de laryngologie, etc.*

M. ARTHUR RICARD, docteur en médecine; *assistant au cours de pédiatrie.*

M. RAOUL MASSON, docteur en médecine; *chargé du cours de pédiatrie.*

M. JOSEPH LEDUC, docteur en médecine ; *chargé du cours des maladies contagieuses à l'hôpital Saint-Paul et assistant à la clinique des maladies infantiles à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-M.-RAPHAEL TRUDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. ALCEE TETREAULT, docteur en médecine; *suppléant à la clinique des maladies mentales.*

M. JOSEPH BOURGOIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de matière médicale et de thérapeutique.*

M. LUDOVIC VERNER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. HYACINTHE LEBEL, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALFRED-JOSEPH LAURENCE, licencié en pharmacie ; *chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. G. LEF. DE BELLEFEUILLE, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. GEO.-ETIENNE MIGNAULT, docteur en médecine ; *assistant au cours de matière médicale.*

M. ALEXANDRE SAINT-PIERRE, docteur en médecine; *chargé du cours d'histologie et assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. GEORGES-H. BARIL, docteur en médecine; *chargé du cours de chimie pratique.*

M. STEPHEN LANGEVIN, docteur en médecine ; *assistant au cours et à la clinique d'obstétrique.*

M. HECTOR AUBRY, docteur en médecine ; *assistant au cours de bactériologie.*

M. GUSTAVE ARCHAMBAULT, docteur en médecine ; *chargé de la clinique des maladies cutanées et syphilitiques à l'hôpital Notre-Dame.*

M. NOE FOURNIER, docteur en médecine; *chargé du cours de petite chirurgie à l'hôpital Notre-Dame.*

M. EDOUARD PANNETON, docteur en médecine ; *chargé du cours de radiologie et d'électrothérapie.*

M. EUGENE DUFRESNE, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. EUGENE GRENIER, docteur en médecine; *assistant au cours de phtisiothérapie.*

M. ALBERT PREVOST, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies nerveuses.*

M. ALBERT DEMERS, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. CHARLES SAINT-PIERRE, docteur en médecine ; *assistant au cours d'anatomie pathologique.*

M. ROMULUS FALARDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

V. — AGREGES LIBRES

M. E.-J. BOURQUE, docteur en médecine.

M. J.-D. GAUTHIER, docteur en médecine.

M. A.-R. MARSOLAIS, docteur en médecine.

M. E.-E. LAURENT, docteur en médecine.

M. JULES CHOPIN, docteur en médecine.

M. C.-A. DAIGLE, docteur en médecine.

M. L.-J. LEMIEUX, docteur en médecine.

M. EUGENE GAGNON, docteur en médecine.

VI. — DEMONSTRATEURS

Anatomie : MM. A. Robichon, Alphonse Ferron, Armand Paré, Gabriel Lefebvre et Adhémar Gagnon.

Médecine mentale : MM. Omer Noël et J.-Camille Larose.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu : MM. Guy Hamel et P.-E. Riopel.

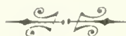
Histologie : M. Lorenzo Jutras.

Clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame : M. J.-Albert Rouleau.

Obstétrique : M. G.-A. Forest.

VII. — BIBLIOTHECAIRE

M. le Dr E-.P. CHAGNON



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

Vme Année

MM. Adam, Alfred	Nominingue, Q.
Archambault, J.-B.	Saint-Antoine, Q.
Beaudry, Stanislas	Saint-Valérien, Q.
Bertrand, C.	Sainte-Thérèse, Q.
Bissonnette, Tancrède	Les Cèdres, Q.
Brault, Ernest	Longueuil, Q.
DeCotret, Gaston-A.	Montréal, Q.
Garand, Lucien	Montréal, Q.
Gauthier, Pierre	Montréal, Q.
Gravel, Lionel	Montréal, Q.
Hélie, Joseph-Désiré	Saint-Remi, Q.
Houle, Joseph-Firmin	Montréal, Q.
Larose, Joseph-Ulysse	Sainte-Théodosie, Q.
Piette, Edmond	Sainte-Elisabeth, Q.
Tanguay, J.-Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Thibault, Jude	Wotton, Q.
Vasseur, Arthur-L.	Worcester, Mass.

IVme Année

MM. Choquette, Stanislas	Montréal, Q.
Coallier, J.-A.-T.	Varennes, Q.
Delâge, Ch. E.	Montréal, Q.
Desaulniers, René-L.	Montréal, Q.
Gariépy, Ernest	Montréal, Q.
Jacques, Elphège	Saint-Hyacinthe, Q.
Lamothe, Armand	Montréal, Q.
Lamoureux, Léopold	Montréal, Q.
Lamy, Lionel	Saint-Léon, Q.
Laroche, Albert	Montréal, Q.
Lavigne, Léonide	Montréal, Q.
LeRiche, Oscar	Montréal, Q.
Lévesque, Albert	Montréal, Q.

MM. Mailloux, Henri	Saint-Barthélemy, Q.
Marin, Albéric	Montréal, Q.
Michaud, Rodolphe	Sturgeon Falls, Ont.
Poisson, Albert	Gentilly, Q.
Viens, Léonide	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.

IIIme Année

MM. Allard, Alb.	Saint-Bonaventure, Q.
Aucoin, Edmond-L.	Eastern Harbour, N.-E.
Bachand, J.-E.	Bagot, Q.
Baril, Henri	Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q.
Beaudoin, Raymond	Montréal, Q.
Bélanger, J.-B.	Ottawa, Ont.
Bellerose, Antonio	Joliette, Q.
Bibeau, Barthélemy	Saint-Barthélemy, Q.
Bisson, Didace-R.	Montréal, Q.
Bourdon, Arthur	Montréal, Q.
Brunet, Ernest	Côte-des-Neiges, Q.
Charette, Ph.-Auguste	Côte-des-Neiges, Q.
Demers, Amédée	Montréal, Q.
Dubuc, Charles	Montréal, Q.
Fortier, Henri	Montréal, Q.
Gagné, Arthur	Saint-Adrien, Q.
Gauthier, L.-Zéphirin	Sorel, Q.
Hébert, Roch	Saint-Aimé, Q.
Hélie, Lucien	Saint-Grégoire, Q.
Langlois, C.-Antoine	Montréal, Q.
Langlois, Edgar	Montréal, Q.
Lapointe, J.-Hector	Ottawa, Ont.
Lightstone, Albert	Montréal, Q.
Pepin, Roméo	Saint-Aimé, Q.
Phaneuf, Emile	Saint-Antoine, Q.
Robillard, L.-Romuald	Thurso, Q.
Robert, Lionel	Montréal, Q.
Saint-Pierre, J.-C.	Nicolet, Q.
Thérien, Adonias	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Aucoin, Laz.	Eastern Harbour, N. E.
Arpin, C.-N.	Sainte-Madeleine, Q.
Bernard, Arsène	Beloeil, Q.

Beaudin, Adj.	Beacher Falls, Q.
Bohémier, Charles-A.	Saint-Boniface, Man.
Careau, Armand	Sainte-Marie-de-Monnoir, Q.
Cheff, Séville	Big-Point, Ont.
Chabot, Ernest	Montréal, Q.
Champagne, Joséphat	Saint-George-de-Windsor, Q.
Daviault, Stanislas	Berthier, Q.
Deblois, Ch.-E.	Angus, Q.
Deslauriers, J.	Montréal, Q.
Dostaler, Alp.	Ottawa, Ont.
Dubé, Edmond	Montréal, Q.
Dubé, Benjamin	Bécancourt, Q.
Dufresne, J.-A.	Saint-Maurice, Q.
Dutilly, Ant.	Saint-Hyacinthe, Q.
Fontaine, Rosario	Rougemont, Q.
Guibord, J.-Edouard	Grand'Mère, Q.
Hamel, Oscar	Sainte-Gertrude, Q.
Hébert, L.	Saint-Rémi, Q.
Hernandez, Gaspard	Mexique.
Labelle, Avila	Montréal, Q.
Laferrière, Edouard	Sorel, Q.
Lajoie, Léon-Gérin	Montréal, Q.
Laurendeau, Aldéni	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
McIntosh, James-L.	Montréal, Q.
Mignault, Jean	Montréal, Q.
Olivier, Adolphe	Montréal, Q.
Paquin, René	Saint-Boniface, Man.
Partus, Rémi-Alph.	Descousse, N.-E.
Picotte, Roméo	Montréal, Q.
Plante, Anatole	Montréal, Q.
Pratt, Edmond	Montréal, Q.
Prud'homme, Hector	Saint-Eustache, Q.
Renaud, Alex.	Ottawa, Ont.
Roch, Lucien	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
Sénécal, L.-Paul	Saint-Césaire, Q.
Vallée, Roméo	Montréal, Q.
Yergeau, Frank	Compton, Q.

Ière Année

MM. Archambault, Paul	Montréal, Q.
Aucoin, Amédée	New-Waterford, N.-E.
Aumont, Armand	Saint-Jacques, Q.

Beaudoin, L.-Ph.	Lennoxville, Q.
Bessette, Ubald	Montréal, Q.
Bertrand, Albert	Plessisville, Q.
Caza, Edmond	Saint-Anicet, Q.
Choquette, J.-B.	Saint-Pie, Q.
Comtois, Albert	Sainte-Julie, Q.
Delongchamps, Edouard	Saint-Roch-l'Achigan, Q.
Delâge, J.-B.	Sainte-Madeleine, Q.
Faucher, François	Saint-Ephrem, Q.
Labelle, Alphonse	Saint-Jérôme, Q.
Lacharité, Vilmer	Saint-Wenceslas, Q.
Lamarche, Adolphe	Montréal, Q.
Lespérance, Henri	Montréal, Q.
Mathieu, G.	Lachenaie, Q.
Millette, Jean	Montréal, Q.
Paré, L.-Joseph	Pointe-aux-Trembles, Q.
Parent, Joseph	Walkerville, Ont.
Plouffe, Roméo	Saint-Martin, Q.
Prud'homme, Ernest	L'Epiphanie, Q.
Robin, Paul	Montréal, Q.
Rondeau, Alph.	Lanoraie, Q.
Sanche, Hector	Mazerville, Q.
Tétreault, Edouard	Saint-Pie, Q.
Toupin, Côme	Saint-Chrysostôme, Q.
Toupin, Hector	Saint-Chrysostôme, Q.

Nombre des élèves : 136.



EXAMENS DE FIN D'ANNEE

1914-1915

ELEVES DE PREMIERE ANNEE QUI ONT PASSE AVEC SUCCES SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Archambault, Paul
Deslongchamps, J.-E.
Deslages, J.-B.
Mathieu, G.
Paré, Louis-Joseph

MM. Parent, Joseph
Prud'homme, Ernest
Rondeau, Alphonse
Royer, Lucien
Sanche, Hector

ELEVES DE DEUXIEME ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES DE L'EXAMEN

MM. Bohémier, Charles-Art.
Cheff, Séville
Champagne, Joseph
Dubé, Edmond
Fontaine, Rosario
Guibord, Joseph-Edmond
Hernandez, Gaspard

MM. Lajoie, Léon-Gérin
Lapointe, Joseph-H.
Mignault, Jean
Olivier, Adolphe
Paquin, Pierre
Picotte, Roméo
Sénécal, L.-P.

ELEVES DE TROISIEME ANNEE QUI ONT PASSE AVEC SUCCES SUR TOUTES LES MATIERES DU BACCALAUREAT, ET QUI ONT DROIT AU TITRE DE BACHELIER EN MEDECINE

MM. Bachand, J.-E.
Baril, Henri
Beaudoin, Raymond
Bellerose, Antonio
Bibeau, Barthélemy
Brunet, Ernest
Demers, Amédée
Dubuc, Charles
Fortier, Henri
Gagné, Arthur

MM. Gauthier, Louis-Z.
Hébert, Roch
Hélie, Lucien
Langlois, Charles-Arthur
Langlois, Edgar
Lapointe, Jos.-Phil.
Pépin, Roméo
Phaneuf, Emile
Robillard, Louis-Romuald
Thérien, Adonias

ELEVES DE QUATRIEME ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Choquette, Stanislas
Coallier, Joseph-T.
Gariépy, Ernest
Jacques, Elphège
Laroche, Albert

MM. Lévesque, Albert
Mailloux, Henri
Michaud, Rodolphe
Poisson, Albert
Viens, Léonide

DOCTEURS

MM. Adam, Alfred
Beaudry, Stanislas
Bertrand, Charles, *a. d.*
Bissonnette, Tancrède, *a. d.*
Brault, J.-Ernest
DeCotret, Gaston-A.-T., *a.d.*
Garand, Lucien
Gauthier, Pierre-Paul

MM. Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Larose, J.-Ulysse
Millette, Georges-Etienne
Piette, Edmond, *a. d.*
Thibeault, Judes
Vasseur, Arthur-L.

PRIX HINGSTON

M. Edmond Piette



HORAIRE DES COURS

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Dr Duval	8	8.	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Histologie Dr A. Saint-Pierre	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Ostéologie Dr Delorme	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er novembre.
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Chimie pratique Dr Baril	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Histologie Dr A. Saint-Pierre		2 à 4		2 à 4			
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Petite chirurgie Dr Fournier	11	11	11	11	11	11	Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Bactériologie Dr Bernier	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Chimie pratique Dr Baril		2 à 4		2 à 4			
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Petite chirurgie Dr Fournier	11	11	11	11	11	11	Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Histologie Dr A. Saint-Pierre	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Bactériologie Dr Bernier		2 à 4		2 à 4			
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er avril.
Pharmacologie M. Laurence	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin du terme.

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		
Hygiène Dr Valin		4		4			
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 2me TERME.
Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		Jusqu'au 1er avril.
Hygiène Dr Valin		4		4			Jusqu'au 1er avril.
Pathologie générale Dr Bernier	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin du terme.
Médecine légale Dr Derome	5	5	5	5	5		

CLINIQUES DE TROISIEME ANNEE.

HOPITAL NOTRE-DAME

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques de laboratoire	9	9	9	9	9	9	Par groupes, sous la direction des professeurs de clinique.
Chirurgie Dr O.-F. Mercier		10		10		10	Toute la classe.
Médecine Dr Benoit	10		10		10		Toute la classe.

HOTEL-DIEU

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques de laboratoire	9	9	9	9	9	9	Par groupes, sous la direction des professeurs de clinique.
Médecine Dr Guérin	10	10	10	10	10	10	Par groupes.
Chirurgie Dr Marien	10	10	10	10	10	10	Par groupes.

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	3		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		
Hygiène Dr Valin		4		4			
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	2		Jusqu'au 1er avril.
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Jusqu'au 1er avril.
Anatomie pathologique Dr Latreille	2 à 4		2 à 4		2 à 4		Du 1er avril à la fin du terme.
Anatomie topographique et chirurgie opératoire Dr Rhéaume		2 à 4		2 à 4		2 à 4	Du 1er avril à la fin du terme.
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		Jusqu'au 1er avril.
Hygiène Dr Valin		4		4			Jusqu'au 1er avril.
Pédiatrie	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin du terme.
Médecine légale Dr Derome	5	5	5	5	5		

CLINIQUES DE QUATRIEME ANNEE

HOTEL-DIEU

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques d'anatomie pathologique Dr Latreille	9	9	9	9	9	9	Par groupes.
Médecine Dr Guérin	10	10	10	10	10	10	Par groupes.
Chirurgie Dr Marien	10	10	10	10	10	10	Par groupes.

HOPITAL NOTRE-DAME

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Ophtalmologie, rhino-laryngologie Dr Foucher			9		9		Toute la classe.
Gynécologie Dr Harwood	9			9			Toute la classe.
Médecine Dr Benoit	10		10		10		Toute la classe.
Chirurgie Dr O.-F. Mercier		10		10		10	Toute la classe.

MATERNITE DES SŒURS DE MISERICORDE

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Obstétrique (1) Dr de Cotret		8.30				8.30	

(1) Les accouchements se pratiquent durant la quatrième année, du 1er octobre jusqu'à la fin de l'année académique, par groupes de 6 à 12, suivant les cas et sur avis spécial.

CLINIQUES DE CINQUIEME ANNEE. — (Matin).

HOPITAL NOTRE-DAME

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Ophtalmologie, rhino-laryngologie Dr Foucher			9		9		
Gynécologie Dr Harwood	9			9			
Dermatologie et syphiligraphie Dr Archambault					10		
Voies urinaires Dr Fournier					11		
Médecine Dr Benoit	10		10				
Chirurgie Dr O.-F. Mercier		10		10			

CLINIQUES DE CINQUIEME ANNEE. — (Matin).

MATERNITE DES SŒURS DE MISERICORDE

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Obstétrique Dr de Cotret		8.30				8.30	
HOTEL-DIEU — 2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.							
Travaux cliniques d'anatomie pathologique Dr Latreille							Par groupes.
Médecine Dr Guérin							Par groupes.
Chirurgie Dr Marien							Par groupes.
HOPITAL SAINTE-JUSTINE (Toute l'année)							
Pédiatrie Dr Masson						10	

COURS ET CLINIQUES DE CINQUIEME ANNEE.—(Soir)

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Maladies mentales Cours et cliniques à l'asile Saint-Jean de Dieu. Dr Villeneuve	2						
Maladies nerveuses Hôpital Notre-Dame Drs Villeneuve et Prévost			2				
Allaitement et maladies des nourrissons. Dr Cormier. Crèche des Soeurs Grises				3			
Démonstrations obstétricales sur les mannequins. Dr de Cotret		4			4		Par groupes, à la Faculté.
Phtisiothérapie Institut Bruchési Dr Dubé		5			5		Par groupes.
Physiothérapie Hôpital Notre-Dame Dr Panneton			5				
Dermatologie Dr Décarie				5			A la Faculté.

COURS DE CINQUIEME ANNEE. — (Soir).

1er Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Maladies mentales Cours et cliniques à l'asile Saint-Jean de Dieu. Dr Villeneuve	2						
Maladies nerveuses Hôpital Notre-Dame Drs Villeneuve et Prévost			2				
Maladies contagieuses Hôpital Saint-Paul . Dr Leduc				3			Par groupes.
Histoire de la médecine Dr A.-F. Mercier		4			4		
Déontologie médicale Dr St-Jacques			5				
Phtisiothérapie Institut Bruchési Dr Dubé		5			5		Par groupes.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — GRADES ACADEMIQUES

L'Université Laval accorde aux élèves de la Faculté de Médecine, porteurs d'un certificat d'aptitude délivré par l'Ecole, dans les conditions prévues par la loi et le règlement, deux grades: le baccalauréat et le doctorat.

BACCALAUREAT

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et avoir conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 50 points sur 100.

Le baccalauréat ne vaut que comme preuve scientifique. Il indique que l'élève a subi avec succès l'examen sur les matières primaires.

DOCTORAT

Le doctorat s'accorde après cinq années d'études et comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec très grande distinction, *summa cum laude;* avec grande distinction, *magna cum laude;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien*, une majorité de *très bien*.

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui des *très bien*.

Cette troisième note peut être méritée malgré un ou quelques *assez bien*, pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien*.

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Tout élève obligé de subir un nouvel examen, soit partiellement, soit sur toutes les matières, ne peut bénéficier d'aucune note qualificative.

DIPLOMES

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval de Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, obligatoires, doivent être demandés au secrétaire de la Faculté.

II. — EQUIVALENCE

Tout élève d'une autre université, qui désire être admis à suivre les cours de la Faculté, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'Université où il a commencé ses études et donnant un programme détaillé des cours;

2. Un rapport sur les cours qu'il a suivis ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises à la Faculté, qui décidera quels cours supplémentaires le postulant devra suivre, et quels examens il devra subir.

Cependant, tout postulant devra au moins suivre les cours de la dernière année et subir l'examen sur les matières finales.

III. — EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Bien que l'examen pour le doctorat et la licence soit absolument le même et que le programme et la durée des études soient identiques dans les deux cas, l'élève doit savoir que le diplôme de docteur en médecine, conféré par les facultés de médecine de la Province, ne donne pas le droit *ipso facto* d'exercer la médecine dans la province de Québec. D'après la loi médicale, l'élève qui désire pratiquer la médecine dans la province de Québec, après y avoir fait ses études médicales, doit au préalable avoir été admis à l'étude par le Bureau provincial de médecine, puis en avoir obtenu la licence ou droit de pratique par des examens subis devant un jury composé de professeurs de la Faculté et de représentants du Bureau.

Ces examens portent sur les mêmes matières pour le doctorat et pour la licence ; et si les élèves sont pourvus du certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau, ils sont

subis en même temps; de sorte que la même épreuve sert pour les deux titres.

Les études médicales, en vue de l'obtention de la licence, ne comptent qu'à partir de l'admission à l'étude par le Bureau: l'élève ne peut donc espérer obtenir la licence, que cinq années après son admission à l'étude par le Bureau.

Comme la même disposition existe dans les autres provinces, l'élève qui se destine à la pratique de la médecine dans une autre province doit se renseigner exactement sur les conditions d'admission à l'étude de la médecine dans telle province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales. Le certificat d'admission à l'étude, délivré par le Bureau médical d'une autre province, est accepté comme l'équivalent de l'examen préliminaire exigé par la Faculté.

Pour plus amples renseignements, l'élève trouvera plus loin les lois et règlements du Bureau provincial de médecine, qui régissent l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine, dans la province de Québec. (1)

IV. — LICENCE FEDERALE

Le parlement du Canada vient de compléter par des amendements la loi médicale du Canada. Une disposition de cette loi donne à la licence provinciale une valeur inestimable. Tout porteur d'une licence provinciale peut se présenter devant le bureau central d'examinateurs nommés par le Conseil fédéral; et, s'il satisfait à l'épreuve, en obtenir un diplôme lui permettant d'exercer la médecine dans toutes les provinces du Canada, sans autre formalité que l'inscription et l'acquittement des droits. Le porteur de ce

(1) Voir l'annuaire spécial de la Faculté de Médecine.

diplôme pourra aussi obtenir l'équivalence en Angleterre et dans toutes les possessions anglaises.

Il importe donc pour tout élève d'obtenir le certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, avant de commencer ses études médicales, et d'avoir ainsi accès à la licence provinciale et à la licence fédérale. L'élève se donne de la sorte la possibilité d'obtenir un diplôme presque universel.

Il serait désirable que les directeurs des maisons d'éducation préviennent ceux de leurs élèves, qui se destinent à l'étude de la médecine, de l'importance de ne pas commencer leurs études médicales avant d'avoir obtenu du Bureau provincial de médecine un certificat d'admission à l'étude.

V. — SESSION 1915-1916

OUVERTURE DES COURS

Les cours s'ouvriront le 5 octobre et se continueront jusqu'à la fin de la session, sans interruption, sauf les vacances de Noël et de Pâques, les congés et fêtes universitaires et les congés autorisés par le doyen.

EXAMEN PRELIMINAIRE

Le 14 octobre aura lieu l'examen préliminaire, pour les élèves qui n'ont pas de brevet et qui n'ont pas obtenu de dispense, en produisant un titre équivalent.

EXAMEN DE REPRISE

L'examen de reprise pour l'obtention du baccalauréat et du doctorat aura lieu le 16 septembre.

VI. — ADMISSION AUX COURS

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, l'élève doit fournir un certificat de bonnes moeurs et subir devant un jury nommé par la Faculté un examen d'aptitude sur les matières suivantes :

LATIN. — *Commentaires* de César, liv. IV, V, VI. — *Enéïde* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone.* — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

FRANÇAIS. — Les candidats devront écrire une courte composition sur un sujet donné. Cette composition permettra aux examinateurs de juger si l'élève connaît le mécanisme général de la langue, s'il peut trouver les idées d'un développement et les agencer convenablement. Ils doivent aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Les candidats traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Colombus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de *Télémaque.*

BELLES-LETTRES. — Principes de belles-lettres et de rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècles en France et en Angleterre.

HISTOIRE. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

Géographie. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

Arithmétique. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêts et autres règles basées sur le pourcentage, racine carrée.

Algèbre. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

Géométrie. — Les quatre premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eysséric et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

Chimie. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

Botanique. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

Physique. — Notions générales, telles que dans Ganot ou dans sa traduction par Peck.

Philosophie. — Notions générales sur toute la philosophie.

Zoologie.—Notions générales (Huard) (1).

---

(1) Tout candidat surpris à copier, ou à aider quelqu'un à copier, ou à se servir de livres ou de notes, sera immédiatement renvoyé de la salle. A la fin de l'examen, chaque candidat sera requis de faire la déclaration solennelle qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux pour réussir dans son examen. Il devra aussi fournir la preuve de son identité.

L'élève est dispensé de cet examen s'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, délivré par une université canadienne, du Royaume-Uni ou par une université étrangère reconnue, ou du brevet d'admission à l'étude de la médecine accordé par le Bureau provincial de médecine de la province de Québec, ou de tout autre corps similaire des autres provinces du Canada.

L'élève qui n'est pas porteur d'un certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, doit donner avis au secrétaire de la Faculté de son intention d'étudier la médecine, au moins quinze jours avant l'ouverture des cours. Si tel élève désire se faire dispenser de l'examen préliminaire en vertu d'un motif d'exemption reconnu par la Faculté, il doit adresser au secrétaire de la Faculté, en même temps que sa demande d'inscription, les titres, certificats, pièces justificatives, etc. dont il entend se prévaloir à cet effet. Tel élève sera informé si l'équivalence peut lui être accordée.

Il y a encore lieu d'insister ici sur l'importance majeure pour l'élève d'obtenir du Bureau provincial de médecine le certificat d'admission à l'étude, puisque ce certificat lui permet non seulement d'acquérir la licence, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans la province de Québec, mais même la licence fédérale, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans toutes les provinces du Canada et même dans toutes les possessions anglaises.

Sans le certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau provincial de médecine, l'élève ne peut espérer pou-

voir exercer la médecine dans la province de Québec et il perd ainsi une occasion facile d'obtenir celui de pratiquer dans tout le Canada.

INSCRIPTION

Tout élève ainsi admis à suivre les cours doit, après son admission et au commencement de chaque année scolaire, faire inscrire ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, son domicile personnel et celui de ses parents ou tuteur, dans le régistre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription. Cette carte n'est délivrée que sur acquit des droits prescrits par le Conseil : elle est strictement personnelle et ne peut être prêtée.

La scolarité ne compte qu'à partir de la première inscription ; et l'année courante, qu'à partir de la date de l'inscription annuelle.

Personne n'est admis aux cours, ni même considéré comme élève en médecine, tant qu'il n'a pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.

Le régistre d'inscription est clos le 15 octobre pour l'année courante. Après cette date, aucun élève ne peut être inscrit, à moins d'une autorisation spéciale du Conseil laquelle ne peut être accordée que sur demande écrite, exposant les raisons qui ont empêché l'élève de s'inscrire à l'époque voulue par le règlement.

VII. — DEBOURSES

SOMMES A DEBOURSER

Inscription annuelle	$ 5.00
Cours de l'année entière...............	100.00
Travaux pratiques à la Faculté et aux hôpitaux	10.00
Maison des étudiants..................	5.00
Hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame).........................	8.00
Diplôme de docteur en médecine........	20.00

Les élèves qui suivent des cours partiels:

Inscription..........................	5.00
Chaque cours.........................	10.00
Maternité (12 mois)..................	8.00

DEBOURSES EVENTUELS

Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu le brevet d'admission du Bureau provincial de médecine..............	$10.00
Partie de dissection à reprendre........	5.00
Reprise d'examen scolaire, soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours...	5.00
Toute reprise d'examen de baccalauréat ou de doctorat sur une matière.......	10.00
Sur chaque matière subséquente	5.00

Le premier versement doit être fait dans la première quinzaine du mois d'octobre, et le second, dans la première quinzaine du mois de janvier.

Pour les élèves de première année, sous brevet, le premier versement est de $65.00, et comprend l'inscription, la moitié du cours de l'année entière, la maison des étudiants et la moitié du montant des travaux pratiques.

Pour les élèves de première, qui n'ont pas de brevet du Bureau Provincial de Médecine, le premier versement est de $75.00.

Pour les élèves des autres années, le premier versement est de $73.00, et comprend la carte pour les hôpitaux (Hôtel-Dieu et Notre-Dame).

Le second versement est de $55.00.

Ceux qui paieront le montant complet de l'année avant le 15 octobre, auront droit à une remise de $5.00.

Il sera chargé un intérêt de 5% par année sur toute balance due, jusqu'à ce qu'elle soit acquittée et aucun élève ne sera admis à se présenter aux examens de fin d'année, à moins d'avoir acquitté ses redevances à la Faculté.

La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année.

La cotisation pour la Maison des étudiants est obligatoire pour les étudiants des cinq années; elle est perçue par le trésorier, ainsi que le prix de la carte d'hôpital.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème et 4ème année; le prix en est perçu à l'hôpital des Soeurs de la Miséricorde.

Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 4.45 heures à 5.45 heures du soir, pen-

dant les mois d'octobre et janvier, et à la même heure, les lundi, mercredi et vendredi, pendant les autres mois de l'année académique.

Les élèves de première et de deuxième année sont tenus de déposer la somme de $10.00 pour garantir la casse dans le laboratoire de chimie. Cette somme leur est remise à la fin de chaque année scolaire, déduction faite des objets brisés par eux.

VIII. — ENSEIGNEMENT

Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années.

L'enseignement en vue du doctorat en médecine comprend :

1o Un enseignement théorique présentant l'ensemble des connaissances nécessaires au futur docteur en médecine;

2o Un enseignement technique donné dans les laboratoires (travaux pratiques) et coordonné à l'enseignement théorique ;

3o Un enseignement clinique donné dans les divers hôpitaux.

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

L'enseignement théorique comprend :

Anatomie descriptive,
Anatomie topographique,
Histologie,
Physiologie et embryologie,
Chimie générale,

Chimie médicale,
Bactériologie,
Anatomie pathologique,
Pathologie générale,
Pathologie médicale,
Pathologie chirurgicale,
Obstétrique,
Gynécologie,
Médecine opératoire,
Thérapeutique et matière médicale,
Pharmacologie,
Pédiatrie,
Médecine légale et toxicologie,
Maladies mentales et nerveuses,
Phtisiothérapie,
Dermatologie et syphiligraphie,
Ophtalmologie, otologie et rhino-laryngologie,
Electricité médicale et physiothérapie,
Histoire de la médecine et déontologie médicale,
Hygiène.

Tous ces enseignements sont complétés suivant leur nature par des démonstrations et des travaux pratiques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (travaux pratiques)

Les travaux pratiques sont obligatoires et sont répartis entre les cinq années de scolarité.

Le travail de l'étudiant aux travaux pratiques est constaté par des interrogatoires et des manipulations.

L'enseignement technique comprend :

Anatomie pratique (dissection),
Physiologie expérimentale,
Histologie normale pratique,
Anatomie pathologique pratique,
Bactériologie pratique,
Chirurgie opératoire.
La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens d'anatomie.

Chaque élève est interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il reçoit séance tenante les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrit au registre les noms de ses élèves, les régions qu'ils ont disséquées et la période de cette dissection.

ENSEIGNEMENT CLINIQUE

L'enseignement clinique comprend, avec les exercices pratiques qui y sont afférents :

1o L'enseignement élémentaire et pratique de la séméiologie et de la technique sémiotique pour les élèves des premières années.

2o La clinique médicale, la clinique chirurgicale, la clinique obstétricale.



Salle de préparation du laboratoire de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique.

3o L'enseignement complémentaire des cliniques spéciales suivantes :

Maladies nerveuses,
Maladies mentales,
Maladies infantiles,
Ophtalmologie,
Oto-rhino-laryngologie,
Gynécologie,
Maladies contagieuses,
Syphilis et dermatologie.

COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie, de jurisprudence médicale et de toxicologie peuvent être admis à ces leçons en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants en pharmacie sont admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

EXAMENS

Pour être admis aux examens, l'élève doit posséder toutes les inscriptions requises, avoir passé avec succès tous les examens antérieurs ou réparé les échecs, avoir acquitté tous les droits, avoir été assidu aux cours, avoir tenu une bonne conduite et n'être passible d'aucune peine disciplinaire.

Les examens qui déterminent la collation du grade de docteur en médecine sont de deux ordres :

1o Les examens scolaires;

2o Les examens de doctorat.

Examens scolaires

Les examens scolaires ont lieu à la fin de la première et de la troisième année. Ils portent sur les matières enseignées durant l'année, sauf la pathologie générale et la bactériologie qui font partie de l'examen de doctorat. Chacun d'eux comprend des épreuves pratiques et des épreuves écrites ou orales.

Examens de doctorat

Les examens de doctorat portent sur toute l'étendue des matières enseignées. Chacun d'eux comprend des épreuves pratiques et des épreuves orales, suivant la nature de l'enseignement.

Les examens de doctorat ont lieu à la fin de l'année d'études correspondante et les examens de reprise, au commencement de l'année scolaire suivante.

Les dates en sont fixées par le doyen.

Aucun examen individuel ne peut avoir lieu en dehors des deux sessions règlementaires ni des lieux ordinaires des examens.

Tout étudiant, à moins d'une autorisation du doyen, laquelle n'est accordée que pour motif grave, doit subir l'examen correspondant à son année d'étude, à la session de fin d'année. Sont seuls admis à se présenter à la session du commencement d'année, les candidats ajournés à la session de fin d'année ou autorisés à ne pas s'y présenter.

L'élève doit conserver au moins cinquante pour cent des points attribués à l'ensemble des matières d'un examen et cinquante pour cent sur chaque matière en particulier.

L'élève peut reprendre toute matière sur laquelle il a échoué, pourvu qu'il ait conservé la moyenne des points sur l'ensemble. S'il ne conserve pas la moyenne des points sur l'ensemble, il doit reprendre toutes les matières de l'examen.

Nul élève ne peut après sa deuxième année commencer la troisième année, ni obtenir son inscription pour la troisième année, s'il ne s'est présenté à l'examen et s'il n'a conservé cinquante pour cent sur l'ensemble des points attribués aux matières de l'examen de doctorat de la fin de la deuxième année. Tout élève qui n'a pas ainsi conservé la moitié des points attribués à l'ensemble des matières de l'examen de la fin de la deuxième année, est tenu de recommencer et de payer de nouveau tous les cours de la deuxième année et de subir de nouveau l'examen sur toutes les matières.

Il y a un examen de reprise à la fin de la troisième année, pour les élèves qui ont échoué sur quelques matières de l'examen à la fin de la deuxième année, pourvu qu'ils aient satisfait sur l'ensemble.

Si l'élève échoue de nouveau, il doit se présenter à l'examen de reprise suivant. Si, à cet examen, il ne répare pas les échecs éprouvés, il ne peut être inscrit pour la quatrième année, tant qu'il n'a pas subi avec succès, à un examen régulier subséquent, une nouvelle épreuve sur les matières sur lesquelles il a échoué.

Nul élève ne peut, après sa quatrième année, commencer la cinquième année, ni obtenir son inscription pour la cinquième année, s'il n'a subi avec succès tous les examens an-

térieurs ou réparé tous les échecs, le plus tard à l'examen de reprise du commencement de la cinquième année.

Le jury d'examen se compose de deux professeurs : titulaire, adjoint ou agrégé en exercice. Le professeur du cours est de droit l'un des examinateurs.

La note donnée sur toute matière à un examen est finale pour cette matière et cet examen. Elle règle le sort de l'élève sans compensation possible par les notes obtenues sur d'autres matières.

Les examens de doctorat sont répartis comme suit :

MATIERES DE L'EXAMEN :	Nombre des points
Deuxième Année :	
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique	100
Histologie normale théorique et pratique	30
Bactériologie pratique	30
Troisième Année :	
Pathologie générale	100
Quatrième Année :	
Pathologie médicale	100
Pathologie chirurgicale	60
Thérapeutique et matière médicale	60

Tocologie	100
Anatomie pathologique	30
Chirurgie opératoire	30
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie	30

Cinquième Année :

Hygiène	60
Ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie .	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales	30
Syphiligraphie et dermatologie	30
Histoire de la médecine et déontologie . .	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

IX. — PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

ANATOMIE GENERALE

ANATOMIE DESCRIPTIVE

Professeur : M. L.-D. Mignault.

ANATOMIE PRATIQUE

Professeur: M. Delorme.

ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE

et

CHIRURGIE OPERATOIRE

Professeur: M. Rhéaume.

Démonstrateurs: MM. G.-T. Moreau, Virolle, Robichon, Ferron, Paré, Lefebvre et Gagnon.

Cet enseignement est à la fois théorique et pratique.

Au cours d'anatomie descriptive, le professeur expose aux élèves l'anatomie des os du crâne, des articulations, du système nerveux et des organes, etc., etc. Chaque cours est suivi d'une démonstration sur une pièce anatomique ou sur le sujet préalablement préparé par les prosecteurs. Ce cours, tout en étant didactique, a pour but non seulement de donner des connaissances anatomiques, mais encore de faire l'application de ces connaissances à la pratique médicale et chirurgicale.

Le professeur d'anatomie pratique donne, en outre, aux élèves de première année un cours d'ostéologie et de dissection qui les prépare à profiter de leurs travaux au laboratoire d'anatomie pratique.

L'anatomie pratique s'enseigne à la salle de dissection où les élèves étudient eux-mêmes sur le cadavre l'anatomie générale.

Ces travaux se font sous la surveillance des démonstrateurs et des prosecteurs, dont plusieurs se spécialisent dans la chirurgie, de sorte que leurs démonstrations acquièrent une valeur spéciale pour ceux qui se destinent à cette branche de la médecine.

La salle de dissection est ouverte tous les jours de 4 heures à 6 heures du soir, ainsi que les laboratoires.

L'*anatomie topographique* comprendra 30 leçons pour les élèves de troisième et de quatrième année.

Ce cours, qui sera un complément des leçons données aux élèves des deux premières années, aura pour objet de revoir les différentes régions anatomiques qui ont une importance pratique au point de vue de leurs applications à la médecine et à la chirurgie en particulier.

Les détails de moindre importance seront omis ou étudiés brièvement, tout en donnant l'avantage à l'étudiant qui le désire, de se documenter sur les régions anatomiques qui l'intéressent en particulier.

Ces leçons se feront au moyen de démonstrations, de dissections, de coupes anatomiques congelées et de pièces artificielles.

La *chirurgie opératoire* comprendra une série de leçons de technique chirurgicale sur le cadavre.

Chaque leçon sera d'abord illustrée par des explications didactiques du professeur (schémas, opérations, etc.), puis les élèves, par groupe, sous la surveillance du maître et de ses assistants, répèteront l'opération qui leur aura été illustrée.

Chaque groupe fonctionnera d'après le système de rotation, c'est-à-dire que tout élève passera successivement par les différentes positions qu'occupent ceux qui participent à une intervention chirurgicale.

Ce cours a pour but d'initier les élèves aux manipulations des techniques de l'asepsie et de leur apprendre à exécuter les opérations courantes que tout praticien doit connaître.

PHYSIOLOGIE

Professeur : M. Duval.

Suppléant : M. Asselin.

PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE

Professeur : M. Asselin.

Le cours de physiologie se donne en deux ans ; il est théorique et expérimental. La partie théorique est donnée par M. le professeur Duval, avec explications au tableau par des schémas et des démonstrations.

Le cours de physiologie expérimentale est donné par M. le professeur Asselin. Les élèves assistent à des démonstrations expérimentales faites sur des pigeons, des lapins et autres animaux, dans le but d'étudier les phénomènes de la respiration, de la circulation, du système nerveux, etc.

Un cours d'embryologie est aussi donné par M. le professeur Asselin, comme annexe du cours de physiologie. Ce cours a pour objet l'étude de la formation et des développement de l'embryon et l'organogénie.

CHIMIE

Professeur : M. Rivet.

CHIMIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Baril.

Le cours de chimie est donné chaque année aux élèves de première et de deuxième année qui doivent posséder déjà les préliminaires de cette science. Au début des cours, ces

préliminaires sont assez rapidement passés en revue ; on insiste davantage sur la théorie atomique et les lois chimiques.

On aborde ensuite la chimie organique si importante pour le médecin. Les expériences de chimie organique consistent surtout en analyses opérées sous les yeux des élèves.

La chimie organique terminée, les étudiants passent à la chimie biologique par l'étude théorique et pratique du suc gastrique, des urines, et autres produits physiologiques et pathologiques. Puis vient l'étude des poisons et de leurs antidotes, la toxicologie. Ce cours fait partie de la médecine légale, mais il fut rattaché, il y a quelques années, à la chimie afin de permettre à l'étudiant pleinement au courant de l'action chimique des corps, d'étudier les poisons d'une manière plus complète.

Le cours de chimie théorique est complété par des travaux au laboratoire de chimie pratique.

Sous la direction du professeur de chimie pratique, les élèves font des manipulations de chimie minérale et organique, ainsi que des analyses minérales et biologiques.

Le laboratoire est en outre ouvert aux élèves du cours spécial d'hygiène pratique. Ils y assistent à des démonstration de chimie appliquée et y poursuivent les analyses de l'air, de l'eau, du sol, des eaux d'égoûts, des aliments, des boissons, des condiments, etc.

HISTOLOGIE

Chargé du cours : M. A. Saint-Pierre.

Démonstrateur : M. Jutras.

Le cours d'histologie comprend des leçons théoriques et pratiques données aux élèves durant la première et la deuxième année de leurs études médicales.

Les cours théoriques sont accompagnés de schémas au tableau noir et de projections à l'écran ; chaque leçon est immédiatement suivie d'un cours pratique de microscopie.

Durant sa première année, l'étudiant parcourt toute l'histologie proprement dite et l'anatomie microscopique en même temps qu'il s'initie, dès le début de ses études médicales, à l'usage du microscope.

Dans sa deuxième année, il continue ses études d'histologie, son travail devient plus personnel ; il repasse lui-même toute sa matière en étudiant au microscope les pièces de chacun des tissus et des organes de l'économie sous la direction du professeur et de ses aides.

Au commencement de ces cours de deuxième année, le professeur fait une courte leçon théorique de 15 à 20 minutes sur le sujet que l'élève doit ensuite étudier au microscope durant le cours pratique qui dure une heure et demie.

On apprend à l'étudiant la technique des travaux de laboratoire ainsi que les meilleures méthodes de conservation et d'examen histologique des tissus et des organes. L'élève fait lui-même des dissociations, des inclusions, des coupes, des colorations, etc.

Mais comme la préparation de séries complètes de pièces histologiques prendrait trop de temps à l'élève et qu'il doit nécessairement être pourvu de ces pièces pour pouvoir étudier tous les tissus et tous les organes, la Faculté en fournit aux élèves qui seront, pour ce, tenus de verser la modique somme de cinq dollars à M. le Trésorier de la Faculté, au commencement de la première année.

De plus, comme les microscopes, les microtomes, etc., sont des instruments dispendieux et fragiles entre des mains inexpérimentées, une somme de cinq dollars sera chargée à l'étudiant pour leur usage en deuxième année.

PATHOLOGIE GENERALE

Chargé du cours : M. Bernier.

Le cours de pathologie générale est suivi par les élèves de troisième année, à quatre heures, tous les jours, du 1er avril à la fin de l'année.

Le cours est divisé en deux parties : l'une comprend les causes intrinsèques et extrinsèques des maladies ; l'autre comprend les réactions de l'organisme, les processus généraux, pathologiques, les principaux troubles des organes et des appareils.

Les questions de pathologie générale qui se rattachent particulièrement à l'anatomie et à l'histologie pathologique sont étudiées dans des cours spéciaux, par le professeur traitant ces matières.

BACTERIOLOGIE

Professeur : M. Bernier.

Suppléant : M. Jeannotte.

Assistant : M. Aubry.

Le cours de bactériologie est suivi par les élèves de deuxième année. Les cours sont donnés de 2 à 4 heures, les lundis, mercredis et vendredis durant le premier terme, les mardis

et jeudis, durant le second terme, constituant un ensemble de 140 heures.

Les cours théoriques et pratiques ont lieu dans un vaste laboratoire aménagé à cet effet et où les élèves trouvent tout le matériel nécessaire à leurs travaux: microscopes, appareils de stérilisation, etc. En règle générale, ce cours est surtout pratique, précédé d'une courte leçon théorique.

De temps en temps, les élèves sont interrogés sur les sujets traités dans les cours précédents. Les travaux pratiques sont exécutés par les élèves sous la direction des assistants et démonstrateurs, et rendent ces élèves capables de faire toutes les manipulations qu'un médecin peut être appelé à exécuter dans l'exercice de sa profession.

Le cours porte sur la morphologie, la biologie, le rôle des micro-organismes, sur la technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations, sur l'étude de chaque espèce pathogène, en particulier, et sur les principales applications de la bactériologie à l'hygiène.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Professeur: M. Latreille.

Assistant : M. C. Saint-Pierre.

Le cours d'anatomie pathologique comprend un enseignement clinique et un enseignement didactique. Il est suivi par les élèves de quatrième et de cinquième année.

L'enseignement clinique est suivi tous les matins de 9 heures à 10 heures dans les laboratoires de l'Hôtel-Dieu par les élèves des cliniques médicales et chirurgicales divisés par groupes de dix. Il porte sur la pratique des autopsies, sur la technique histologique et sur l'examen macrosco-

pique et microscopique des pièces chirurgicales provenant des salles d'opération. Cet enseignement est essentiellement pratique et individuel. Chaque élève, sous la direction du professeur et de ses assistants est entraîné à la technique des travaux du laboratoire, ainsi qu'à l'examen histologique et au diagnostic pathologique des divers spécimens anatomo-cliniques de la pratique médico-chirurgicale courante.

Enfin, un cours didactique réunit les élèves de quatrième année à l'Université dans un cours méthodique d'une trentaine de leçons sur les différents sujets de la pathologie humaine. Commençant par les processus généraux,—les dégénérescences cellulaires et les différents aspects du processus inflammatoire, la tuberculose, la syphilis, les tumeurs — ce cours se poursuit par l'étude plus détaillée des lésions spéciales à chacun des grands systèmes: circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, nerveux et génital.

Chacun de ces sujets est traité dans une leçon théorique et dans une leçon pratique. La leçon théorique comprend un exposé synthétique avec schémas et dessins au tableau noir, et une série de projections à l'écran. La leçon pratique comporte des démonstrations individuelles aux élèves divisés par petits groupes sur les spécimens macroscopiques et microscopiques du musée de pathologie se rapportant au sujet traité.

En résumé, l'outillage perfectionné du laboratoire de l'Hôtel-Dieu avec le matériel anatomo-clinique varié dont il dispose pour l'enseignement et pour les recherches, joint à l'importance toujours croissante du musée de pathologie de la Faculté, tout cela offre à l'étudiant sérieux, de même qu'au jeune gradué consciencieux et enthousiaste, un champ d'exploitation scientifique considérable, en rapport, du reste, avec les progrès si actifs de la médecine moderne.

HYGIENE

Professeur : M. E. Persillier-Lachapelle.

Suppléant : M. Valin.

Ce cours se donne en quatrième et en cinquième année.

Ce cours est rendu pratique par des démonstrations au moyen de cinq ou six cents transparents ou projections lumineuses et cartes murales, et aussi par des visites à des établissements municipaux ou industriels.

Le cours traite successivement : l'hygiène de la personne, des vêtements, des exercices corporels; la prophylaxie générale et spéciale des maladies contagieuses, les règles de l'isolement, de la quarantaine et de la désinfection ; l'air, ses effets sur l'homme ; le sol, son action sur l'homme, son assainissement ; le climat, classification, climats du Canada, climatothérapie ; l'habitation, ses influences sur la santé, éclairage, chauffage. ventilation, drainage ; l'alimentation, principes alimentaires, régime physiologique selon l'âge, le sexe, le repos et le travail, maladies résultant d'un régime mal équilibré ; le lait, altération, conservation, approvisionnement, régime lacté ; l'alimentation carnée, valeur nutritive, inconvénients, préparation des viandes, conservation, inspection ; l'alimentation végétale, valeur nutritive, régime végétarien, ses indications; les boissons alimentaires, thé, café, chocolat, inconvénients et avantages; les boissons fermentées, vin, bière, cidre, koumis, kéfir; les boissons distillées, alcools, alcoolisme ; l'eau potable, qualités requises, impuretés, approvisionnement, purification ; l'hygiène scolaire, milieu scolaire, écoliers; l'hygiène industrielle, le milieu industriel, les travailleurs.

MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE

Professeur : M. Fortier.

Suppléant : M. Bourgoin.

Assistant : M. G.-E. Mignault.

Le cours de matière médicale et de thérapeutique se donne en deux ans.

Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième année réunis en une seule classe.

Les premières leçons de chaque année sont consacrées à l'exposition des principes généraux de la thérapeutique et à l'enseignement de l'art de formuler.

Le professeur donne les définitions; il étudie, d'une manière générale, les voies d'administration des médicaments, leur mode d'absorption et d'élimination, les différentes causes qui peuvent faire varier l'action thérapeutique.

Dans l'art de formuler, à cause des circonstances spéciales où se trouvent placés les élèves de notre nationalité, l'on étudie non seulement les poids et les mesures du système métrique, mais aussi les poids et les mesures de la pharmacopée britannique et on habitue les élèves à se servir indifféremment de ces deux systèmes.

La rédaction de l'ordonnance est l'objet d'explications et de démonstrations particulières.

Après ces leçons préliminaires commence l'étude des médicaments.

Le professeur a adopté la classification d'après l'action physiologique; il est convaincu que c'est la plus pratique pour de futurs médecins.

Cette étude, à cause de l'importance et du nombre des groupes médicamenteux, ne peut se faire d'une manière utile en moins de deux années.

Le professeur n'accorde pas une égale importance à tous les médicaments d'une même classe. Il s'attache surtout à la description des médicaments types. Ce sont ceux que le praticien doit employer tout d'abord quand il veut obtenir une action définie ou une modification quelconque des fonctions physiologiques.

Les médicaments dont le rôle est surtout d'être des succédanés ne sont pas négligés mais sont traités plus brièvement.

Les progrès de la science contemporaine nous ont fait ajouter à notre cours une partie importante : la physiothérapie. Sans entrer dans des détails qui intéressent plutôt le spécialiste, le professeur étudie les agents physiques et naturels afin que les élèves connaissent bien les résultats que l'on en peut obtenir et les modes d'applications les plus pratiques.

Avant chaque leçon, le professeur fait apporter du laboratoire le médicament que l'on doit étudier et il en démontre les propriétés physiques et chimiques.

Les dix dernières minutes du cours sont consacrées à l'art de formuler. Tous les jours deux ou trois élèves sont appelés à tour de rôle au tableau, pour y prescrire les médicaments dont il a été question.

Afin de se renseigner sur la valeur des élèves, le professeur fait une revue orale tous les mois, et, à la fin de chaque terme, un examen écrit.

PATHOLOGIE MEDICALE

Professeur : M. Lesage.

Ce cours se donne aux élèves de troisième et quatrième année, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, sur les sujets suivants :

Première année. — Maladies infectieuses, maladies de la nutrition, du sang, du coeur et des poumons.

Deuxième année. —Maladies du tube digestif, du foie, des reins; maladies du système nerveux.

Ces leçons sont illustrées par des cartes murales, des projections lumineuses et des tracés sur le tableau noir.

Les élèves sont exercés par des répétitions fréquentes à la reproduction des sujets traités.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE

Professeur : M. Parizeau.

Suppléant : M. Bourgeois.

L'enseignement de la pathologie chirurgicale comprend un certain nombre de leçons théoriques suivies de démonstrations de technique opératoire. La partie théorique est illustrée, autant que le comportent les sujets traités, par les projections lumineuses et les pièces du musée pathologique chirurgical. La production de ces pièces, de même que celle des instruments et d'appareils orthopédiques, permet aux élèves un premier contact avec les pratiques chirurgicales que la clinique à son tour renouvellera plus fréquemment.

Cet enseignement s'inspire autant que possible d'idées pratiques, et cherche à faire pénétrer dans l'esprit de l'élè-

ve des idées générales sur la chirurgie actuelle. Il ne saurait être question pour eux de faire, sans études spéciales, de la chirurgie. Mais ils seront en état, moyennant un travail personnel suffisant, de faire, au besoin, appel aux connaissances reçues qui leur aideront à établir un diagnostic et à prescrire, sinon à pratiquer eux-mêmes, le traitement approprié.

PROPEDEUTIQUE

Professeur : M. Hébert.

Ce cours a pour but l'enseignement élémentaire de la clinique médicale et se donne au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Le grand nombre de malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, offrent aux étudiants un champ d'étude considérable et essentiellement pratique. Après avoir étudié le sujet en bonne santé, afin d'acquérir une connaissance aussi parfaite que possible de l'état normal des organes, les élèves sont exercés individuellement à l'examen du malade. Ils apprennent les divers moyens d'explorer les organes, ainsi que les différents modes d'investigation, pour découvrir les symptômes de la maladie.

Ce cours se donne tous les jours à 11 heures, excepté le samedi.

X. — CLINIQUES MEDICALES

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Guérin.

Adjoint : M. Bruneau.

Assistants: MM. Verner et Lebel.

Démonstrateurs: MM. Hamel et Riopel.

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. Benoit.

Suppléant : M. Alphonse Mercier.

Assistant en neurologie : M. Prévost.

Démonstrateur : M. Rouleau.

Les cliniques médicales sont suivies par les élèves de troisième et quatrième année, comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux et alternent après un certain temps, afin d'éviter l'encombrement et d'arriver à l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

La clinique médicale est à la fois didactique et pratique. Elle a lieu les lundi, mercredi, et vendredi, à l'hôpital Notre-Dame, pour toute la classe, et tous les jours, à l'Hôtel-Dieu, pour les élèves divisés par groupes, de 10 heures à midi. Pendant la première heure, les élèves, divisés par groupes et dirigés par le professeur titulaire, les assistants et les démonstrateurs, observent les malades dans leurs lits, apprennent à pratiquer les examens, à rédiger les observations, à établir le diagnostic, à formuler le traitement. De 11 heures à midi, les élèves se réunissent à l'amphithéâtre, où le professeur leur fait étudier les cas spéciaux et leur donne des leçons détaillées sur l'étiologie, l'anatomie

pathologique et la thérapeutique des maladies observées dans les salles. Les démonstrations techniques ont lieu de préférence à l'amphithéâtre. Les analyses spéciales se font au laboratoire. Enfin les lésions, en cas de décès, sont démontrées à la salle d'autopsie, aussi souvent que possible.

A l'hôpital Notre-Dame, les élèves reçoivent, chaque année, une série de leçons magistrales, illustrées par des projections lumineuses et des dessins au tableau, sur les éléments fondamentaux de cliniques. L'anatomie, la physiologie, la pathogénie et la seméiologie des divers organes sont tour à tour étudiées et démontrées. A la fin du terme, les élèves doivent subir un examen sur ces matières.

A neuf heures, les élèves de troisième année exécutent des travaux cliniques de laboratoire, sous la direction des professeurs de clinique et les élèves de quatrième année suivent les cliniques spéciales.

XI. — CLINIQUES CHIRURGICALES

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. O.-F. Mercier.

Professeur adjoint : M. Bourgeois.

Assistants : M. Fournier, chargé du dispensaire, et MM. Dufresne et Demers.

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Marien.

Professeur adjoint : M. Saint-Jacques.

Assistants : MM. Hingston, Rhéaume, Alex. Saint-Pierre et Falardeau.

Comme les cliniques médicales, les cliniques chirurgicales sont suivies par les élèves de troisième et de quatrième année comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux, afin d'éviter l'encombrement et d'obtenir l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

L'hôpital Notre-Dame possède un service complet et autonome de chirurgie.

La visite et l'examen au lit du malade permettent aux élèves de contrôler et d'appliquer les notions acquises au cours de pathologie chirurgicale. Le professeur et ses assistants consacrent chaque matin deux heures,soit aux explications que comporte chaque cas, soit à une leçon de revue sur une série de cas identiques, soit encore aux opérations pratiquées en présence des élèves à qui on explique et leurs indications et leur technique. Cet enseignement se donne aux élèves de troisième et de quatrième année ; mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, dès la deuxième année, apprennent à se familiariser au dispensaire chirurgical de l'hôpital Notre-Dame avec la pratique de la petite chirurgie, des traitements des plaies, des injections locales, des petites opéraitons, des pansements, etc., laquelle devient en somme, plus tard, la pratique journalière du médecin non spécialiste.

L'Hôtel-Dieu met à la disposition de l'enseignement de la clinique chirurgicale environ soixante-quinze lits, qui sont divisés en trois services de chirurgie générale.

Les élèves sont admis dans les services de 9 heures du matin à midi, tous les jours, et sont obligés de faire un stage régulier d'hôpital au lit du malade. Ils prennent part

à l'examen clinique des malades, rédigent les feuilles d'observation et font les pansements.

Trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, de 11 heures à midi, des leçons sont données par les professeurs, et des opérations sont pratiquées devant les élèves au grand amphithéâtre.

Les malades sont choisis dans les trois services de chirurgie.

Le sujet de chaque leçon, affiché à l'avance, peut être ainsi illustré par une série de malades choisis pour démontrer les diverses phases d'une même maladie et son traitement chirurgical.

OPHTALMOLOGIE

OTOLOGIE ET RHINO-LARYNGOLOGIE

Professeur : M. Foucher.

Suppléant : M. Boulet.

Les élèves de quatrième année suivent à l'hôpital Notre-Dame un cours de trente leçons sur les affections des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Parmi celles qui se rencontrent habituellement dans la pratique générale de la médecine, une attention spéciale est accordée au diagnostic.

En cinquième année, le cours qui se donne aussi à l'hôpital Notre-Dame est exclusivement clinique et comporte plus de développements sur le diagnostic différentiel et le traitement. Les rapports entre les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge et du nez, avec les diathèses et l'état général du patient, sont l'objet d'une étude sérieuse de la part du professeur Foucher.

MALADIES MENTALES ET NERVEUSES

Professeur : M. Villeneuve.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses et suppléant au cours des maladies mentales : M. Chagnon.

Suppléant à la clinique des maladies mentales: M. Tétreault.

Assistant à la clinique des maladies mentales : M. Lef. de Bellefeuille.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses: M. Prévost.

Démonstrateurs à la clinique des maladies mentales: MM. Noël et Larose.

Cet enseignement est suivi par les élèves de cinquième année, comme cours fondamental.

Il comprend des leçons théoriques professées à l'Université et des cliniques données à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et au dispensaire des maladies nerveuses de l'hôpital Notre-Dame.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ont gracieusement mis les ressources cliniques de leur immense établissement à la disposition de la Faculté. Des cliniques hebdomadaires portant sur les maladies mentales et nerveuses et les maladies organiques de l'encéphale et de la moëlle y seront données. Ces cliniques seront illustrées par l'étude de nombreux malades, de manière à couvrir, d'une façon méthodique, tout le champ des maladies mentales et nerveuses. La pratique courante de la

neurologie sera démontrée au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame où plusieurs centaines de malades se présentent tous les ans.

Un service d'électrodiagnostic et d'électrothérapie a été ajouté à la clinique des maladies nerveuses, à l'hôpital Notre-Dame, sous la direction de M. le Dr Panneton.

OBSTETRIQUE

Professeur : M. René de Cotret.

Assistant : M. Langevin.

Démonstrateur : M. Forest.

Le cours théorique, de cent vingt leçons, se donne en troisième et en quatrième année. Il constitue une introduction à la clinique obstétricale. Il est nécessaire pour deux raisons :

1o Pour permettre à l'élève de comprendre les leçons cliniques qu'il est impossible de surcharger de détails élémentaires ;

2o Pour lui donner les connaissances indispensables que les hasards de la clinique ne mettront pas sous ses yeux.

On ne saurait méconnaître les avantages qu'offre l'étude de cette matière. Instrumentation, asepsie, antisepsie, eutocie, dystocie, méthodes, procédés, etc., sont autant de connaissances théoriques nécessaires à la compréhension lucide et intelligente de la clinique. De fait, il est aussi difficile de comprendre la clinique obstétricale sans la tocologie, que la chirurgie sans l'anatomie.

D'après la loi médicale, l'élève est obligé d'assister à vingt cas d'accouchement pendant son cours d'étude. C'est là un cours essentiellement clinique, expliqué et surveillé par le professeur et auquel assistent les élèves par comités de six à douze successivement, durant la quatrième année. En outre, deux fois par semaine, le mardi et le samedi, une clinique est donné au lit des parturientes, pour les élèves de quatrième et de cinquième année. Ces cliniques sont données à la Maternité des Soeurs de Miséricorde. En plus, il y a en cinquième année un cours de manoeuvres obstétricales sur le mannequin.

L'élève qui aura mis à profit l'enseignement théorique et pratique donné sera tout à fait en état d'accepter les responsabilités de la pratique obstétricale.

MEDECINE LEGALE

Professeur: M. Derome.

Ce cours est donné aux élèves de troisième et de quatrième année, et aux élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Il comprend un certain nombre de leçons didactiques qui sont professées à la Faculté. Une attention toute particulière est donnée à la jurisprudence médicale pour que l'élève comprenne bien le rôle du médecin, lorsqu'il est appelé à aider les tribunaux, dans les cas de justice civile ou criminelle qui peuvent être éclairés par la médecine. Au laboratoire de la Faculté, les élèves apprennent à faire l'expertise des empreintes et des taches. La recherche du sang sera démontrée par les procédés les plus récents.

Grâce à la bienveillante permission de Sir Lomer Gouin, procureur-général, les élèves seront admis à la morgue de Montréal. Ils assisteront aux autopsies et s'y livreront à des travaux pratiques, dans la mesure permise par le matériel.

GYNECOLOGIE

Professeur : M. de Lotbinière-Harwood.

Adjoint : M. A. Ethier.

Assistant : M. Trudeau.

Ce cours est exclusivement clinique et se donne à l'hôpital Notre-Dame, aux élèves de quatrième et de cinquième année. Après un certain nombre de leçons didactiques préparatoires, les élèves apprennent la pratique courante de la gynécologie au dispensaire de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame fréquenté par un grand nombre de malades. Les élèves visitent aussi le service interne de gynécologie et reçoivent des leçons au lit des malades. De nombreuses opérations, auxquelles assistent les élèves, leur font parcourir tout le champ opératoire de la gynécologie.

PHTISIOTHERAPIE

(Fondation J.-Auguste Richard)

Professeur : M. Dubé.

Assistant: M. Grenier.

Cet enseignement, institué récemment grâce à la générosité de M. J.-Auguste Richard, de Montréal, qui en a doté la chaire, sera inauguré cette année.

Le professeur chargé du cours de phtisiothérapie fera des conférences sur le diagnostic précoce et général de la tuberculose. Ce cours comprendra, en plus des leçons cliniques, des conférences sur l'étiologie, la prophylaxie; sur le contrôle par les municipalités et l'Etat; sur la climatologie, le traitement chez soi et dans les institutions spéciales; sur l'importance sociale et l'histoire de la tuberculose.

Les élèves seront divisés par groupes pour l'examen clinique des malades.

Cet enseignement phtisiothérapique sera fait à la clinique antituberculeuse de l'Institut Bruchési, où les malades tuberculeux présentent toutes les variétés cliniques nécessaires à la formation des élèves.

DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE

Professeur : M. Décarie.

Chargé de la clinique des maladies cutanées et syphilitiques à l'hôpital Notre-Dame : M. Archambault.

Le cours des maladies cutanées et syphilitiques est suivi par les élèves de cinquième année.

Dix leçons théoriques sont données à l'amphithéâtre de la Faculté et portent surtout sur les sujets suivants: Anatomie et physiologie de la peau, symptomatologie générale, nomenclature et description des lésions primaires et secondaires de la peau, les différentes réactions de la peau au cours des maladies générales, traitement constitutionnel, local et interne.

Pour faciliter aux élèves l'étude des maladies de la peau, l'Université met à leur disposition des moulages en cire

exécutés à Paris depuis quelques années sous la direction immédiate du professeur. Ces pièces sont d'une grande utilité pour l'étude du diagnostic différentiel en dermatologie.

L'enseignement clinique est donné à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Notre-Dame, dans le service de dermatologie, et à la consultation externe pour les maladies cutanées et syphilitiques.

PEDIATRIE

Chargé de la clinique : M. Cormier.

Assistant à la clinique : M. Leduc.

Chargé du cours : M. Masson.

Assistant au cours : M. Ricard.

Afin de donner à l'enseignement des maladies des enfants une importance pour le moins égale à celle d'aucun autre enseignement, la Faculté a jugé à propos de modifier le programme du cours de pédiatrie, afin d'offrir aux élèves plus de facilité pour se renseigner sur cette spécialité si nécessaire, dont l'utilité devient de plus en plus évidente.

Ce cours comprend un enseignement didactique donné aux élèves de quatrième année, et un enseignement clinique donné aux élèves de cinquième année.

Le cours didactique comporte une série de 30 leçons par année sur l'étude de la physiologie du nouveau-né, les malformations et maladies congénitales, l'hygiène et l'alimentation du nourrisson, les maladies particulières à l'enfance ou communes à l'enfant et à l'adulte.

L'enseignement de la clinique infantile se fait partie à

l'hôpital Saint-Paul, partie à l'hôpital Sainte-Justine et à la Crèche des Soeurs Grises.

MALADIES CONTAGIEUSES

Chargé du cours et de la clinique à l'hôpital Saint-Paul: M. Leduc.

Ce cours se donne à l'hôpital Saint-Paul, aux élèves de cinquième année, et est exclusivement clinique. Les élèves sont formés au diagnostic précoce de ces affections et on insiste dans l'enseignement, sur les mesures prophylactiques et les moyens de traitement les plus récents.

RADIOLOGIE ET ELECTROTHERAPIE

Chargé du cours: M. Panneton.

La découverte de Roëntgen a mis entre les mains du médecin une arme nouvelle qui est à la fois un merveilleux instrument d'investigation et un merveilleux agent thérapeutique. Les élèves apprennent, en cinquième année, tous les services que vient rendre la radiologie comme moyen d'investigation et, par suite comme auxiliaire du diagnostic. Les heureux effets de la radiologie, dans le traitement de certaines affections sont démontrés aux élèves, afin qu'ils puissent plus tard en faire bénéficier leurs clients.

Dans le même ordre d'idée, les élèves apprennent, par des démonstrations pratiques, tous les services que l'électricité peut rendre comme moyen de diagnostic et de traitement.

PHARMACIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Laurence, pharmacien.

Ce cours a pour but d'enseigner aux élèves l'art de formuler et de préparer les médicaments; il comprend vingt-cinq leçons professées dans l'ordre suivant :

Métrologie. — Chaleur. — Solution. — Osmose. — Distillation. — Modes d'extraction.

Les diverses formes pharmaceutiques.—Incompatibilité.

Les principaux médicaments de la pharmacopée considérés dans l'ordre et sous les rubriques suivants : leurs préparations et combinaisons, leurs caractères physiques et pharmacologiques, leurs incompatibilités; acides, métalloïdes, sels et oxydes, substances amylacées et saccharines et dérivés; huiles volatiles, résines, oléorésines et baumes ; corps gras et paraffines ; substances glucosidales ou à principes astringents ; substances alcaloïdales ; produits du goudron ou synthétiques; substances d'origine animale.

Rédaction des ordonnances.

XII. — HOPITAUX

Affectés à l'enseignement clinique

HOTEL-DIEU

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des religieuses de

l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL NOTRE-DAME

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un service de neurologie, un service de dermatologie et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Grâce à l'initiative de M. le Dr Panneton, un service d'électricité médicale, de radiologie, de thermothérapie et de photothérapie a été ajouté à l'hôpital. Ce service, muni des appareils les plus perfectionnés, est placé sous la direction de M. le Dr Panneton. Il sert à l'enseignement et au traitement des malades de l'hôpital; mais il est aussi à la disposition du public et de la profession médicale.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie ; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie ; 4o deux places d'interne en petite chirurgie ; 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge ; 6o deux

places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale; 8o une place d'assistant au dispensaire général; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

Dans cet établissement où sont hospitalisés près de deux mille malades, les soeurs de Charité de la Providence admettent gracieusement les élèves et mettent ses immenses ressources cliniques au service de l'enseignement.

Un laboratoire clinique a été ajouté à l'hôpital qui se trouve ainsi complètement outillé pour l'enseignement.

HOPITAL DE LA MATERNITE

A l'hôpital de la Maternité, dirigé par les soeurs de Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs. Il y a constamment cent lits occupés par des parturientes, et il s'y fait chaque année une moyenne de cinq cents accouchements que les élèves peuvent suivre.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hôpital.

INSTITUT BRUCHESI

(Dispensaire antituberculeux)

Grâce à la bienveillance des Révérendes Soeurs de la Providence et à la libéralité de M. Richard, la Faculté a fait établir un cours de phtisiothérapie à l'Institut Bruchési. Les élèves y seront formés au diagnostic de la tuberculose sous



Laboratoire de chirurgie opératoire. — Les élèves en fonction.

toutes ses formes et y apprendront les méthodes préventives et de traitement. Ce dispensaire est parfaitement outillé, pourvu d'un personnel spécial d'une haute compétence et a donné 80,000 consultations l'an dernier.

HOPITAL SAINT-PAUL

L'hôpital Saint-Paul est exclusivement consacré aux maladies contagieuses : rougeole, scarlatine, diphtérie et érysipèle. Il possède cent trente lits.

HOPITAL SAINTE-JUSTINE

L'hôpital Sainte-Justine, pour les enfants, contient 80 lits réservés aux enfants malades âgés de moins de 8 ans, et est sous la direction des Filles de la Sagesse.

Une salle de 18 lits est consacrée exclusivement aux nourrissons ; un service de médecine, un service de chirurgie, un service de dermatologie et un service d'oto-rhinologie sont à la disposition de la Faculté, qui a le contrôle médical de l'hôpital.

Les dispensaires sont suivis par un grand nombre de malades, environ 5,500 par année, et ces malades sont également à la disposition de la Faculté.

DISPENSAIRES

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la

consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général divisé en deux sections, médecine et chirurgie, il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un dispensaire de pédiatrie, un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie.

XIII. — PRIVILEGE DES GRADUES EN MEDECINE

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de: " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

XIV. — COURS SPECIAL D'HYGIENE PRATIQUE

Pour l'obtention d'un diplôme d'hygiéniste public

PERSONNEL

M. le Dr J.-A. BEAUDRY, inspecteur d'hygiène de la province de Québec; *chargé du cours d'hygiène théorique et pratique.*

M. le Dr ARTHUR BERNIER, professeur titulaire de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie théorique.*

M. le Dr G.-H. BARIL, professeur agrégé de chimie pratique à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de chimie théorique et pratique.*

M. le Dr HECTOR AUBRY, professeur agrégé de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie pratique.*

Plusieurs médecins se disposant à entrer dans les services sanitaires, — provinciaux, municipaux et autres, — en qualité d'hygiénistes de carrière, la Faculté croit le moment venu d'inaugurer des cours spéciaux d'hygiène appliquée. Cette innovation est d'autant plus opportune que le gouvernement de Québec vient d'autoriser son Conseil d'Hygiène à diviser le territoire de la Province en dix districts sanitaires avec un hygiéniste de carrière *dûment qualifié* en charge de chaque district.

La distribution de l'enseignement est provisoirement établie comme suit :

ENSEIGNEMENT

1. 36 leçons sur les principes de l'hygiène. On consacrera plus de leçons à l'hygiène publique qu'à l'hygiène privée.

(Pour ces leçons, le programme du cours d'hygiène donné aux étudiants en médecine sera généralement suivi).

2. 36 leçons et démonstrations sur la " pratique journalière de l'officier-hygiéniste ".

Application de la loi et des règlements sanitaires dans la province de Québec ; organisation et fonctionnement du service provincial d'hygiène; organisation des services municipaux d'hygiène des grandes villes, des petites villes, des villages et autres municipalités rurales.

Application des prescriptions règlementaires relatives aux maladies contagieuses de l'homme ; démonstrations ; difficultés rencontrées dans les municipalités et moyens de les résoudre; épidémiologie.

Usage à faire des statistiques vitales et mortuaires ; exercices sur les problèmes de statistique.

Application des mesures relatives aux maladies des animaux communicables à l'homme.

Manière de faire les investigations relatives aux eaux potables: aqueducs publics et privés, puits; procédés de correction de l'eau ; inspection des approvisionnements de glace.

Surveillance des aliments ; inspection des abattoirs et tueries, des vacheries et laiteries, entrepôts frigorifiques, boulangeries, etc.; démonstrations aux abattoirs sur la qualité de la viande.

Lutte contre la mortalité infantile.

Construction, surveillance et inspection des habitations privées et des édifices publics (assainissement du sol, orientation, construction, distribution des pièces, éclairage naturel et artificiel, *tuyauterie,* ventilation, chauffage).

Fonctionnement ordinaire de l'inspection médicale des maisons d'éducation.

Mode d'inspection sanitaire et médicale des établissements industriels.

Manière de faire les investigations relatives aux réseaux

d'égoût, drainages particuliers, fosses fixes, puisards. Inspection des dispositifs de purification des eaux d'égoût.

Organisation de l'enlèvement des gadoues; inspection des incinérateurs.

Manière de procéder à la vérification des *nuisances* ; remèdes ou suppression.

Génie sanitaire en rapport avec les alimentations d'eau, les réseaux d'égoût, la purification des eaux d'égoût, l'habitation.

Architecture en rapport avec l'hygiène de la construction.

Géologie en rapport avec les alimentations d'eau; méthodes de purification des eaux d'égoût et d'assainissement du sol de l'habitation.

Inspection des cimetières.

Rédaction des rapports sanitaires.

3. 28 leçons et 28 démonstrations sur la bactériologie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Caractères généraux des micro-organismes: morphologie et biologie; action des agents physiques et chimiques sur les bactéries; bactéries saprophytes et pathogènes; moisissures, levures; fermentations; putréfaction; toxines; ptomaïnes.

Technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations.

Rôle des bactéries dans les maladies infectieuses: pénétration dans l'organisme; effet produit; immunité naturelle et acquise; contagion; épidémiologie; prophylaxie ; antitoxines et vaccins.

Bactéries pathogènes en particulier: habitat; morphologie; cultures; inoculations; toxines; diagnostic bactériologique; immunité; prophylaxie.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des eaux d'égoût, des poussières.

Analyse du lait et des autres produits alimentaires.

Epreuve du pouvoir désinfectant des antiseptiques et des étuves.

Les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

4. 28 leçons et 28 démonstrations sur la chimie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des condiments et boissons, des eaux d'égoût, des désinfectants.

Outre les leçons et démonstrations du professeur, les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

REGLEMENTS

1. Ces cours spéciaux d'hygiène dureront neuf mois, commençant le 1er octobre pour se terminer en juin par les examens, écrit et oral, pour l'obtention du *diplôme d'hygiène publique.*

2. Les élèves qui désirent s'inscrire devront produire, au préalable, leur diplôme de docteur en médecine.

3. Les honoraires pour le cours complet et le diplôme sont de $100.00.

4. Pendant leur stage à l'Université, les élèves devront s'inscrire au Bureau municipal d'hygiène de Montréal pour suivre, dans la mesure du possible, les opérations de ce bureau et notamment accompagner les inspecteurs sanitaires municipaux.

5. Les élèves devront aussi se familiariser avec le diagnostic des maladies contagieuses et parasitaires en visitant l'hôpital Saint-Paul, l'hôpital des varioleux et en suivant les dispensaires dermatologiques de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame.

6. Les élèves pourront être chargés individuellement d'aller faire des inspections sanitaires dans la ville de Montréal et aux environs pour en faire rapport au professeur.

7. Les examens du cours d'hygiène publique se font au mois de juin, à l'Université Laval.

PROGRAMME DES EXAMENS

1ER JOUR.—Examen écrit sur l'hygiène (de 9 heures à midi), sur la bactériologie et la chimie (de 2 heures à 5 heures du soir). Les élèves signent leurs copies d'un pseudonyme.

2ME JOUR.—Inspection et rapport.

3ME JOUR.—Travaux pratiques de chimie (9 heures de l'avant-midi), de bactériologie (2 heures de l'après-midi).

4ME JOUR.—Examen oral en présence de deux professeurs (9 heures de l'avant-midi). L'élève est interrogé au moins un quart d'heure sur chaque matière.

Les examinateurs sont MM. Beaudry et Baril pour l'hygiène et la chimie; MM. Bernier et Aubry pour la bactériologie.

Points alloués sur chaque matière :

Examen écrit	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50
Inspection et rapport		100
Chimie pratique		50
Bactériologie pratique		50
Examen oral	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50

Soit 300 points pour l'hygiène
" 150 " " la chimie
" 150 " " la bactériologie.

L'élève doit conserver 60 pour cent sur l'hygiène, soit 180 points, 50 pour cent sur la chimie et la bactériologie, soit 75 points sur chacune des deux matières.

L'enveloppe contenant les noms correspondant aux pseudonymes ne doit être ouverte qu'après l'examen oral.

Ne sont admis aux examens que les médecins qui ont entièrement acquitté leurs redevances à la Faculté.

DOCTEURS EN HYGIENE PUBLIQUE :

1912—MM. les Drs
Beaudoin, Joseph-A.
Chaussé, J.-N.
Corsin, Adélard
Gauthier, Joseph-R.
Lesage, J.-C.
Pariseau, Léo
Saint-Georges, Henri
1913—Barrette, E.-A.
Boucher, Séraphin
1913—Gervais, J.-H.
Venne, S.
1914—Asselin, Elie
Bonnier, J.-W.
Bouvier, G.
Samson, H.
1915—Cypihot, A.
Dupuis, P.
Lapierre, A.-A.
Prévost, A.-H.

XV. — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

DEFINITION

Le Conseil comprend tous les membres de la Corporation.

L'assemblée de la Faculté comprend les membres du Conseil et tous les professeurs expressément chargés d'un enseignement, à titre de chef responsable.

La Faculté comprend les membres du Conseil et tout le personnel de l'enseignement.

ASSEMBLEE DE LA FACULTE ET FACULTE

Le président convoque de plein droit ou de l'avis du Conseil les réunions de la Faculté ou de l'assemblée de la Faculté.

Les questions soumises à l'assemblée de la Faculté concernent l'enseignement et l'attribution des notes d'examen.

La Faculté est conviée aux fonctions publiques.

Dans toute réunion, soit de l'assemblée de la Faculté soit de la Faculté, les membres du Conseil ont seuls voix délibérante.

TITRES ACADEMIQUES

Les titres académiques sont les suivants :

Professeur émérite,
Professeur titulaire,
Professeur adjoint,
Professeur agrégé,
Démonstrateur.

PRESEANCE

La préséance est établie comme suit :

Le doyen,

Les membres du Conseil,
Les professeurs titulaires ne faisant pas partie du Conseil,
Les professeurs adjoints,
Les professeurs agrégés en exercice,
Les professeurs agrégés libres,
Les démonstrateurs.

Dans une même classe, la préséance s'établit d'après la date de la nomination; à date égale de nomination, par celle de promotion; à date égale de promotion, par l'âge.

XVI. — DISCIPLINE

76 (1).—Tout élève est tenu d'assister régulièrement aux cours, cliniques, travaux pratiques, etc.

Chaque professeur doit se rendre compte suffisamment de la présence régulière des élèves à son cours pour être en mesure de certifier leur assiduité. Il est interdit à tout élève de répondre à un autre appel qu'à celui de son nom.

77.—Tout élève qui manque dix pour cent des leçons d'un cours quelconque durant une année scolaire, sans raisons valables et sans autorisation, peut se voir interdire les inscriptions et les examens tant qu'il n'a pas complété le nombre voulu de leçons. Les seuls congés reconnus sont ceux qui sont expressément autorisés par l'Ecole ou qui sont mentionnés dans l'annuaire de l'Université Laval de Montréal.

78.—Les peines de discipline sont :

---

(1) Les chiffres indiqués dans ce paragraphe renvoient aux articles du règlement spécial de la Faculté.

1o La réprimande;

2o L'interdiction de prendre son inscription et de subir des examens dans la Faculté pendant un an ou plus;

3o L'exclusion de la Faculté pendant un an ou plus;

4o L'exclusion de la Faculté pendant deux ans ou plus;

5o L'exclusion de la Faculté pour toujours.

79.—Le doyen a droit d'avertissement ou d'admonestation à l'égard de tous les élèves de la Faculté; les autres peines sont prononcées par le Conseil.

80.—Les actes passibles des peines ci-dessus sont :

1o Les infractions aux règlements ;

2o Les fautes contre la discipline et l'ordre scolaire ;

3o L'inconduite dans la Faculté ou ailleurs ;

4o L'ivrognerie ;

5o Les fait criminels ou délictueux.

81.—Un acte criminel légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive devant un tribunal compétent, qui décrète l'incarcération dans un pénitencier, comporte de plein droit l'expulsion pour toujours de la Faculté.

82. — Un acte criminel ou tout autre acte délictueux, légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive par un tribunal compétent à l'amende ou à l'incarcération dans une prison, entraîne des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

83.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-un commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé de plein droit suivant le cas et l'élève est expulsé pour toujours de la Faculté. En aucun cas, un diplôme ne peut être accordé à tel élève.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance de l'offense.

84.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-deux commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé suivant le cas, de plein droit, et l'élève est passible de l'une des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance du délit.

85.—Tout examen entaché de fraude ou de tentative de fraude doit être déclaré nul. En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle, la nullité de l'examen est prononcée par le jury; dans tous les autres cas, la nullité est prononcée par le Conseil. La nullité et l'annulation de l'examen peuvent être prononcées contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de tentative de fraude. L'auteur principal et ses complices peuvent être punis d'une des peines prévues à l'article soixante-dix-huit.

86.—L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme dans le cas où il a été délivré avant la connaissance de la fraude.

XVII. — PROFESSEURS ADJOINTS ET SUPPLEANTS

Les professeurs adjoints sont sous la direction du professeur titulaire au cours duquel ils sont adjoints.

Il est nommé pour chaque cours, parmi les professeurs agrégés, un suppléant, qui se tient à la disposition du professeur titulaire lorsque celui-ci s'absente ou est incapable de donner son cours.

En cas d'urgence ou d'incapacité purement temporaires, le titulaire doit prévenir son suppléant ou le faire prévenir. En tout autre cas d'absence ou d'incapacité, le titulaire doit prévenir ou faire prévenir le doyen qui prend les mesures urgentes nécessaires et informe le Conseil.

Lorsqu'un professeur suppléant apprend ou est averti, de quelque façon que ce soit, que le professeur titulaire dont il est le suppléant est absent ou incapable de donner son cours, il doit faire toute la diligence nécessaire pour le remplacer.



GRADUES

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, depuis leur fondation respective et leur union

BACHELIERS. (1)

Faculté de Médecine de l'Université Laval

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daigneault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
1888—Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C. M.
Richard, J.-B.

---

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Pontré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Moreau, F.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse. A.
Saint-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.
1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.
Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch. S.
Saint-Pierre, C.-L.
Simard, A.
1906—Acram, E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.
1906—Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
Saint-Jacques, R.
Trépanier, A.
1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary. E.
Despatis, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, E.
Lavallée, H.
Lebrun, K.
Lesage, O.
Lussier, A.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O.
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.
1908—Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur
Leroux, Oza
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
1908—Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.
1909—Archambault, R.
Bertholet, Geo.
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antoine
Chaussé, J.-N.
Cholette, Mén.
Collin, L.-D.
Delporte, Gabriel
Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-I.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Emery, E.-F.
Forgues, J.-A.-H.
Gagné, Joseph
Gagnon, Ad.
Hétu, Georges
Janelle, Ls-Jos.
Lalande, Stan.
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.
Savage, Léopold
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph
1910—Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Beaupré, Dollard
Bourget, Emélias
Daigneault, Emile
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, Arthur
Francoeur, D.-Homère
Dupuis, Pierre
Faubert, Omer
Joyal, Hector
Lajoie, Roméo
Lamarche, Charles
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila

1910--Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Phénix, G.
Nepveu, Théodule
Panneton, Auguste
Paré, Armand
Perras, Fernand
Mathieu, C.-F.
Plouffe, Adrien
Ritchot, Dolphis
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo

1911—Archambault, L.-P.
Biron, Romuald
Brault, Norbert
Brunet, Zénon
Brault, Raoul
Hébert, Joseph
Labarre, Gédéon
Laplume, Henri
Larouche, Henri
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Provost, Albert
Saint-Jacques, E.
Saint-Pierre, Damien

1912—Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Ls-Emile
Bertrand, Charles
Bissonnette, Stan.
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston
Garand, Lucien
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Rolland, Rodolphe
Thibault, Jude



Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C.
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
Saint-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Dauth, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
Saint-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
Saint-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
Saint-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lailier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Leppé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A.
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P. E.
Pâquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
Saint-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Brodeur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Dainville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, I.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Fiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Godin, O.-N.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafrenière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C.
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, B.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-C.
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J.
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
1874—Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Létourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
Saint-Paul, C.
Saint-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Beaudry, J.-Od.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar
1878- Saint-Jacques, Robert
Roberge, A.-N.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E
Auclair, Zéphirin
Auger L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guérin, M.
Guertin, M.
Jénigor, E.-C.
Lacerte, G.-A.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon J.-I.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
Saint-Georges, A.-E.

1879—Saint-Jacques, J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
Saint-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.
1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
Saint-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, S.-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, F.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E.
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Allard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J -A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885.—Bellehumeur, C.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florina
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
Saint-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault. Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse
1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Eucharistе
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
Saint-Germain, Louis
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.
1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp, A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine de Montréal (1880-1915)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila
1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard

1881—Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.
1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon
1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L. E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, L.
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* (1)
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a.d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a.g.d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a.g.d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations signifient : *a. d.*, *avec distinction ; a. g. d., avec grande distinction; a. t. g. d., avec très grande distinction.*

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
Saint-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*
1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.
1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Léopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
Saint-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien, *a.g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895—Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a. g. d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Ern.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Evariste, *a.t.g.d.*
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
Saint-Denis, J.-A., *a.g.d.*
Tétreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*

1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
Saint-Denis, E.
Saint-Jacques, E., *a. g. d.*
Sainte-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Roméo

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a. d.*
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, J.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*
1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
1898—Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
Saint-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*
1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
Saint-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, *a. d.*
1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap.
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
Saint-Pierre, Alex., *a. d.*
Sainte-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902—Bourgeois, J.-B.-Geo., *a.g.d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomon
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S.
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel, Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse

1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
1903—Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Laflèche, J.-F.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Véronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beaulieu, J.-F.
Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Corsin, A., *a. d.*
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Delaney, M.
Desbois, P.
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls-Félix, *a. d.*
Desorcy, Chs
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foisy, A.
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gagnon, U.
Gaudet, Lucien
Grenier, A.
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Millet, Eugène
Monette, Francis, *a. d.*
Moreau, Aug.
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, Wm, *a. d.*
Pontbriand, H.
Renaud, Ls-Henri
Sénécal, F.

1904—Simpson, Charles
Vanasse, S.
Vandandaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Bélisle, O.
Bellefeuille, G. de, *a. t. g. d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Laguë, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Chs, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel, J.-L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*

1905—Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*
Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Aug., *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichon, Arthur, *a. t. g.d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
Saint-Georges, H., *a.t.g.d.*
Saint-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.
1906—Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, Ls, *a. d.*
1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G , *a. d.*
Bernier, J.-E.
Birs, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat.
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L -A.
Champoux, E , *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*

1907—Robillard, Raoul
Roch, S., *a. g. d.*
Roy, D., *a. g. d.*
Waisman, D., *a. g. d.*
1908—Allaire, Joseph
Allard, Joseph
Audet, Achille
Ayotte, J.-B., *a. d.*
Baril, Geo.-Herm., *a.t.g.d.*
Bohémier, Séraphin
Bouvier, Georges
Cotnoir, A.-B.
Comtois, Achille
Chevrier, Aurèle
Dufresne, E.-Rivard, *a.d.*
Dumont, Réal
Despaties, Roch, *a. d.*
Drouin, Jean-B., *a. d.*
Doray, Raymond
Dupont, L.-A., *a. d.*
Ecrément, Arsène
Falardeau, L., *a. d.*
Faille, Jean-Louis, *a. d.*
Ferron, Nap.
Gadbois, Guil.-Henri
Gaudet, Wilfrid
Gauthier, Pacifique
Guy, Claude, *a. d.*
Gratton, Léonard, *a. g. d.*
Giroux, Alcibiade, *a. d.*
Hamel, Guy, *a. g. d.*
Huot, Arthur
Kimpton, Alfred, *a. d.*
Lafortune, Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche, Paul, *a. d.*
Lamoureux A.
Latour, Guillaume
Larochelle, Romulus, *a.d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre, Gaston
Langelier, Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu, J.-Alfred
Noël, Omer
Noiseux, O'Leary, *a. d.*
Plante, Lucien
Racicot, William
Rinfret, Léonard
Rodier, Adélard
Routhier, J.-C.
Saint-Jacques, Robert
Sénécal, Rodolphe
Trépanier, Armand, *a.g.d.*

1909—Amyot, Etienne
Archambault, A.-H., *a.g.d.*
Archambault, J., *a. d.*
Aubry, Wallace, *a. d.*
Baril, Philippe
Beaudoin, Armand
Bélanger, Ls-Ernest
Bernard, Emile, *d.*
Boileau, Joseph
Bouchard, C. A., *a. d.*
Brunet, J.-N
Chaffers, W.-H.
Cypihot, Hector, *a. g. d.*
Décary, Ernest, *a. d.*
Demers, F.
Dorval, Ls-Henri
Ferron, Alph., *a. a.*
Gauthier, Eugène
Godreau, Edmond
Gravel, A.
Grignon, Henri, *a. d.*
Guay, Hidola
Langevin, Stephen, *a.t.g.d.*
Lachapelle, J.-A., *a. d.*
Lafontaine, Ulric
Lagacé, Alph.
Lamarche, Claude, *a. d.*
Laporte, P.-Carmel, *a. d.*
Lavallée, H., *a. d.*
Lesage, J.-C.
Lesage, Ovide
Lussier, Adonias, *.ag.d.*
Mallette, Eugène
Martineau, Geo.-H., *a. d.*
Millaire, Edouard
Moreau, Emile
Panneton, Eug., *a.t.g.d.*
Paquin, Jos.-Ubald
Patenaude, Arm., *a. d.*
Potvin, Hector
Robert, H., *a. d.*
Roux, Ls ,*a. d.*
Saint-Arnaud, Laur., *a. d.*
Tessier, Napoléon
Thibaudeau, Adrien
Toupin, Jos.-Roméo, *a. d.*
Valois, Gustave
1910—Badeaux, Georges
Beaudet, Gustave
Bellemare, Eugène
Berthiaume, Henri, *a. d.*
Besner, Edouard, *a. d.*
Bourque, Oscar

1910—Boutin, Alfred
Chevrier, Raoul, *a. d.*
Côté, Ildephonse
Coupal, Henri-Géd.
Dubé, Alphonse
Forest, G.-Albani
Giroux, Fernando
Gouin, J.-M.
Handfield, Oswald
Hébert, Raymond
Lachapelle, T. *a. g. d.*
Ladouceur, Wildy
Lamy, Lorenzo
Larose, Adrien, *a. g. d.*
Larose, Camille
Lefebvre, Dollard
Lefebvre, Gustave
Leroux, J.-Oza, *a. d.*
Lahaise, Guillaume
Laurendeau, Narcisse-A.
Marchand, Arthur
Plouffe, Daniel
Poulin, Ernest
Provost, J.-M.-Elphège
Robidoux, William, *a. d.*
Sabourin, Sévérin, *a. d.*
Sormany, Albert
Tétreault, Arthur
Thibeault, J.-Pamphile
Trudeau, J.-Hector, *a. d.*
Turcot, René, *a. g. d.*
Véniot, Clarence-J., *a.g.d.*.
Venne, Séraphin, *a. d.*
1911—Barolet, Wilfrid
Beaudry, Philippe
Bécotte, Henri
Bélisle, Romuald
Bertholet, Georges
Boisclair, Horace
Chartier, Aimé
Caisse, Antonio, *a. d.*
Carignan, Léopold
Castonguay, Eug., *a. d.*
Charpentier, Léopold
Charron, Avila
Chaussé, J.-N.
Cholette, M.-Albert, *a.g.d.*
Clerk, Geo.-E.
Collin, Louis-D., *a. d.*
Delporte, Gabriel, *a. d.*
Desrosiers, Arthur
Desrochers, Emile, *a. d.*
Dontigny, Arthur

1911—Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Ferron, Henri
Forbes, Frédéric
Forgues, J.-A.
Foucher, Ernest
Gagné, Joseph
Gagnon, Adhémar, *a. d.*
Godin, Laurent
Goyette, J.-D.
Guertin, Alphonse
Hébert, Louis-A., *a. d.*
Hétu, L.-G.
Lalande, Stanislas
Larivière, Joseph
Lawler, Arthur
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio, *a. g. d.*
Milot, J.-Donat
Mousseau, Ovide
Normandin, Armand, *a. d.*
McGibbon, Walter-J.
Perrault, J.-Etienne
Perrin, L.-Georges, *a. d.*
Poulin, Emile
Powers, Alfred, *a. d.*
Prévost, Léon
Prud'homme, Léopold, *a.d.*
Savage, Léopold, *a. d.*
Ship, Abraham
Simard, Paul-Emile
Tessier, Alph.-D.
Tremblay, Philippe
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph-C.
1912—Accocella, G.-A., *a. d.*
Adam, L.-P., *a. d.*
Aubin, J.-L.-A.
Beaulac, J.-H.-E.
Beaupré, Dollard, *a. d.*
Bourget, Emélias
Deschesnes, J.-G.-A., *a. d.*
Desjardins, Art., *a. d.*
Dupuis, P.-B., *a. g. d.*
Daniel, Paul, *a. g. d.*
Emery, Fernand
Gagnon, J.-J.-L.
Geoffroy, Albert
Hurtubise, Elzéar
Janelle, L.-J.
Joyal, J.-A.-H., *a. g. d.*

1912—Lamarche, J.-E.-C., *a. g. d.*
Lajoie, J.
Lapierre, A., *a. d.*
Lapierre, A., *a. d.*
Lévesque, Ronald
Lundie, J.-A., *a. d.*
Mathieu, C.-T., *a. d.*
Panneton, J.-A., *a. g. d.*
Paquin, J.-D.-F.
Paré, J.-A.-A., *a. g. d.*
Perreault, Nestor
Perras, J.-H.-F., *a. d.*
Phénix, G.-A.-F., *a. g. d.*
Pineault, Adhémar
Plouffe, A.-F., *a. g. d.*
Ritchot, J.-E.-D.
Telmosse, J.
Tétreault, J.-A., *a. d.*
Turgeon, J.-A.-R., *a. g. d.*
1913—Archambault, Phil., *a. d.*
Barry, Maurice
Beauchemin, L.-O., *a. d.*
Biron, Romuald, *a. d.*
Brault, Raoul, *a. d.*
Brault, Norbert-R., *a. d.*
Brosseau, Emile
Bruchési, D.
Brunet, Zénon, *a. d.*
Bastien, Benoit
Côté, L.-Oliva, *a. d.*
Downing, George-F.
Forget, Achille
Gaudet, Camille
Gratton, Albert, *a. d.*
Hébert, Joseph-Louis
Labonté, Boniface
Labarre, Gédéon
Lacasse, Gustave
Larouche, Henri
Lafrance, Arthur-D.
Laplume, Alph.-Henri
Laporte, René
Laurier, Yvon
1913—Léger, Anselme, *a. d.*
Limoges, Gédéon
Milard, Joseph-Edouard
Mousseau, Alfred
Nepveu, Théodule, *a. d.*
Paquette, Albini
Pleau, Stephanus
Provost, Albert, *a. t. g. d.*
Pilon, Oscar
Poirier, Aimé
Rhéaume, Raymond
Rouleau, Albert
Roy, Alphonse
Roy, Richard
Saint-Jacques, E., *a. d.*
Saint-Onge, Emile
Saint-Pierre, Damien
Trudel, Jean-J.
Valiquette, Alcime
1914—Clermont, Hector, *a. d.*
Eidlow, Samuel-T.
Hébert, Pierre
Joubert, Louis
Lambert, J.-Gabriel
Lessard, Rosario
Morin, Norbert
Picard, Henri
1915—Adam, Alfred
Beaudry, Stanislaus
Bertrand, Charles, *a. d.*
Bissonnette, Tancrède, *a.d.*
Brault, J.-Ernest
DeCotret, Gaston-A., *a. d.*
Garand, Lucien
Gauthier, Pierre-Paul
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Larose, J.-Ulysse
Millette, Georges-Etienne
Piette, Edmond, *a. d.*
Thibeault, Judes
Vasseur, Arthur



PRIX HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de feu Sir William Hingston, est accordée par Lady Hingston, à l'élève qui conserve le plus grand nombre de points sur les matières primaires et finales.



FACULTÉ DES ARTS

La Faculté des Arts n'a pas atteint son plein développement. Mais, comme l'enseignement scientifique et littéraire qui fait l'objet ordinaire des cours de cette faculté dans les universités anglaises est donné, dans cette province, à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas encore rigoureusement dans l'Université même.

Cinq cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second a pour objet le Droit Public de l'Eglise; le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art ; le quatrième, des leçons de Droit Pratique, organisées en 1914, sur la demande de l'Association des femmes d'affaires; le cinquième, des leçons théoriques et pratiques de Chant Grégorien.

Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle

effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur, dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, 340, rue Saint-Denis, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue aussi largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Deux revues très appréciées, que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourent au même but.

Enfin, l'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874, pourvue en 1908 d'un département d'architecture et en 1914 d'un département d'arts industriels et décoratifs, a été annexée en 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

Sa Grandeur Mgr ZOTIQUE RACICOT

PRO-DOYEN

Mgr GASPARD DAUTH

SECRETAIRES CONJOINTS

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE
M. l'abbé EMILE CHARTIER

CONSEIL

Mgr ZOTIQUE RACICOT, doyen.
Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur et pro-doyen.
M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, } Secrétaires conjoints.
M. l'abbé EMILE CHARTIER, }
M. l'abbé J.-L. DESJARDINS, trésorier et bibliothécaire.
M. ERNEST MARCEAU.
M. JEAN-BAPTISTE LAGACE.

TRESORIER ET BIBLIOTHECAIRE

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

PROFESSEURS TITULAIRES

M. l'abbé J.-FLAVIEN LALIBERTE, P. S. S., maître ès arts ; *professeur de littérature grecque.*

S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT ,évêque de Pogla et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, vicaire-général ; *professeur d'histoire ecclésiastique.*

Mgr PHILIPPE CHOQUETTE, prélat de la Maison de Sa Sainteté, maître ès arts, licencié ès sciences, ex-directeur du laboratoire de la province de Québec, membre fondateur de la société internationale des électriciens; *professeur de physique.*

Mgr GASPARD DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine de la Métropole de Montréal, bachelier ès arts, docteur en théologie, vice-recteur; *professeur d'histoire de la philosophie.*

M. l'abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., bachelier ès sciences et licencié ès lettres ; *professeur d'astronomie.*

M. l'abbé ELISEE HEBERT, maître ès arts ; *professeur d'histoire du Canada.*

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., bachelier ès lettres ; *professeur d'histoire de la littérature française.*

M. l'abbé ELZEAR LEONIDAS PERRIN, P. S. S., docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique; *professeur de philosophie.*

M. ERNEST MARCEAU, principal de l'Ecole Polytechnique ; *professeur d'économie industrielle.*

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit naturel.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit public de l'Eglise.*

M. l'abbé ANTONIN NANTEL, chanoine honoraire, docteur ès lettres ; *professeur d'apologétique chrétienne.*

M. l'abbé L.-ARTHUR JASMIN, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'éloquence.*

M. JEAN-BAPTISTE LAGACE, bachelier ès arts; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS, docteur en théologie, bachelier ès arts; *suppléant à la chaire d'histoire ecclésiastique.*

PROFESSEURS AGREGES

Sir LOUIS-A. JETTE, docteur en droit ; *professeur d'économie politique.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, bachelier ès arts, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de philosophie.*

M. JOSEPH HAYNES; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. F.-C. LABERGE; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. C. LELUAU; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé ès lettres ; *chargé du cours de littérature française.*

M. l'abbé EMILE CHARTIER, licencié ès lettres de l'Université de Paris (Sorbonne), maître ès arts de l'Université Laval, docteur en philosophie de la Propagande et de l'Académie Saint-Thomas, membre de l'Association pour l'encouragement des études grecques de France ; *suppléant à la chaire d'histoire de la philosophie.*

PROFESSEURS EMERITES

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, évêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

I. — COURS DE LITTERATURE FRANCAISE ET CONFERENCES PUBLIQUES

Le cours principal dans cette Faculté est celui de Littérature Française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Des professeurs français agrégés de l'Université de Paris en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs d'oeuvre de la littérature française ; et un cours, essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

REGLEMENT DU COURS

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation admis gratuitement sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours ou d'une carte spéciale obtenue au secrétariat ; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 cents par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de la Faculté, assister au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués

par le professeur. Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux soumis à l'appréciation du professeur ; qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes obtenues durant l'année, ajoutée aux résultats du concours, détermine le classement final.

IV. Le cours comprend: 1o des leçons de composition et de style; 2o la correction des travaux remis par les élèves; 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, novembre-avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir. Il commencera, cette année, le 8 novembre et se terminera le 17 avril.

VI. L'inscription et les cartes d'admission se prennent au secrétariat de la Faculté.

CERTIFICATS ET DIPLOMES

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique et pratique de la langue, du style et de la composition, est donné par la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits peuvent y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir, durant cette période fait au moins les trois quarts des devoirs indiqués et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) sert d'épreuve écrite. Elle est cotée suivant l'échelle ordinaire, de zéro à vingt; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoute, pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé n'est pas inférieur à trente points sont admis aux épreuves orales. Le maximum pour cette épreuve est fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on doit avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale " avec distinction " est donnée à quiconque a atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajoutent des notions d'histoire de la littérature française, peut être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires.

7. Pour la correction de la composition finale et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés par la Faculté est adjoint au professeur.—Le vice-recteur assiste *ex officio* aux délibérations de cette commission d'examen.

8. Les certificats et diplômes sont décernés en séance publique à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

CONFERENCES PUBLIQUES

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de littérature française; novembre-avril. Elle comporte une série de conférences sur la littérature française faites tous les quinze jours par le professeur qui donne le cours.

Ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8.15 heures, dans la salle des Promotions. Elles commenceront cette année le 3 novembre. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour toute la saison au prix de $3.00. Les billets de sièges réservés se prennent au secrétariat. Ils sont valables non seulement pour les conférences publiques de Littérature Française, mais aussi pour les cours de Droit Public de l'Eglise et pour les cours d'Esthétique et d'Histoire de l'Art.

II. — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts a aussi fondé une chaire de Droit Public de l'Eglise. Les autorités ecclésiastiques et universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire si bien à sa place dans une université catholique.

Plusieurs leçons, données annuellement par un professeur compétent, fournissent aux étudiants et à notre société instruite un enseignement solide, de plus en plus nécessaire, sur l'organisation de l'Eglise, ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

III. — COURS D'ESTHETIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART

La Faculté des Arts ajoutera, cette année encore, à son enseignement régulièrement organisé, une série de conférences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Ces conférences, comme celles de Droit Public de l'Eglise, se feront à 8.15 heures du soir, et commenceront le 10 novembre. L'admission est gratuite.

IV. — LEÇONS DE DROIT PRATIQUE

Ce cours, inauguré en 1914, sur demande de l'Association des Femmes d'Affaires de Montréal, portera, cette année, sur la législation industrielle et comprendra vingt leçons.

Le professeur traitera les sujets suivants : le contrat industriel, la règlementation du travail, l'organisation ouvrière et la loi, les assurances et les institutions sociales, la propriété industrielle.

L'an dernier, le total des élèves inscrites était de 375, la moyenne des présences, de 80.

V. — LEÇONS THEORIQUES ET PRATIQUES DE CHANT GREGORIEN

Ces cours ont été faits par M. l'abbé H. Garrouteigt, p.s.s., professeur au Grand-Séminaire de Montréal de novembre 1914 à février 1915.

L'affluence des auditeurs, maîtres de chapelle et organistes, a dépassé les espérances.

Le professeur a exposé d'abord les notions élémentaires (notation grégorienne, groupes, etc.) ; il a ensuite abordé la question du rythme, puis celle des modes ; enfin, il a donné

un bref commentaire du *Motu proprio* de Pie X sur la musique sacrée.

On s'est efforcé de rendre ces cours aussi pratiques que possible, en multipliant les exemples. A presque toutes les leçons, on a fait chanter l'auditoire et on a obtenu dans cet exercice, un succès inespéré. Enfin, par deux fois, la *Schola* du Grand-Séminaire a exécuté une série de morceaux dans les différents genres grégoriens.

VI. — BIBLIOTHEQUE GENERALE D'ETUDE

A côté des bibliothèques spéciales des Facultés et des Ecoles affiliées, il fallait une bibliothèque générale. L'Université, dès l'origine, s'était occupée de ce besoin. Grâce à la générosité d'amis ecclésiastiques et laïques, plusieurs milliers de volumes dont quelques-uns de grande valeur, avaient été collectionnés peu à peu et rangés dans une large pièce située au dernier étage de la maison.

Plus tard, sans cesser de rester la propriété de l'Université, ces livres, de même que les intérêts de la bibliothèque furent confiés, sous la direction du vice-recteur et du secrétaire-général, aux soins de la Faculté des Arts qui relève d'une façon plus intime de l'administration universitaire.

Au mois de janvier 1906, M. Arnould, nouvellement arrivé à l'Université en qualité de professeur de littérature française, s'avisa de vouloir combler une lacune qu'il avait remarquée dans l'organisation de cette bibliothèque générale. Il voulut en faire un moyen d'étude d'accès plus facile et en même temps la développer dans un sens plus moderne et plus pratique.

L'idée venait si bien à son heure que, à peine énoncée, elle put commencer à se réaliser. La Corporation des Administrateurs fournit un nouveau local au rez-de-chaussé.

A l'oeuvre naissante, une aide française fit bientôt faire un pas décisif: au milieu du mois d'avril, un cablogramme de Paris, nous envoyait, par l'intermédiaire de M. Klesckowski, consul-général de France au Canada, mille piastres, don de M. Robert Lebaudy.

Le 24 juin de l'année 1909, Lady Chapleau donnait à l'Université la riche collection de livres, plus de quatre mille, de son mari, Sir Adolphe Chapleau.

Un peu plus tard, M. L.-H. Archambault, avocat de Montréal, faisait parvenir une grande partie de sa bibliothèque, qui compte bon nombre de livres fort importants.

Et tous les ans, des amis dévoués, parmi lesquels se distingue Sir Lomer Gouin, premier ministre provincial, nous versent des sommes importantes, qui sont employées à l'acquisition de nouveaux livres.

Sans parler de la très riche collection de livres canadiens de l'honorable juge Baby, l'Université se trouve dotée d'une véritable bibliothèque générale ouverte à toute la classe intellectuelle.

Cette bibliothèque complète fort heureusement notre enseignement. Elle sert de foyer à tous ceux qui veulent allumer, entretenir ou accroître en eux la flamme des choses de l'esprit, la culture littéraire, historique, religieuse, philosophique, scientifique ou artistique.

Par un contrat intervenu entre l'Université et le Séminaire de Saint-Sulpice, au cours de l'année dernière, la bibliothèque a quittée le local actuel trop étroit et s'est

installée dans les salles spacieuses à l'épreuve du feu mises à sa disposition dans l'édifice que le Séminaire a fait construire sur la rue Saint-Denis, entre les rues Emery et Ontario. Ce contrat garde à l'Université le contrôle de ses volumes et la décharge des frais d'entretien et d'administration. Les règlements en vigueur sont ceux de la bibliothèque de Saint-Sulpice.



GRADUES

CERTIFICAT D'ETUDES LITTERAIRES

1904—M. Charbonneau, A.-B.
Mme Duval, A.
M. Fauteux, J.-N.
Mlles Millette, A.
Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
Mlle Wells, P.
1905—MM. Gratton, Z.
Lanctôt, G.
1906—M. Bruchési, P.-E.
Mlles Lareau, B.
Quirk, C.
1907—MM. Gadbois, E.
Girard, P.-M.
Frère Louis-Armand
MM. Sicotte, A.
Maurault, O.
1908—Mlle Gérin-Lajoie, M.
MM. Gibeault, O.
Provost, A.
Mlle Saint-Jacques, E.
M. Vanier, G.
1909—Mlles Bélanger, L.
Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlles Lamontagne, B.
Lemoyne, G.
Mignault, C.
Mignault, J.
1910—Mlle Cloutier, M.
M. Fauteux, N.
Frère Josephus
1910—Mlles Martel, C.
McNabb, V.
Meilleur, A.
Surveyer, T.
Villeneuve, H.
1911—Mlles Czernkovich, L. de
Denys, M.-F.
Désaulniers, L.
Desrosiers, M.
M. Lanthier, H.
Mlles Madore, M.-A.
Pineault, M.-E.
Tardif, M.-A.
1912—Frère Ambroise-Emile, *a.d.*
Frère Anselme
Mlle Girard, J.
M. Goudrault, M., *a. d.*
Mlles Martineau, E.
Nolin, A.
Frère Philippe
Sr Sainte-Anne-Marie, *a.d.*
M. Tourillon, T.
Mlle Zappa, E.
1913—Mlles Arnould, G.
Garceau, B.
Thibaudeau, M.
Thibaudeau, S.
Frère François
Frère Arator
1914—Frère Anatole,
Melle Mathys, C.
Frère Héraclius.

DIPLOME D'ETUDES LITTERAIRES

1905—Mme Duval, A.
Mlle Renaud. S.
M. Sauvé, J.-H.
1906—M. Gratton, Z.
Mlle Millette. A.
1908—M. Girard, P.-M.
1909—Mlle Gérin-Lajoie, M.
1910—Mlles Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlle Quirk, C.
1911—Frère Josephus
Mlles McNabb, V.
Villeneuve. H.
1912—Mlles Denys, M.-F.
Desaulniers, L.
Madore, M.-A.
Meilleur, A.
Tardif, M.-A.
1913—Frère Anselme
Mlle Zappa, E.
Frère Philippe
M. Tourillon, T.
1914—Frère François,
Melle Thibaudeau, M.

ECOLE POLYTECHNIQUE

DE MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et annexée à la Faculté des Arts en 1887, est généreusement subventionnée par le gouvernement de la province de Québec et les principaux chemins de fer du Dominion. Elle correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. Elle comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole de Génie Civil, et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

Cette Ecole est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique, théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

M. ERNEST MARCEAU, principal, président. Mgr EMILE ROY, président de la commission des écoles catholiques de Montréal. M. ALFRED FYEN, directeur-secrétaire.	*Ex officio*

Sir LOMER GOUIN, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

Sir H. ARCHAMBEAULT, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

M. A. BOYER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. E. BELANGER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

L'honorable HONORE GERVAIS, *délégué de la Corporation des Administrateurs de l'Université.*

Mgr A.-P. DUBUC, *délégué du Bureau des Gouverneurs de l'Université.*

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

DIRECTEUR DES ETUDES

M. ALFRED FYEN

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH HAYNES, *architecture et construction, travaux publics, chemins de fer et dessin.*

M. S. DUVAL; *électricité physique, électrotechnique.*

M. C. LELUAU ; *résistance des matériaux, hydraulique, exploitation des chemins de fer, ponts.*

M. ALFRED FYEN ; *mathématiques, géométrie descriptive pure et appliquée.*

M. ELZEAR BEAUPRE ; *calcul différentiel et calcul intégral.*

M. CONRAD MANSEAU ; *algèbre supérieure et géométrie analytique; chargé du service météorologique.*

M. EMILE DULIEUX ; *minéralogie, géologie, mines et métallurgie.*

M. J. FLAHAULT ; *chimie générale, analytique et industrielle; chargé du laboratoire des recherches et analyses chimiques.*

M. E. DYONNET ; *dessin et modelage.*

M. JULES POIVERT ; *composition architecturale.*

PROFESSEURS CHARGES DE COURS

M. A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE; *dessin, histoire et théorie de l'architecture, hygiène, chauffage et ventilation.*

M. E. DESAULNIERS; *mathématiques et mécanique.*

M. A. BEAULNE ; *constructions métalliques et assistant pour les travaux techniques.*

M. A. FRIGON; *mesures électriques et chargé des laboratoires d'électricité.*

M. A. MAILHIOT; *minéralogie et géologie générale; conservateur du musée de minéralogie et de géologie.*

M. P.-E. MERCIER; *exploitation et construction des chemins de fer.*

M. H. CHARLEBOIS; *dessin.*

M. E. MONTPETIT; *législation industrielle.*

M. P. CHARTON; *topographie et arpentage.*

M. A. DOLLO; *physique, thermodynamique et machines thermiques.*

M. F. BABOULENE; *arts décoratifs.*

M. T. LAFRENIERE; *génie sanitaire.*

PROFESSEURS ADJOINTS

M. C. BOUSQUET ; *laboratoire des recherches minéralogiques et essais métallurgiques.*

M. A. QUEVA ; *laboratoire de chimie, de recherches et d'analyses chimiques.*

M. W. HAYNES ; *atelier des machines-outils, machines à vapeur, forge.*

M. L. LASNIER ; *laboratoires et mesures électriques.*

M. N. BOLDUC ; *dessin, géométrie descriptive.*

M. A. PELLETIER ; *mathématiques.*

M. H. LABRECQUE ; *mathématiques.*

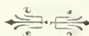
PROFESSEURS HONORAIRES

M. ALEXANDRE BONIN ; *officier d'Académie, ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole.*

M. E. VANIER ; *ancien professeur à l'Ecole.*

M. F. ANDRE ; *ancien professeur à l'Ecole.*

M. F.-C. LABERGE ; *ancien professeur à l'Ecole.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

A. — DIVISION DES INGENIEURS

39ème Promotion (4e Année)

MM. Barrette, A.	Montréal, Q.
Bertrand, H.	L'Isle-Verte, Q.
Dupuis, J.-H.	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
Forgues, J.-A.	Montréal, Q.
Fournier, V.	Coaticook, Q.
Gagnon, A.	Montréal, Q.
Gauthier, H.	Saint-Jean, Q.
Godin, C.	Montréal, Q.
Guay, E.	Montréal, Q.
Héroux, J.-E.	Saint-Timothée, Q.
Julien, R.	Montréal, Q.
Lavigueur, F.-X.	Montréal, Q.
Legendre, J.-C.	Ottawa, Ont.
Mackay, F.	Montréal, Q.
Marien, O.	Henryville, Q.
Méthé, L.-P.	Les Trois-Rivières, Q.
Pauzé, L.-A.	Montréal, Q.
Martineau, C.-A.	Montréal, Q.
Piché, H.	Saint-Léonard-d'Acton, Q.
Poitras, P.-E.	Montréal, Q.
Savoie, R.	Montréal, Q.
Vermette, N.	Montréal, Q.

40ème Promotion (3e Année)

MM. Barcelo, J.	Montréal, Q.
Bernardin, L.	Montréal, Q.

MM.	Bessette, O.	Montréal, Q.
	Boisseau, L.-G.	Montréal, Q.
	Carbonneau, E.	Sorel, Q.
	Cimon, H.	Québec, Q.
	Circe, J.-A.	Sherrington, Q.
	Clermont, L.	Saint-Narcisse, Q.
	Deschamps, A.	Montréal, Q.
	Dubuc, E.	Nicolet, Q.
	Dubreuil, A.	Saint-Placide, Q.
	Dupont, A.	Maisonneuve, Q.
	Gauthier, R.	Mont-Laurier, Q.
	Larochelle, E.	Saint-Ferdinand, N.-E.
	Laurin, J.	Westmount, Q.
	Lavigne, E.	Québec, Q.
	Lavoie, H.	Chicoutimi, Q.
	Marien, R.	Montréal, Q.
	Probst, E.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Rocher, B.	Montréal, Q.

41ème Promotion (2e Année)

MM.	Delorme, L.-L.	Saint-Léonard, Q.
	Demers, P.-E.	Montréal, Q.
	DeVarennes, H.	Waterloo, Q.
	Fleury, E.	Les Trois-Rivières, Q.
	Giguère, E.	Montréal, Q.
	Harris, J.-A.	Montréal, Q.
	Larose, A.	Montréal, Q.
	Laferrière, A.	Montréal, Q.
	Loignon, B.	Montréal, Q.
	Michaud, J.-A.	Montréal, Q.
	Reid, J.-M.	Sainte-Agathe, Q.
	Rolland, O.	Montréal, Q.
	Villeneuve, M.	Montréal, Q.

42ème Promotion (1e Année)

MM.	Beaudry, C.	Pointe-aux-Trembles, Q.
	Beaulieu, R.	Montréal, Q.
	Bélanger, R.	Grand'Mère, Q.
	Cléroux, E.	Montréal, Q.
	Délisle, A.	Yamachiche, Q.

MM. DesMaisons, A.-O.	Montréal, Q.
De Paul, J.	Montréal, Q.
Forest, C.-E.	Montréal, Q.
Giguère, O.	Saint-Aimé, Q.
Hardy, E.	Montréal, Q.
Lajoie, L.-C.	Montréal, Q.
Lamarche, C.-E.	Mongenais, Q.
Larin, L.	Montréal, Q.
Latour, A.	Huberdeau, Q.
Laurendeau, C.	Montréal, Q.
Leduc, F.	Montréal, Q.
Lefebvre, J.	Montréal, Q.
Manseau, J.	Nicolet, Q.
Maurice, R.	Maisonneuve, Q.
Meunier, R.	Montréal, Q.
Morin, A.	Québec, Q.
Papin, P.	Montréal, Q.
Payment, J.	Montréal, Q.
Poutrée, L.	Manister, Michigan, E.-U.
Tremblay, A.	Nashua, E.-U.
Vincent, R.	Québec, Q.

B. — DIVISION DES ARCHITECTES

5ème Promotion (4e Année)

MM. Beauchamp, N.	Lachine, Q.
Bernier, A.	Montréal, Q.
Bigonesse, J.-A.	Montréal, Q.
Potvin, A.	Baie Saint-Paul, Q.

6ème Promotion (2e Année)

MM. Alain, J.-B.	Chicoutimi, Q.
Bastien, J.-P.	Montréal, Q.
Cartier, J.-A.-E.	Montréal, Q.
Dansereau, J.-B.	Montréal, Q.
Grisé, J.-A.	Montréal, Q.
Julien, H.	Montréal, Q.
Parent, L.	Montréal, Q.
Saint-Jean, E.	Montréal, Q.

7ème Promotion (1ère Année)

MM. Bournet, L.-S.	Lachine, Q.
Gatien, E.-E.	Sherbrooke, Q.
Gauthier, A.	Sault-au-Récollet, Q.
Gouin, H.	Montréal, Q.
Gravel, A.	Montréal, Q.
Lacelle, H.	Montréal, Q.
Lavallée, L.	Montréal, Q.
Robitaille, G.	Québec, Q.
Singer, P.	Westmount, Q.
Venne, E.	Montréal, Q.
Verge, M.	Québec, Q.

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS ET DECORATIFS

MM. Clapin, F.	Ottawa, Ont.
Desrochers, R.	Montréal, Q.
Dignard, A.	Montréal, Q.
Forest, E.	Montréal, Q.
Léveillé, J.-B.	Montréal, Q.
Préfontaine, L.	Longueuil, Q.

ECOLE DE PREPARATION

1ère SECTION

MM. Bigras, J.-A.	Montréal, Q.
Bourdon, H.	Montréal, Q.
Chagnon, D.	Verchères, Q.
Comeau, J.	Montréal, Q.
Comette, R.	Montréal, Q.
Cross, E.	Montréal, Q.
Demers, G.-M.	Outremont, Q.
DeVarennes, G.-E.	Papineauville, Q.
Ecrément, J.-G.	Maisonneuve, Q.

MM.	Frereault, R.	Pointe-aux-Trembles, Q.
	Fortier, G.-A.	Montréal, Q.
	Gouin, L.-P.	Batiscan, Q.
	Jodoin, T.	Montréal, Q.
	Jutras, J.-F.	Baie-du-Febvre, Q.
	Labrosse, S.	Montréal, Q.
	Lamothe, J.	Rougemont, Q.
	Laverdure, J.	Montréal, Q.
	Lefebvre, M.	Montréal. Q.
	Lesage, A.-S.-R.	Saint-Jacques, Q.
	Lussier, A.-L.	Montréal, Q.
	Lussier, J.	Montréal, Q.
	Meunier, J.	Montréal, Q.
	Milot, C.	Yamachiche, Q.
	Normand, L.-P.	Les Trois-Rivières, Q
	O'Flaherty, M.	Montréal, Q.
	Pépin, L.	Montréal, Q.
	Racine, O.	Montréal, Q.
	Simard, R.	Montréal, Q.
	Thesserault, H.	Lachine, Q.
	Trudel, P.	Montréal, Q.

2ème SECTION

MM.	Aumais, R.	Montréal, Q.
	Bleau, A.	Maisonneuve, Q.
	Bouchard, E.	Montréal, Q.
	Dozois, N.	Saint-Blaise, Q.
	Dupuis, P.-A.	Village-des-Aulnaies, Q.
	Hétu, G.	Montréal, Q.
	Lalonde, I.	Montréal, Q.
	Lefrançois, A.	Québec, Q.
	Mercure, A.	Outremont, Q.
	Normand, E.	Montréal, Q.
	Pilon, J.-E.	Hull, Q.
	Ravary, H.	Montréal, Q.
	Roy, J.-E.	Terrebonne, Q.
	Saint-François, O.	Montréal, Q.
	Tassé, E.	Montréal, Q.
	Vanier, E.	Saint-Jérôme, Q.

Nombre des élèves : 154.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

L'Ecole Polytechnique comprend deux divisions principales: la division des ingénieurs ou Ecole du Génie Civil et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

La division des ingénieurs comprend 4 années d'études divisées en deux sections : 1o la section des sciences (les 2 premières années d'études) qui donne droit au grade de candidat ingénieur ; 2o la section technique (les 2 dernières années d'études) qui donne droit au grade d'ingénieur.

Les études de la section des sciences sont communes à tous les élèves. Ceux-ci doivent se spécialiser à leur entrée dans la section technique; pendant la période correspondant à la section technique, les diverses catégories d'ingénieurs suivent, outre les cours qui leur sont communs, des cours spéciaux et particuliers à leur catégorie.

La division des ingénieurs de l'Ecole Polytechnique forme des ingénieurs civils, des ingénieurs métallurgistes et des mines, des ingénieurs chimistes et industriels, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens, des ingénieurs hydrauliques et des ingénieurs des chemins de fer.

Les intéressés consulteront avec fruit le programme spécial élaboré par l'Ecole.

Aux cours de l'Ecole viennent s'adapter des travaux d'application qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé " Conseil de perfectionnement ".

II. — CONDITIONS D'ADMISSION A LA PREMIERE ANNEE D'ETUDES

1o Etre âgé de 16 ans au moins, sauf dispense de un an accordée par le directeur, suivant le résultat de l'examen.

2o Avoir subi, devant un jury composé de professeurs de l'Ecole, un examen satisfaisant sur les matières suivantes :

Partie littéraire : français, anglais, histoire (depuis l'année 1500) de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, géographie générale et géographie détaillée du Canada.

Partie mathématique : arithmétique théorique, algèbre (1er et 2e degré inclus.), géométrie plane et de l'espace, trigonométrie rectiligne et sphérique.

Partie scientifique : physique et chimie, d'après un programme déterminé par l'Ecole.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre. La date est annoncée par la voie des journaux.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits qui sont de $5.00.

Sont dispensés de l'examen d'admission :

Les élèves du cours spécial du Mont Saint-Louis, Montréal, ayant obtenu leur certificat de cette institution.

Les examens de ces élèves doivent être subis en présence d'au moins un délégué de l'Ecole Polytechnique.

Les candidats munis d'un certificat d'études peuvent être, sur décision du jury d'examen, dispensés de l'examen sur la partie littéraire.

III. — DIPLOMES ET GRADES

L'Université délivre les diplômes d'ingénieur civil aux élèves qui terminent leur cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées. (B. S. A.)

La *Gazette officielle* de la province de Québec, le rapport du surintendant de l'Instruction publique et l'annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

IV. — RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

Cours de préparation................	$125.00
Première année	150.00
Deuxième année......................	150.00
Troisième année......................	150.00
Quatrième année....................	150.00
Pour chacune des 4 années de la division des architectes	125.00
Ecole des arts industriels.............	100.00

Les élèves auront de plus à faire, en prenant leur inscription pour l'année scolaire, un dépôt de $10.00 pour couvrir les fournitures faites par l'Ecole et la dépense de certaines détériorations légères provenant de la faute des élèves. Le surplus leur est remis à la fin de l'année. Les élèves des promotions sortantes auront à verser, pour l'obtention de leur diplôme, la somme de $25.00. Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Le diplôme de bachelier ès sciences appliquées (B. S. A.) ou ès arts appliqués (B. A. A.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

V. — TRAVAUX DE VACANCES

L'Ecole exige que ses élèves consacrent pendant les vacances une partie de leur temps à la visite d'ateliers, d'usines et de chantiers. Ils doivent y recueillir des renseignements et des croquis à l'aide desquels ils rédigeront des dessins et des mémoires descriptifs dont la remise est obligatoire au moment de la reprise des cours.

La note attribuée à ce travail entre dans la moyenne générale.

VI. — ECOLE DE PREPARATION

L'Ecole de Préparation prépare aux examens d'admission de l'Ecole Polytechnique. Les matières enseignées sont l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie descriptive, la géométrie analytique, le dessin, les éléments de physique et de chimie,

conformément au programme d'admission de l'Ecole Polytechnique.

L'Ecole de Préparation comprend deux sections de une année chacune où les candidats sont admis à la suite d'un examen, suivant leurs capacités.

Sont admis sans examen dans la 1ère section (les plus avancés) :

a) Les candidats porteurs des diplômes de bacheliers ès arts ou ès sciences.

b) Les élèves du cours préparatoire de l'Ecole d'Arpentage de Québec.

c) Les élèves diplômés de la section scientifique de l'Académie Commerciale de Québec.

Un programme spécial est élaboré pour les étudiants de l'Ecole de Préparation ; les intéressés pourront le recevoir sur demande.



GRADUES

Ingénieurs Civils (1)

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d.*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier, Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph., *a.g.d.*
1883—Bertrand, Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a.g.d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont, Hector
Labrèche, Viger-G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g. d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, François-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Napoléon, *a. d.*
Houdet, Auguste, *a. d.*
Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovis
Loignon, André
1887—Simard, Onésime, *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovila, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon, Ernest, *a. g. d.*
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d.*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph, *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier, *a.g.d.*
Faribault, Phi.-Arthur, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Parent, Paul-Etienne, *a. d.*
Laberge, F.-Charles, *a.l.p.g.d.*
Lemire, J. Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos.-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre-Jos.
1894—Desmarais, J.-A.-Z., *a.l.p.g.d.*
Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*

(1) Cette liste comprend les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du surintendant de l'Instruction publique de la Province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplôme d'ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. S. A. Les abréviations *a. d., a. g. d., a. l. p. g. d.,* indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction.*

1898—Lamoureux, Jos.-A., *a. d.*
1899—Côte, Onésip.-H., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-S.-H.
Mercier. Paul-E. *a d.*
Terriault, H.-Aug.
1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Ls-Eucl., *a g. d.*
1901—Beaulne, Alb.-S., *a .g. d.*
Denis, Valmore
Dubuc, Art.-E., a *g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules, Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a.l.p.g.d.*
Malo, Eucl.-J.-J., *a.l.p.g.d.*
1902—Blanchard, Jos.-E.. *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos.
Lefebvre. O.-O., *a.l.p.g.d.*
Sabourin, Alex.-Geo
Surveyer, Art.-M., *a.g.d.*
1903—Amirault, Jos.-E., *a.g.d.*
Bertrand, Jos.-E.-Casimir
Bourbonnais. O.-Ad., *a.d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaules, Geo.-H. *a d.*
Hurtubise, L.-L., *a. g. d.*
Labelle, Jos., *a .g. d.*
Préfontaine. Rolland, *a.d.*
1904—Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, C., *a. d.*
Dubuc, Henri
LeSage, Royal
Normandeau Emile
Ouimet, Georges, *a. d.*
Ouimet, Séraphin *a. d.*
Saint-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*
1905—Chevalier, P.
Dutert, L., *a. d.*
Dufresne, M., *a. g. d.*
Lefebvre. F.
Masson, A., *a. d.*
Robichon, R.
Smith. J., *a d.*
1906—Beaupré. E., *a.l.p.g.d.*
Béique, P., *a. d.*
Bélanger T.
Carnes W.
Charton, P.
Cormier, E *a. d.*
Jodoin. E.
Laperrière, D.
Léonard, G.
Leroux, J., *a. d.*
Siéyès, F. de
1907—Arsenault, Albert
Beauchemin, Alphonse
Beaudoin, Oscar
Béique, Eugène, *a. d.*
Brault, Bernard
Cadieux, Hector
Dubuc, Olier
Hurtubise, Gabriel
Lefebvre, Real
Lepage, Damase, *a. d.*
Malchelosse, Armand
Manseau, Conrad, *a. g. d*
McConville. Alfred
Mendelsohn, Joseph, *a.g.d.*
Mercil, Alfred, *a. d.*
Normandin. Benjamin
Ortiz. Enrique
Valiquette, Henri
Vallières. Irénée
1908—Bailey, Alex., *a. g d.*
Barrette, Oscar
Boucher, L.-W., *a l.p.g.d.*
Brunet, J.-A., *a. d.*
Gagnon, J.-N.-H.
Gill, J.-E.
Hamel, Edouard
Jetté. Arthur
Jorcas, Paul
Kieffer. Henri-F.. *a. d.*
Lamarche. D.-B., *a. d.*
Leblanc. Henri
Martin. Alex.
Meunier, Joseph
Milot. Adélard. *a. d.*
Pelland. Etienne, *a. d.*
Porlier, Henri. *a. d.*
Rousseau. Théo., *a. d.*
Sainte-Marie, L.-A.
Sicotte. Armand
Simard. Jos.-N., *a. d.*
Sorgius. Henri
1909—Baribault. J.-R.-D.
Brunet. Léon
Buisson. G.-J.-Art.
Buteau, Amédée
Chéné. Dosithé, *a. d.*
Cousineau. Aimé
Desaulniers. Eugène
Drolet, J.-Emile
Dubuc, C.-P.
Forest, Albert-J.
Fraser, Alexandre
Frigon. Augustin. *a. d.*
Ghysens, Edouard, *a. d.*

1909—Guimond, J.-Amédée
Joron, Rodolphe
Labelle, L.-G.-Adrien
Laflèche, Alphonse
Lafrenière. J.-Théodore
Langlois. Amédée
Papineau, Jean-A.
Plamondon, J.-Adrien
Robitaille, H.-Jules
Saint-Laurent, J.-Emile
Tessier, J.-DesRiv.
1910—Archambault, Gasp.-E.
Bauset, Maurice
Bélanger, Alph.-J.
Boucher, Alex.
Brosseau. Jos.-Armand
Cinq-Mars, Gust.
Couture, Alex.
Deslauriers, Jos.-H.
Dupuis, Armand
Fournier, Ovide
Genest, Aimé
Gibeault, Jos.-Emile
Girard, Henri
Gosselin, Ernest
Gravel, Jos-Avila
Lacroix, Emile
Laliberté, Louis
Landreau, Georges
Langelier, Nap.
Lapointe, Eug.
Leblanc, Jos.
Mailhot, Adhémar
Maillet, Paul-Emile
Marchand, Art.-H.
Ruel, Fabius
Thériault, Antonin
Vaillancourt, Wenceslas
Vallée, Ivan-Edm.
Vanier, Geo.
1911—Bastien, J.-C.
Beausoleil, R.
Béique, A.
Bourassa, L.-W.
Bourbeau, R.
Côté, J.-C.
Cyr, J.-E.
Dagenais, L.
Dubuc, C.-J.
Dufresne, A.
Duperron, A.
Elie, A.
Gauvreau, R.
Girouard, H.
1911—Gélinas, C.-E.
Hétu, E.
Laframboise, A.
Langlais, Z.
Lasnier, L.
Lemieux, A.
Lessard, C.
Mathieu, A.
Painchaud, R.-L.
Paquet, D.
Poitevin, E.
Riendeau, V.
Saint-Pierre, G.
Werminlinger, J.
1912—Blais, R.
Boulet, N.
Cailloux, M.
Deschesnes, A.
Desrochers, L.
Favreau, H.
Gauvreau, E.
Gratton, A.
Guimont, A.
Hébert, L.
Jetté, H.
Labrecque, L.
Lalonde, A.
Lamontagne, A.
Langlois, R.
Leclerc, L.
Mackay, E.
Papineau, G.
Paradis, A.
Roy, A.
Toupin, T.
1913—Bertrand, J.-E.
Brunelle, C.-H.
Clerk, W.
Duval, E.
Lambert, Z.
Lamothe, G.-E.
Landry, J.
Larivière, A.
Lefebvre, A.
Leroux, J.
Massue, H.
Ménard, C.-A.
Painchaud, F.-B.
Pelletier, E.
Robert, F.
1914—Beauchamp, A.
Boucher, E.
Bourbonnais, P.-E.
Gagnon, J.-E.
Grandmont, B.

1914—Marois, A.
Pepin, A.
Prévost, H.
Racicot, J.-A.
Verge, L.
1915—Barrette, A.
Bertrand, H.
Dupuis, H.
Forgues, J.-A.
Fournier, V., *a. d.*
Gagnon, A.
Gauthier, H.
1915—Julien, R.
Lavigueur, F.-X.
Legendre, C.
Mackay, L.
Marien, O., *a. g. d.*
Méthé, L.-P., *a. d.*
Pauzé, L.
Picher, P., *a. d.*
Poitras, P.-E.
Savoie, E., *a. d.*
Vermette, N.

Architectes

1911—Bigonnesse, L.
Drouin, J.-C.
Paquet, G.-E.
Préfontaine, F.
1912—Benoit, U.-L.
Bolduc, N.
Doucet, A.
Girard, J.-C.
Morissette, J.-A.
Robitaille, L.
1913—Côté, G.
Denoncourt, E.
Lafontaine, E.
1913—Latourelle, E.
Morin, C.
Routhier, A.-G.
1914—Cardinal, D.
Cormier, M.
David, C.
Lacroix, W.
Saint-Louis, J.-C.
Vautrin, I.
1915—Beauchamp, N.
Bernier, A.
Bigonesse, J.-A.
Potvin, A.

Bacheliers ès sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Art.
Boyer, M.-A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H.-Art.
Garneau, J.-Georges
Héroux, Jos.-Ph.
Laberge, F.-C.
Labrèche-Viger, Godef.
Marceau, J.-O.-E.
Marion, Joseph-A.
Sénécel, Omer
Vanier, J.-Emile
1900—Côté, M.-L.-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
Dubuc, Arthur
1901—Duchastel de Montrouge, J.-A.
Hardy, Edmond
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Emile
Parent, Paul-Etienne
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre, F-X.
1903—Bertrand, J.-Edouard
Bourbonnais, Octave-A.
Dessaules, Geo.-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rolland
1904—Chapais, C.
LeSage, Royal



ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire installée dans un bel édifice, 381,rue DeMontigny Est, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université. elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire d'histologie et de bactériologie, un laboratoire de chimie, une bibliothèque spéciale, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

I. — OFFICIERS HONORAIRES

PRESIDENTS D'HONNEUR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A OTTAWA

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A QUEBEC

VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

LE VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL

II. — OFFICIERS DU BUREAU

PRESIDENT

Le docteur E. PERSILLIER-LACHAPELLE, chevalier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

DIRECTEUR ET SECRETAIRE

Le professeur F.-T. DAUBIGNY, chevalier du Mérite Agricole, membre de l'Association Vétérinaire Américaine. membre à vie de l'hôpital Notre-Dame et juge de paix pour la cité de Montréal.

TRESORIER

Le professeur A. DAUTH, secrétaire-trésorier du Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, membre de l'Association Vétérinaire Américaine.

SECRETAIRE CONJOINT

Le docteur E.-P. BENOIT, professeur titulaire à la Faculté de Médecine, secrétaire de l'hôpital Notre-Dame.

III. — MEMBRES DU BUREAU

E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D., *professeur titulaire de médecine légale vétérinaire.*

F.-T. DAUBIGNY, M. V., *professeur titulaire d'anatomie et de chirurgie opératoire, chargé du cours de clinique médicale et de pathologie spéciale.*

A. DAUTH, M. V., *professeur titulaire de pathologie générale, chargé des cours de maladies contagieuses, d'histologie, d'inspection des viandes et de bactériologie.*

L.-P. LORRAIN, M. V., *professeur titulaire de pathologie externe et d'obstétrique.*

E.-P. BENOIT, M. D., *professeur agrégé de matière médicale.*

D. GENEREUX, M. V., *professeur titulaire de pathologie interne et chargé des cours d'extérieur du cheval.*

W.-J. DEROME, M. D., *professeur agrégé de chimie et de physiologie.*

G. DUJARDIN, M. V., *professeur agrégé de zootechnie et d'hygiène vétérinaire.*

J.-C. REID, M. V., *professeur agrégé d'inspection du lait et de chimie alimentaire.*

OMER LAROCHE, M. V., *professeur agrégé d'anatomie pratique.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

IIIme Année

MM. Beaudry, J.-E.	Saint-Valérien, Q.
Bédard, J.-A.-E.	Québec, Q.
Béland, J.-A.	Les Trois-Rivières, Q.
Bélanger, A.	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
Clément, A.-B.	Angus, Q.
Geoffroy, J.	Montréal. Q.
Grandmaison, E.	Ottawa, Ont.
Labelle, E.-C.	Saint-Eustache, Q.
Laberge, L.	Chateauguay, Q.
Landry, D.	Carleton, Q.
Lapointe, J.-A.	Saint-Jérôme, Q.
Leblond, J.-E.	Lister-Station, Q.
Rageotte, A.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Q.
Rainville, J.-H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Simard, P.-E.	Varennes, Q.
Turcot, J.-T.	Saint-Sacrement, Q.
Villeneuve, H.	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Beaudry, J.-L.	Saint-Valérien, Q.
Beauchemin, M.-P.-G.	Sainte-Monique, Q.
Cain, N.	Abbottsford, Q.
Guérin, J.-M.	Pierreville, Q.
Hébert, H.-G.	Saint-Rémi, Q.
Landry, J.-R.	Saint-Sylvestre, Q.
Laberge, J.-G.	Saint-Louis-de-Gonzague, Q.
Leblanc, H.-A.	Scottstown, Q.
Lajoie, L.-G.	Les Trois-Rivières, Q.
Moffett, C.-H.	Québec, Q.
Paquet, J.-A.	Saint-Côme, Q.
Racicot, J.-A.-R.	Saint-Philippe, Q.

MM. Robert, A.	Saint-Philippe, Q.
Sénécal, J.	Montréal, Q.
Tétreault, H.-R.	Abbottsford, Q.
Vauchestein, J.-A.-R.	Saint-Jovite, Q.
Veilleux, J.-M.	Saint-Georges, Q.
Veilleux, P.	Saint-Georges, Q.
Viau, R.	Saint-Chrysostôme, Q.

Ière Année

MM. Abraham, R.-S.	Revington, Argenteuil, Q.
Aubry, J.-H.	Les Cèdres, Q.
Bengle, L.-H.-T.	D'Israéli, Q.
Brossard, G.-A.	Saint-Jean-Chrysostôme, Q.
Brosseau, J.-O.-E.	Laprairie, Q.
Caron, J.-L.-W.	Hull, Q.
Champagne, F.	Saint-Georges-de-Windsor, Q.
Choquette, J.-W.	Marieville, Q.
Desrosiers, J.-A.	Joliette, Q.
Desrosiers, M.-H.	Joliette, Q.
Duhamel, L.-H.	Saint-Roch-du-Richelieu, Q.
DuTilly, Marc-W.	Arctic. R. I., E.-U.
Julien, R.	Saint-Timothée, Q.
Labelle, J.-G.-T.	Saint-Jérôme, Q.
Laberge, E.	Chicoutimi, Q.
Langlois, J.-S.-R.	Saint-Alphonse-Rodriguez, Q.
Marsil, J.-S.-L.	Saint-Jean-de-Matha, Q.
Monette, G.-D.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Pagé, A.-B.	Laprairie, Q.
Pratte, P.-J.-A.	Saint-Célestin, Q.
Viau, J.-A.	Saint-Chrysostôme, Q.

Nombre des élèves : **57.**



HORAIRE DES COURS : 1er TERME.

Années	Jours	HEURES 8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
1ère Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Physiologie ou Chimie (Dr Derome) Tous les jours	Chirurgie ou Clinique médicale (Dr Daubigny)	Obstétrique (Dr Lorrain) ou Clinique (DrDaubigny)	Extérieur du cheval (DrGénéreux) Tous les jours	Matière médicale (Dr Benoit) ou Pathologie générale (Dr Dauth)	Maréchalerie (Dr Lorrain) ou Zootechnie (Dr Dujardin)	Anatomie (Dr Daubigny) Tous les jours	Pathologie spéciale (Dr Daubigny) Tous les jours
2ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Physiologie ou Chimie (Dr Derome)	Chirurgie ou Clinique médicale (Dr Daubigny)	Obstétrique (Dr Lorrain) ou Clinique (DrDaubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours	Matière médicale et pharmacologie (Dr Benoit) ou Pathologie générale (Dr Dauth)	Pathologie interne (Dr Généreux) Tous les jours	Anatomie (Dr Daubigny) Tous les jours	Pathologie spéciale (Dr Daubigny) Tous les jours
3ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Inspection des viandes et Maladies contagieuses (Dr Dauth)	Chirurgie et dentisterie ou Clinique médicale (Dr Daubigny)	Obstétrique (Dr Lorrain ou Clinique (DrDaubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours		Pathologie interne (Dr Généreux) Tous les jours		Pathologie spéciale (Dr Daubigny) Tous les jours

HORAIRE DES COURS : 2ème TERME.

Années	Jours	HEURES 8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
1ère Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Physiologie ou Chimie (Dr Derome)			Maréchalerie (Dr Lorrain) Tous les jours	Matière médicale et pharmacologie (Dr Benoit) ou Hygiène Dr Dujardin)		Dissection (Dr Laroche) ou Histologie (Dr Dauth) Tous les jours	Dissection (Dr Laroche) ou Chimie alimentaire (Dr Reid)
2ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Bactériologie ou Chimie (Dr Derome) ou Physiologie (Dr Derome)	Tous les jours Clinique médicale (Dr Daubigny)	Tous les jours Histologie (Dr Dauth)[2]	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours	Matière médicale et pharmacologie (Dr Benoit) ou Hygiène (Dr Dujardin)	Pathologie interne (Dr Généreux) ou Bactériologie et hisol. pratiques (Dr Dauth) (3) ou Inspection du lait et chimie alimen. (Dr Reid) (3)	Dissection (Dr Laroche) ou Histologie (Dr Dauth) Tous les jours	Dissection (Dr Laroche) ou Chimie alimentaire (Dr Reid)
3ème Année	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Bactériologie (Dr Dauth)[1] ou Inspection du lait (Dr Reid)	Tous les jours Clinique médicale (Dr Daubigny)	Tous les jours Histologie (Dr Dauth)[2]	Pathologie externe (Dr Lorrain) Tous les jours		Pathologie interne (Dr Généreux) ou Bactériologie et histol. pratiques (Dr Dauth) (3) ou Inspection du lait et chimie alimen. (Dr Reid) (3)		

NOTE. — L'heure des cours de chimie alimentaire sera fixée durant l'année.

(1) Lorsque les cours de physiologie seront terminés. (2) Lorsque le cours de pathologie externe est terminé. (3) Lorsque le cours de pathologie interne et la dissection sont terminés.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ADMISSION

Les examens d'admission à l'étude de la médecine vétérinaire ou examens du brevet, dont la date est fixée par le Bureau des Gouverneurs, ont lieu chaque année, dans la première semaine de septembre, dans les salles de l'Ecole, 381, rue Demontigny Est. L'examen est annoncé dans les journaux, et se fait sur le programme d'études des écoles académiques de la province de Québec ; il comporte des questions écrites sur la grammaire française, (Claude Augé, réformée par l'abbé Desrosiers), la géographie, (Frères des Ecoles Chrétiennes), l'histoire du Canada, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, (15e, 16e et 19e siècles), l'arithmétique, (Frères des Ecoles Chrétiennes), la comptabilité, les principaux éléments de la littérature, ainsi qu'une dictée française, une composition française et une version anglaise. Les candidats de langue anglaise sont questionnés en anglais sur les mêmes matières. Les copies sont corrigées par deux examinateurs nommés par le Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, lesquelles corrections sont revisées par un censeur nommé par le même Collège. Les porteurs de diplômes de bacheliers d'un collège classique de cette province sont seuls dispensés de l'examen préliminaire.

Tout candidat au brevet doit avoir 18 ans accomplis. En faisant application au directeur de l'Ecole, il doit lui remettre le certificat de sa naissance ainsi qu'un certificat

de moralité délivré par le curé ou le maire de sa paroisse.

Par la convention intervenue entre l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal et le Ministère de l'Agriculture à Québec, le gouvernement de la Province a le privilège d'envoyer à l'Ecole vingt-cinq jeunes gens, comme boursiers, qui ont le droit de suivre gratuitement tous les cours vétérinaires, sauf certains frais spéciaux mentionnés au chapitre des déboursés, et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu leur diplôme.

II. — PROGRAMME DES COURS

Les cours comprennent vingt-et-une matières divisées en deux groupes : les primaires et les finales. L'ensemble de ces matières constitue un compendium des connaissances requises pour exercer avec compétence la profession de médecin vétérinaire. Nous donnons plus loin sur chacune de ces matières une note explicative qui permet de se rendre compte de la nature et de la portée du programme de l'Ecole.

L'enseignement se donne en trois années de huit mois ; chacune de ces années se divise en deux termes dont le premier commence les premiers jours de septembre pour se terminer la veille de Noël, et le second le 8 janvier pour finir au mois de mai.

Les matières primaires sont enseignées aux élèves de première et de deuxième année. Elles comprennent : la zootechnie, l'extérieur du cheval, la maréchalerie, dont l'examen est subi à la fin de la première année, ainsi que la chimie générale, l'anatomie, la physiologie générale, la matière médicale (y compris la pharmacologie) et l'hy-

giène qui exigent deux années d'enseignement, et dont l'examen n'a lieu qu'à la fin de la deuxième année, pour le concours du baccalauréat.

Les élèves de première année suivent aussi vingt-cinq leçons de pathologie spéciale.

Les matières finales sont enseignées aux élèves de deuxième et de troisième année. Ce sont : l'histologie, la bactériologie, la pathologie interne, la pathologie externe, la pathologie spéciale, la chirurgie opératoire, (y compris la dentisterie). la clinique, l'obstétrique, les maladies contagieuses, l'inspection des viandes et du lait et la chimie alimentaire. Elles constituent le programme de l'examen du doctorat subi à la fin de la troisième année.

Le nombre des leçons consacrées chaque année à chaque matière est le suivant : zootechnie 35, extérieur du cheval 30, maréchalerie 10, chimie 40, anatomie : dissection 60 et anatomie descriptive 60, physiologie 40, pathologie générale 30, matière médicale et pharmacologie 80, hygiène 25, histologie 40, bactériologie 40, pathologie interne 90, pathologie externe 90, chirurgie opératoire et dentisterie 35, clinique 35 obstétrique 30, maladies contagieuses 20, inspection des viandes 30, et 20 d'abattoir, inspection du lait 10, chimie alimentaire 50, pathologie spéciale (comprenant la pathologie bovine, la pathologie canine et féline, la pathologie des volailles), 25. Ce qui donne un total de 925 leçons par année. L'Ecole a décidé d'ajouter à ce programme trois cours nouveaux : parasitologie, anatomie pathologique, jurisprudence vétérinaire.

Les cours et les cliniques ont lieu alternativement à l'Ecole et à l'hôpital, 266, rue Craig-Est. Ils se donnent de 8 heures du matin à 6 heures du soir, les samedis, dimanches et jours de fête exceptés.

Voici maintenant une courte explication des matières du programme :

1. — MATIERES PRIMAIRES

Ce sont celles sur lesquelles les élèves subissent une épreuve écrite et orale à la fin de la première et de la deuxième année, et dont la maîtrise donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire.

1. — Zootechnie

C'est l'étude des caractères distinctifs des différentes races d'animaux et des diverses classes d'animaux domestiques, étude faite surtout au point de vue de la reproduction des races et des profits qu'on en peut tirer.

2. — Extérieur du cheval

On enseigne dans ce cours l'organisation du cheval, sa conformation extérieure, ses aplombs, ses proportions, ses allures, comment on reconnaît sa robe, son âge, son signalement, ses qualités, ses défauts, ses aptitudes, et aussi comment déjouer les mille et une ruses du maquignonnage.

3. — Maréchalerie

Les élèves apprennent dans ce cours à connaître la forge, l'application des fers, les diverses ferrures, et spécialement celles destinées au soulagement des pieds malades ou défectueux.

4. — Chimie

La chimie est l'étude des substances qui entrent dans la composition des corps. Outre les leçons théoriques qu'il

reçoit, l'élève doit, sous la direction du professeur, pratiquer au laboratoire les analyses chimiques qui peuvent lui être utiles dans la pratique, telles que l'analyse des urines ou celle du lait.

5. — Anatomie

Ce cours est divisé en deux parties : l'une théorique, où l'on enseigne la conformation des tissus, des organes et des systèmes organiques, tels que les muscles et les os, le coeur et les poumons, le système nerveux ou lymphatique ; l'autre, d'application pratique, dans laquelle l'élève doit se rendre compte par lui-même, en disséquant des cadavres d'animaux, de leur conformation interne.

6. — Physiologie

Dans ce cours, les élèves étudient les fonctions des organes vivants, telles que la circulation, la respiration, la digestion, ainsi que les fonctions des tissus, des glandes et des systèmes, telles que la sensibilité, les sécrétions, la locomotion. C'est l'étude de l'animal vivant et en bonne santé.

7. — Pathologie générale

Ici l'élève aborde l'étude des maladies, mais d'une manière générale, se bornant à analyser les signes principaux des maladies, les causes qui les provoquent, les résultats qu'elles ont sur la santé et sur les organes, les altérations qu'elles déterminent dans les glandes et les tissus, et l'on s'efforce de faire comprendre les altérations organiques par l'examen de pièces prises aux abattoirs, dans les établissements d'équarrissage et à la salle d'autopsie.

8. — Matière médicale et Pharmacologie

C'est l'étude des médicaments, de leur provenance, de leur action sur les organes, de leurs indications dans les maladies, de leurs modes d'administration. Ces leçons sont complétées par des applications pratiques à la clinique médicale.

9. — Hygiène

L'hygiène s'occupe des moyens de conserver la santé des animaux et de les mettre à l'abri des maladies contagieuses; elle étudie les meilleurs systèmes de ventilation et de drainage des étables, les divers modes de transport des animaux ainsi que les méthodes de désinfection des étables, des chars, des cours et des ustensiles employés dans les vacheries.

2. — MATIERES FINALES

L'examen écrit et oral sur ces matières termine les trois années du cours vétérinaire et donne droit, lorsqu'il est subi avec succès, au titre de docteur en médecine vétérinaire.

10. — Histologie

C'est l'étude de l'anatomie microscopique, permettant de se rendre compte de l'organisation des plus petites fibres, des plus petites cellules, soit dans les tissus, soit dans les organes. Elle s'applique aux tissus sains et aux tissus malades, et rend les plus grands services dans les analyses et les inspections.

11. — Bactériologie

C'est l'étude des parasites microscopiques qui peuvent envahir le corps de l'homme et des animaux et déterminer

des maladies microbiennes. L'élève apprend dans ce cours à reconnaître les microbes de certaines maladies graves, telles que le charbon, le choléra, le farcin, la diphtérie des volailles ; on lui enseigne au laboratoire les manipulations nécessaires pour reconnaître la nature de ces maladies au microscope. L'étude des inoculations et des vaccins complète ce cours.

12. — Pathologie interne

C'est à ce cours que l'on explique aux élèves les différentes maladies internes et les moyens qu'on a de les reconnaître et de les traiter.

13. — Pathologie externe

Ce cours est le parallèle du précédent. On y étudie les maladies externes, celles qui sont accessibles à la vue et au toucher et que l'on peut traiter par des interventions chirurgicales.

14. — Chirurgie opératoire et dentisterie

Les élèves apprennent dans ce cours à se servir des instruments de chirurgie, à préparer les animaux, à les fixer et à les anesthésier pour l'opération, et pratiquent sous la direction du professeur les opérations les plus usuelles.

15. — Clinique

La clinique est l'étude des maladies sur les animaux malades. Elle se fait à l'hôpital et constitue le meilleur entraînement que les élèves puissent recevoir pour leur car-

rière future. C'est là qu'ils mettent en pratique les leçons théoriques reçues à l'Université, et qu'ils apprennent à reconnaître et à traiter les maladies, tant internes qu'externes. Chaque élève est obligé durant l'année de rédiger les cartes cliniques d'au moins douze cas d'animaux malades.

16. — Obstétrique

L'élève étudie à ce cours les conditions de la grossesse, les maladies qui peuvent la compliquer et la pratique des accouchements.

17. — Maladies contagieuses

On comprend sous ce titre l'étude spéciale des maladies qui peuvent se transmettre d'un animal à l'autre, et aussi de l'animal à l'homme, et créer des épidémies, ainsi que des moyens à prendre pour les éviter.

18. — Inspection des viandes

Ce cours est donné en partie à l'Ecole et en partie aux abattoirs de Montréal ; il a pour but de donner aux élèves la compétence requise pour se présenter aux examens spéciaux du ministère de l'Agriculture à Ottawa, afin d'obtenir les positions d'inspecteur des bestiaux ou d'inspecteur des denrées alimentaires. On y étudie les maladies des animaux de boucherie et les méthodes d'inspection des viandes.

19. — Inspection du lait

Ce cours a été organisé en vue de l'application des lois

sanitaires provinciales et municipales. La santé des vaches laitières, la pureté du lait, sa valeur commerciale, les moyens de la déterminer en font l'objet. Les analyses chimiques et bactériologiques du lait sont faites au laboratoire.

20. — Chimie alimentaire

Ce cours a le même but que le précédent. Il se donne au laboratoire. Les élèves apprennent à reconnaître l'état sain ou malsain des aliments à l'aide de la chimie, de la bactériologie et de l'histologie.

21. — Pathologie spéciale, comprenant la pathologie bovine, la pathologie bovine et féline, la pathologie des volailles.

Ce cours est destiné à compléter le cours de pathologie interne. On y enseigne spécialement les maladies propres aux bêtes bovines et aux petits animaux de la ferme : moutons, cochons, dindons, oies, canards, poules, lapins, etc.

III. — EXAMENS

Durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves qui suivent les cours de l'Ecole sont examinés par écrit sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

Ces examens ont lieu dans la semaine précédant les examens du baccalauréat et du doctorat et sont obligatoires pour tous les étudiants.

A la fin de la deuxième année, l'élève subit en outre un examen qui donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire. L'examen sur les matières de baccalauréat est définitif.

Lorsque l'élève a complété ses trois années d'études, il doit subir l'examen d'admission à la pratique ou examen du doctorat devant les professeurs, en présence des assesseurs délégués par le Collège des Médecins Vétérinaires, d'un représentant du Ministre de l'Agriculture de Québec et d'un représentant du Ministre de l'Agriculture à Ottawa.

La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par l'Ecole. Il y a d'abord un examen écrit éliminatoire sur toutes les matières; puis, sur chaque matière, un examen oral dont la durée ne dépasse pas dix minutes.

Les notes d'examen du doctorat sont données par les assesseurs du Collège, d'après l'échelle suivante :

0	Nul.
1—2	Très mal.
3—4—5	Mal.
6—7—8	Médiocre.
9—10—11	Passable.
12—13—14	Assez bien.
15—16—17	Bien.
18—19	Très bien.
20	Parfait.

Pour être admis, l'élève doit conserver sur chaque matière le minimum de 12 points.

L'élève qui a échoué aux examens de fin d'année sur une, deux ou trois matières, doit reprendre son examen sur la matière ou les matières insuffisamment apprises, à l'automne, à l'examen supplémentaire qui a lieu durant la première semaine d'octobre. S'il échoue de nouveau à cet examen, il devra recommencer l'année d'études qui l'a précédé. Un échec sur plus de trois matières aux examens de fin d'année oblige l'élève à recommencer l'année.

IV. — ASSISTANCE AUX COURS

L'Ecole exige des élèves une grande assiduité aux cours. Les professeurs tiennent compte des absences non motivées, et aucun élève ne peut se présenter aux examens s'il n'a conservé au moins 80 pour cent de ses notes de présence sur chaque matière.

Lorsqu'un élève doit s'absenter pour une raison valable ou s'est trouvé forcé de le faire, il doit en prévenir le directeur verbalement ou par écrit.

L'élève dont les parents habitent la campagne trouvera dans le quartier universitaire des pensions qui lui permettent d'être à portée des cours et des cliniques.

V. — DISCIPLINE

La discipline de l'Ecole est formulée dans les règlements internes de l'institution. Le directeur, plus spécialement. et les professeurs, chacun à leur cours, sont chargés de la faire respecter. Toute infraction à la discipline est jugée par le Conseil de l'Ecole et son jugement est définitif. Les élèves doivent en outre, dans l'édifice universitaire, subir la régie du vice-recteur de l'Université, de même qu'ils sont astreints, au même titre que les autres, aux règlements de la Maison des Etudiants, lorsqu'ils en font partie.

VI. — INSCRIPTIONS ET DEBOURSES

Tout candidat à l'examen du brevet doit verser au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec la somme de cinq piastres. Cette somme n'est pas remise en cas d'échec. Lorsque l'examen est réussi, le candidat

heureux doit se procurer le brevet d'études qui coûte également cinq piastres. En outre, l'Ecole exige chaque année, pour inscrire l'élève admis, sur son propre registre, la somme de cinquante piastres (Elèves inscrits après le 3 juin 1915). Cette somme est exigible de tous les élèves sans exception et doit être payée au trésorier dans la première quinzaine qui suit l'ouverture des cours.

Le diplôme de bachelier, que l'élève obtient à la fin de la deuxième année, coûte cinq piastres plus les frais de poste. Le montant doit être versé au trésorier de l'Ecole avant l'examen. Il en est de même pour le diplôme de docteur, dont le prix est de trente piastres. Il faut ajouter vingt-cinq cents pour l'étui et les frais de poste, lorsqu'on désire se faire expédier le diplôme à la campagne. Pour être reçu docteur, il faut d'abord être bachelier. En cas d'insuccès aux examens, la moitié du montant versé pour le diplôme de bachelier ou celui de docteur est remboursée à l'élève. En outre, pour chaque reprise d'examen et pour chaque matière, l'élève doit verser la somme de deux piastres.

Une fois diplômé, le médecin vétérinaire qui veut exercer sa profession doit demander une licence au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec. Son diplôme lui donne droit à la licence qui coûte cinq piastres. Il devra par la suite payer au Collège une contribution annuelle de deux piastres.

Durant l'année académique, l'élève de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal qui a pris son inscription et payé ses frais de laboratoire, n'a plus qu'à se pourvoir de cahiers de note et à s'acheter de l'encre et des plumes. L'Ecole ne lui impose aucun manuel

particulier. Il peut prendre aux différents cours les notes nécessaires sur chaque matière et au besoin consulter les livres de la bibliothèque de l'Ecole. Lorsqu'un élève désire posséder des auteurs, il doit consulter le directeur ou les professeurs, qui se feront un plaisir de diriger son choix.

Pour faire partie de la Maison des Etudiants, il faut payer une contribution annuelle de cinq piastres. L'Association Médicale Vétérinaire Française exige également deux piastres et demie par année, ce qui donne aux membres l'usage de la bibliothèque et le droit à un diplôme spécial lorsqu'ils ont soutenu une thèse.



GRADUES

Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Piette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
1892—Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred
Lahaye, Edouard
Lecours, Nazaire
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.

---

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu leur doctorat depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient méritées à leur examen, soit en suppléant à ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

1895—Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliott, P.
Mauffette, J.-O.
Vigault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, D.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, F.
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.
1902—Brault, Benoit
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy
1903—Charlebois, J.-Edou.
Dubois, Jos.-Phil.
Fréchette, J.-A.
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-C.
Rousseau, Alphonse
Séguin, Jos-Raoul
1904—Derome, W.
-Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a d.*
Houde, Antonio. *a.t.g.d.*
Houde, Arthur, *a. d.*
Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.
1905—Campeau, J., *a. d.*
DuJardin, G., *a. g. d.*
Fortin, F.
Fréchette, J.-L., *a. d.*
Grignon, R.
Laroche, O., *a. g. d.*
Mayotte, R.-G.
1906—Hood A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Chagnon, J.-H.
Héliodore, J-P.
1908—Daignault, F.-A.
Gatien, J.-A.-W.
Laberge, J.-N.
1908—Mathieu, J.-A.-H.
Saint-Jean, J.-R.-I.
1909—Beaudry, J.-E.
Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Beaudry, Jos.
Charbonnel, L.
Couture, L.
Desrosiers, A.
Duhault, R.
Duhamel, J.-L.-A.
Guertin, O.
Langevin, J.
Lefebvre, B.
Lemaire, W.
Major, A.-O.
Massé, A.
1911—Brien, C.-E.
Geoffroy, D.
Legault, C.-E.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Trudel, H.-A.
1912—Allard, J.-A.
Decelles, J.-C.
Duchesne, H.-D.-J.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.
Souaillard, P.-P.
Viau, J.-A.
1913—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Brault, M.
Coulombe, A.-E.
Etienne, G.-A.
Gauthier, J.-L.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, A.-A.
Lefebvre, F.
Lorrain, L.
Pilon, E.-H.-J.
Pilon, A.-G.-J.
Sauvé, J.-C.-A.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.
1914—Biron, Jean
Chagnon, J.-A.
Chagnon, M.
Coupal, V.-A.
Cousineau, Léop.
Grignon, L.-M.
Laroche, L.-F.
Lauzon, J.-D.

1914—Lefebvre, J.-E.-M.
Lefebvre, M.-L.
Picard, J.-A.
Shannon, J.
Théorêt, J.-H.
Turcot, J.-W.-T.
1915—Beaudry, Jos.-Ephrem
Bédard, J.-A.-E.
Bélanger, Antonio
Clément, A.-B.
1915—Grandmaison, Edmond
Labelle, Edouard-C.
Laberge, Léandre
Landry, Donat
Leblond, Jos.-Edouard
Rainville, J.-Henri
Rageotte, Arthur
Simard, P.-Emile
Turcot, Jos.-Trefflé
Villeneuve, Honoré

Bacheliers

1903—Derome, Cornelius-F.
Durocher, Edmond
Jacques, Mathias
Houde, Jos.-Ant.
Houde, P.-A.
Lemieux, Jos.-E.-G.
Mauffette, Joseph
Telmosse, Jean-Bte.
1904—Campeau, Joseph
DuJardin, Guillaume
Fortin, François
Fréchette, Jean-Ls, *a.g.d.*
Grignon, René
Laroche, Omer, *a.t.g.d.*
Mayotte, René-G.
1905—Hood, A.
Poirier, O.-H.
Pruneau, J.
1907—Beaudry, J.-E.
1908—Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Allard, J.-A.
Brun, C.-E.
Cartier, O.
Decelles, J.-E.
Duchesne, H.-D.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.-H.
1910—Legault, E.-C.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Souaillard, P.-P.
Trudel, H.-A.
Viau, J.-A.
1912—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Coulombe, A.-G.
Gauthier, L.-J.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, F.
Lorrain, Léo
Sauvé, C.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.
1913—Biron, J.
Brault, Mastai
Chagnon, J.-A.
Etienne, G.-U.
Fontaine, J.-A.
Grignon, L.-M.
Lauzon, J.-D.
Lefebvre, A.-A.
Lefebvre, J.-E.-M.
Pilon, J.-G.-A.
Pilon, J.-N.-E.
Théoret, J.-H.



ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, s'est développée très rapidement, et chaque année des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le grade final est celui de docteur en chirurgie dentaire.

Les cours théoriques, les cliniques et démonstrations se donnent dans un immeuble appartenant à l'Université, et situé à l'angle des rues Saint-Hubert et DeMontigny. Cet immeuble, de trois étages, mesurant cent cinquante pieds de front sur la rue Saint-Hubert, et cent cinq pieds, rue DeMontigny, est parmi les édifices destinés à l'enseignement de la chirurgie dentaire un des plus vastes, des plus modernes et des mieux aménagés qui soient au monde.

L'infirmerie est ouverte tous les jours, au même endroit, de 9 heures à 5 heures; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits, ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

PRESIDENT ET DIRECTEUR

M. EUDORE DUBEAU

VICE-PRESIDENT ET REGISTRATEUR

M. JOSEPH NOLIN

SECRETAIRE-TRESORIER

M. J.-G.-A. GENDREAU

PROFESSEURS TITULAIRES

M. EUDORE DUBEAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, secrétaire et membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, membre du Bureau d'Hygiène Provincial, membre honoraire des sociétés d'odontologie et de stomatologie de Paris, officier d'Académie; *professeur de pathologie dentaire et de chirurgie buccale.*

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec ; *professeur de dentisterie opératoire, bridge-work, porcelaine et technique; directeur des travaux pratiques.*

M. J.-G.-A. GENDREAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *professeur de prothèse, métallurgie, anatomie et physiologie dentaire.*

M. GEORGES-H. KENT, licencié en chirurgie dentaire ; *professeur de matière médicale.*

M. LOUIS FRANCHERE, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire ; *professeur d'anesthésie théorique et pratique.*

PROFESSEURS AGREGES

M. G.-A.-H. DUFRESNE, docteur en médecine ; *chargé des cours de physiologie.*

M. JEAN-P. DECARIE, docteur en médecine, préparateur d'histologie à la Faculté de Médecine ; *chargé du cours d'histologie.*

M. RENE HEBERT, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Médecine, officier d'Académie; *chargé du cours d'auscultation.*

M. J.-A. DUHAMEL, docteur en médecine ; *chargé du cours d'anatomie générale.*

M. H.-L. COURVILLE, docteur en pharmacie; *chargé du cours de physique et de chimie.*

M. G. LAHAISE, docteur en médecine; *chargé des cours de bactériologie et de radiologie.*

M. G.-A. MARSAN, avocat, Conseil du Roi; *chargé du cours de jurisprudence dentaire.*

DEMONSTRATEURS

M. LOUIS DEGUISE, licencié et docteur en chirurgie dentaire; *démonstrateur de technique opératoire.*

M. E.-R. DUFRESNE, docteur en médecine; *démonstrateur d'anatomie pratique.*

M. T.-L. LARSENEUR, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *démonstrateur d'orthodontie.*

M. W. SAINT-PIERRE, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *démonstrateur de prothèse.*

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts ; *chargé du cours de phormologie.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. CHARLES GODON, docteur en médecine de la Faculté de Paris; *directeur de l'Ecole Dentaire de Paris.*

M. EMILE SAUVEZ, docteur en médecine de la Faculté de Paris; *directeur adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris.*

CLINIQUE DENTAIRE

SURINTENDANT

M. ALFRED LABELLE, licencié en chirurgie dentaire.

CONSERVATEUR DU MUSEE

M. J.-H. BOURDON, docteur en chirurgie dentaire.

BIBLIOTHECAIRE

M. W. SAINT-PIERRE

INFIRMIERE EN CHEF

Mme H. GUAY



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

IVme Année

MM. Amyot, Giles	Montréal, Q.
Audet, Eugène	Longueuil, Q.
Beaulieu, Eugène	Québec, Q.
Bertrand, Stanislas	Sainte-Thérèse, Q.
Brunet, J.-O.-E.	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
Brennan, J.-H.	Montréal, Q.
Brennan, J.-A.	Montréal, Q.
Desroches, Arthur	Montréal, Q.
Dufresne, Lucien	Nicolet, Q.
Duquette, Charlemagne	Montréal, Q.
Durand, M.	Saint-Jean-de-Matha, Q.
Farrell, Eugène	Montréal, Q.
Fleury, P.	Sainte-Mélanie, Q.
Fontaine, E.	Montréal, Q.
Fournier, A.	Montréal, Q.
Guerrier, Gaspard	Port-au-Prince, Haiti.
Hamel, Paul	Québec, Q.
Hébert, Ernest	Montréal, Q.
Houde, Frédéric	Les Trois-Rivières, Q.
Jobin, Elie	Québec, Q.
Labrecque, J.	Québec, Q.
Lafond, Lomer	Hull, Q.
L'Archevêque, A.	Montréal, Q.
Latour, Edouard	Montréal, Q.
Larocque, A.	Montréal, Q.
Mélady, A.	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
Préfontaine, Edouard	Montréal, Q.
Racicot, Fabien	Montréal, Q.
Rondeau, Vernier	Montréal, Q.
Sauvé, Louis	Montréal, Q.
Séguin, G.-F.	Montréal, Q.
Trudeau, R.-E.	Saint-Rémi, Q.
Turgeon, Edgar	Montréal, Q.
Verner, Philippe	Montréal, Q.

IIIme Année

MM. Brault, Henri	Montréal, Q.
Brosseau, A.	Huberdeau, Q.
Choquette, L.	Biddeford, Mass.
Coutu, P.	Joliette, Q.
Décarie, N.	Montréal, Q.
Fortin, H.-L.	Montréal, Q.
Geoffrion, O.	Montréal, Q.
Gervais, V.	Montréal, Q.
Hébert, A.	Montréal, Q.
Hébert, J.-Raoul	Saint-Grégoire, Q.
Houle, H.	Saint-Dominique-de-Bagot, Q.
Lapointe, E.	Montréal, Q.
Laurence, M.	Montréal, Q.
Leduc, A.	Saint-Etienne-de-Beauharnois, Q
Manseau, M.	Nicolet, Q.
Maranda, V.	Fournier, Ont.
McLaren, J.	Saint-Romuald, Q.
Michaud, J.	Danville, Q.
Ouimet, A.	Montréal, Q.
Perreault, L.-E.	Lévis, Q.
Pinet, H.	Montréal, Q.
Therrien, A.	Montréal, Q.
Diamond, Origène	Saint-Barnabé, Q.
Touzin, Edouard	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Beaulieu, Emile	Trois-Pistoles, Q.
Bruchési, Georges	Ottawa, Ont.
Cardinal, Armand	Montréal, Q.
Chalifoux, Isaie	Montréal, Q.
Chouinard, Germain	Montréal, Q.
Côté, Théophile	Saint-Clément, Q.
Desroches, Henri	Montréal, Q.
Forest, Denis	Saint-Sulpice, Q.
Filion, Jean	Montréal, Q.
Gratton, Augustin	Sainte-Thérèse, Q.
Guillemette, Gaston	Montréal, Q.
Heynemand, Arthias	Lanoraie, Q.
Lalonde, Roméo	Ile Perrot, Q.

MM. Laporte, Roméo	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Leblanc, Georges	Montréal, Q.
Leduc, Léon	Bécancourt, Q.
Malo, Euclide	Saint-Isidore, Q.
Massicotte, Armand	Montréal, Q.
Marcoux, Armand	Marieville, Q.
Marcoux, J.-B.	Saint-Ferdinand, N.-E.
Monette, Wilfrid	Saint-Jean, Q.
McLaren, Hewet	Saint-Romuald, Q.
Plourde, Edouard	Saint-Hilaire, Q.
Racicot, Palma	Montebello, Q.
Robillard, Raymond	Montréal, Q.
Roby, C.-Edouard	Lachute, Q.

Ière Année

MM. Archambault, E.	Montréal, Q.
Beauregard, J.	Montréal, Q.
Bourdon, E.	Lévis, Q.
Campeau, C.	Montréal, Q.
Chevrier, A.	Montréal, Q.
Cinq-Mars, G.	Montréal, Q.
Clermont, H.	Montréal, Q.
Côté, A.	Montréal, Q.
David, H.	Montréal, Q.
Demers, G.	Montréal, Q.
Dubeau, R.	Montréal, Q.
Dugas, B.	Montréal, Q.
Duquette, C.-E.	Montréal, Q.
Gaudet, H.	Caraquet, N.-B.
Guimont, Melle	Moutréal, Q.
Hay, H.	Caraquet, N.-B.
Lacasse, A.	Caraquet, N.-B.
Leduc, L.	Bécancourt, Q.
Lévesque, C.	Montréal, Q.
MacKay, R.	Montréal, Q.
Massicotte, A.	Les Trois-Rivières, Q.
Moreau, P.	Montréal, Q.
Paquette, R.	Montréal, Q.
Parent, A.	Montréal, Q.
Pineault, J.-A.	Rimouski, Q.
Quenneville, A.	Montréal, Q.

MM. Ringuet, L.	Montréal, Q.
Saint-Cyr, M.	Montréal, Q.
Sarrazin, A.	Montréal, Q.
Venne, E.	Montréal, Q.
Vinet, E.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 115.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années. A la fin de la seconde année les élèves subissent l'examen pour le baccalauréat, à la fin de la quatrième année, pour le titre de docteur. Les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

PRIMAIRES

Pour les élèves de 1ère et de 2ème Année

Anatomie générale, descriptive et pratique.
Physiologie générale.
Chimie.
Histologie théorique et pratique.
Technique opératoire et morphologie.
Anatomie et physiologie dentaire.
Pathologie générale.

FINALES

Pour les élèves de 3ème et de 4ème Année

Pathologie dentaire.
Chirurgie buccale.
Bactériologie théorique et pratique.
Hygiène.

Dentisterie opératoire.
Radiologie.
Couronnes et ponts.
Obturations en porcelaine.
Prothèse.
Métallurgie.
Matière médicale.
Orthodontie.
Anesthésie.
Jurisprudence dentaire.
Cliniques à l'infirmerie.

DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète sous la direction du professeur d'anatomie et des prosecteurs de l'Ecole, dans l'Ecole même, dans une salle bien aménagée.

CLINIQUE

La clinique dentaire est ouverte tous les jours de semaine. Les étudiants sont dirigés par le surintendant et les démonstrateurs.

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE

L'Ecole possède un très joli musée. On y remarque une collection superbe de crânes et maxillaires exposant les phases de la dentition depuis le foetus jusqu'au vieillard.

Elle possède aussi une bibliothèque d'ouvrages se rapportant à la chirurgie dentaire ancienne et moderne. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui très rares. Dans leur

salle de lecture, les élèves trouvent les principales revues dentaires françaises et américaines.

II. — EXAMENS

Les matières enseignées par cette Ecole sont conformes aux règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent le 15 septembre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noël, jusque vers le 15 juin, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80 pour cent des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60 pour cent sur chaque matière et 66 pour cent sur le tout.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement; ceux de terme, oralement seulement.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Le grade conféré par l'Ecole est celui de docteur en chirurgie dentaire (D. D. S.). Ce diplôme est signé par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval de Québec, contresigné par le vice-recteur de l'Université Laval de Montréal, et par le directeur, le régistrateur et le secrétaire de l'Ecole. Pour avoir droit de se présenter pour ce grade, il faut: 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes d'assiduité ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o

avoir payé au trésorier de l'Ecole l'honoraire du grade ; 4o avoir été inscrit à la clinique dentaire deux années et produire un certificat du surintendant attestant qu'on a fait les opérations requises par le Conseil.

L'élève qui obtient 90 pour cent à l'examen final reçoit le grade avec la note *summa cum laude ;* 80 pour cent, *magna cum laude;* 75 pour cent, *cum laude ;* en-dessous et jusqu'à 66 pour cent, nombre de points minimum obligatoire, l'élève reçoit le grade sans note qualificative.

Le doctorat ne donne pas droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette province ; il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes.

L'Ecole reçoit des élèves bénévoles ou étrangers, c'est-à-dire des élèves qui veulent obtenir seulement le grade, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer l'examen d'admission à l'étude du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole et de l'Université, qu'ils ont les connaissances requises pour commencer les études de la chirurgie dentaire. Ils devront aussi signer un document attestant qu'ils connaissent la loi régissant l'étude et l'exercice de la chirurgie dentaire dans la province de Québec. Les dentistes ayant un diplôme étranger peuvent être admis comme élèves bénévoles, à la discrétion du Conseil de l'Ecole. Dans ce cas, ils suivent, pendant une année académique, les cours prescrits aux élèves de quatrième année, et ils reçoivent le grade (D. D. S.), s'ils passent l'examen final avec succès.

L'Ecole décerne aussi le titre de bachelier en chirurgie dentaire aux élèves de deuxième année qui ont obtenu 75 pour cent sur les matières primaires.

IV. — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle sans retard.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, inconduite au cours et à la clinique seront punis. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour être admis à la clinique il faut être inscrit sur les registres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causées par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'Ecole.

5o Il est défendu de fumer dans les salles de cours et les cliniques.

6o Les élèves ayant affaire au directeur, au régistrateur, au trésorier de l'Ecole ou à aucun des professeurs, devront autant que possible s'adresser à eux à l'Ecole, avant ou après les cours.

7o Les professeurs enregistrent les absences à chaque cours et les élèves ne peuvent pas s'absenter pour quelques jours sans permission. En cas de maladie, ils doivent en avertir le directeur.

V. — DEBOURSES

1o Aucun élève ne pourra suivre les cours sans avoir obtenu, chaque année, du régistraire une carte d'inscription qui lui sera remise sur présentation du reçu du trésorier.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au trésorier de l'Ecole ou au caissier.

3o Les honoraires de cours doivent être payés comme suit: l'inscription et au moins une moitié de l'honoraire à l'ouverture des cours, le reste avant le 1er décembre. Ceux qui n'auront pas opéré les versements requis se verront refuser l'admission aux cours et aux examens.

Aucune remise n'est faite à un élève qui abandonne les cours.

4o Les honoraires sont :

Cours, clinique, inscription (chaque année)	$160.00
Diplôme du doctorat (D. D. S.)......	30.00
Licence payable au Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec	60.00
Reprise d'examen (chaque matière)....	5.00
Assesseur pour reprise d'examen (chaque matière).........................	5.00

VI. — TECHNIQUE

Les élèves de première année doivent se procurer les instruments nécessaires à l'étude de la technique. Ces instruments leur seront utiles durant les années subséquentes.

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au directeur de l'Ecole.

GRADUES

Docteurs

1906—Archambault, L., *a. d.*
Boutin, L., *a. d.*
D'Argent, *a. d.*
Drouin, H.
Gendreau, J.-G.-A., (*sur thèse*)
Mauffette, S., *a.d.*
Porcheron, A., *a. d.*
Renhold, M., *a. d.*
1907—Bélanger, G.-A., *a.l.p.g.d.*
Bovadjieff, N., *a. g d.*
Cabana, T.
Desjardins, E.
Hamel, P., *a.l.p.g.d.*
Lacroix, A. *a. d.*
Schaefer, C., *a.l.p.g.d.*
Schavoir, H., *a. d.*
Smadja, F.
1908—Auer, A., *a. g. d.*
Dery, A , *a. g. d.*
Fortier, P.-A., *a .g. d.*
Kablechkoff, L., *a. g. d.*
Larose, A.-L., *a. g. d.*
Morel, C., *a. g .d.*
Morel, L., *a. g. d.*
Rouleau, E.
Santoire, A., *a. g a.*
1909—Allard, S., *a. g. d.*
Audet, J.-L.
Beauchamp.A.,(*sur thèse*)
Buisson, E.
Côté, E., *a. g. d.*
Gendreau, J.-C.
Lapointe, E.
Masson, M., *a. g. d.*
Robert, J.-C.
Ronca, C., *a. l. p. g. d.*
1910—Bellemare, Roméo
Blondin, G., *a. d.*
Charland, W., *a. d.*
Chouvon, T.-E., *a. l. p. g. d.*
Fernandez, O., *a. g. d.*
Fisch, Hermann, *a. d.*
Lamothe, C.
Landry, A., *a. l. p. g. d.*
1910—L'Huillier, Marcel, *a. g. d.*
Rochette, W., *a. g. d.*
Rodrigues, N., *a. g. d..*
Trudeau, C.-A., *a. g. d.*
Trudeau, J.-C.
1911—Bédard, A., *a. g. d.*
Berger, Z., *a. l. p. g. d.*
Cramer, H.-E., *a. l. p. g. d.*
Cyr, P.-S.
Delorme, A., *a. d.*
Demers, H.-P.
Dionne, R.
Frechette, H., *a. d.*
Lamarre, J.-H.
Mayotte, V., *a. g. d.*
Olivier, V.-H., *a. g. d.*
1912—Barras, A., *a. g. d.*
Béland, J., *a. d.*
Bourdon, J.
Boutin, L.-P., *a. g. d.*
Charron, E., *a. d.*
Cyr, Oliva, *a. g. d.*
Deguise, Louis, *a. t. g. d.*
DeSouffron, A., *a. d.*
Julien, H.
Laberge, X., *a. g. d.*
Larose, A.
Larseneur, T.-L., *a. g. d.*
LeBon, H., *a. d.*
LeBon, P.-A.
Lemire, L.
Leprohon, A., *a. d.*
Levasseur, V., *a. g. d.*
Millot, A., *a g. d.*
Préconrt, E., *a. g. d.*
Renaud, A., *a. g. d.*
Seers, E.
Veilleux, J.
1913—Asselin, T., *a. g. d.*
Bourgeois, E.
Comeau, A.
Derome, M., *a. g. d.*
Deschênes, A., *a. g. d.*
Dionne, A., *a. d.*

1913—Doucet, R., *a. d.*
Fleury, M., *a. g. d.*
Girard, A., *a. g. d.*
Kieffer, E.,
Lantier, J., *a. g. d.*
Larocque, L. *a. g. d.*
Lavoie, T., *a. g. d.*
Lavigne, A.
-Lebrun, A.
Lefort, T., *a. g. d.*
Plante, L., *a. d.*
Poitras, P.-E., *a. g. d.*
Rajotte, O., *a. g. d.*
Saint-Pierre, W., *a. t. g. d.*
Voisard, A.
1914—Aucoin, Edmond, *a. g. d.*
Balthazard, E., *a. d.*
Barbeau, Marin, *a. g. d.*
Béliveau, Roméo, *a. d.*
Bissonnette, O., *a. g. d.*
Chamberland, Alcide
Charlebois, Rodrigue
Charest, Janvier, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Dion, Alphonse, *a. d.*
Dionne, Elphège, *a. d.*
Dubord, Armand, *a. g. d.*
Dumont, Georges, *a. g. d.*
Favez, Aloys, *a. g. d.*
Gélinas, Léopold
Gendreau, Gustave, *a. d.*
Hamelin, Lionel
Lamontagne, Ros., *a. d.*
1914—Landry, L.-Phil., *a. g. d.*
Lapointe, Albert
Meek, John, *a. g. d.*
Monti, Gustave
Nahr, Mme Mathilde
Picard, Aquilas
Picotte, Paul-Emile
Thibeault, Honoré
1915—Amiot, Gilles, *a. d.*
Beaulieu, Eugène
Bertrand, Stan., *a. d.*
Brunet, J.-O.-Emile
Brennan, J.-Henri
Chafuen, Ergasto
Desroches, Emile
Dufresne, Lucien-R.
Durand, Martial
Farrell, Eugène
Fleury, Pancrace, *a. g. d.*
Fournier, Arthur, *a. d.*
Guerrier, Gabart, *a. d.*
Houde, J.-B.-Frédéric
Jinchereau, Adjutor
Jobin, Elie, *a. d.*
Labrecque, Joseph
L'Archevêque, Adolphe
Lafond, Lomer, *a. d.*
Latour, Edouard
Melady, Alexandre, *a. d.*
Rondeau, Vernier, *a. g. d.*.
Sauvé, Louis
Séguin, Geo.-Frédéric

Bacheliers

1909—Bédard, A.
Delorme, A.
Dionne, R.
Mayotte, V.
Olivier, V.-H.
Précourt, E.
1910—Barras, A.
Béland J.
Bourdon, J.
Boutin, L.-P.
Charron, E.-H.
Cyr, O.
Deguise, L.
Laberge, X.
Lebon, H.
Leprohon, A.
1910—Levasseur, V.
Renaud, A.
Veilleux, J.
1911—Asselin, T.
Charlebois, A.
Derome, M.
Deschênes, J.-A.
Dubord, A.
Fleury, M.
Gendreau, G.
Girard, A.
LaRocque, L.
Lavoie, T.
Plante, L.
Poitras, P.-E.
Saint-Pierre, W.

1911—Rajotte, A.
Thibault, H.
1912—Aucoin, E.
Balthazar, E.
Barbeau, M.
Béliveau, R.
Bertrand, S.
Chamberland, A.
Charest, J.
Dion, A.
Jinchereau, A.
Lamontagne, R.
Meek, John
Picard, A.
Racicot, F.
Sauvé, L.
Verner, L.-P.
1913—DeMontigny, J.
Desroches, E.
Durand, M.
Farrell, E.
Fleury, P.
Fontaine, J.-H.
Hamel, P.
Hébert, E.
Jobin, E.
Labrecque, J.
1913—Lafond, L.
L'Archevêque, A.
Melady, A.
Rhéaume, F.
Rondeau, V.
Turgeon, E.
1914—Brault, H.
Caillaud, R.
Choquette, L.
Fortin, H.
Hébert, A.
Houle, H.
Maranda, V.
McLaren, J.
Michaud, J.
1915—Beaulieu, Emile
Cardinal, Armand
Chalifoux, Isaie
Côté, Théophile
Forest, Denis
Heynmand, Arthias
Leblanc, Georges-Omer
Marcoux, Armand
Massicotte, Armand
Monette, Wilfrid
Plourde, Charles-Edouard



ECOLE DE PHARMACIE LAVAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Pharmacie Laval a été constituée en corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, et a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

PRESIDENT

M. JOSEPH CONTANT

VICE-PRESIDENT

M. J.-E.-W. LECOURS

SECRETAIRE-DIRECTEUR

M. A.-J. LAURENCE

TRESORIER

M. E. VADBONCOEUR

CONSEILLERS

MM. H. LANCTOT
A.-D. QUINTIN
J. BOUTIN
H. PILON
H. LALONDE
A. FERVAC-LAROSE

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH CONTANT, pharmacien ; *professeur de déontologie et de jurisprudence pharmaceutique.*

M. J.-E.-W. LECOURS, pharmacien ; *professeur de matière médicale et de pharmacie.*

M. A.-J. LAURENCE, pharmacien ; *professeur de chimie biologique et de bactériologie, chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. H. LANCTOT, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. E. VADBONCOEUR, pharmacien ; *professeur de pharmacie magistrale.*

M. A.-D. QUINTIN, pharmacien ; *professeur de physique pharmaceutique.*

M. J. BOUTIN, pharmacien ; *professeur de toxicologie et de posologie.*

M. HENRI PILON, pharmacien ; *professeur de botanique et de micrographie.*

M. J. FLAHAUT, licencié ès sciences de l'Université de Lille; *professeur de chimie minérale et de chimie organique.*

PROFESSEURS ADJOINTS

M. HENRI LALONDE, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. ALFRED FERVAC-LAROSE, bachelier en pharmacie; *professeur de matière médicale.*

M. H. LAPLANTE-COURVILLE, docteur en pharmacie; *professeur suppléant de chimie minérale et organique.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

MM. Asselin, Alfred	Montréal, Q.
Asselin, Paul	Montréal, Q.
Barbeau, C.-Emile	Montréal, Q.
Barrette, L.-P.-Léon	Montréal, Q.
Bédard, Emile	Montréal, Q.
Bellemare, Alide	Maisonneuve, Q.
Berthiaume, Polydore	Hawkesbury, Ont.
Bessette, Joseph-H.	Montréal, Q.
Bonneville, Elmina	Montréal, Q.
Boucher, Henri	Saint-Eugène, Q.
Bourgeois, Armand	Saint-Jean, Q.
Brunelle, Raoul	Montréal, Q.
Chamberland, Timothée	Arnprior, Ont.
Charbonneau, Armand	Montréal, Q.
Charland, Donat	Bromptonville, Q.
Charland, G.-J.	Montréal, Q.
Chartier, Jos.-Eug.	Saint-Hyacinthe, Q.
Chenard, Victor-Raoul	Berthier, Q.
Chouinard, Paul	Québec, Q.
Cloutier, Joseph	Montréal, Q.
Coderre, Emile	Montréal, Q.
Cofsky, Charles	Montréal, Q.
Courchesne, Stanislas	Montréal, Q.
Dagenais, Jos.-Pierre	Montréal, Q.
Dagenais, Rodolphe	Montréal, Q.
Daignault, Roméo	Côte Saint-Paul, Q.
DeBellefeuille, A.	Shawinigan Falls, Q.
Décary, Amédée	Westmount, Q.
Décary, Ch.-Auguste	Montréal, Q.
DeCotret, Emilien	Montréal, Q.
DeMontigny, Irénée	Les Cèdres, Q.
Denis, Régis	Montréal, Q.
Desilets, Joseph	Joliette, Q.
Desranleau, Ephrem	Saint-Jean, Q.
Désy, J.-Victor	Montréal, Q.

MM. Ethier, Léopold	Montréal, Q.
Fabien, Henri-Philippe	Verdun, Q.
Filion, Rosario	Youville, Q.
Fontaine, Bercéus	Saint-Mathias, Q.
Gadbois, Paul	Montréal, Q.
Gagnon, Jean-Charles	Matane, Q.
Gagnon, Paul	Montréal, Q.
Gareau, Alexandre	Montréal, Q.
Gauthier, Jean-J.	Sorel, Q.
Gervais, Jos.-Hector	Montréal, Q.
Gingras, J.-Elias	Montréal, Q.
Girard, Lucien-Pierre	Saint-Angèle-de-Rouville, Q.
Giroux, Lucien	Montréal, Q.
Godbout, Robert	Montréal, Q.
Granger, Emile	Montréal, Q.
Gravel, Conrad	Montréal, Q.
Grenier, Jos.-Ernest	Montréal, Q.
Guay, Joseph-Rosario	Saint-Isidore-de-Dorchester, Q.
Howe, George	Montréal, Q.
Jarry, Edouard	Saint-Martin, Q.
Jetté, Arcadius	Joliette, Q.
Joubert, Lionel-O.	Maisonneuve, Q.
Laberge, J.-Roméo	Saint-Jean, Q.
Lacoste, Marcellin	Montréal, Q.
Lafrance, Emile	Montréal, Q.
Lagarde, Antoine	Montréal, Q.
Lanctot, Paul	Montréal, Q.
Landry, Alfred-D.	Drummondville, Q.
Lapierre, Adélard	Montréal, Q.
Larivière, Léopold	Montréal, Q.
Larose, Antoine-F.	Montréal, Q.
Laurence, Alfred-J.	Montréal, Q.
Laurent, J.-H.	Montréal, Q.
Ledoux, Lucien	Beloeil, Q.
Leduc, Paul-Em.	Beauharnois, Q.
Léger, Wilfrid	Montréal, Q.
Lejour, Henri-J.	Montréal, Q.
Lemire, Wilfrid	Montréal, Q.
Létourneau, George	Montréal, Q.
Lord, Joseph-Armand	Shawinigan Falls, Q.
Lussier, T.-Wilbrod	Montréal, Q.
Maillet, Geo.-Etienne	Montréal, Q.
Maisonneuve, William	Montréal, Q.

MM. Malo, Lucien	Montréal, Q.
Marchand, Rogatien	Champlain, Q.
Martineau, Léon	Saint-Cléophas, Q.
Ménard, Léon-Paul	Montréal, Q.
Millette, Alfred	Montréal, Q.
Molleur, Elphège	Pike River, Q.
Montpetit, Armand-A.	Montréal, Q.
Montpetit, Onfroid	Coteau, Q.
Pelland, Charles	Montréal. Q.
Papillon, Albani	Montréal, Q.
Paquin, Arthur-Armand	Montréal, Q.
Peloquin, H.	Montréal, Q.
Pepin. Ovide	Rivière-des-Prairies, Q.
Perrier, Aimé	Saint-Jacques, Q.
Proulx, Lucien	Montréal, Q.
Proulx, Marc-Henri	Sorel, Q.
Régnier, Louis-Olivier	Montréal, Q.
Roberge, V.	Montréal, Q.
Robert, Louis	Montréal, Q.
Robillard. Amédée	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
Sainte-Marie, Guillaume	Montréal, Q.
Senay, Léopold	Montréal, Q.
Singer, Wolf	Montréal, Q.
Taillefer, Jos.-O.	Montréal, Q.
Taillefer, Rodolphe	Montréal, Q.
Tanguay, Donat	Montréal, Q.
Tétreault, Albani	Saint-Hyacinthe, Q.
Thibodeau, Rosaire	Montréal, Q.
Trudel, Lindor	Montréal, Q.
Turgeon, Paul	Ottawa, Ont.
Valois, François	Sainte-Thérèse, Q.
Vermette, Antonio	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 110.

COURS THEORIQUES

Lundi et jeudi, de 9 à 10 heures

COURS PRIMAIRE : Déontologie et jurisprudence pharmaceutique. Matière médicale et pharmacie.

Mercredi et vendredi, de 9 à 10 heures

COURS FINAL : Matière médicale, pharmacie, toxicologie et posologie.

Mercredi et vendredi, de 10.45 à 11.45 heures

COURS PRIMAIRE : Physique pharmaceutique, chimie minérale.

Mardi et jeudi, de 10.45 à 11.45 heures

COURS FINAL : Chimie minérale, chimie organique.

Mardi, de 9 à 10 heures

Botanique, micrographie.

TRAVAUX PRATIQUES

Mardi, de 4 à 5.30 heures

Cours primaire : Manipulations et expériences de physique et de chimie.

Mercredi, de 2.30 à 5 heures

Chimie analytique et biologique, microscopie.

Jeudi, de 4 à 5.30 heures

Cours final : Manipulations et expériences de chimie.

Vendredi, de 2.30 à 5 heures

Pharmacie chimique, galénique et magistrale.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement de l'Ecole est conforme à la loi de pharmacie de la province de Québec.

Il qualifie en tout point l'étudiant en pharmacie pour les examens à subir devant l'Association Pharmaceutique.

2. L'Ecole donne en outre plusieurs cours supplémentaires théoriques et pratiques non exigés par la loi, mais destinés à développer davantage les connaissances scientifiques et techniques de l'étudiant et à compléter son éducation professionnelle.

3. L'Association Pharmaceutique exige du candidat aux examens de licence qu'il ait suivi régulièrement deux cours de matière médicale et de pharmacie, deux cours de chimie et un cours de botanique.

4. Les matières pour lesquelles il est exigé deux cours se divisent en matières dites de " cours primaire ", et en matières dites de " cours final ", lesquelles sont enseignées concurremment durant la même année, aux jours et heures indiqués dans le programme.

5. Aucun élève n'est admis à suivre le cours primaire et le cours final durant la même année scolaire.

6. Pour les fins d'inscription, les cours de l'Ecole sont classés en quatre groupes comme suit :

1. SCIENCES MEDICO-PHARMACOLOGIQUES

Déontologie et jurisprudence pharmaceutique Matière médicale . . . . Pharmacie	Cours primaire
Matière médicale . . . . Pharmacie . . . . Toxicologie . . . . Posologie	Cours final

2. SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Physique pharmaceutique . . . . . . Chimie minérale.	Cours primaire
Chimie organique. . . . . Chimie biologique.	Cours final

3. SCIENCES NATURELLES

Botanique.
Micrographie.

4. TRAVAUX PRATIQUES

1o Pharmacie chimique.
" galénique.
" magistrale.
2o Chimie analytique.
" biologique (analyses d'urine, sang, lait, etc.).
Microscopie.

7. Les travaux pratiques de pharmacie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours primaire des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques.

8. Les travaux pratiques de chimie analytique et biologique et de microscopie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours final des sciences physico-chimiques.

9. Il est recommandé aux élèves de s'inscrire dans l'ordre suivant :

1ère année	Sciences médico-pharmacologiques (cours primaire). Sciences physico-chimiques (cours primaire).
2ème "	Sciences physico-chimiques (cours final) et pharmacie pratique.
3ème "	Sciences médico-pharmacologiques (cours final), botanique et chimie analytique.

II. — EXAMENS

1. Les examens sur chaque matière ont lieu à la fin de l'année académique; ils comprennent l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.

2. Pour avoir droit de se présenter aux examens, l'élève doit produire sa carte d'assiduité.

3. L'examen n'est jugé satisfaisant que si le candidat a conservé au moins cinquante pour cent des points.

4. Il est loisible à tout élève régulièrement inscrit de se présenter aux examens sur toutes les matières enseignées par l'Ecole, à la fin de chaque année scolaire et même jusqu'à l'année suivant sa dernière inscription, inclusivement. Un examen non satisfaisant dans l'opinion du candi-

dat peut être repris, mais dès l'année suivante. Dans ce cas un honoraire de deux piastres ($2.00) est exigé. Si, pour une reprise d'examen, le candidat néglige de se présenter au temps requis, une nouvelle inscription au cours correspondant sera exigée,—sauf exemption pour bonne et valable raison, agréée par le secrétaire-directeur.

III. — GRADES UNIVERSITAIRES

1o Les grades académiques que l'Ecole est autorisée à accorder sont ceux de bachelier en pharmacie et de docteur en pharmacie.

2o L'aspirant aux grades universitaires doit avoir suivi tous les cours de l'Ecole et avoir subi avec succès tous les examens prescrits. Il doit en outre prouver qu'il a fait un stage d'au moins deux années sous la direction d'un pharmacien diplômé. Enfin il faut qu'il ait subi avec succès l'examen préliminaire d'admission à l'étude, exigé par l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, ou un examen équivalent, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole.

3o Le diplôme de bachelier en pharmacie est accordé à celui qui conserve, dans tous les examens réunis, un total d'au moins soixante pour cent des points.

4o Le diplôme de docteur en pharmacie peut être obtenu par tout bachelier de l'Ecole qui remplit les conditions suivantes : *a)* s'inscrire et suivre de nouveau dans cette Ecole, à titre post-scolaire, le cours final de chimie minérale et organique, les séances de travaux pratiques et le cours de chimie analytique ; *b)* subir, à la suite de ces

cours et avec succès, un examen spécial, écrit et pratique, dit " examen de doctorat ", portant sur toutes les matières du programme de l'Ecole. L'épreuve écrite comprend trois séances de deux heures chacune, et l'épreuve pratique, deux séances de travaux de laboratoire de trois heures chacune. Le minimum des points requis pour passer cet examen est de 60 pour cent sur chaque matière et 75 pour cent sur le total.

Celui qui obtient 85 pour cent reçoit le diplôme avec la note *magna cum laude,* avec grande distinction ; celui qui conserve 90 pour cent reçoit le diplôme avec la note *summa cum laude,* avec très grande distinction. Outre ce diplôme, ce dernier reçoit, lors de la promotion solennelle, un anneau d'or orné d'un camée portant les armes de l'Ecole.

5o Le grade de docteur en pharmacie peut en outre s'obtenir par tout pharmacien ou bachelier de l'Ecole après soutenance d'une thèse, comportant un travail original, conformément aux conditions établies par l'Ecole et approuvées par les autorités universitaires.

6o Aux élèves qui n'aspirent à aucun grade, l'Ecole délivre des *certificats d'études* pour chacune des matières dont ils auront suivi les cours au complet, et subi avec succès les examens.

7o Les diplômes sont signés par le recteur, le vice-recteur et le secrétaire de l'Université Laval, et contresignés par le président et le directeur de l'Ecole.

8o En vertu d'un règlement de l'Association Pharmaceutique de cette province, le porteur du diplôme de bachelier en pharmacie, est exempté de l'examen *primaire* de l'Association et obtient, sur présentation de ses titres, le certificat de *certifié.*

IV. — IMMATRICULATION — INSCRIPTIONS HONORAIRES

1o L'année scolaire commence vers la fin du mois de septembre et se continue sans interruption, sauf les vacances de Noël, jusqu'aux premiers jours d'avril.

2o Nul n'est admis à suivre les cours de l'Ecole, si son nom n'est inscrit au registre d'immatriculation et pour les cours qu'il désire suivre.

3o Les enregistrements et inscriptions se font au bureau du directeur, autant que possible dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de l'année scolaire.

4o Toute personne de bonne conduite morale est admise à suivre les cours en se soumettant aux règlements de l'Ecole.

5o Pour avoir droit à une carte d'assiduité aux cours, l'élève devra prouver qu'il a assisté à 75 pour cent des leçons.

6o Les droits et honoraires suivants doivent être acquittés au moment de l'inscription :

Droit d'inscription	$ 5.00
Honoraires pour les sciences médico-pharmacologiques	20.00
Honoraires pour les sciences physico-chimiques	25.00
Honoraires pour les sciences naturelles.	15.00
Honoraires pour les travaux pratiques de pharmacie	20.00



Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.
Quelques vitrines du musée.



Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.
Une partie de l'amphithéâtre.

Honoraires pour les travaux pratiques de chimie, bactériologie et microscopie. .	20.00
Diplôme de bachelier	15.00
" " docteur	25.00

Il est en outre exigé de chaque élève du cours des sciences physico-chimiques, un droit de deux piastres ($2.00), pour l'usage des appareils et de la verrerie du laboratoire.

V. — DISCIPLINE

Les règlements disciplinaires sont ceux des autres facultés et écoles affiliées.

VI. — PRIX

Une bourse de dix piastres ($10.00) est affectée annuellement à chaque cours en faveur de l'élève qui conserve à l'examen le plus grand nombre de points, à compter de 70 pour cent.

La bourse des classes de travaux pratiques sera portée à $25.00 si le nombre des inscriptions à ces cours atteint quinze.

N'ont droit de concourir pour les bourses que les élèves inscrits l'année même pour le cours correspondant.



GRADUES

DOCTEURS

1910—Laplante-Courville, H.
1914.—Radenen, Yves.

BACHELIERS

1908—Boulkind, S.
Desautels, L.-S.
Fervac-Larose, Alfred
1909—Déchêne, Thomas
Michon, J.-E.-A.
1910—Giroux, L.-A.-A.
1911—Lanouette, H.
Loranger, J.-M.
1912—Bergeron, Adrien
Blouin, Ch.-Henri
1912—Chamberland, Wilfrid
Labarre, Emile
1913—Cyr, Louis-Ald.
Létourneau, Marius
Radenen, Yves
1914—Désilets, Jos.-Alex.
Landry, Oscar.
1915—Bédard, Emile
Charland, Donat

PRIX MERITES AUX EXAMENS DE FIN D'ANNEE

Sciences médico-pharmacologiques (**$10.00**)

Cours primaire : M. Alide Bellemare
Cours final : M. A.-A. Montpetit

Sciences physico-chimiques (**$10.00**)

Cours primaire : M. Paul Gadbois
Cours final : M. Léopold Senay

Botanique (**$10.00**)

M. Wilfrid Léger

Chimie analytique (**$10.00**)

. M. Wilfrid Léger

Pharmacie pratique (**$25.00**)

M. Alfred-J. Laurence

INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Affilié à l'Université

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908.

En fait, cette institution, sous le nom plus modeste d'Ecole d'Agriculture, existait déjà depuis plusieurs années. Son fonctionnement plus régulier date du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent au public à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial.

L'oeuvre depuis lors n'avait cessé de progresser : aux services administratifs, aux exploitations rurales et aux industries agricoles, elle fournissait des sujets d'une exceptionnelle compétence. Ses succès étaient de plus en plus remarqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministère provincial de l'Agriculture, comme aussi à la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles, et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison se prêtèrent de grand coeur à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre de si grand intérêt national.

Il fut entendu que l'Ecole conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable, et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et les diverses améliorations jugées utiles, au double point de vue d'un matériel d'enseignement plus moderne et d'un programme d'étude plus étendu.

Cette transformation a été achevée au printemps de 1910.

Le régime actuel de l'Institut comprend quatre années d'études aboutissant aux grades universitaires.

Un enseignement spécial a aussi été organisé en faveur surtout des adultes empêchés d'embrasser dans toute leur ampleur les programmes réguliers. Cet enseignement comprend plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée varie selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désire se perfectionner.

On sait, au reste, qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, sous le rapport des avantages de toutes sortes à offrir aux élèves, rien de comparable aux 1,800 acres de terre, dont plus de 700 déjà en culture, qui forment l'exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut est à dix lieues seulement de Montréal.

Situé sur une de ces pittoresques éminences qui dominent la rivière Ottawa et le lac des Deux-Montagnes, il s'élève au milieu des prospères cultures et des multiples industries agricoles des Révérends Pères Trappistes. De la route, on voit l'école émerger gaiement au milieu de sa fraîche couronne d'érablières, de vergers, de vignobles et de jardins, où cascadent et gazouillent de jolies pièces d'eau naturelles. Site enchanteur, d'une rare salubrité, et qui semble créé tout exprès pour faire aimer la vie des champs.

Mais c'est surtout au point de vue si important de la formation pratique des élèves, que l'Institut Agricole offre des avantages exceptionnels.

La plupart des sols de la province de Québec sont représentés dans le domaine. Ces sols sont mis en culture presque sans apport de capital et n'en donnent pas moins des

rendements singulièrement rémunérateurs, grâce aux méthodes économiques et au travail rationnel de ceux qui les cultivent.

Toutes les variétés de la production végétale, susceptibles de réussir dans notre province, sont cultivées avec succès et profit dans cette vaste exploitation.

La production animale y figure largement, dans des troupeaux variés et considérables formés des races les plus productives.

Les industries agricoles proprement dites y sont nombreuses et prospères.

Les applications pratiques tiennent naturellement une place capitale dans l'enseignement. Sous la direction des instructeurs, les élèves apprennent à exécuter eux-mêmes tous les travaux, labours, hersage, alimentation du bétail, soins de la basse-cour, plantation et taille des arbres fruitiers, récolte des céréales et des fruits, drainage, maniement des machines, jardinage, etc. Ce qui leur donne l'occasion de pénétrer dans les multiples détails de la surveillance, de l'exécution et de la direction des travaux de la ferme, et leur permet d'acquérir l'esprit d'observation, de jugement, de décision qui caractérise tout bon agriculteur. La ferme et ses exploitations annexes est le principal laboratoire du professeur. Car l'enseignement de l'agriculture, plus encore que celui des autres sciences, doit s'appuyer sur des faits, sur des démonstrations pour porter ses fruits.

Toutefois l'enseignement qui se donne à l'Institut a pour but de fournir aux jeunes gens destinés à l'agriculture non seulement les connaissances professionnelles indispensables, mais en même temps toutes les notions scientifiques reconnues nécessaires pour la bonne exploitation du sol. Son objet

est de former des hommes joignant à l'habitude de tous les détails techniques de leur profession assez de science pour être en mesure de juger par eux-mêmes, dans telles conditions données, de la valeur des diverses méthodes de culture ou d'industrie agricole. C'est au surplus ce qui ressort avec évidence de l'examen attentif du programme d'étude adopté par l'Institut.

Aussi voudrait-on voir les élèves arriver à l'Ecole avec une instruction aussi complète que possible. Cette préparation les mettrait en mesure d'aborder, dès leur entrée, avec plus de profit, l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles appliquées à l'agriculture ainsi qu'aux diverses industries rurales. Cependant, on cherche à rendre moins ardue cette partie des études, en la facilitant par la méthode des leçons de choses, par des démonstrations variées, par des manipulations de laboratoire, par un échange journalier de multiples et fécondes explications entre maîtres et élèves.

Enfin l'Institut n'oublie pas qu'aujourd'hui les questions culturales ne sont plus tout. Plus que jamais interviennent les questions commerciales, économiques, sociales. Autant que le climat et le sol, le débouché et le transport s'imposent à l'étude du cultivateur. Il importe de savoir choisir non seulement les produits qui conviennent le mieux à la terre, mais aussi ceux qui se vendent le mieux. L'agriculteur doit découvrir les débouchés nouveaux, connaître les questions de transport et de conservation des denrées.

Et, parallèlement, pour défendre ses intérêts contre les influences adverses, il lui incombe de bien comprendre — c'est encore là le rôle des notions de science économique et

sociale qu'on s'efforce de lui inculquer—comment les forces individuelles, toutes faibles qu'elles sont isolément, peuvent devenir puissantes par l'association, la mutualité, les cercles, les créations syndicales de toutes sortes.

Telle est l'oeuvre poursuivie par l'Institut Agricole d'Oka. N'est-elle pas assez élevée pour susciter des enthousiasmes ? Plus d'un élève de nos meilleures écoles et même, —pourquoi ne pas le dire?—de nos collèges, y trouveraient pour leur propre bonheur et pour la prospérité générale du pays, une prompte et sérieuse préparation à la plus enviable peut-être de toutes les carrières.

L'avenir de notre race est là. " Soyons un peuple d'agriculteurs, disait Arthur Buies, en terminant une de ses plus remarquables brochures de propagande agricole, et nous ne tarderons pas à devenir une nation, de simple nationalité que nous sommes encore. C'est dans la terre qu'est la force, que sont les ressources suprêmes ; c'est par elle que tout se renouvelle et se féconde. Les habitudes et l'éducation agricoles font des races viriles. "

" Nous avons devant nous un domaine illimité où nous pouvons croître et nous multiplier à l'infini ; sachons tirer parti du don magnifique que nous a fait une généreuse Providence. "

La bibliothèque de l'Institut contient une collection remarquable d'ouvrages canadiens traitant de l'agriculture et des industries agricoles, ainsi que de nombreux volumes choisis parmi les ouvrages étrangers, français et anglais, regardés comme les plus au courant de l'agronomie contemporaine. Elle renferme en outre plusieurs volumes de science, d'histoire, de biographie, de voyages et de vulgarisation technique d'une lecture attrayante et instructive.

Des sommes considérables ont été consacrées à l'installation d'un laboratoire scientifiquement aménagé; à l'acquisition de cabinets de physique et de chimie pourvus des appareils les plus modernes, de cabinets d'histoire naturelle contenant des échantillons caractéristiques de biologie végétale et animale, de zoologie et de zootechnie, d'entomologie, de minéralogie, de botanique et de géologie agricoles : à l'achat d'appareils perfectionnés pour les essais des engrais, des terres et des graines, d'appareils météorologiques et d'instruments pour le génie rural; à la confection d'un herbier spécial de plantes canadiennes, d'une collection d'insectes, etc.

Des cartes murales, des tableaux d'enseignement, des vues de projection lumineuse, en un mot, tout ce qui constitue aujourd'hui un matériel bien conçu est mis à la disposition des professeurs et des élèves, pour rendre l'enseignement vivant et effectif.

I. — PERSONNEL DIRIGEANT

Le très révérend Père dom PACOME GABOURY, O. C. R., abbé mîtré de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Mgr G. DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vice-recteur de l'Université Laval.

Le révérend Père JEAN-DE-LA-CROIX, directeur-général de l'Institut Agricole.

M. I.-J.-A. MARSAN, directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

II. — PERSONNEL ENSEIGNANT

M. I.-J.-A. MARSAN, conférencier agricole ; *professeur d'agriculture, de sylviculture, de construction rurale,*

de comptabilité agricole, d'économie et de législation rurales.

R. F. LIGUORI, O. C. R., secrétaire de L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec, rédacteur au Journal d'Agriculture; *conférencier avicole.*

M. A. DAUTH, médecin vétérinaire, trésorier de l'Ecole de Médecine Comparée de l'Université Laval; *professeur de zoologie, d'hygiène animale, de science vétérinaire usuelle.*

R. P. ATHANASE, O. C. R. ; *professeur d'horticulture potagère et maraîchère, de floriculture usuelle.*

R. P. LEOPOLD, O. C. R. ; *professeur de floriculture, de biologie végétale, de botanique, de bactériologie, d'entomologie, d'arboriculture fruitière.*

R. F. ISIDORE, O. C. R.; *professeur de biologie animale, de zoologie, de zootechnie, d'hygiène animale.*

R. P. MAUR, O. C. R., bachelier ès sciences ; *professeur d'apiculture et de dessin.*

M. H. NAGANT, ingénieur agricole et forestier de l'Unisité de Louvain; *professeur de chimie générale, de chimie agricole, de chimie biologique et de chimie analytique.*

M. A. DOLLO, I. C., ex-officier du génie, diplômé de l'Ecole militaire de Bruxelles ; *professeur de physique et de météorologie.*

M. A. HANSEN, chevalier de Donbrog, diplômé de l'Institut royal d'Agriculture de Copenhague, Danemark ; *professeur d'élevage du porc à bacon et de l'industrie des viandes fumées.*

III. — CHEFS DE PRATIQUE

1—Pratique agricole............R. F. Gérard.
2—Pratique horticole...........R. P. Athanase.
3—Pratique des parcelles d'expérimentation ....M. I.-J.-A. Marsan.
4—Pratique arboricole..........R. P. Léopold et R. P. [Honoré.
5—Pratique sylvicole...........M. I.-J.-A. Marsan.
6—Pratique chevaline...........R. F. Isidore.
7—Pratique bovine.............R. F. Isidore.
8—Pratique ovine..............R. F. Isidore.
9—Pratique porcine.............R. F. Jules.
10—Pratique avicole.............R. F. Wilfrid.
11—Pratique apicole.............R. P. Maur.
12—Pratique du génie rural.......M. I.-J.-A. Marsan.
13—Pratique de la beurrerie.......R. F. Edmond.
14—Pratique de la fromagerie.....R. F. Achille.
15—Pratique des conserves alimentaires.................R. P. Athanase.
16—Pratique de la sucrerie........M. I.-J.-A. Marsan.
17—Pratique de la vinification....R. F. Sébastien.
18—Pratique de la cidrerie........R. F. Sébastien.
19—Pratique des viandes fumées..M. A. Hansen.

SURVEILLANTS

R. F. CHARLES, des Frères de l'Instruction chrétienne.

R. F. BENJAMIN, des Frères de l'Instruction chrétienne.

R. F. ROCH, O. C. R.

AUMONIERS

R. P. CLEOPHAS, O. C. R.

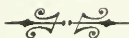
R. P. HUMBERT, O. C. R.

BIBLIOTHECAIRE

R. F. CHARLES

SECRETAIRE

M. J.-A.-A. PAYEN



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

COURS REGULIER

IVme Année

MM.	Cloutier, J.-B.	Saint-Narcisse, Q.
	Couture, Jean-Marie	Québec, Q.
	Gagné, Honoré	Sherrington, Q.
	Grisé, Evariste	Montréal, Q.
	Rioux, Alexandre	Causapscal, Q.
	Roy, Emile	Saint-Gabriel, Q.
	Tremblay, Antoine	Lac-à-la-Tortue, Q.

IIIme Année

MM.	Couture, Gustave	Montréal, Q.
	Gosselin, Emile	Saint-Laurent, Q.
	Lacerte, Omer	Saint-Etienne, Q.
	Lemire, Emile	Saint-Etienne, Q.
	Létourneau, Armand	Saint-Sébastien, Q.
	Montour, J.	Pointe-du-Lac, Q.
	Pintal, Ernest	Champlain, Q.
	Tremblay, J.-Arthur	Lac-à-la-Tortue, Q.

IIme Année

MM.	Arcand, Oscar	Les Trois-Rivières, Q.
	Brunelle, Paul	Batiscan, Q.
	Cabanié, Louis	France.
	Comtois, Honorius	Saint-Barthélemy, Q.
	Cossette, Roméo	Montréal, Q.
	Filteau, Joseph	Sainte-Emilie, Q.
	Fontaine, Charles-Arthur	Rougemont, Q.
	Fortier, Ernest	Montréal, Q.
	Héroux, Albert	Les Trois-Rivières, Q.

MM.	Larabée, Arthur	Saint-Zacharie, Q.
	Magnan, Charles	Montréal, Q.
	Manseau, Romulus	Nicolet, Q.
	Meunier, Conrad	Bromptonville, Q.
	Mongeau, Gustave	Montréal, Q.
	Plante, Albert	Saint-Honoré, Q.
	Reddy, Joseph	Mascouche, Q.
	Rinfret, Jules	Maskinongé, Q.
	Robitaille, Paul	Saint-Jean, Q.
	Rodrigue, Xavier	Johnville, Q.
	Sylvestre, Georges	Saint-Barthélemy, Q.
	Therrien, Lucien	Victoriaville, Q.

Ière Année

MM.	Auger, Jules	Pointe-Platon, Q.
	Barrette, Roméo	Sainte-Mélanie, Q.
	Baribeau, Bernard	Batiscan, Q.
	Baril, Alfred	Radnor Forges, Q.
	Beauchamp, Paul-Emile	Saint-Jérôme, Q.
	Beaudoin, Paul	Montréal, Q.
	Beaudry, Georges	Saint-Marc, Q.
	Berthiaume, Albert	Farnham, Q.
	Bienvenue, Edouard	Rouville, Q.
	Bigras, Ivan	Saint-Chrysostôme, Q.
	Biron, Albert	Pointe-du-Lac, Q.
	Biron, Philippe	Pointe-du-Lac, Q.
	Boivin, Adjutor	Ancienne-Lorette, Q.
	Brassard, Roland	Roberval, Q.
	Brochu, Ernest	Ouest-Frampton, Q.
	Brosseau, Arthur	L'Acadie, Q.
	Campbell, Antoine	Bedford, Q.
	Campbell, Stanislas	Bedford, Q.
	Cartier, Guillaume	Saint-François-du-Lac, Q.
	Charbonneau, Avila	Saint-Vincent-de-Paul, Q.
	Cinq-Mars, Albert	Pont-de-Batiscan, Q.
	Doyon, Albert	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
	Drolet, Frédéric	Mont-Carmel, Q.
	Duhamel, C.-Auguste	Saint-Roch, Q.
	Gamache, Jean-Louis	Cap-Saint-Ignace, Q.
	Gaudreau, Wilfrid	Saint-Hyacinthe, Q.
	Girard, Gustave	Saint-Joseph-d'Alma, Q.
	Gratton, Alphonse	Côte-Rouge, Q.

MM. Guertin, Expédit	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Guibord, Achille	Clarence-Creek, Ont.
Hamelin, Darius	Saint-Didace, Q.
Hamelin, Jos.-Edouard	Saint-Didace, Q.
Hamelin, Lorenzo	Saint-Didace, Q.
Héroux, Alphée	Les Trois-Rivières, Q.
Laganière, Réal	Champlain, Q.
Lahaye, Antoine	Batiscan, Q.
Langelier, Auguste	Saint-Hilaire-Station, Q.
Langevin, Léonidas	Saint-Barnabé-Sud, Q.
Lanoue, Aimé	Oka, Q.
Latreille, Henri	Coteau Station, Q.
Lebel, Gustave	Kamouraska, Q.
Loiseau, Antonio	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
Marchand, Eugène	Batiscan, Q.
Melançon, Emile	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Mercier, Siméon	Sabrevois, Q.
Méthot, Jules	Saint-Antoine-les-Fonds, Q.
Moquin, Adrien	Brosseau-Station, Q.
Neilson, Norman	Québec, Q.
Pintal, Louis	Champlain, Q.
Piché, Emile	Les Trois-Rivières, Q.
Renaud, Héliodore	Saint-Roch, Q.
Rouleau, Lucien	Montréal, Q.
Roy, Elzéar	Batiscan-Station, Q.
Sylvestre, F.-d'Assise	Saint-Barthélemy, Q.
Sylvestre, L.-Joseph	Saint-Viateur, Q.
Taillon, Georges	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Therrien, Henri	Victoriaville, Q.
Tremblay, René	Québec, Q.
Tranchemontagne, S.	Montréal, Q.
Vinet, Adrien	Beauharnois, Q.

COURS SPECIAUX

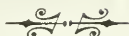
MM. Arès, Joseph	Saint-Césaire, Q.
Auger, Gérard	Bois-des-Hurons, Q.
Auger, Henri	Pointe-Platon, Q.
Authier, F.-E.	Saint-Hilaire, Q.
Bachand, Rodolphe	Boucherville, Q.
Beauchemin, Joseph	Verchères, Q.
Beauchemin, Louis	Verchères, Q.

MM. Beauregard, Alexis	Sainte-Hélène, Q.
Bédard, Emile	Charlesbourg, Q.
Bellemare, Antonio	Yamachiche, Q.
Bénard, Jérôme	Boucherville, Q.
Bénard, Laurent	Boucherville, Q.
Bessette, Althéa	Iberville, Q.
Bessette, Roméo	Richelieu, Q.
Bourassa, L.	Saint-Casimir, Q.
Brodeur, Donat	Saint-Césaire, Q.
Caron, Armand	L'Acadie, Q.
Caron, Emile	Les Trois-Rivières, Q.
Caron, Théonat	Sainte-Philomène, Q.
Caya, André	Saint-Germain, Q.
Colgan, Martin	Cranbourne, Q.
Comeau, Ambroise	Saint-Sébastien, Q.
Crépeau, Fabien	Saint-Henri-de-Mascouche, Q.
Delay, J.-B.	Notre-Dame-des-Quinze, Q.
Denoncourt, Philippe	Pointe-du-Lac, Q.
DesGagné, Armel	L'Acadie, Q.
Désilets, Alphonse	Victoriaville, Q.
Desjardins, Médard	Saint-Joseph, Q.
Desmarteaux, Anselme	Boucherville, Q.
Desmarteaux, Antoine	Boucherville, Q.
Desroches, Almanzar	Saint-Lin, Q.
Dorion, Odilon	Charlesbourg, Q.
Dubuc, Fabien	Saint-Isidore, Q
Dugas, Rosario	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Dumaine, Donat	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Dumaine, Raoul	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Dupuis, Raoul	Henryville, Q.
Dupont, Philippe	Notre-Dame-de-Standbridge, Q.
Duranleau, Lévi	L'Acadie, Q.
Foisy, C.-A.	L'Assomption, Q.
Fontaine, C.-A.	Rougemont, Q.
Fortin, Georges	Henryville, Q.
Gagnon, Antoine	L'Acadie, Q.
Gagnon, François	Saint-Justin, Q.
Garceau, J.-N.	Les Trois-Rivières, Q.
Garceau, Auguste	Pointe-du-Lac, Q.
Godin, Edmond	Saint-Augustin, Q.
Goyette, Thaddée	Iberville, Q.
Gratton, Armand	Iberville, Q.
Gratton, A.-Léopold	Sainte-Scholastique, Q.

MM. Guillet, Modeste	Iberville, Q.
Guindon, Georges	Saint-Joseph-du-Lac, Q.
Hébert, Omer	Saint-Constant, Q.
Héroux, Albert	Les Trois-Rivières, Q.
Jodoin, Alexandre	Boucherville, Q.
Laberge, Wilbrod	Saint-Chrysostôme, Q.
Laflèche, O.	Saint-Joseph-du-Lac, Q.
Lanoue, O.-L.	Notre-Dame-de-Stanbridge, Q.
Lanoue, A.	Farnham, Q.
Lanoue, L.-O.	Farnham, Q.
Laferrière, E.	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Lapierre, A.	Sainte-Hélène, Q.
Lapointe, Georges	Saint-Henri-de-Mascouche, Q.
Larivière, Horace	Iberville, Q.
Larivière, Omer	Iberville, Q.
Lavallée, A.	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Lefèvre, A.	Henryville, Q.
Lemay, Alfred	Victoriaville, Q.
Lemay, Florent	Lotbinière, Q.
Lemieux, Alfred	Henryville, Q.
Lusignan, Joseph	Saint-Hilaire, Q.
Lussier, Gustave	Boucherville, Q.
Lussier, Mathieu	Boucherville, Q.
Magnan, Jean-Charles	Saint-Casimir, Q.
Mailloux, Omer	Lotbinière, Q.
Marcil, Rosaire	Richelieu, Q.
Marchand, Hector	Batiscan, Q.
Martin, O.	Saint-Casimir, Q.
Martin, Thomas	Saint-Rémi, Q.
Masson, Jean	Québec, Q.
Messier, G.	Saint-Hilaire, Q.
Mercier, Ignace	Sabrevois, Q.
Mercure, Hector	Saint-Césaire, Q.
Millier, Richard	Saint-Hilaire, Q.
Millier, Rosaire	Saint-Hilaire, Q.
Montour, Henri	Pointe-du-Lac, Q.
Moran, Marc	Lotbinière, Q.
Moquin, Adrien	Brosseau-Station, Q.
Morel, Josaphat	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Patenaude, Rémi	Saint-Rémi, Q.
Paquette, Wilfrid	Saint-Eustache, Q.
Perrault, Alfred	Laval-des-Rapides, Q.
Piché, Emile	Les Trois-Rivières, Q.

MM. Racine, Polycarpe	Saint-Anselme, Q.
Rathé, L.	Henryville, Q.
Rinfret, Domino	Maskinongé, Q.
Rivard, Donat	Clairvaux, Q.
Rivard, Joseph	Sainte-Hélène, Q.
Robert, Alphonse	Chambly, Q.
Robert, Joseph	Saint-Henri-de-Mascouche, Q.
Robillard, Edouard	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
Roy, Télesphore	Québec, Q.
Saint-Aubin, Léopold	Henryville, Q.
Saint-Pierre, H.	La Trappe, Q.
Sauvé, Arthur	Saint-Télesphore, Q.
Sénécal, Arthur	Montréal, Q.
Simard, Joseph	Saint-Gédéon, Q.
Sylvestre, Arthur	Sainte-Hélène, Q.
Théorêt, Elzéar	Saint-Joseph-du-Lac, Q.
Therrien, Lucien	Victoriaville, Q.
Trebeck, Thomas	Richelieu, Q.
Toupin, Emilien	Saint-Isidore, Q.
Vanasse, J.-Amable	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.
Villeneuve, Charlemagne	La Plaine, Q.
Villeneuve, Charles-Henri	Charlesbourg, Q.
Viau, Conrad	Iberville, Q.

Nombre des élèves : 213.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

ELEVES BOURSIERS

Inscription annuelle	$ 1.00
Laboratoires (excepté pour les élèves de 1ère année)	2.50
Bibliothèque	2.50
Dépôt de garantie, pour couvrir les détériorations, etc	10.00
Lingerie de lit et couvertures, quand fournies par la maison	5.00
Contribution pour les jeux............	1.00

ELEVES EN CHAMBRE

Supplément mensuel, payable d'avance (Non compris la literie)............	$ 4.00

ELEVES NON-BOURSIERS

Pension mensuelle, en plus des frais ci-dessus	$12.00

(Cette pension est payable d'avance par trimestre.)

AUTRES DEBOURSES

Examen d'admission	$ 2.00
Certificat de fin d'études..............	2.00

Diplôme de l'Institut................	5.00
Diplôme de l'Université..............	10.00
Frais de médecin, par année..........	2.00

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour jouir du privilège d'une bourse, il faut :

1o Etre sujet britannique, et avoir son domicile dans la province de Québec.

2o Avoir quinze ans révolus.

3o Produire en entrant un certificat de moralité, signé par son curé, ou par le directeur de la dernière institution scolaire dans laquelle on a séjourné.

4o Etre assez robuste pour travailler environ cinq heures par jour sur la ferme ou dans les divers départements.

5o Avoir l'intention d'exercer la profession d'agriculteur, ou de se vouer à une carrière ayant l'agriculture pour objet.

6o S'engager à suivre tous les règlements de la maison.

7o Faire tous les déboursés requis. (Ces déboursés doivent être faits en entier au moment de l'entrée, et cette condition est essentielle à l'admission.)

8o Avoir subi avec succès l'examen d'admission.

EXAMEN D'ADMISSION

L'examen d'admission se fait sur les matières du cours primaire modèle (6e année) : voir le programme d'études des écoles primaires de la province de Québec.

Sont seuls exempts de cet examen : les élèves porteurs du diplôme de bachelier ou du certificat d'inscription des collèges classiques affiliés à l'Université Laval ; les élèves porteurs d'un diplôme des écoles normales et des collèges commerciaux ; les diplômés du Bureau Central des Examinateurs catholiques de la province de Québec.

Pour les élèves qui désirent ne suivre que le cours pratique mentionné plus loin, l'examen d'admission se fait sur les matières de quatrième année du cours primaire élémentaire : voir le programme d'études des écoles primaires de la province de Québec.

MATIERES DE L'EXAMEN D'ADMISSION

Pour le cours régulier :

Langue française, Arithmétique, Comptabilité, Toisé, Géographie, Histoire du Canada, Sciences naturelles, Agriculture, Dessin. (Toutes ces matières prises sur le cours modèle de deuxième année, ou sixième année d'école primaire.)

Pour le cours pratique de deux ans :

Les mêmes matières, sauf le toisé, prises sur le cours de quatrième année élémentaire.

ETUDES

Le cours régulier est de quatre ans, à la fin desquels l'élève qui passe avec succès ses examens de sortie obtient un diplôme de bachelier en sciences agricoles, délivré par l'Université Laval.

L'Institut donne aussi un cours pratique d'agriculture de deux ans, pour les élèves qui ne désirent pas faire le cours complet.

Chaque mois, un bulletin est envoyé aux parents leur donnant les notes obtenues en théorie, pratique, conduite et application.

Les élèves qui n'obtiennent pas au moins la moitié des points alloués mensuellement sont renvoyés à la fin du trimestre.

La rentrée des classes a lieu dans les premiers jours de septembre et la sortie vers la fin de juin. On ne reçoit pas d'élèves en dehors de la rentrée régulière. Les vacances de Noël durent un mois, mais il n'y a pas de vacances à Pâques. On ne garde aucun élève à l'Institut durant les vacances.

Le régime de l'Institut est l'internat.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES COURS

Ière Année

PREMIER TERME	DEUXIÈME TERME
Religion.—Petit catéchisme.	Religion.—Petit catéchisme.
Rédaction française.	Rédaction française.
Langue anglaise.	Langue anglaise.
Mathématiques : Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Dessin.	Mathématiques : Géométrie, Dessin, Trigonométrie, Toisé.
Culture fruitière.	Culture fruitière.
Agriculture.	Agriculture.
Zoologie.	Zoologie.
Zootechnie.	Zootechnie.
Botanique.	Botanique.
	Chimie générale.

IIme Année

PREMIER TERME

Religion. — Catéchisme de persévérance.
Rédaction française.
Langue anglaise.
Agriculture.
Culture fruitière.
Botanique.
Anatomie animale.
Génie rural.
Apiculture.
Chimie inorganique.
Physique.

DEUXIÈME TERME

Religion. — Catéchisme de persévérance.
Rédaction française.
Langue anglaise.
Agriculture.
Culture fruitière.
Anatomie végétale et physiologie.
Zootechnie.
Génie rural.
Apiculture.
Chimie organique.
Physique.
Pathologie générale.

IIIme Année

PREMIER TERME

Religion. — Catéchisme de persévérance.
Rédaction française.
Langue anglaise.
Agriculture.
Culture fruitière.
Zootechnie.
Botanique : Histologie.
Géologie.
Culture maraichère.
Chimie organique.
Physique.

DEUXIÈME TERME

Religion. — Catéchisme de persévérance.
Rédaction française
Langue anglaise.
Agriculture.
Culture fruitière.
Zootechnie : Bromatologie.
Botanique : Physiologie.
Minéralogie.
Floriculture.
Culture forestière.
Génie rural : Constructions.
Arpentage et drainage.
Pathologie générale.
Comptabilité agricole.

IVme Année

PREMIER TERME	DEUXIÈME TERME
Religion. — Apologétique.	Religion. — Apologétique.
Rédaction française.	Rédaction française.
Langue anglaise.	Langue anglaise.
Culture fruitière.	Culture fruitière.
Botanique : Les mauvaises herbes.	Botanique : Les mauvaises herbes.
Physiologie animale.	Pathologie végétale.
Entomologie.	Entomologie.
Génie rural : Constructions.	Génie rural : Constructions.
Chimie agricole.	Chimie analytique.
Physique.	Météorologie.
	Hygiène générale.
	Pathologie animale, bactériologie.
	Economie politique et économie rurale.

MATIERE DES COURS

1o Cours théoriques et pratiques sur toutes les spécialités de l'agriculture ainsi que sur les sciences connexes.

2o Travaux manuels agricoles appropriés à ces diverses spécialités.

3o Autres exercices pratiques de technologie agricole et d'industrie rurale.

I. — COURS THEORIQUES ET PRATIQUES

GRANDE CULTURE: AGROLOGIE, AGRONOMIE, PLANTES AGRICOLES, SYSTEMES ET APPAREILS DE CULTURE, AMELIORATION DES PLANTES, SELECTION DES GRAINES DE SEMENCE, PARCELLES D'EXPERIMENTATION.

Agriculture : définition, division, importance.

Etude du terrain :

Considéré en lui-même, c'est-à-dire au point de vue de son origine, de sa composition, de ses propriétés physiques et chimiques ;

Considéré dans ses rapports avec le climat.

Etude rationnelle et technologie des divers moyens employés pour modifier les propriétés physiques et chimiques des sols :

Amendements ;
Engrais ;
Procédés culturaux ;
Appareils de culture.

Etude des diverses plantes agricoles :

Technologies générales :

Définition, division, importance ; notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Technologies spéciales :

Plantes alimentaires;
Plantes fourragères ;

Plantes industrielles ;
Prairies et pâturages ;
Appareils spéciaux.

Etude des assolements et des systèmes de rotation.

Amélioration des plantes, sélection des graines de semence, parcelles d'expérimentation.

Applications nombreuses sur la ferme et démonstrations quotidiennes des données acquises.

CULTURE HORTICOLE : CULTURE POTAGERE, CULTURE MARAICHERE, CONSERVATION DES LEGUMES ; — FLORICULTURE.

Horticulture : définition, division, importance.

Notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Culture potagère : technologies générales et spéciales.

Culture maraîchère : technologies générales et spéciales.

Etude spéciale des principes généraux de culture, de récolte et de conservation.

Moyens d'activer la végétation des plantes.
Moyens de propager les plantes.

Etude des principaux légumes :

Différentes natures de terre et propriétés des divers engrais.
Assolements.
Etablissement des jardins, des serres, des couches.
Distribution des eaux ; façons à donner au sol.
Propriétés germinatives des graines.

Semis ; repiquages ; marcottes ; boutures.
Soins culturaux ; arrosages.
Accidents, maladies, ennemis des légumes.
Récolte des légumes.
Outils et machines.
Emballage, expédition, conservation des légumes.

Applications et observations pratiques dans les collections botaniques, les jardins et les serres, les celliers, les caves, les glacières.

FLORICULTURE :

Notions pratiques sur quelques plantes à fleurs et quelques plantes d'ornement.
Etablissement et soins du parterre.

CULTURE FRUITIERE : VERGERS, VIGNOBLES, PEPINIERES, CONSERVATION DES FRUITS, BIOLOGIE VEGETALE, BOTANIQUE, BACTERIOLOGIE, ENTOMOLOGIE.

Préliminaires : Biologie, Botanique, Bactériologie, Entomologie.

Définition de la culture fruitière, division, importance.
Etude des divers arbres fruitiers et des principales espèces de vignes.
Conditions qui régissent ces productions.
Plantation ; multiplication végétative ; bouturage ; marcottage ; greffage.
Taille spéciale à chaque espèce et exigences qui lui sont propres.

Accidents, maladies, ennemis des vergers et des vignobles.

Récolte des fruits.

Emballage, expédition, conservation des fruits.

Etablissement des pépinières et procédés culturaux.

Outils, instruments et appareils.

Applications et démonstrations pratiques dans les laboratoires, au musée, dans les vergers, les vignobles et les pépinières, les celliers, les caves et l'entrepôt frigorifique.

CULTURE FORESTIERE : EXPLOITATION RATIONNELLE ET CONSERVATION DES BOIS ; TECHNOLOGIE FORESTIERE.

Définition, but, importance.

Influence des forêts sur le climat et le régime des eaux.

Notions pratiques sur les principales essences.

Accidents, maladies, ennemis des bois.

Exploitation rationnelle des bois.

Aménagement des bois.

Cubage et estimation des bois.

Technologie forestière, abattage et vidange, qualités et défauts des bois, division et classification des produits.

Repeuplements artificiels.

Boisement et reboisement.

Applications et démonstrations pratiques dans les bois, les divers chantiers et la scierie mécanique.

BETAIL: BIOLOGIE ANIMALE, ZOOLOGIE, ZOOTECHNIE, HYGIENE, NOTIONS DE SCIENCE VETERINAIRE USUELLE.

Biologie animale.

Anatomie des animaux domestiques.

Physiologie des animaux domestiques.

Hygiène des animaux domestiques.

Zootechnie générale :

Production des jeunes — Méthodes de reproduction — Production du lait — Production de la viande — Production du travail — Zooéconomie.

Zootechnie spéciale :

Les équidés.......... Les bovidés.......... Les ovidés........... Les suidés...........	*Races — Examen des individus — Hérédité — Reproduction — Elevage — Alimentation — Maniement — Harnachement — etc.*

Habitation du bétail :

Ecurie .... Etable .... Bergerie .... Porcherie	*Etablissement — Conditions hygiéniques — Aménagement — etc.*

Extérieur des animaux domestiques.

Appréciation des individus.

Notions usuelles de médecine vétérinaire; maladies contagieuses, mesures prophylactiques, police sanitaire.

Applications quotidiennes, avec séances variées consacrées à des démonstrations et observations dans le musée, les laboratoires, sur les troupeaux, leur habitation, leur alimentation, etc.

LA BASSE-COUR : AVICULTURE, INDUSTRIES AVICOLES. — LE CLAPIER.

Zootechnie générale :

Généralités sur les oiseaux de la basse-cour.

Zootechnie spéciale :

La poule ; races diverses, producteurs d'oeufs, producteurs de chair, classification des races acclimatées ; alimentation, engraissement, gavage, chaponage ; la ponte ; appréciation et mirage des oeufs ; incubation naturelle, incubation artificielle ; élevage naturel, élevage artificiel ; conduite des appareils ; sélection des sujets ; maladies aviaires et ennemis de la basse-cour ; établissement des diverses sortes de poulaillers ; hygiène du poulailler ; conservation des oeufs ; abattage ; préparation, emballage et expédition des produits avicoles ; marché avicole ; les ressources de la province de Québec ; l'industrie avicole et la coopération ; associations avicoles.

Technologies spéciales :

Le canard — L'oie — Le dindon — Le pigeon.

Le lapin ; le clapier.

Applications immédiates à l'aide de démonstrations pratiques et d'observations recueillies dans les soins des divers troupeaux et du poulailler.

APICULTURE : BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE, L'ABEILLE, LES RUCHES, PLANTES MELLIFÈRES, LE MIEL, LA CIRE.

Définition, objet de l'apiculture.

Avantages de l'apiculture.

L'abeille (biologie) : la mère, les ouvrières, les faux-bourdons.

Différentes sortes d'abeilles.

Reproduction, élevage des mères, sélection, étude physiologique.

Essaimage naturel, essaimage artificiel.

Maladies des abeilles, ennemis des abeilles.

Le rucher, établissement et conduite.

Différentes espèces de ruches.

Soins de printemps, nourrissement, transvasements.

Récolte du miel.

Le miel, conservation, cristallisation, falsification.

Récolte de la cire.

La cire, raffinement, blanchissement, falsification.

Le pillage, causes, signes, moyens de prévention.

Hivernage, nourrissement.

Outillage spécial.

Plantes mellifères.

Dérivés du miel : hydromel, vinaigre.

Applications immédiates, démonstrations et observations dans le service général des ruchers et de leurs produits.

GENIE RURAL ET DESSIN.

Définition, division, importance.

Dessin — applications appropriées.

Notions utiles de toisé, de trigonométrie, de mécanique, d'hydraulique, d'électricité, de forces motrices.

Notions pratiques usuelles :

Travaux d'épierrement, d'assainissement, d'irrigation, de drainage, de conduite des eaux ;

Appréciation des instruments et des machines agricoles ; montage, démontage, réglage et maniement ;

Construction rurale sous toutes ses formes ; logement des hommes, logement des animaux, logement des récoltes, logement des fumiers, puits, abreuvoirs, celliers, caves, glacières, clôtures ;

Plans et levés de terrain, arpentage et nivellement ;

Chemins et ponts ruraux.

Applications variées dans les différents services de la ferme, démonstrations et essais appropriés.

ECONOMIE ET LEGISLATION RURALES.

Comptabilité domestique.

Comptabilité agricole.

Principes généraux d'économie politique :

Richesses : production, circulation, répartition, consommation ; capital, travail, crédit ; association, coopération ; impôts, taxes, répartitions, cotisations ; épargne, assurance ; emprunts, hypothèques.

Economie rurale :

Richesses agricoles : production, circulation, répartition, consommation.

La terre, le capital, le travail, les conditions économiques, la production.

Association, coopération, syndicat, sociétés agricoles.

Industries rurales.

Marchés agricoles. — Transport.

Législation rurale :

Notions usuelles de Droit commercial ;

Lois diverses intéressant l'agriculture et les industries rurales ;

Notions essentielles de Droit Civil, de Droit Administratif, de Droit Municipal.

Exercices méthodiques mettant en application les connaissances acquises.

BOTANIQUE, BIOLOGIE, BACTERIOLOGIE.

Organographie végétale ; anatomie végétale ; classification ; physiologie végétale ; pathologie végétale.

Biologie : Etude des caractères et des phénomènes vitaux communs à tous les êtres vivants ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les végétaux ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les animaux.

Microbiologie : microbes, levures, bactéries, moisissures.

Applications variées : herborisations, collections de graines et de fruits d'intérêt agricole ; travaux de laboratoire, travaux microscopiques.

ENTOMOLOGIE.

Notions générales.

Insectes utiles et nuisibles :

1° aux céréales, 2° aux fourrages, 3° aux plantes maraîchères et potagères, 4° aux plantes industrielles, 5° aux arbres fruitiers, 6° aux arbres forestiers, 7° aux animaux domestiques.

Insectes utiles : protection et multiplication.

Insectes nuisibles : moyens préventifs, moyens dérivatifs, moyens destructeurs.

Applications et démonstrations à l'aide des collections, de travaux de laboratoire, d'études sur les troupeaux, d'excursions dans les champs, les vergers, les vignobles, les jardins et les bois.

CHIMIE.

Chimie générale :

Préliminaires et généralités.

Chimie inorganique :

Etude des métalloïdes ;
Etude de leurs principales combinaisons ;
Etude des métaux.

Chimie organique :

Analyse immédiate ;

Analyse élémentaire ;

Détermination du poids moléculaire ;

Principales fonctions chimiques des substances organiques ;

Fermentations.

Chimie analytique :

Analyse qualitative ;

Analyse quantitative.

Chimie agricole :

Les animaux.

Les végétaux.

Les terres.

Les amendements.

Les engrais.

Applications et démonstrations au musée, au laboratoire et dans les divers départements de l'exploitation agricole.

PHYSIQUE.

Notions préliminaires ; généralités.

Notions pratiques, appliquées à l'agriculture et aux industries connexes :

Mécanique ;

Hydrostatique ;

Hydraulique ;

Pneumatique ;

Chaleur ;

Notions essentielles d'optique et d'acoustique;

Notions utiles de magnétisme et d'électricité.

Applications et démonstrations au musée et dans les divers services de l'exploitation.

METEOROLOGIE.

Notions utiles d'astronomie.

La terre: circulation des eaux à sa surface, courants marins, courants aériens. Variations et perturbations.

Météores aériens : vents, direction, force, vitesse, causes; vents constants, périodiques, irréguliers.

Météores aqueux: rosée, gelée blanche, brouillards, nuages, pluie, neige, grêle, verglas.

Météores électriques: électricité atmosphérique, électricité des nuages, orages, aurores polaires.

Météores lumineux: couleur du ciel, arc-en-ciel, scintillation des étoiles, etc.

Etude de l'air: composition, température, humidité. — Poussières et microorganismes.

Appareils météorologiques: différents enregistreurs, relevé et interprétation des observations. — Prévision du temps; pronostics tirés de l'état du ciel et des instruments.

Climats: généralités; étude spéciale en vue des exploitations agricoles.

Applications et démonstrations. — Relevé des observations enregistrées par les appareils et des observations personnelles.

MINERALOGIE.

Minéralogie générale :

Caractères essentiels des minéraux ;

Caractères accessoires des minéraux.

Minéralogie descriptive :

Minéraux organiques ;

Minéraux inorganiques ;

Etude plus détaillée des gisements de phosphates.

Applications au laboratoire, au musée et sur la ferme.

GEOLOGIE ET GEOGRAPHIE AGRICOLES.

Géologie physique :

Action des agents externes ;

Action des agents internes.

Géologie descriptive :

Les époques géologiques ;

Notions de lithologie ;

Stratigraphie de la province de Québec.

Régions agricoles du Canada, spécialement de la province de Québec :

Régions favorables à la culture :

Des plantes alimentaires ;

Des plantes fourragères ;
Des plantes industrielles ;
Des prairies et des pâturages ;
Des légumes et des fruits potagers ;
Des arbres fruitiers ;
Des essences forestières.

Régions favorables :
A l'élevage du bétail ;
A l'aviculture ;
A l'apiculture.

Régions favorables :
Aux diverses industries agricoles.

Régions favorables :
A la colonisation.

Principaux marchés agricoles.

Démonstrations pratiques par la recherche de la provenance des spécimens des diverses collections, l'observation des productions si variées obtenues dans les différents sols du domaine, et la constatation des rendements des diverses industries rurales.

SCIENCES APPLIQUEES AUX INDUSTRIES AGRICOLES.

Laiterie, Beurrerie, Fromagerie, Mouture, Panification, Sucrerie, Conserves alimentaires.
Vinification, Cidrerie, Brasserie, Vinaigrerie, Distillerie.
Savonnerie, Tannerie.
Engrais chimiques : phosphatés, azotés, potassiques.

Observation : ce cours comprend toutes les notions scientifiques utiles, ainsi que des démonstrations pratiques faites au laboratoire et des stages ou visites, avec explications raisonnées, aux nombreuses industries en fonctionnement dans l'exploitation du domaine.

LANGAGE ET REDACTION.

Exercices variés. — Le but de ces exercices est de faire acquérir aux élèves l'habitude de la parole publique et des différentes formes de rédaction appropriées à leurs besoins spéciaux.

Lettres d'affaires, requêtes, mémoires, analyses de documents, rapports, comptes rendus, tableaux statistiques, narrations concises, descriptions brèves et précises, argumentations serrées et logiques, discussions contradictoires, conférences didactiques, discours et allocutions de circonstance, critiques, répliques, réponses aux questions posées, aux objections formulées et aux interpellations, etc., telles sont les formes principales du langage écrit et du langage parlé, étudiées dans ce cours d'entraînement essentiellement pratique.

Trois sociétés, fonctionnant sous la direction des élèves eux-mêmes et modérées par des professeurs experts, concourent d'une façon très effective au but spécial et si utile poursuivi par ces divers exercices: Le Cercle Agricole, Le Cercle Saint-Isidore, Le Cercle Sainte-Cécile.

II. — TRAVAUX MANUELS AGRICOLES

Aux leçons données dans les salles de cours, aux conférences que les diverses associations agricoles tiennent à l'Institut plusieurs fois l'année, aux expériences faites dans les laboratoires, s'ajoute en plus pour le bénéfice des élèves une formation pratique méthodiquement organisée et sagement graduée, obtenue par le travail manuel quotidien et des observations journalières recueillies dans les différents départements.

Les services, obligatoires pour tous les étudiants du cours régulier sans exception, sont au nombre de dix-neuf principaux ainsi distribués :

1—Service de la grande culture ;

2—Service des jardins potagers et maraîchers;

3—Service des parcelles d'expérimentation;

4—Service de la culture fruitière ;

5—Service de la culture forestière ;

6—Service des écuries ;

7—Service des étables ;

8—Service de la bergerie ;

9—Service de la porcherie ;

10—Service de la basse-cour ;

11—Service des ruchers ;

12—Service du génie rural et en particulier du fonctionnement des machines ;

13—Service de la beurrerie ;

14—Service de la fromagerie ;

15—Service des conserves alimentaires ;

16—Service de la sucrerie ;

17—Service de la vinification ;

18—Service de la cidrerie ;

19—Service de la fabrication des viandes fumées.

Les élèves sont chargés alternativement de ces différents services, sous la direction de chefs de pratique expérimentés. Ils acquièrent de la sorte une connaissance raisonnée en même temps que familière de toutes les opérations que comporte l'exploitation d'un domaine rural, et l'habitude de cette surveillance minutieuse et de ce contrôle toujours en éveil qui constituent en agriculture les meilleures garanties du succès. Ils en arrivent ainsi insensiblement à posséder la dextérité manuelle, le savoir-faire et l'endurance si nécessaires à l'agriculteur.

Chacun de ces dix-neuf services comporte des épreuves pratiques périodiques très variées et dont le résultat, apprécié avec soin par l'instructeur, compte pour un facteur important dans les notes d'examens. —En fait, l'inaptitude avérée d'un élève aux travaux agricoles le priverait de tout droit à un diplôme quelconque.

III. — AUTRES EXERCICES PRATIQUES DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET D'INDUSTRIES RURALES

Outre les cours théoriques et les manipulations de laboratoire destinés à leur procurer la connaissance des principes scientifiques qui président à plusieurs autres industries agricoles ou rurales, les élèves peuvent être initiés à la pratique même de quelques-unes de ces industries par un stage

dans certains départements annexés à la ferme.

Ce stage est contrôlé par des épreuves du même genre que celles des travaux manuels agricoles et comportant les mêmes sanctions.

Parmi ces industries, les unes ont pour objet des produits alimentaires: boulangerie, boucherie, charcuterie ; d'autres, des produits végétaux: cire; d'autres, des produits chimiques: engrais phosphatés, engrais à base de potasse, d'azote, engrais organiques.

En hiver surtout, on permet aux élèves qui le désirent et qui par leur bonne conduite et leur succès se rendent dignes de cette faveur, de passer un temps suffisant dans quelques-uns de ces départements, à leur option. Non pas, il est vrai, pour faire un apprentissage, mais pour acquérir des connaissances usuelles fort utiles aux cultivateurs.

Les grandes forces motrices de l'établissement sont des machines à vapeur, lesquelles fournissent aussi l'éclairage électrique.

COURS ABREGES

Les cours abrégés constituent un enseignement spécial, pour l'avantage surtout des adultes, empêchés de suivre le cours régulier.

Ces cours, distincts et complets par eux-mêmes, se donnent en diverses saisons et sont annoncés dans le *Journal d'Agriculture*.

Ils sont tout à fait pratiques et leur durée varie de deux à six semaines selon l'importance des spécialités enseignées.

Aucun examen n'est exigé pour l'admission à ces cours ; mais il faut justifier de bonnes références, s'engager à suivre tous les travaux, à observer le règlement de la maison et payer d'avance toutes les rétributions.

Les cours abrégés actuellement organisés ont trait, entre autres, aux industries suivantes :

I. Préparation du sol pour les semailles et sélection des graines de semence. — Rotations (deux semaines).

II. Culture fruitière (trois semaines).

III. Aviculture : la volaille et ses produits (six semaines).

IV. Horticulture (trois semaines).

V. Apiculture (quatre semaines).

Un certificat spécial, portant la signature de l'instructeur, est délivré par le Directeur à ceux qui ont suivi avec succès l'un quelconque de ces cours abrégés.

EXAMENS

I. — EXAMENS THEORIQUES

1.—Chaque mois, a lieu un examen écrit sur toutes les matières enseignées pendant ce laps de temps.

2.—Dans chacun de ces examens mensuels, l'élève doit conserver les deux tiers du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Trois échecs successifs suffisent à motiver, soit le renvoi de l'élève à une division inférieure, soit même son renvoi définitif.

3.—A la fin de chaque premier terme a lieu un examen écrit et oral sur toutes les matières enseignées depuis le commencement de l'année scolaire. Dans cet examen de terme, l'élève doit conserver les deux tiers plus un du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Tout échec subi aux épreuves de cet examen doit être réparé dans les trois mois qui suivent, sous peine pour l'élève d'être classé l'année suivante dans la même division. Si l'échec a porté sur le maximum global des points, l'examen doit être repris tout entier. Si l'échec a porté sur le minimum requis pour chacune des matières, une reprise partielle suffit.

4.—Les épreuves écrites et orales du deuxième terme, appelées examen de fin d'année ou de passage, sont cotées de la même manière que celles du premier terme. Mais elles sont définitives, en ce sens qu'elles n'admettent pas de reprise pour réparer la note globale minima, et décident du passage de l'élève dans une division supérieure. Cependant si l'échec avait porté sur la note minima requise pour chacune des matières considérées séparément, et si l'élève n'avait pas plus de deux de ces notes insuffisantes, il serait admis, à la rentrée suivante, à reprendre son examen sur la matière ou les deux matières en souffrance.

5.—L'examen de sortie, c'est-à-dire celui du deuxième terme de la dernière année, est coté de la même manière que l'examen de fin d'année ou de passage. Il est aussi régi par les mêmes règlements, sauf l'impossibilité de pouvoir relever par des reprises partielles la note globale initialement obtenue. Ces reprises restent néanmoins autorisées, pourvu qu'elles ne portent pas sur plus de deux

matières, et qu'elles se fassent pendant le premier mois de la rentrée qui suit l'échec. Elles peuvent revalider la note globale primitivement obtenue, mais ne la relèvent pas.

6.—Ce dernier examen se fait plus particulièrement sous le contrôle des autorités universitaires, et en la présence du Vice-Recteur ou de son représentant dûment délégué.

7.—Les seuls candidats admissibles à l'examen spécial du baccalauréat sont ceux qui ont satisfait aux conditions suivantes : avoir subi avec succès tous les examens de terme et de passage et l'examen de sortie, et en plus avoir conservé dans chacun de ces huit examens les deux tiers du maximum global des points.

8.—L'examen du baccalauréat suit immédiatement l'examen de sortie. Il consiste dans une composition portant sur au moins deux des matières enseignées pendant le cours régulier de l'Institut. Les sujets de cette composition sont choisis par le Vice-Recteur. Quatre heures sont allouées pour l'épreuve qui se fait sous surveillance et sans l'aide d'aucune note ni d'aucun livre quelconque. Les copies sont remises, séance tenante, au surveillant désigné par le Vice-Recteur. Elles sont appréciées par un jury de trois membres également nommés par le Vice-Recteur. Sur rapport favorable du jury, et demande du Directeur de l'Institut contresignée par le Vice-Recteur, le diplôme du baccalauréat en agriculture est accordé par le Conseil Universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval, ainsi que par le Vice-Recteur, le Directeur général et le Directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

9.—Observation : dans tous les cas de double épreuve sur une même matière — épreuve orale et épreuve écrite — l'épreuve orale compte pour quatre dixièmes, et l'épreuve écrite pour six dixièmes.

II. — EXAMENS PRATIQUES

1.—Indépendamment des examens théoriques, les élèves ont aussi à subir des épreuves pratiques sur toutes les matières qui en comportent, et en particulier sur les opérations des divers services agricoles.

2.—Ces services, au nombre de dix-neuf principaux, sont énumérés plus haut. Ils comprennent la grande culture et les parcelles d'expérimentation, la culture horticole, la culture fruitière, la culture forestière, toute la production animale sous ses différentes formes, le génie rural et plusieurs industries agricoles.

3.—Les épreuves pratiques sont contrôlées par des chefs de département expérimentés, au courant des méthodes les plus progressives et les plus économiques.

4.—Ces épreuves sont subies par les élèves divisés en équipes peu nombreuses, et permettant à l'instructeur de se rendre un compte exact de leurs aptitudes individuelles.

5.—Elles sont l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au Directeur de l'Institut, de façon à lui faciliter le renvoi des élèves aux services dans lesquels ils auraient besoin d'acquérir plus d'expérience et d'entraînement.

6.—La note moyenne mensuelle obtenue dans les épreuves pratiques ne doit pas être inférieure aux deux tiers du maximum global des points alloués.

III. — OBSERVATIONS GENERALES

1.—Faute de réussite dans les épreuves pratiques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs examens théoriques avec succès, et encourt par conséquent toutes les sanctions édictées plus haut.

2.—Vice-versa, faute de réussite dans les examens théoriques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs épreuves pratiques avec succès, et encourt nécessairement les mêmes sanctions.

3.—Tout examen non passé, toute épreuve pratique non subie est coté zéro et entre pour tel dans le calcul des notes, sauf le cas de maladie constatée. Dans ce cas l'élève devra passer l'examen ou subir l'épreuve pratique au jour qui lui sera fixé par le Directeur.

4.—Cependant dans le cas prévu au paragraphe précédent, lorsqu'il s'agit d'un examen général, c'est le Conseil de l'Institut qui décide s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'ajournement.

BACCALAUREAT, DIPLOMES, CERTIFICATS

1.—La classification des bacheliers en agriculture est déterminée par la proportion des points obtenus dans les examens requis tel que déterminé au chapitre précédent.

2.—1° Sont bacheliers en agriculture *avec distinction,* les élèves qui ont conservé les quatre cinquièmes des points.

2° Sont bacheliers en agriculture sans note qualificative, les élèves qui ont conservé les deux tiers des points.

3° Reçoivent le diplôme de l'Institut, les élèves qui ont conservé la moitié plus un des points.

3.—Un certificat d'étude peut être délivré par le Directeur de l'Institut aux élèves qui, n'ayant pas obtenu le nombre de points minimum exigé pour le diplôme, ont fait preuve de connaissances suffisantes sur une ou plusieurs des branches principales de l'enseignement; et dans tel cas, le certificat doit porter la mention de cette spécialité ou de ces spécialités.

4.—Des certificats spéciaux, portant la signature de l'Instructeur, sont aussi délivrés par le Directeur aux personnes qui ont suivi avec succès les cours abrégés.

DOCTORAT

I. — Le bachelier en agriculture qui désire obtenir le doctorat en science agronomique peut être admis aux épreuves un an après l'obtention du baccalauréat, s'il l'a obtenu *avec distinction;* et trois ans après, s'il l'a obtenu sans note qualificative.

II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de l'Institut et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

III.—La thèse et les propositions sont remises au Vice-Recteur, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le Vice-Recteur consulte sur le tout les membres du Conseil de l'Institut qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat s'ils

ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le Vice-Recteur, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au Vice-Recteur et à chacun des professeurs de l'Institut une copie de la thèse et des propositions.

IV. — Les professeurs de l'Institut sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le Vice-Recteur ou, en l'absence de celui-ci, par son délégué. Le président quel qu'il soit a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises pendant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

GRADUES

BACHELIERS

1911—Blanchard, J.-B., *a. g. d.*
Grignon, L.-M., *a. g. d.*
Rousseau, R.-A., *a. g. d.*
1912—Cloutier, H., *a. d.*
Magnan, J.-C.
Raymond, A., *a. d.*
Simard, S.
1913—Montreuil, E., *a. d.*
1913—Reboul, J., *a. d.*
Roy, A.
Roy, I.
1914—Désilets, A.
Fortin, A.
Létourneau, F.
Roy, P., *a. d.*
Talbot, M.



ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POUR LES JEUNES FILLES

Affiliée à l'Université Laval

L'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles aura bientôt sept ans d'existence, l'ouverture de ses cours ayant eu lieu le 8 octobre 1908.

En aidant les jeunes filles à se cultiver, l'Ecole veut simplement faire droit au besoin qu'elles éprouvent de s'instruire davantage. Si elles sont souvent indifférentes à la vérité abstraite, n'est-ce pas faute d'exercice et d'habitude? et les meilleurs juges ne disent-ils pas que la nature les a douées d'un goût très sûr, d'une intelligence ouverte, d'une sensibilité très délicate? Pourquoi, sachant plus et comprenant mieux, ne gagneraient-elles pas en dignité et en bonheur? Il y aurait ainsi chance plus grande de les enlever à la frivolité, au luxe, aux lectures malsaines, auxquels elles sont exposées dans les milieux mondains, et qui leur font perdre quelquefois les meilleures années de leur vie.

Les cours réguliers comprennent deux, trois ou quatre années, selon la préparation antérieure des élèves. Ils se divisent en plusieurs sections: Section des Lettres, section des Sciences, section des Arts, section du Commerce, section de l'Enseignement Ménager. Nous en donnons ci-après l'organisation. Tous les examens sont soumis au contrôle universitaire.

D'autre part, les élèves qui ne veulent suivre que des cours spéciaux, sont tout à fait libres de le faire, comme elles sont libres aussi de subir ou non des examens. Les examens marqués de succès donnent droit aux élèves de recevoir des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'Université Laval.

Un cercle d'études et un comité d'oeuvres, tous deux fondés et dirigés par les élèves, aide beaucoup au perfectionnement moral et intellectuel des jeunes filles qui en font partie.

I. — PERSONNEL DIRIGEANT

Président: Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur de l'Université Laval.

La révérende Mère Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame.

La maîtresse générale des études de la Congrégation de Notre-Dame, directrice de l'Ecole.

La directrice des études de la section française.

La directrice des études de la section anglaise.

II. — PERSONNEL ENSEIGNANT

SECTION DES LETTRES

Professeurs-maîtres

M. l'abbé J.-A. FOUCHER ; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé MAURICE, licencié ès lettres de la Faculté de Paris ; *professeur de latin.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé des lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé HECTOR FILIATRAULT, docteur en théologie; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé EMILE CHARTIER, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature (discours français).*

M. l'abbé L.-A. GROULX; *professeur de littérature (discours français).*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, docteur en théologie et en droit canonique, secrétaire de la rédaction de la *Revue Canadienne; professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé L.-A. DESROSIERS, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; *professeur de géographie nationale.*

M. HECTOR GARNEAU; *professeur d'histoire du Canada.*

M. HENRI LAUREYS, licencié de l'Université de Louvain; *professeur de géographie économique du Canada.*

M. l'abbé HENRI JASMIN; *professeur d'allemand et d'espagnol.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-THEOPHANIE; *suppléante aux cours de religion et chargée de la classe de littérature pour les élèves qui désirent obtenir le certificat d'études et le diplôme d'études littéraires à l'Université Laval.*

Soeur SAINTE-MARIE-EMMANUEL ; *professeur de langue française.*

Soeur SAINTE-ELISA ; *professeur d'histoire universelle, de géographie, de rhétorique, de littérature anglaise, de logique, de mathématiques et de sciences naturelles.*

Mme D'EMARESE ; *professeur d'italien.*

Soeur SAINTE-SOPHRONIE ; *professeur d'histoire universelle et en particulier d'histoire de l'Eglise.*

Soeur SAINTE-MARIE-DES-LYS ; *professeur d'histoire universelle, des littératures anciennes et étrangères et de géographie universelle; suppléante aux cours de latin, d'italien et de composition en discours français.*

Soeur SAINTE-MARIE-ODILE ; *suppléante aux cours d'histoire de littérature canadienne.*

SECTION DES SCIENCES

Professeurs-maîtres

M. l'abbé JOSEPH DUPUIS, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé EDMOUR HEBERT, docteur en théologie, en philosophie et en droit canonique ; *professeur de logique et de métaphysique.*

Révérend Père BOURNIVAL, S. J., procureur du Collège Sainte-Marie ; *professeur de morale.*

M. l'abbé ALEXANDRE ARCHAMBAULT, docteur en théologie et en philosophie ; *professeur de philosophie.*

M. le chanoine ADOLPHE SYLVESTRE, docteur en droit canonique, bachelier ès arts; *professeur de physique.*

M. JEAN FLAHAULT, agrégé de l'Université de Lille, professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie Laval et à l'Ecole Polytechnique; *professeur de chimie.*

M. EMILE DULIEUX, professeur à l'Ecole Polytechnique; *professeur de minéralogie et de géologie.*

M. ALEX. SAINT-PIERRE, M. D., professeur à la Faculté de Médecine; *professeur d'anatomie et de physiologie.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-THEOPHANIE; *professeur de mathématiques et de philosophie.*

Soeur SAINTE-ALPHONSINE ; *professeur de chimie, et suppléante aux cours de physique et de sciences naturelles.*

LANGUE ANGLAISE

SECTION DES LETTRES

Reverend THOMAS HEFFERNAN, P. P.; *Professor of Apologetics.*

Reverend MARTIN REID ; *Professor of Latin.*

Reverend THOMAS KEARNEY, C. S. C.; *Lecturer on English Literature.*

Reverend GEORGE DALY, C. SS. R.,; *Lecturer on Christian Art.*

Reverend H. JASMIN; *Professor of German and Spanish.*

Reverend L.-V. BROUGHALL, C. S. C. ; *Professor of English Composition.*

SECTION DES SCIENCES

Reverend Father JOHN BROPHY, S. T. D.: *Professor of Logic.*

Reverend Father W. HINGSTON, S. J.; *Professor of Moral Philosophy.*

SECTION DES ARTS D'AGREMENT

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. DYONNET, professeur au Monument National; *professeur de dessin et de modelage.*

Soeur SAINTE-LUDGARDE du SACRE-COEUR ; *professeur de piano et d'orgue.*

Melle M. BROPHY; *professeur de chant.*

Soeur SAINTE-LOUISE de SAVOIE; *professeur de diction française.*

Soeur SAINTE-THEOTISTE; *professeur des arts du dessin.*

Soeur SAINT-JEAN-DE-MARIE; *professeur de peinture sur porcelaine.*

Soeur SAINTE-MARIE-LEONIDAS; *professeur de dessin et de peinture à l'huile.*

SECTION DU COMMERCE

Les professeurs du cours de religion, des cours de langue française et anglaise, d'allemand, d'italien, de logique, de morale, d'histoire et de géographie sont les mêmes que ceux des sections des Lettres et des Sciences.

Soeur SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE ; *chargée des cours de calcul commercial, de tenue des livres, de sténographie et de dactylographie.*

SECTION DES ŒUVRES SOCIALES

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris; *professeur d'économie politique.*

Professeur-maîtresse

Mme MARIE GERIN-LAJOIE ; *professeur de droit usuel et de droit commercial.*

SECTION D'ENSEIGNEMENT MENAGER ET D'ECONOMIE DOMESTIQUE

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie, professeur à la Faculté de Médecine; *professeur d'anatomie.*

M. J.-G.-W. DEROME, professeur agrégé de chimie et de physiologie à l'Université Laval; *professeur de physiologie.*

M. A. AUBRY, docteur en médecine; *professeur d'hygiène.*

M. EDMOND DUBE, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Médecine; *professeur d'hygiène.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-MARIE-EDITH ; *professeur des cours théoriques et pratiques d'art culinaire.*

Soeur SAINTE-CORDULE ; *professeur de coupe et de travaux à l'aiguille.*



ELEVES ADMISES A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

SECTION DES SCIENCES-LETTRES

Mlles Garceau, Blanche	Montréal, Q.
Jolicoeur, Marguerite	Montréal, Q.
Labelle, Juliette	Montréal, Q.
Mallette, Marie	Montréal, Q.
Mathys, Clothilde	Montréal, Q.
Papineau, Germaine	Saint-Jean, Q.
Richer, Angéline	Marieville, Q.

SECTION DES LETTRES-SCIENCES

Mlles Beaulieu, Rosette	Montréal, Q.
Bohrer, Winifred	Montréal, Q.
Chassé, Gertrude	Saint-Jean, Q.
Coffey, Agnes	Montréal, Q.
Cousineau, Aline	Saint-Laurent, Q.
Duckett, Yvonne	Saint-Hyacinthe, Q.
Grenier, Irène	Montréal, Q.
Hébert, Gertrude	Montréal, Q.
Kearns, Winnie	Montréal, Q.
O'Brien, Frances	Montréal, Q.
Olivier, Jeanne-Berthe	Montréal, Q.
Pinault, Ernestine	Montréal, Q.
Pitre, Claudia	Montréal, Q.
Poirier, Cécile	Montréal, Q.
Spelman, Edith	Montréal, Q.
Saint-Amant, Annette	L'Avenir, Q.
Stimpson, May	New York, E.-U.

COURS COLLEGIAUX

Mlles Allan, Helen
Allard, Marie-Thérèse
Altimas, Kathleen
Amos, Marguerite
Amyot, Gabrielle
Arbour, Noëllie
Archambault, Alice
Arnold, Géraldine
Aubertin, Alice
Auclair, Jeanne
Auclair, Juliette
Bachand, Jeanne
Barrette, Antoinette
Barrette, Irène
Bastien, Eileen
Bastien, Germaine
Beaubien, Lucette
Beauchemin, Alice
Beaudin, Margaret
Beaudoin, Irène
Beaudry, Alexina
Beaulieu, Germaine
Beaulieu, Irène
Beaupré, Eméla
Beaupré, Hectorine
Bélair, Carmen
Bélair, Thérèse
Bélanger, Lucienne
Belhumeur, Marguerite
Bélisle, Laura
Bellew, Marion
Bénard, Gertrude
Bergeron, Juliette
Bernard, Berthe
Bernier, Antonine
Bernier, Gabrielle
Bettey, Gertrude
Bibeau, Héléna
Bienvenu, Germaine
Bienvenue, Gabrielle
Blair, Margaret

Mlles Blanchet, Cécile
Blaquière, Julia
Boileau, Edith
Boileau, Irène
Bonhomme, Aline
Bourdeau, Liana
Bourdon, Jeannette
Bourret, Marie-Jeanne
Bradley, Ethel
Bradley, Hazel
Bradley, Honora
Brault, Adrienne
Breton, Béatrice
Briard, Antoinette
Brisset des Nos, G.
Brophy, Gretta
Brunet, Armandine
Brunet, Lucile
Bureau, Adèle
Burns, Irène
Cahill, Rita
Cameron, A.-Ellen
Campbell, Elizabeth
Cardinal, Blanche
Cardinal, Irène
Carmel, Lucienne
Carrière, Julia
Casey, Johanna
Chagnon, Jeanne
Champagne, Germaine
Champagne, Lucienne
Chaput, Hélène
Charlton, Dorothy
Chartier, Antoinette
Chartier, Béatrice
Chartrand, Albertine
Cholette, Marguerite
Christin, Juliette
Clancy, Lillian
Clapperton, Lillian
Clément, Rita

Mlles Clerk, Jeanne
Cléroux, Agnès
Clough, Rose
Coffey, Ramona
Collins, Alice
Collins, Mary-Jane
Comeau, Laurette
Connor, Madeline
Conolly, Berthe
Conroy, Muriel
Constantineau, Mariette
Cormier, Germaine
Courteau, Jeanne
Courteau, Thérèse
Couture, Joséphine
Cowan, Naomi
Craven, Maud
Crépeau, Jeanne
Crevier, Marie-Jeanne
Crevier, Marie-Thérèse
D'Amours, M.-Marie
D'Amours, Thérèse
Daoust, Jeanne
David, Germaine
Debien, Germaine
DeCotret, Yvonne-Renée
Deguire, Dolorès
Delaney, Cassie
Delorme, Madeleine
Delorme, Marguerite
DeMontigny, Béatrice
DePasille, Helen
Desjardins, Gabrielle
Desjardins, Louise
Desjardins, Lucienne
Deslauriers, Eva
Desmarais, Gabrielle
Doré, Louise
Dorion, Corinne
Dorion, Pauline
Dorgeloh, Béatrice
Doyle, Mamie
Dozois, Marguerite
Driscoll, Edith

Mlles Dubé, Clara
Dubé, Germaine
Ducharme, Alexina
Dufresne, Marguerite
Dufresne, Marie-Anne
Dugas, Gabrielle
Dulude, Berthe
Dulude, Cécile
Dupéré, Isola
Dupuis, Céline
Dupuis, Denise
Duquette, Daphné
Duquette, Antoinette
Emard, Blanche
Fendall, Gertrude
Filiatrault, Marguerite
Filiatrault, Valéda
Filion, Jeanne
Finnerty, Margaret
Fitzsimons, Florence
Fitzsimons, Helen
Flanagan, Nora
Flynn, Hattie
Fortin, Jeanne
Foucrault, Marie-Antoinette
Fournier, Léontine
Fox, Catherine
Fox, Edna
Fox, Muriel
Fusey, Marie-Anna
Gadbois, Fernande
Gagné, Léa
Gagnon, Antonia
Gallery, Katherine
Gaudaire, Laura
Gareau, Aline
Gariépy, Monique
Gauthier, Gabrielle
Gélineau, Germaine
Gendreau, Aline
Gendron, Annette
Gendron, Géraldine
Gendron, Léontine
Geoffrion, Jeanne

Mlles Geoffrion, Pauline
Gibbons, Veronica
Giguère, Cécile
Gill, Laetitia
Gingras, Ida
Girard, Marie
Gohier, Lorette
Gohier, Rita
Gordon, Margaret
Gorman, Marguerite
Graham, Edna
Graham, Mae
Granger, Lucienne
Gratton, Marguerite
Gravel, Anita
Gravel, Juliette
Gravel, Laurette
Gravel, Lucille
Gravelle, Ernestine
Gravelle, Gabrielle
Greanes, Marie-Jeanne
Grégoire, Imelda
Grenier, Corinne
Grenier, Hélène
Griffin, Agnes
Griffin, Gertrude
Griffin, Madeline
Grondin, Marie-Thérèse
Groulx, Ida
Groulx, Laurence
Groulx, Germaine
Guay, Lucienne
Guérin, Germaine
Guertin, Victoria
Hamel, Gertrude
Harrison, Adélaide
Healy, Mary
Healy, May-Frances
Hébert, Juliette
Hébert, Marguerite
Hennigan, Eileen
Hicky, Irène
Hinton, Berthe
Hope, Barbara

Mlles Houle, Bibiane
Hughes, Mary
Hurley, Russena
Jobin, Cécile
Johnson, Lucile
Jolicoeur, Marie-Laure
Joly, Hénédine
Jones, Mary
Kelly, Catherine
Kelly, Esther
Kelly, Eva
Kelly, Helen
Kelly, Mary
Kelly, Nellie
Kennedy, Esther
Keys, Elizabeth
Knox, Madeline
Korb, Mabel
Krug, Florence
Laberge, Marguerite
Laberge, Marie-Ange
Labrecque, Antoinette
Lacroix, Eva
Lacroix, Flore
Laflamme, Albina
Laframboise, Marie-Anne
Laliberté, Antoinette
Lalonde, Angéline
Lalonde, Antoinette
Lalonde, Berthe
Lalonde, Emma
Lalonde, Lucile
Lalumière, Marie-Rose
Lamarre, Anita
Lane, Alice
Langevin, Jeanne
Langley, M.
Langlois, Marguerite
Lannon, Lillian
Laplume, Marie-Reine
Lapointe, Céline
Lapointe, Marguerite
Lapointe, Rosa
Latreille, Emilienne

Mlles Laurendeau, Cécile
Laurendeau, Germaine
Laurendeau, Marie
Laurion, Adrienne
Laviolette, Françoise
Leboeuf, Laure
Leclerc, Alice
Leclerc, Gabrielle
Lecours, Jeanne
Lefebvre, Berthe
Lefebvre, Henriette
Legal, Marie
Légaré, Alexandrine
Legendre, Imogène
Legendre, Rolande
Léger, Berthe
Lemieux, Marguerite
LeMoine, Célinie
LeMoyne, Joséphine
Lennon, Gretta
LePage, Amy
Lépine, Juliette
Lessard, Gabrielle
Létourneau, Sévérine
Long, Stella
Longpré, Berthe
Longpré, Irène
Lussier, Alice
Magnan, Berthe
Maher, Catherine
Malcom, Ethel
Manseau, Laurette
Marceau, Evangéline
Marchand, Jeanne
Marion, Hélène
Martineau, Imelda
Martineau, Simone
Masson, Albée
Masson, Madeleine
Maurice, Irène
McAvoy, Annette
McCarthy, Geraldine
McCarthy, Elizabeth
McCormack, Isabel

Mlles McCormack, Marguerite
McCormick, Mary
McCullough, Annie
McDonald, Catherine
McDonald, Margaret
McDonald, Mary
McGibbon, Thérèse
McKeon, Doris
McManus, Helen
McMenamin, Marguerite
McMenamin, Susan
McMillan, Ethel
McNamara, Dorothy
McQuaid, Mary-Jane
Meehan, Bertha
Meehan, Rose
Melançon, Brigitte
Mercier, Helen
Mercier, Marion
Mercier, Raymonde
Mérizzi, Eva
Merrigan, Nora
Mesnard, Cécile
Méthot, Antoinette
Métivier, Alice
Miller, Eileen
Mills, Evelyn
Morin, Berthe
Morrisson, Lucille
Mulcair, Cécilia
Mulcair, Irène
Mullin, Kathleen
Mullin, Mildred
Neville, Kathleen
Normand, Cécile
Normand, Marie-Jeanne
Oakes, Angélina
O'Connor, Margaret
O'Connor, Rose
O'Hagan, Rosemary
O'Leary, Cassie
O'Neal, Kathleen
Ouimet, Rolande
Pagé, Mary-Jane

Mlles Papin, Antoinette
Paquette, Alice
Paquette, Blanche
Paquette, Germaine
Paquette, Lucile
Pauzé, Viola
Payette, Lilianne
Péloquin, Lucienne
Perras, Ernestine
Perrault, Marie
Picard, Antoinette
Pied, Antoinette
Pigeon, Léonie
Piquette, Noella
Plante, Antoinette
Plante, Valmoria
Poirier, Bernadette
Poirier, Lucienne
Poirier, Yvette
Poitevin, M.-Antoinette
Pontbriand, Cécile
Poupart, Jeanne
Power, Grace
Power, Stella
Powers, Emily
Préfontaine, Thérèse
Prendergast, Kathleen
Prévost, Géraldine
Prévost, Léonie
Prézeau, Cécile
Provost, Marie-Rose
Prud'homme, Germaine
Quinlan, Margaret
Raymond, Blanche
Reed, Albertine
Richer, Germaine
Riopelle, Antoinette
Rivest, Marie-Thérèse
Robert, Jeanne
Robert, Yvonne
Roberts, Margaret
Roche, Mary
Rodgers, Kathleen
Roy, Cydia

Mlles Ryan, Gilberte
Saint-Germain, Jeanne
Saint-Jacques, Bernadette
Saint-Jorre, Marcelle
Saint-Onge, Denise
Saint-Onge, Jeanne
Samson, Gérardine
Samson, Jeanne
Sanders, Alice
Sanders, Edith
Sauvé, Annette
Sawyer, Gabrielle
Scanlan, Agnes
Schwartz, Françine
Scullion, Margaret
Séguin, Florence
Sénécal, Marthe
Sévigny, Rose-Anna
Shea, Agnes
Shea, Hilda
Sheehan, Burnham
Sheehan, May
Skelly, Mary
Stevens, Irene
Stock, Agnes
Sullivan, Esther
Tanguay, Adrienne
Tanguay, Gabrielle
Tansy, Florence
Tardif, Annette
Tellier, Hélène
Tessier, Gertrude
Trempe, Adrienne
Tremblay, Izella
Trudeau, Bernadette
Trudeau, Cécile
Trudeau, Céline
Trudeau, Doria
Trudeau, Germaine
Trudeau, Germaine
Trudel, Gertrude
Trudel, Jeanne
Tuck, Marguerite
Turner, Ethel

Mlles Turner, Laurette
Valentine, Josephte
Vallée, Blanche
Valois, Rosette
Venne, Jeanne
Villeneuve, Marie-Anne

Mlles Wadleigh, Eileen
Walsh, Mary
Wickham, Ulpha
Wynne, Madeline
Young, Ina

COURS D'ENSEIGNEMENT MENAGER

Mlles Aubry, Gérardine
Aubry, Marguerite
Brassard, Jeanne-Berthe
Coggins, Lily
Courteau, Florence
Dionne, Anna
Dionne, Antoinette
Elliot, Gertrude
Fogerty, Lina
Garceau, Blanche
Hughes, Edith
Joubert, Germaine
Kelly, Béatrice
Kelly, Elizabeth
Kelly, Eva
Laberge, Marguerite
Lemire, Maria

Mlles Lennose, Mabel
Marcil, Jeanne
Millette, Evèline
Montel, Yvonne
McCary, Margaret
McNally, May
O'Connell, Irène
Quillen, May
Reddy, Inez
Smith, Edith
Smith, Rosa
Stuart, May
Thibaudeau, Madeleine
Trenholme, Eileen
Trudeau, Régina
Wilson, Gladys

COURS COMMERCIAL

Mlles Barry, Irène
Borbridge, Béatrice
Brun, Olive
Cassidy, Irène
Chandler, Gladys
Charade, Najel
Charland, Loretta
Cordasco, Hélène
Cotterill, Mabel
Crowe, Alice
Dawson, Irene
Donohue, Annie
Doyle, Sadie

Mlles England, Phylis
Flanagan, Ethel
Flanagan, Margaret
Gibson, Ethel
Graham, Viola
Grose, Florence
Hartney, Teresa
Hill, Annie
Kareh, Marie
Kenna, Sadie
Lamoureux, Anna
Layden, Margaret
Leach, Annie

Mlles Lodge, Murial
Lyons, Marguerite
Madden, Maud
Martin, Margaret
McAndrew, Kathleen
McAnulty, Florence
McCauly, Ernestine
McDonald, Annie
McGuigan, Geneviève
McHugh, Florence
McHugh, May
McIver, Mary
McMahon, Grace
Monahan, Lillian

Mlles Morrisson, Marguerite
Neville, Doris
Nevin, Helen
O'Connor, Irène
Penning, Estelle
Prescott, Bessie
Ryan, Irene
Saulnier, Rosette
Séguin, Clara
Sullivan, Teresa
Sutherland, Dora
Sweeney, Mary
Williams, Murial
Woods, Myrtle

SECTION DES ARTS

Mlles Barrette, Angéline
Barwick, Helen
Beauvais, Germaine
Berthelot, Louise
Brais, Juliette
Bussière, Juliette
Chauvin, Marguerite
Coday, Catherine
Cousineau, Aline
Crough, Rose
Cypihot, Cécile
Décary, Berthe
Désaulniers, Jehanne
Désy, Gertrude
Ducket, Yvonne
Dunlop, Rosella
Ferron, Anna
Gallery, Catherine
Gallery, Mary
Girard, Berthe
Girard, Yolande
Hébert, Gertrude
Hennegan, Eileen
Hickey, Gertrude
Holy, Margaret

Mlles Inskip, Pearl
Lafrenière, Blanche
Lambert, Victoria
Lannon, Lillie
Laurier, Jeannette
Lemieux, Simone
Lévesque, Irène
McGuigan, Jane
Melanson, Marie-Flore
Montbriant, Germaine
Murphy, Teresa
Olivier, Maude
Panneton, Germaine
Robert, Blanche
Robertson, Johanna
Ryan, May-Frances
Scanlan, Viola
Sinel, Nellie
Stimpson, May
Stuart, May
Sutcliff, Viola
Timmons, Juliette
Turcotte, Blanche
Vauthier, Dorothée

COURS SPECIAUX

Mlles Beauvais, Germaine
Désaulniers, Jebanne
Doran, Estelle
Gonthier, Béatrice

Mlles Grossinger, Fleurange
Hone, Edmée
MontBriand, Germaine
Panneton, Germaine

Nombre des élèves : **604**.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — REGIME DE L'ECOLE

Les cours s'ouvrent la dernière semaine de septembre, et se terminent à la mi-juin.

Les maisons de Villa-Maria, du Mont Sainte-Marie, de l'Académie Saint-Paul et de l'Académie Saint-Léon, reçoivent, en qualité de pensionnaires, les élèves qui demeurent hors de la ville.

Le régime de l'Ecole est l'externat ; mais le repas du midi sera servi à celles qui en feront la demande, à des conditions faciles.

II. — CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole reçoit en qualité d'élèves régulières toutes les jeunes filles pourvues d'un certificat de bonne conduite et capables de justifier de connaissances réelles sur l'ensemble des matières inscrites au programme suivant :

Langue Française, Langue Anglaise. — Dictée. — Grammaire. — Composition. — Littérature.

Mathématiques. — Arithmétique. — Comptabilité.—Algèbre. (Jusqu'aux équations du 2ème degré).—Géométrie (Les deux 1ers livres d'Esseyric et Pascal).

Géographie. — Géographie générale. — Géographie du Canada.

Histoire. — Histoire du Canada. — Notions principales d'histoire générale, ancienne et moderne.

Sciences. — Notions essentielles. — Physique. — Chimie.— Minéralogie. — Botanique. — Zoologie. — Cosmographie. — Hygiène.

Littératures étrangères. — Notions sur les principales littératures étrangères, anciennes et modernes.

Langue latine. — Grammaire latine. — Version latine et thème latin.

Les matières non comprises au programme de la section du commerce ne sont pas obligatoires pour l'examen d'admission dans cette dernière section.

Les examens d'admission ont lieu, régulièrement, avant ou dans les premiers jours qui suivent la rentrée.

III. — EQUIVALENCE

Toute élève d'une autre institution qui désire être admise à suivre les cours de l'Ecole, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'institution où elle a commencé ses études, donnant un programme détaillé des cours ;

2. Un rapport sur les cours qu'elle a suivis ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises au vice-recteur qui décidera quels cours supplémentaires la postulante devra suivre et quels examens elle devra subir.

IV. — ENSEIGNEMENT

La durée du cours régulier de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles est de deux années pour la section des lettres et celle des sciences, et de trois années pour la section des lettres-sciences et des sciences-lettres.

La durée du cours de commerce et des autres cours suivis à l'Ecole dépend de la préparation antérieure des élèves.

PROGRAMME DES ETUDES

SECTION DES LETTRES

Matières universitaires : Composition littéraire; langue anglaise; langue latine; langue allemande ou italienne.

Matières collégiales : Apologétique ; histoire universelle ; histoires des Etats-Unis; histoire du Canada; géographie; littérature française; littérature canadienne; littérature anglaise; histoire de la littérature biblique ; histoire des littératures anciennes; histoire des littératures étrangères.

SECTION DES SCIENCES

Matières universitaires : Philosophie; arithmétique; algèbre; géométrie; trigonométrie; physique.

Matières collégiales : Apologétique ; chimie minérale et organique ; botanique ; minéralogie ; géologie ; zoologie ; astronomie.

SECTION DES ARTS

Esthétique; architecture; sculpture; histoire des Beaux-Arts ; dessin.

SECTION DU COMMERCE

Langue française; langue anglaise; correspondances; géographie ; histoire ; sciences mathématiques ; sciences physiques et naturelles.

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

Hygiène : Air; eau; hygiène corporelle; hygiène spéciale de la femme; hygiène en cas d'épidémie ou en cas d'accident ; garde-malade ; pharmacie domestique; hygiène de l'habitation et du mobilier; tuberculose; alcoolisme.

Anatomie et physiologie.

Economie domestique : La femme et la ménagère ; entretien de l'habitation et du mobilier au point de vue sanitaire, éclairage et chauffage; vêtement, mode, linge, rôle des femmes dans les industries et le commerce du vêtement; alimentation, aliments du règne animal, aliments du règne végétal, condiments; comptabilité domestique; travaux à l'aiguille et coupe des vêtements.

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

Travail; épargne; droit usuel; doctrines économiques et sociales au 19e et au 20e siècle.

V. — EXAMENS

L'année académique comprend deux termes: le premier, du mois d'octobre au mois de février; le second, du mois de février au mois de juin.

A des époques fixes, des juges spéciaux pour chaque groupe distinct d'études font subir des examens, sous le contrôle du vice-recteur ou du doyen de la Faculté des Arts, sur toutes les matières étudiées.

Des examens oraux ou écrits ont aussi lieu tous les mois, en présence des professeurs de l'Ecole; les notes obtenues dans ces examens comptent pour l'obtention des certificats et diplômes universitaires.

Ces examens se divisent en examens collégiaux et en examens universitaires.

Matières collégiales de la section des lettres. — Instruction religieuse. Histoire universelle. Histoire du Canada. Géographie universelle. Préceptes littéraires. Histoire littéraire.

Le nombre maximum des points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	8	points.
Histoire universelle	10	"
Histoire du Canada	8	"
Géographie universelle . . .	5	"
Préceptes littéraires	6	"
Histoire littéraire	5	"

Matières collégiales de la section des sciences. — Instruction religieuse. Botanique. Géologie. Minéralogie. Zoologie. Astronomie. Chimie.

Le nombre maximum de points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	10	points.
Botanique	2.5	"
Géologie	2.5	"
Minéralogie	2.5	"
Zoologie	2.5	"
Astronomie	5	"
Chimie	10	"

Une épreuve collégiale est toujours définitive. On ne peut la recommencer que pour réparer un échec, après un laps de temps convenable et assez long pour que l'élève ait fait une nouvelle et sérieuse étude de la matière de l'examen.

Alors même que l'échec est réparé, c'est le chiffre de cet échec qui subsiste.

L'examen collégial peut être repris tout entier, si le candidat n'a pas obtenu sur l'ensemble des épreuves collégiales et universitaires le nombre de points exigés pour le baccalauréat.

Les matières universitaires sont, pour la section des lettres :

Une composition littéraire (lettre ou discours), une version latine, un thème latin, une version allemande, italienne ou espagnole, selon la langue étrangère étudiée par l'aspirante au baccalauréat, et un thème anglais ou une version anglaise.

Les matières universitaires sont, pour la section des sciences :

La philosophie, les mathématiques et la physique.

Le maximum des points alloués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé comme suit :

SECTION DES LETTRES

Composition littéraire.	36	points.
Version latine	20	"
Thème latin	20	"
Version allemande, italienne ou espagnole.	20	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	12	"

SECTION DES SCIENCES

Philosophie.	36	points.
Mathématiques.	26	"
Physique	18	"

La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

Composition littéraire	5	heures.
Version latine	3	"
Thème latin	3	"
Version allemande, italienne ou espagnole .	3	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	2	"
Mathématiques.	4	"
Physique	3	"
Logique et morale	3	"
Métaphysique	3	"

Tous les examens sont sous le contrôle universitaire.

VI. — GRADES ACADEMIQUES

Les grades universitaires sont le baccalauréat ès lettres, le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès arts

Pour être bachelier ès lettres, les candidats devront conserver au moins les deux tiers des points en lettres et un tiers en sciences ; pour être bacheliers ès sciences, deux tiers en sciences et un tiers en lettres ; pour être bacheliers ès arts, deux tiers en lettres et deux tiers en sciences.

Ces grades sont conférés par le Conseil universitaire, sur demande du vice-recteur.

Les diplômes et certificats des cours collégiaux sont octroyés par la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal.

VII. — DEBOURSES

RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

Pour enseignement des cours réguliers . .	$100.00
Pour admission aux cours du lundi . . .	2.00
Pour admission à tous les cours de l'année.	50.00

Une contribution de 25 sous est demandée aux dames et aux jeunes filles qui n'ont pas de cartes d'admission aux cours.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES MENSUELLES

Cours d'enseignement ménager (Cours de dix leçons)	$10.00
Cours commercial	$6.00
Leçons de piano, 1 heure par semaine.	$5.00
" chant, 1 heure par semaine.	$6.00

Leçons de violon, 1 heure par semaine	$6.00
" dessin, 2 heures par semaine. . . .	$4.00
" peinture, 2 heures par semaine . . .	$6.00
" peinture sur porcelaine.	$6.00
" coupe, 2 heures par semaine,	
" ou travaux à l'aiguille.	$4.00

N. B. — Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à

La directrice de l'Ecole d'Enseignement Supérieur,

Congrégation de Notre-Dame,

Angle des rues Sherbrooke et Atwater,

Montréal.



GRADUEES

LICENCIEE EN PHILOSOPHIE

1915—Soeur Sainte-Anne-Marie

BACHELIERES ES ARTS

1911—Gérin-Lajoie, Marie
1912—Bussière, Veronica
Charette, Yvonne
Fernet, Florence
Mahoney, Margaret
1913—Lemoyne, Georgette
Sénécal, Aline
Sénécal, Berthe
1914—Lesage, Irène
Zappa, Evangéline
1915—Soeur Sainte-Anne-Marie



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

DESTINÉ AUX CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

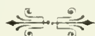
Affiliées à l'Université

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'Enseignement Secondaire Moderne. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de marcher sur leurs pas. En 1912, les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, du diocèse de Montréal, ont obtenu le même privilège.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.



FRERES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

INSTITUT DES FRERES MARISTES :

Frères Auguste-Victor,
Charles-Damien,
Edmond-Antoine,
Emile-Ferdinand,
Exupère,
Hiéronide,
Joseph-Antonin,
Frères Joseph-Azarias,
Marie-Gérard,
Marie-Florien,
Romain,
Titianus,
Victor-Henri.

INSTITUT DES FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE:

Frères Adelphe,
Alphonse-de-Liguori,
Alphonse-Rodriguez,
Amance-Alexis,
Anatole-Joseph,
André-Marie,
Andronic-Joseph,
Anselme,
Antel-Joseph,
Arator-Joseph,
Archange-Marie,
Armel-Joseph,
Arthur-François,
Berchmans-Marie,
Bernardin-de-Sienne,
Brieue,
Brunot-Marie,
Clémentin-Marie,
Cyr-Joseph,
Donat-Alphonse,
Frères Elphège-Lucien,
Euphrone-Gabriel,
Fabien-Joseph,
Florentin-Yves,
Gabriel-Amable,
Gérard-Majella,
Gordien-Marie,
Gratien-Raphaël,
Héraclius-Albert,
Ignace-Marie,
Irénée-Marie,
Laurent-Auguste,
Louis-Emile,
Maximilien-François,
Noël-Jean,
Oswald-Joseph,
Sébastien-Marie,
Simplice,
Stanislas-Alphonse,
Théoctène-Marie.

INSTITUT DES FRERES DE SAINTE-CROIX :

Frères Aubert,
Ambroise,
Arsène,
Anatole,
Bertin,
Charles-Edouard,
Conrad,
Cécilien,
Denis,
Eustache,

Frères Frédéric,
Hermann,
Jean,
Léopold,
Martin,
Narcisse,
Omer,
Raoul,
Romain.

Nombre des Frères : 72.

REGLEMENT ORGANIQUE

1. Les Congrégations enseignantes de Frères qui demandent l'affiliation à l'Université Laval doivent s'engager, par document écrit, à accepter les règlements universitaires relatifs à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne, ainsi que les modifications qui pourraient être faites à ces règlements.

2. De son côté, l'Université Laval s'engage elle-même à ne modifier ces règlements qu'après avoir pris l'avis des Congrégations enseignantes affiliées et sur l'assentiment des deux tiers de ces Congrégations.

3. Il pourra être tenu, de temps à autre, un Congrès des Congrégations affiliées, représentées chacune par deux délégués. On discutera, dans ces Congrès, toutes les questions relatives aux diplômes de l'enseignement secondaire moderne.

DIPLOMES

1. L'Université confère les diplômes de l'enseignement secondaire moderne aux membres des Congrégations enseignantes affiliées qui sont pourvus, conformément à la loi provinciale de l'Instruction publique, d'un brevet de capacité du degré académique.

2. Tout candidat à ces diplômes doit subir avec succès un examen écrit portant :

a) Soit sur la série complète des matières littéraires (*littérature-philosophie*) inscrites au programme universitaire;

b) Soit sur la série complète des matières scientifiques (*sciences-mathématiques*) inscrites au programme universitaire ;

c) Soit sur les matières de l'une et de l'autre de ces deux séries.

3. Ces examens comprennent chacun deux séries d'épreuves écrites dites : les unes, *congréganistes,* les autres, *universitaires.*

4. Les questions ou sujets proposés aux candidats pour ces deux séries d'épreuves doivent se tenir dans les limites du programme ci-dessous tracé.

EPREUVES CONGREGANISTES

1. Les épreuves congréganistes sont ainsi nommées, parce qu'il appartient à l'autorité compétente, dans chaque Congrégation affiliée, d'en choisir les questions, d'en fixer la date et d'en surveiller l'exécution.

2. Le choix des questions et la correction des épreuves sont cependant soumis au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Montréal, quand l'épreuve est subie dans la province ecclésiastique de Montréal; et au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Québec dans tous les autres cas. Le doyen intéressé peut nommer une commission d'au moins trois membres, avec pouvoir de s'enquérir de la valeur de ces épreuves et obligation de lui faire rapport par écrit.

3. Chaque Congrégation a le droit d'autoriser, au fur et à mesure que ses candidats y sont préparés, plusieurs épreuves partielles correspondant à différentes sections d'une même matière. Il est entendu toutefois qu'il faut éviter ici un morcellement exagéré. Les candidats qui ne peuvent préparer en une année toutes les matières d'un groupe, peuvent scinder le groupe en deux; ils en prépareront une partie la première année, et le reste, l'année suivante ou même plus tard. On peut encore scinder un groupe lors même que l'on désire être examiné sur toutes ses matières dans une seule année: subir l'examen de la première partie à Pâques, par exemple, et celui de la seconde partie à la fin de l'année scolaire. Ainsi les aspirants qui ont réussi pour une seule matière d'un groupe devront subir en une seule fois l'examen pour toutes les autres matières de ce groupe.

Groupement des Matières, accepté par les Congrégations affiliées

Série littéraire :

1er Groupe : Religion,
Histoire générale,
Géographie générale et géographie du Canada,
Histoire du Canada.

2e Groupe : Religion.
Préceptes de littérature.
Histoire de la littérature française,
Histoire de la littérature canadienne.

3e Groupe : Religion,
Histoire des littératures anglaise et américaine,
Auteurs anglais.
Histoire de la pédagogie.

Série scientifique :

1er Groupe : Apologétique.
Algèbre,
Géométrie.

2e Groupe : Apologétique,
Physique.
Chimie.

3e Groupe : Apologétique,
Physiologie et zoologie.
Botanique,
Minéralogie et géologie.
Histoire de la pédagogie.

4. Les différentes matières des épreuves congréganistes sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Recherche de la vraie religion,
Histoire générale et histoire du Canada,
Géographie générale et géographie du Canada,

Préceptes de littérature,
Histoire de la littérature française et de la littérature canadienne,
Histoire des littératures anglaise et américaine, auteurs anglais,
Histoire de la pédagogie.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Apologétique,
Physiologie et zoologie,
Physique et chimie,
Minéralogie et géologie,
Botanique,
Algèbre,
Géométrie,
Histoire de la pédagogie.

Les candidats d'une série qui auraient déjà subi avec succès l'examen sur l'autre série, sont dispensés de reprendre l'*histoire de la pédagogie*, commune aux deux séries.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise. Cependant les questions sur la littérature française et les auteurs français devront être traitées en français par les candidats de langue anglaise, et les questions sur les littératures anglaise et américaine et les auteurs anglais seront traitées en anglais par les candidats de langue française.

6. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves congréganistes est fixé à dix.

7. Le nombre des points qu'il faut conserver sur chacune de ces matières et dans chaque épreuve, même partielle, est fixé, pour le minimum, aux deux cinquièmes.

8. Le nombre total des points à conserver sur l'ensemble des épreuves de chaque série, littéraire ou scientifique, doit égaler les trois cinquièmes du maximum global possible.

9. Les points obtenus par les candidats aux différentes séries d'épreuves congréganistes doivent être envoyés en double, sur un tableau spécial, au doyen de la Faculté des Arts intéressé; et celui-ci remet au recteur de l'Université, avant l'épreuve universitaire, l'un de ces tableaux dûment contrôlé et approuvé par lui.

10. Le droit d'examen pour chacune des matières ou parties de matière des épreuves congréganistes, est de dix sous par candidat. Les Congrégations qui présentent des candidats doivent verser d'avance cette somme entre les mains du doyen chargé du contrôle de leurs épreuves.

EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Les épreuves universitaires sont ainsi nommées parce qu'elles se font sous le contrôle exclusif de l'Université.

2. Ces épreuves ont lieu, au siège de l'Université Laval, à Montréal et à Québec simultanément, à la fin du mois d'août, aux jours et heures fixés par le recteur de l'Université et sous le contrôle de surveillants nommés par lui.

3. Les questions ou sujets proposés aux candidats sont choisis par le recteur de l'Université, et tirés au sort parmi les sujets ou questions que chaque Congrégation affiliée est invitée à envoyer tous les ans, pour chacune des matières, littéraires et scientifiques, des épreuves universitaires, au recteur lui-même de l'Université.

4. Les épreuves universitaires sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Pédagogie,
Philosophie,
Composition littéraire, française et anglaise,
Auteurs français,
Version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
Version française et thème français (candidat de langue anglaise),
Droit commercial.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
Version française et thème français (candidat de langue anglaise),
Pédagogie,
Philosophie (psychologie, logique),
Trigonométrie,
Mécanique,
Cosmographie,
Droit commercial.

Les candidats de la série littéraire qui seraient déjà pourvus du diplôme de la série scientifique, n'auront à subir l'examen que sur les matières suivantes : composition littéraire, anglaise et française, auteurs français et philosophie (morale, métaphysique, esthétique, économie politique).

Les candidats de la série scientifique qui auraient déjà subi avec succès l'examen sur la série littéraire, ne prendront que les matières suivantes : trigonométrie, mécanique et cosmographie.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise.

6. La durée des compositions est fixée comme il suit :

a) Série des épreuves littéraires : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, quatre heures ;

b) Série des épreuves scientifiques : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, trois heures.

7. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé à dix.

8. Le nombre minimum des points à conserver sur chacune de ces matières est fixé aux deux cinquièmes.

9. Le nombre total des points exigés sur l'ensemble des matières de chaque série d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, est fixé aux trois cinquièmes du maximum global possible.

10. Les Congrégations qui présentent des candidats sont tenues de verser, à l'avance, entre les mains du recteur de l'Université, les droits d'examen. Pour chacune des séries d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, ce droit est de deux piastres par candidat. Pour une reprise partielle ce droit est de une piastre.

FORME DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Au commencement de la première séance, chaque candidat remet au surveillant, sous enveloppe cachetée, une feuille où se trouve inscrit, avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son nom écrit lisiblement au-dessous de ce chiffre. Le candidat ne doit se servir que de ce numéro pour

signer ses copies. Il l'écrit au haut de chaque feuille, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres.

2. On remet aux candidats des feuilles de papier à entête imprimé, sur lesquelles a été apposé le sceau de l'Université. Les candidats ne doivent se servir que de ce papier pour écrire leurs compositions, et ils ne doivent faire usage que de feuilles complètes.

3. Les candidats ne doivent avoir en leur possession ni livres, ni cahiers, ni notes, ni papier. On leur procure, dans la salle même des séances, les lexiques ou dictionnaires autorisés.

4. Toute communication des candidats entre eux ou avec le dehors est défendue sous peine d'exclusion immédiate. Les candidats ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par le surveillant qui préside.

5. Les copies des candidats doivent être remises au premier surveillant, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière ou du groupe de matières, suivant le cas, traité dans les copies.

6. Toutes les copies des candidats doivent être envoyées à l'endroit et à la personne désignés par le recteur de l'Université.

CORRECTION DES ÉPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Toutes les copies des épreuves universitaires sont corrigées à l'endroit désigné par le recteur.

2. Les corrections sont faites par des jurys composés de trois membres nommés par le recteur de l'Université.

3. Le recteur choisit les membres de ces jurys de la façon suivante: un dans le personnel des Congrégations affiliées et deux parmi les professeurs des facultés universitaires, ou parmi les professeurs des écoles ou collèges affiliés. Les Congrégations affiliées doivent, en conséquence, fournir simultanément et à tour de rôle dans chaque jury, sur l'invitation du recteur, des correcteurs pour les différentes épreuves universitaires. Le recteur choisit, à son gré, les autres correcteurs.

4. Il sera constitué un seul jury pour chacune des matières ou pour chacun des groupes de matières universitaires.

5. Lorsque parmi les membres d'un jury il y a des divergences d'appréciation, on donne à la copie discutée la moyenne des notes réunies.

6. Les membres des jurys chargés de corriger les versions doivent faire eux-mêmes, sur chaque partie du texte à traduire, la distribution des points alloués à l'ensemble du texte.

La correction de ces copies doit se faire d'après un maximum de huit points accordés à l'intelligence du texte, les deux autres points devant être mis au compte de la valeur littéraire de la traduction.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme	1.0
Solécisme.	1.0
Barbarisme et solécisme réunis . . .	1.2
Phrase incomplète, absence du verbe principal	0.5

Contresens grave	1.0
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.1
Faute d'accentuation	0.1

7. La correction des thèmes doit se faire d'après un maximum de huit points alloués à la correction grammaticale, les deux autres points devant être alloués à la valeur littéraire du texte des candidats.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme et solécisme.	0.7
Contresens grave	0.5
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.2
Faute d'accentuation	0.1

8. La correction de la composition littéraire doit se faire d'après le procédé qui suit : sur les dix points alloués à cette matière, cinq seront attribués au fond, trois à la forme et deux à la correction grammaticale. Ces deux derniers points ne pourront être donnés aux copies qui n'auraient pas une certaine valeur au point de vue du fond et de la forme.

Si le candidat a traité un sujet autre que celui proposé, son travail ne sera pas apprécié.

REPRISE DES EXAMENS

Examens congréganistes. — Les épreuves congréganistes quelconques sont toujours définitives, en ce sens qu'elles ne peuvent être reprises avant la prochaine année académique et privent jusque-là les candidats malheureux du droit de se présenter aux épreuves universitaires.

Examens universitaires.—1. Si un candidat, qui a obtenu dans l'ensemble des examens universitaires le nombre de points suffisant pour être diplômé, n'a pas conservé pour l'une ou l'autre des matières de ces examens le minimum des points exigé, il pourra réparer ce défaut en subissant un nouvel examen sur cette matière ou sur ces matières seulement. Mais le nouveau résultat obtenu ne change pas la somme totale passive de ses points.

2. Si pour avoir sur l'ensemble d'un examen universitaire le nombre de points exigé, deux points seulement manquent au candidat, il peut reprendre la matière la plus faible de cet examen avec chance d'être diplômé, si son nouveau travail lui donne le nombre total de points suffisant.

CLASSIFICATION DES DIPLOMES

1. Ont droit aux différents diplômes les candidats qui ont subi avec succès les épreuves congréganistes et universitaires sur les deux séries, littéraire et scientifique, ou seulement sur l'une ou l'autre de ces deux séries.

2. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Lettres* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série littéraire, et au

moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

3. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Sciences* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série scientifique, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

4. Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite des diplômés, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes : *avec distinction* et *avec grande distinction.*

a) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec grande distinction,* ceux qui ont conservé dans les deux examens universitaires les quatre cinquièmes des points alloués à chacun de ces examens.

b) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points dans l'un ou l'autre seulement des examens universitaires.

c) Sont diplômés Partie des Lettres *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série littéraire.

d) Sont diplômés Partie des Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série scientifique.

e) Les autres diplômés le sont sans mention.

5. Les candidats ne sont autorisés à prendre le titre auquel ils ont droit : Diplômés Lettres et Sciences, Partie des Lettres, Partie des Sciences, que s'ils ont reçu le diplôme accordé par l'Université.

PROGRAMME DES ETUDES

Les intéressés peuvent se procurer le programme détaillé des cours littéraire et scientifique en s'adressant aux

REVERENDS FRERES MARISTES,

Iberville, P. Q.

GRADUES

1913—	Frère	Ange-Emile	(Frère de l'Instruction		Chrétienne)
	"	Joseph-Martinien	"	"	"
	"	Louis-Ignace	"	"	"
	"	Louis-Marius, *a. d.*	"	"	"
1914—	"	Anatolius-Louis, *a.d.*	"	"	"
	"	Arsène-Louis	"	"	"
	"	Ernest-Béatrix	(Frère Mariste).		



ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, dont la création est due au gouvernement de la Province de Québec, a pour but de procurer un enseignement universitaire aux jeunes gens qui se destinent aux carrières des affaires. Cet enseignement est de nature à donner un ensemble de connaissances qui doit forcément conduire ceux qui les possèdent aux situations supérieures, dans les multiples carrières du commerce, de l'industrie, de la finance, voire même de l'administration et de l'enseignement. Il serait superflu de vouloir démontrer que ceux-là qui atteindront désormais les sommets, sont ceux à qui l'instruction procure une meilleure compréhension de la vie économique contemporaine. La lutte devient chaque jour plus acharnée et il devient de plus en plus difficile d'en sortir victorieux, sans une solide préparation.

Tel qu'il est conçu l'enseignement s'adresse :

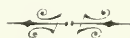
1o Aux fils de négociants et d'industriels qui se proposent de continuer les affaires paternelles et sont désireux de posséder une instruction supérieure pouvant être utile à leurs affaires, et couronnée par un diplôme universitaire ;

2o Aux jeunes gens qui sont désireux de devenir les chefs ou les principaux auxiliaires d'entreprises commerciales, industrielles ou financières;

3o Aux jeunes gens qui sont à même de s'intéresser dans des entreprises financières ou industrielles, et qui sont désireux d'acquérir des connaissances dont ils pourront tirer profit, quand ils siégeront au sein des conseils d'administration de sociétés ;

4o Aux jeunes gens se destinant au professorat dans l'enseignement commercial ou aux fonctions supérieures du service civil ;

5o Aux diplômés des diverses branches de l'enseignement supérieur, avocats, ingénieurs, etc., désireux d'étendre leurs connaissances en sciences commerciales et maritimes, ou désireux de se créer un titre spécial dans un but pratique.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

I. — CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

M. ISAIE PREFONTAINE, ancien président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec.

SECRETAIRE-TRESORIER

M. HONORE MERCIER, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries.

MEMBRES

M. J. CONTANT, négociant, ancien président de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

M. A.-J. DE BRAY, principal de l'Ecole.

L'honorable H. GERVAIS, juge de la Cour du Banc du Roi.

M. J.-P. MULLARKEY, entrepreneur.

II. — PERSONNEL ENSEIGNANT

DIRECTEUR

M. A.-J. DE BRAY, licencié du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires, docteur en Sciences politiques et diplomatiques, membre de l'Institut international de Statistique.

PROFESSEURS

Sir H. ARCHAMBEAULT, juge en chef de la province de Québec, doyen de la faculté de Droit.

M. H. BEIQUE, avocat.

M. M. BROT, docteur en Sciences, ingénieur chimiste de l'Institut chimique de Nancy.

M. J. CONTANT, négociant, ancien président de la Chambre de Commerce.

M. H. COURVILLE, professeur à l'Ecole de Pharmacie.

M. V. CUSSON, avocat.

M. l'abbé A. DESROSIERS, licencié ès lettres (section histoire et géographie), principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

M. L. FAVREAU, licencié en Sciences commerciales et maritimes.

M. E. FONTAINE, directeur de l'Agence Canadienne de Publicité.

M. l'abbé O. GAUTHIER, docteur en théologie et en philosophie.

M. A. GARIEPY, gradué de l'Ecole normale Laval.

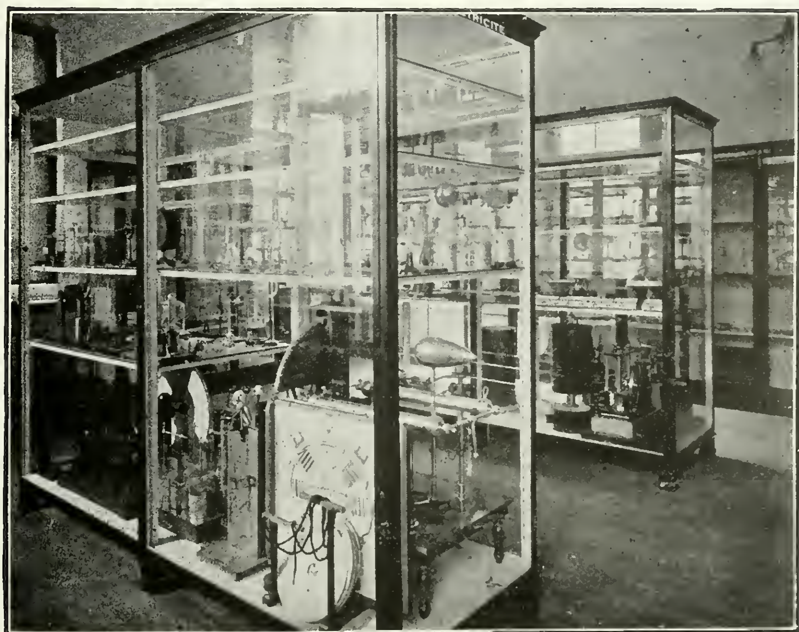
M. A. GIROUX, contrôleur à l'administration des douanes.

M. C. LAURENDEAU, ancien juge de la Cour Supérieure, avocat en chef de la ville de Montréal.

M. H. LAUREYS, licencié du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires, ancien professeur de géographie commerciale et industrielle à bord du navire-école l'*Avenir*.



Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.
Une des galeries du musée.



Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.
Cabinet de physique.

M. T. MALONE, professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

M. C. MANSEAU, ingénieur civil.

M. T. MAROT, agrégé de l'Institut des Assurances, secrétaire et actuaire de *La Provinciale.*

M. E. MONTPETIT, avocat, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques et du collège des Sciences sociales de Paris.

M. J. RIOU, licencié en Sciences commerciales et maritimes.

M. J. SAINT-CHARLES, membre associé de l'Académie Royale.

M. R. SUGARS, gradué du Trinity College et membre de l'Institut des actuaires de Londres.

M. E. VIDRICAIRE, ancien assistant gérant de la Banque d'Hochelaga.

III. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

ASSISTANT AUX LABORATOIRES

M. J. RIOU, licencié en Sciences commerciales et maritimes.

BIBLIOTHECAIRE

M. V. GINGRAS, licencié en Sciences commerciales et maritimes.

SURVEILLANT

M. C. PELLETIER

SECRETAIRE DE LA DIRECTION

M. B. SEGUIN

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

La durée des études est de trois ans. Le plan est établi de telle façon que la première année soit consacrée, autant que possible, aux affaires commerciales, (importation, exportation, consignation, etc.) ; la seconde année, aux affaires financières (bourse, banque, assurances), et la troisième année aux affaires industrielles et maritimes (transports sur terre et sur mer, industries agricole, minière et manufacturière).

COURS SPECIAL DE PREPARATION

Un cours préparatoire a été organisé cette année et les matières qui y sont enseignées sont : la philosophie morale, les éléments de la comptabilité, le français, l'anglais, l'histoire du commerce, l'arithmétique, le droit administratif et constitutionnel, une introduction au cours de géographie économique, la physique, la chimie, une introduction au cours d'économie politique et le dessin.

Pour être admis à suivre les cours de l'année préparatoire il faut être âgé de 15 ans au moins. A la fin de cette année préparatoire, les élèves subissent un examen qui leur permet d'être admis en première année d'études.

ADMISSION

Pour être admis à suivre les cours de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, il faut :

1o Etre âgé de 16 ans au moins à la date du premier septembre, toutefois une dispense d'âge peut être accordée par le conseil d'administration ;

2o Etre porteur d'un certificat ou diplôme, à la satisfaction de la corporation de l'Ecole, et attestant que le porteur a subi avec succès un examen sur les matières exigées pour l'admission. A défaut de certificat ou si le certificat est insuffisant, un examen total ou partiel peut être subi devant le jury institué par l'Ecole, conformément aux règlements. Cet examen porte sur les branches suivantes : les langues française et anglaise, les éléments de la comptabilité, l'arithmétique, l'histoire universelle et particulièrement celle de l'Amérique du Nord, la géographie physique des cinq parties du monde, la géométrie plane et les éléments de l'algèbre.

PROGRAMME DES COURS

Pour obtenir une formation développant le jugement et l'énergie, procurant l'esprit d'observation et d'initiative, l'enseignement donné à l'Ecole des Hautes Etudes est à la fois pratique et théorique. Les cours enseignés sont les suivants, avec l'indication du nombre d'heures consacrées à chacun d'eux; il faut y ajouter, dans chaque année d'études, deux heures par semaine de manipulations et de travaux pratiques dans les laboratoires.

BRANCHES	1ère année HEURES	2e année HEURES	3e année HEURES
Le bureau commercial pratique	240	180	90
La comptabilité commerciale et industrielle adaptée au haut commerce	120	60	60
La philosophie morale	15	—	60
L'arithmétique commerciale	75	60	—
L'algèbre commerciale	—	60	60
L'économie politique	45	30	30
L'histoire du commerce	30	—	—
Le droit civil	75	—	—
Le droit administratif et constitutionnel .	15	—	—
La géographie commerciale et industrielle .	90	90	90
La physique	30	—	—
La chimie générale	30	—	—
La politique commerc. des principaux Etats	—	30	—
Le droit commercial	—	30	—
La science financière	—	30	—
La publicité	—	15	—
L'étude des produits commerçables . . .	—	60	60
La technologie industrielle	—	90	90
Le droit industriel	—	—	30
Le droit maritime	—	—	30
Le droit des gens	—	—	15
La documentation économique	—	—	15
La statistique générale et appliquée . . .	—	—	30
La législation consulaire comparée . . .	—	—	15
Le régime comparé des ports	—	—	15
La législation douanière comparée . . .	—	—	30
L'exploitation commerciale du navire . .	—	—	30
Les constructions et armements maritimes.	—	—	30
L'étude des moyens de communication et de transport	—	—	30
L'organisation des entreprises modernes .	—	—	30
La langue française	30	30	30
La langue anglaise	30	30	30
La langue allemande (*facultative*) . . .	—	—	—
La langue italienne (*facultative*) . . .	—	—	—
La langue espagnole (*facultative*) . . .	—	—	—
	855	795	880

INSCRIPTION POUR L'ANNEE 1914-1915

Le nombre des élèves inscrits pour l'année académique
Le nombre des élèves inscrits, pour l'année académique 30 pour la première année d'études, 9 pour la seconde et 11 pour la troisième. Ce chiffre élevé d'inscriptions montre la confiance qu'inspire ce nouvel établissement d'instruction. Aucune institution similaire, hormis l'Ecole des Hautes Etudes de Paris, n'a pu enregistrer autant d'inscriptions durant les premières années d'existence et il convient, dans une comparaison, de considérer les chiffres de la population respective des deux pays.

Population scolaire

Années	Préparatoire	Première	Deuxième	Troisième	TOTAL
1910—1911	—	33	—	—	33
1911—1912	—	23	19	—	42
1912—1913	—	36	12	14	62
1913—1914	—	40	12	13	65
1914—1915	11	30	9	11	61

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal dispose du matériel d'enseignement le plus perfectionné qui existe. Chacune des salles de cours a une destination déterminée et possède un matériel propre à l'enseignement qui s'y donne.

Les laboratoires sont parfaitement outillés et contiennent tous les appareils nécessaires à l'analyse des produits commerçables et à la recherche des falsifications.

La bibliothèque, qui sert en même temps de salle d'étude, est accessible chaque jour aux étudiants, et contient actuellement environ deux mille volumes traitant des diverses sciences enseignées à l'Ecole. Les étudiants peuvent emprunter ces ouvrages, ce qui les dispense de l'achat de livres.

La salle des périodiques contient les principales publications scientifiques du monde. Déjà on en trouve un bon nombre en lecture, provenant de tous pays, donc dans les principales langues. Volumes et revues sont dépouillés et les renseignements sont portés sur des fiches du format de celles de l'Institut International de Bibliographie ; un procédé pratique de classement de ces fiches facilite les recherches et fait de la bibliothèque et de la salle des périodiques un instrument de travail des plus précieux.

L'amphithéâtre est installé de la façon la plus moderne ; il est utilisé pour des conférences publiques et pour divers cours demandant l'emploi de projections lumineuses, fixes ou animées, ou encore de projections par réflexion. L'Ecole dispose d'un matériel spécial pour la projection, s'augmentant chaque jour et composé de clichés, photographies, gravures, cartes illustrées, objets et produits, films, appareils transparents, etc.

L'amphithéâtre contient une installation cinématographique. Pour que les films répondent aux nécessités de l'enseignement, l'Ecole est outillée pour les confectionner elle-même. Cette méthode intuitive par excellence sera d'un puissant secours pour l'enseignement de nombreux cours, tels que la géographie commerciale et industrielle, la technologie, les armements maritimes, l'outillage des ports, les transports, la chimie, la physique, etc.

Le musée commercial et industriel sera avant longtemps un des plus remarquables musées scolaires du genre. Il est divisé en deux parties distinctes : l'une exclusivement réservée aux produits naturels et manufacturés d'origine canadienne, l'autre pour les mêmes produits venant de tous les pays du monde. Les échantillons exposés sont classés pour l'étude comparative et autant que possible montrent les différences phases de la fabrication.

Tel que le musée est conçu, il constituera un véritable office commercial. Les échantillons de toutes provenances seront classés et étiquetés avec soin ; une collection de photographies de 18 x 24 montrera, pour chaque produit, les procédés de production, de récolte, de fabrication, etc., et des planisphères renseigneront par des signes conventionnels les régions productives de l'univers. Des renseignements généraux pourront être obtenus, dans un bureau spécial, sur les marchés nationaux et étrangers, sur les conditions de prix et de paiement, sur les modes d'emballage, les voies de communication par terre et par mer, les tarifs douaniers, les statistiques de production et de consommation, les usages commerciaux, etc. Les collections composant ce musée proviennent d'achats et principalement de dons dus à des particuliers.

TRAVAUX PERSONNELS

Les étudiants de troisième année sont tenus de rédiger un rapport sur une question économique, désignée par le sort, parmi plusieurs indiquées par le directeur. L'appréciation de ce travail intervient dans le résultat de l'examen de sortie. Plusieurs de ces rapports traitant les questions ci-après ont été remarquables :

1. Le crédit hypothécaire canadien ;
2. Les tribunaux de commerce ;
3. La fabrication et le commerce du papier au Canada ;
4. Exposé de la législation comparée sur la faillite ;
5. Les trusts ;
6. La politique commerciale des Etats-Unis.

EXCURSIONS

Chaque année, les étudiants accompagnés de professeurs font une série de voyages d'étude, qui consistent dans la visite de nos principaux établissements industriels ou institutions publiques. Les élèves en tirent un large profit, étant donné qu'ils reçoivent de nombreuses explications.

Citons parmi les visites faites jusqu'à présent :

A Montréal.—Visite du port, à bord d'un remorqueur mis gracieusement à notre disposition par la Commission du Port, les élévateurs à grains, la tannerie Galibert, la savonnerie Barsalou, la fabrique de chaussures Ames, Holden & McCready, la Dominion Textile, la Canadian Consolidated Rubber Co., la brasserie Frontenac, la St. Lawrence Sugar Refineries, les usines de la Montreal Light, Heat and Power et la Dominion Linseed Oil.

A Ottawa. — L'Hôtel des Monnaies, la bibliothèque du Parlement, l'Observatoire, les Musées, les bureaux de la Statistique et ceux des Archives.

A Shawinigan Falls. — Les usines de la Belgo-Canadian Pulp Co., la Shawinigan Water and Power Co., la Northern Aluminium Co., la Laurentide Pulp Co.

A Chicoutimi. — Les usines de la Compagnie de Pulpe, les usines de Pont-Arnaud.

A Toronto. — La Russell Motor Car, la fabrique de chocolats Neilson, les usines de William Davies Co. et l'Université de Toronto.

II. — RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les élèves réguliers paient pour chacune des trois premières années une rétribution de $100, comprenant $10 de droit d'inscription. Ils paient en sus $10 pour la fréquentation des laboratoires.

Les élèves libres paient $10 par cours à leur choix, plus $5 de frais d'inscription. La rétribution est de $20 pour le bureau commercial.

III. — BOURSES D'ETUDES

Des bourses d'études ont été créées par le Gouvernement de la province de Québec. Elles sont allouées par le conseil d'administration, à condition que les titulaires s'en montrent dignes par leur conduite et par leur travail. Ces bourses permettent aux jeunes gens d'acquérir, sans frais, une instruction universitaire spéciale, indispensable pour atteindre les situations supérieures dans les carrières des affaires.

IV. — EXAMENS

D'après les règlements de l'Ecole, cinq examens écrits ont lieu, dans le cours de l'année, et sont obligatoires pour tous les étudiants. Le résultat de chacun d'eux intervient pour

un dixième dans les résultats des examens de fin d'année, donc au total pour cinq dixièmes.

Le résultat de l'examen de sortie étant la totalisation des examens de chaque année, le travail effectué par l'étudiant entre en ligne de compte depuis son entrée à l'Ecole jusqu'à sa sortie.

V. — DIPLOMES ET GRADES

D'après la loi instituant l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, des diplômes sont décernés aux élèves subissant les examens exigés par les règlements. Ces diplômes qui confèrent le grade de *Licencié* ou de *Docteur en Sciences commerciales et maritimes* portent la signature du Secrétaire de la Province et les noms des diplômés sont publiés dans la Gazette Officielle de Québec.

VI. — PRIX

Le Conseil d'administration de l'Ecole, désireux d'encourager les étudiants, a décidé de donner des récompenses à ceux qui se distingueraient par leur travail et leur assiduité. Ces récompenses ont été obtenues par MM. Bourgouin, J. ($100.00), Hélie, S. ($50.00), Paul, J.-B. ($25.00), qui se sont classés premiers respectivement en troisième, seconde et première année d'études.

MM. Bourgouin, J., Soucy, J. et Giroux, A., qui ont obtenu leur diplôme de sortie avec grande distinction, ont reçu une médaille en argent, frappée aux armes de l'Ecole. Les six autres, qui sont MM. Germain, R., Goulet, A., Masson, G., Parenteau, L., Rocheleau, H., Sainte-Marie, P., et

qui ont obtenu le même diplôme avec distinction, ont reçu la même médaille en bronze.

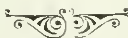
D'autre part, une médaille d'or offerte par M. L. Gravel, au nom de la Chambre de Commerce, a été remise à M. Bourgouin, J., qui s'est classé premier aux examens de sortie.

VII. — GRADUES

Le diplôme donnant le grade de *Licencié en Sciences Commerciales et Maritimes* a été obtenu :

1915—Bourgouin, J., *a. g. d.*
Germain, R., *a. d.*
Giroux, A., *a. g. d.*
Goulet, A., *a. d.*
Masson, G., *a. d.*

1915—Parenteau, L., *a. d.*
Rocheleau, H., *a. d.*
Sainte-Marie, P., *a. d.*
Soucy, J., *a. g. d.*



BOURSE CECIL RHODES

Cette bourse, d'une valeur annuelle de £300 sterling, donne droit à l'élève qui l'a méritée, de passer trois années à l'université d'Oxford.

Tous les deux ans, cette bourse est octroyée à un élève de l'Université Laval (Québec et Montréal alternativement).

Le choix d'un boursier pour l'Université Laval de Montréal sera fait en 1916.

L'élève doit être sujet anglais, célibataire, avoir atteint 19 ans et ne pas dépasser 25 ans.

Les élèves, sortant des collèges classiques avec le grade de bachelier, sont admis à Oxford, dans le *Junior Standing.*

Pour bien comprendre ces deux derniers termes, quelques explications paraissent requises.

Il faut noter en effet que la grande majorité des étudiants de l'Université d'Oxford travaillent en vue d'obtenir le grade de *bachelier ès arts*, auquel ils peuvent arriver dans neuf sections : Lettres (*Literae humaniores*), mathématiques, sciences naturelles, droit (jurisprudence), histoire moderne, théologie, études orientales, langue et littérature anglaise, langues modernes.

Plusieurs d'entre eux cependant ne désirent qu'un diplôme, tel que celui d'économie politique. Dans ce cas, la connaissance du grec n'est pas requise.

Mais le grade de *bachelier ès arts* ne peut s'acquérir sans que le candidat ait donné des preuves suffisantes de sa connaissance du grec et du latin. Ces preuves sont fournies par des examens préliminaires appelés *Responsions.*

Vu toutefois le grand nombre d'étudiants étrangers qui fréquentent l'Université, on distingue deux classes d'étudiants privilégiés : les *Junior Students* et les *Senior Students.* Ils sont dispensés, suivant les cas, de subir de nouveau certains examens qu'ils auraient déjà passés avec succès dans leur propre université.

Les *Junior Students* 1o sont dispensés des *Responsions,* moins le grec ; 2o ils sont considérés, lors de leur immatriculation, comme ayant déjà résidé à Oxford pendant quatre termes ou sessions (une année) ; 3o ils peuvent obtenir leur degré de bachelier ès arts, après deux années d'études (huit termes).

Les *Senior Students* jouissent des mêmes privilèges que les *Junior Students;* en outre, ils sont exemptés d'un second examen préliminaire à l'étude qui aboutit au grade de bachelier ès arts.

90% des titulaires des bourses Rhodes sont des *Junior Students.*

L'étudiant étranger qui le sollicite obtient le privilège de *Junior Student,* s'il a déjà suivi, pendant au moins deux ans, les cours d'une université et a passé tous ses examens jusqu'à date. Celui de *Senior Student* requiert trois années d'université, accompagnées d'un résultat satisfaisant aux examens (*honours*). Par faveur spéciale, un bachelier ès arts d'un de nos collèges classiques, qui va à Oxford, jouit du *Junior Standing.*

ASSOCIATIONS DESTINEES AUX ETUDIANTS

I. — MAISON DES ETUDIANTS

I. Le but de cette Association est de relier, par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie, les étudiants et les anciens étudiants universitaires; de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les oeuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire; de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. Les moyens d'action de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux, à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre oeuvre charitable.

III. Le siège social de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'oeuvre dans l'édifice principal de l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude, une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool*, des fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime ou de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'Association se compose : *a) De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

b) De membres honoraires : anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires ; amis de l'enseignement supérieur.

c) De membres perpétuels : membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

d) De membres fondateurs : promoteurs de l'oeuvre et bienfaiteurs insignes.

Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les trésoriers respectifs de ces Facultés ou Ecoles, et versée par eux au trésorier de la Maison des Etudiants.

V. Cotisations.—*a*) Pour les membres actifs appartenant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

b) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

c) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

d) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

e) Tout membre qui versera la somme de $200.00 ou qui fera une donation d'une valeur égale recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission*, composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration*, composé de membres choisis dans la Commission.

Le vice-recteur et le secrétaire-général de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent le fonctionnement de l'Association et de ses divers organismes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'oeuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure l'entrain, la gaieté ou l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires—au point de vue disciplinaire et moral — s'exerce sur l'oeuvre tout entière par l'intermédiaire du vice-recteur qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits: et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'oeuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs :

L'hon. Eugène Lafontaine, juge à la Cour Supérieure ;

Mgr Gaspard Dauth, vice-recteur de l'Université Laval ;

L'hon. Honoré Gervais, juge à la Cour d'Appel ;

M. Victor Morin, notaire ;

M. Louis-Théophile Maréchal, avocat ;

M. Ernest Marceau, ingénieur civil ;

M. le Dr Emmanuel-Persillier Benoit ;

M. Emile Vanier, ingénieur civil ;

M. le Dr Eugène Saint-Jacques ;

M. le Dr Séraphin Boucher ;

M. J.-E.-W. Lecours, pharmacien ;

M. le Dr J.-G.-A. Gendreau, dentiste ;

M. J.-B. Lagacé, professeur d'Esthétique à l'Université.

II. — ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS

Cette association comprend tous les étudiants de l'Université, à quelque faculté qu'ils appartiennent. Elle est gouvernée par un comité supérieur,élu par tous les étudiants et composé d'un président, d'un viee-président et d'un secrétaire-trésorier. Ce comité assume la tâehe de diriger les démonstrations générales et de représenter les étudiants dans toutes les circonstances qui l'exigent. Il est aussi chargé des organisations sportives : elub de *hockey* (gouret) et de *base-ball* (balle-au-champ).

III. — ASSOCIATIONS DES FACULTES ET DES ECOLES AFFILIEES

Les étudiants de chaque faculté ou école affiliée sont groupés en des associations autonomes. Bien que chacune ait ses statuts particuliers et ses officiers qui surveillent plus spécialement les intérêts de chaque corps, elles sont toutes créées dans un même but d'union, de bonne entente et de cordiale solidarité. Chaque *comité de régie* est élu pour un an par les étudiants des différentes facultés et écoles affiliées.

IV. — CONFERENCE LAVAL

Fondée en mars 1904, la Conférence Laval fut affiliée à la Société Saint-Vincent-de-Paul, le 16 mai suivant, comme l'atteste le diplôme, signé du président général Calon. L'inspirateur d'alors, M. Antonio Perrault, devenu depuis professeur à l'Université, en est aujourd'hui l'aviseur légal.

Rarement la Conférence aura eu l'occasion de rendre autant de services qu'elle l'a fait au cours de l'année universitaire 1914-15.

Elle a en effet dépensé cette année, au profit des pauvres, près de $700, comme il appert par le rapport du trésorier. Cet argent a été réparti entre les pauvres des paroisses Saint-Jacques, Sainte-Catherine et Saint-Pierre, voisines de l'Université.

Le nombre des membres est de 40 et 23 réunions ont été tenues, du mois d'octobre 1914 au mois de mai 1915.

RAPPORT FINANCIER

Recettes

Quêtes durant les réunions		$ 55.88	
Dons :			
Particuliers	$315.00		
Conseil général	200.00		
Conférence Saint-Jacques . .	11.91	$526.91	
Tombola	89.05		
Quête à la chapelle des Etudiants.	5.00	$ 94.05	
Intérêt sur dépôts en banque .	.11	.11	
Total		$676.95	$676.95

Dépenses

Secours en nature :			
Pain, viande et combustible		$551.38	
Taxes municipales	$ 2.40		
Aux étudiants	50.00	$ 52.40	
Tombola : Impression et administration .		64.75	$668.53
Balance en caisse . . .			$ 8.42

20 mai 1915.

V. — CERCLE LAVAL

(Affilié à l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française)

Fondé en 1904, le Cercle Laval, destiné aux étudiants de la Faculté de Droit, fonctionne régulièrement toutes les semaines. Cette année, au lieu de travailler d'après un programme général, il a concentré ses études sur les textes constitutionnels qui expliquent toute l'histoire politique du Canada sous le régime anglais, de 1760 à 1867.

Les consultations nécessaires, les recherches d'à-côté, les lectures, les rapprochements ont forcé les membres à s'arrêter après l'*Acte de 1791.* Ils continueront l'an prochain, à partir de ce document, cette étude toujours actuelle et si conforme au caractère de leurs autres travaux.

VI. — CERCLE PASTEUR

Le Cercle Pasteur, fondé en 1913, pour les étudiants de la Faculté de Médecine, a eu jusqu'ici des réunions bi-mensuelles bien suvies. Les travaux des membres ont porté sur les rapports entre la médecine et la religion. Dès la prochaine rentrée, les réunions seront hebdomadaires jusqu'au mois de février afin de permettre aux étudiants, après ce temps, de préparer leurs examens d'une façon plus immédiate.

VII. — CERCLE SAINT-ISIDORE, CERCLE SAINTE-CECILE ET CERCLE AGRICOLE

A l'Institut Agricole d'Oka fonctionnent trois cercles, sous la direction des élèves eux-mêmes : le Cercle Agricole,

le Cercle Saint-Isidore, le Cercle Sainte-Cécile. Le but essentiellement pratique de ces associations est de préparer les jeunes gens aux conférences, discussions contradictoires, réponses aux questions posées par les auditeurs, aux objections formulées et aux interpellations, etc.

VIII. — CERCLE D'ETUDES NOTRE-DAME ET COMITE D'ŒUVRES

Le Cercle d'Etudes Notre-Dame a été fondé, au mois de janvier 1909, par les élèves de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles, qui y voyaient un moyen de se rapprocher davantage et d'échanger avec plus de fruits leurs idées et leurs projets.

Il fut résolu qu'à chaque réunion, les membres feraient, à tour de rôle, une conférence ou une causerie sur un sujet déterminé d'avance et suivi d'une discussion sur les idées émises. Une lecture-causerie, du chant et de la musique devaient compléter la séance.

Dès le commencement toutefois, une orientation sociale, très peu sensible mais réelle, se manifestait. Aussi bientôt la question sociale apparut comme l'objet principal vers lequel devait se tourner l'attention, le point de rencontre de toutes les connaissances acquises, le moyen de leur donner une orientation pratique. La tendance marquée des esprits, vers l'étude et l'action sociales, s'accentua d'année en année.

En 1911, le Cercle d'Etudes Notre-Dame s'est affilié à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et tout récemment à l'Ecole Sociale Populaire.

Cette année, M. l'abbé Gouin, p. s. s., a bien voulu accepter la charge de modérateur du Cercle d'Etudes et a donné une conférence sur la confessionnalité des syndicats.

Des études ont été faites par les membres sur les sujets suivants :

Sciences sociale, question sociale et oeuvres sociales ;

La femme et la question sociale ;

L'éducation du sens social ;

Les cercles d'études ;

Les oeuvres de jeunesse ;

L'association professionnelle ;

La femme et l'association ;

Syndicats, coopératives et mutualités ;

L'esprit surnaturel et les oeuvres sociales.

A la plupart des séances on ajouta des causeries comme celles-ci : Etude sur le livre : Jeunes filles de France ; la Ligue patriotique des Françaises ; le Patronage de la paroisse de l'Enfant-Jésus ; le rôle social de la musique ; le travail intellectuel et les femmes ; Laure Conan.

Une monographie de paroisse et deux monographies de famille de la campagne ont été faites par une jeune fille du Cercle.

L'assiduité aux dix réunions a été remarquable : sur 79 membres inscrits, 30 ont assisté à chacune des séances.

La même initiative qui forma le noyau du Cercle Notre-Dame a convié, le 27 mai dernier, les Cercles Catholiques des Jeunes Filles Canadiennes à une *Journée d'Etudes.*

Dix cercles y ont adhéré dont voici les noms :

De Saint-Boniface, Man. : *La Ligue des Demoiselles Catholiques de langue française.*

De Québec : *L'Association d'Economie domestique.*

De Sherbrooke : *Les Mardis littéraires.* — *Le petit Cercle des Canadiennes-françaises.*

De Montréal : *Loyola Club.* — Le *Cercle Jeanne d'Arc.* — Le *Cercle Jeanne-Mance.* — Le *Cercle des jeunes filles de Saint-Henri.* — Le *Cercle de la paroisse de l'Enfant-Jésus.* — Le *Cercle d'Etudes Notre-Dame.*

A la séance du matin réservée aux congressistes, six études didactiques ont été présentées. A la séance publique de l'après-midi, les rapports des cercles représentés ont été lus : on y mentionnait les difficultés rencontrées soit dans l'organisation, soit dans le fonctionnement du cercle, et les moyens employés pour les combattre. Trois travaux sur l'orientation des cercles d'études ont été donnés, ce sont :

L'étude des doctrines sociales au cercle ;

La pratique des oeuvres sociales au cercle ;

La note religieuse au cercle.

Il fut décidé, à la fin de la séance, qu'un comité central permanent serait formé, pour l'orientation sûre des études à faire dans les cercles adhérents, au moyen de programmes élaborés par les membres du Comité central permanent.

Dès la deuxième année de la fondation du Cercle d'Etudes Notre-Dame, un comité d'oeuvres paraissait requis comme complément nécessaire. On discuta le projet et, au mois de février 1912, on commença la visite à domicile des familles pauvres. Pendant cinq mois, 17 jeunes filles distribuèrent à 20 familles des secours pour une valeur de $50.00. De septembre 1912 à juin 1913, 25 jeunes filles firent des visites à 26 familles et le montant des secours s'éleva à $163.00. De septembre 1913 à juin 1914, 25 jeunes

filles firent 488 visites à 59 familles et distribuèrent $276.00.

La constance avec laquelle on poursuivit les visites est remarquable. Deux jeunes filles visitaient ensemble les familles qui leur étaient confiées, remettaient à la secrétaire du Comité d'oeuvres un rapport détaillé des visites faites depuis la dernère réunion et mentionnaient les efforts accomplis en vue d'améliorer la condition pécuniaire, hygiénique, intellectuelle et morale.

L'attention, au cours des visites, se porta particulièrement sur les enfants; des instances furent faites auprès des parents pour les pousser à favoriser la fréquentation scolaire; une centaine de cours de catéchisme, de français, d'anglais, de calcul, etc., furent donnés aux enfants.

Les visites à domicile ont certainement eu des résultats appréciables, et plusieurs familles assistées n'ont plus besoin de nos secours.

La fondation d'un patronage de jeunes enfants avait paru comme une oeuvre pouvant efficacement remplacer les visites à domicile; mais des oeuvres pressantes, comme celle de la Croix-Rouge et de l'Assistance par le travail de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, ont absorbé cette année les énergies.

Dès le mois de septembre, une vingtaine de jeunes filles organisèrent, chacune avec un groupe d'amies, des réunions de couture pour les blessés. Pendant quelque temps, le cercle distribua à chaque groupe des feuilles de causeries et de conseils pratiques sur les soins aux blessés, ajoutant la note instructive au travail manuel. Près de 1,400 pièces ont été confectionnées.

Le concours à l'Assistance par le travail a consisté soit à recueillir directement des fonds, soit à organiser des repré-

sentations de cinémas dans les institutions, toujours au bénéfice du comité. Un grand nombre de jeunes filles se sont engagées à aller faire, à tour de rôle, une heure de lecture par jour à l'ouvroir. Les ouvrières se sont montrées intéressées, et la conversation qui ne manquait pas de s'engager entre celles-ci et la lectrice est un point digne d'attention.

Plusieurs jeunes filles ont fait de la propagande auprès des associations professionnelles, des fédérations paroissiales ou de différents cercles d'études, soit en donnant une causerie ou en s'intéressant directement au fonctionnement de ces oeuvres.

Le Comité d'oeuvres a organisé cette année sa deuxième retraite fermée annuelle; deux groupes, l'un de 17, l'autre de 14 jeunes filles ont suivi les exercices.

Le 6 mai dernier, le Cercle Notre-Dame a organisé une fête au profit du Comité d'Oeuvres et des Ecoles d'Ontario. M. Edouard Montpetit a bien voulu accepter de donner la conférence. Sur un montant de $240.00 de recettes, $100.00 ont été versées au fonds de secours de l'Ontario.

IX. — C. O. T. C. LAVAL

(Canadian Officer Training Corps)

Le O. T. C. (Officer Training Corps) qui existe déjà en Angleterre, depuis plusieurs années, a pour but de mettre les étudiants des Universités et des Ecoles Supérieures en mesure, au terme de leurs années d'études, d'obtenir un brevet d'officier, soit dans la milice, soit dans l'armée active. De plus, les exercices de culture physique obligatoire, les problèmes de tactique, de stratégie et autres, ne peuvent qu'aider fortement au développement moral et physique des futurs officiers.

Au début de l'année 1913, l'Université Laval de Montréal, sur les instances du Ministère de la Milice canadienne, autorisa la formation d'un contingent du C. O. T. C. (Canadian Officer Training Corps — Corps d'entraînement pour les officiers canadiens), parmi les étudiants de nos différentes facultés et écoles affiliées.

Le contrôle de cette organisation militaire fut confié à un comité composé de Mgr Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, du major Anderson, G. S. O., 4ème division, de M. Alfred Fyen, directeur de l'Ecole Polytechnique, du Dr Eudore Dubeau, directeur de l'Ecole de Chirurgie Dentaire, du major Paul-Emile Mercier et du capitaine Augustin Frigon, professeurs à l'Ecole Polytechnique.

Le major Mercier, alors capitaine au Corps des Guides, fut nommé officier-commandant du nouveau contingent et se chargea de son organisation, la deuxième du genre au Canada. Dès le printemps de 1913, une compagnie fut formée à l'Ecole Polytechnique, bientôt suivie d'une autre à l'automne. Durant l'année académique 1913-1914, d'autres compagnies furent organisées dans les différentes facultés et écoles affiliées.

Le dernier rapport officiel accuse un effectif de 304 officiers, sous-officiers et cadets. D'après ce même rapport, l'état-major est composé comme suit :

Officier-commandant : Major Paul-Emile Mercier.

Adjudant : Capitaine Augustin Frigon.

Capitaines : P.-E. Ostiguy, Saint-Pierre et Scott.

Lieutenants : Saint-Louis, Savoie, Poitras, David, Chouinard, Gérin-Lajoie et Farrell.

Tout élève actuel ou ancien élève de l'Université Laval de Montréal, peut s'enrôler dans ce régiment.

Le Ministère de la Milice, en attendant de pouvoir remplir sa promesse de construire une salle d'exercice, uniquement destinée au contingent Laval, a loué l'immeuble dans lequel se trouve la salle Nazareth (rue Jeanne-Mance). C'est là qu'ont lieu les exercices et que sont donnés les cours en vue de la préparation aux examens pour l'obtention des grades militaires. Au sous-sol a été installée une galerie de tir, pour l'usage exclusif des membres du corps.

Cette organisation est appelée à jouer un rôle important à l'Université, surtout par l'esprit de discipline plus ferme qu'elle ne peut manquer d'introduire parmi les étudiants.



COLLEGES AFFILIES

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL

Tous les collèges classiques de la province de Québec sont affiliés à l'Université, et relèvent, par conséquent, au point de vue du programme des études et des examens, du Conseil universitaire dont le siège est à Québec.

L'affiliation s'obtient aux conditions suivantes :

a) Le collège doit accepter les règlements universitaires relatifs au baccalauréat et à l'inscription dans la Faculté des Arts, et obliger ses élèves à subir des épreuves annuelles dites collégiales, et deux examens dits universitaires — dont l'un est fixé après les classes de lettres et l'autre après les classes de sciences et de philosophie.

b) Les collèges affiliés s'engagent aussi à accepter toutes modifications qui pourraient être faites au programme du baccalauréat et de l'inscription.

c) Le Conseil universitaire s'engage de son côté à ne pas modifier les règlements qui régissent l'affiliation sans l'assentiment des deux tiers des collèges affiliés, et à convoquer, au moins tous les trois ans, un congrès des supérieurs et professeurs de ces collèges, dans lequel seront discutées toutes les questions qui intéressent la formation des élèves de l'enseignement secondaire.

Ne sont admis aux épreuves universitaires que les élèves

justifiant d'un succès satisfaisant dans les examens collégiaux. Ces derniers examens portent sur l'instruction religieuse, l'histoire universelle, l'histoire du Canada, la géographie générale, les préceptes littéraires, l'histoire littéraire, la botanique, la géologie, la minéralogie, l'astronomie et la chimie.

Les épreuves finales ou universitaires comportent une composition littéraire, une version latine, un thème latin, une version grecque, un thème anglais pour les candidats de langue française, une version pour les candidats de langue anglaise, des questions d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de physique et de philosophie.

Ces épreuves sont les mêmes pour tous les candidats. Elles ont lieu aux jours et aux heures déterminés par le recteur, et sont appréciées par des jurys formés de représentants de tous les collèges affiliés.

Aux candidats heureux, l'Université confère, selon le pourcentage des points conservés dans les deux épreuves finales, soit le grade de bachelier ès arts, de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, soit simplement l'inscription. Les inscrits sont ceux qui n'ont obtenu que le tiers des points, et pas moins du huitième possible sur chacune des matières.

L'inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres. Cette inscription, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont bacheliers, équivaut à la *matriculation* des universités anglaises.

Dans ces conditions il n'est que juste de présenter, dans notre annuaire, le relevé numérique des professeurs et des élèves des collèges classiques où se recrute la grande ma-

jorité, sinon la presque totalité, des étudiants de nos Facultés et de nos Ecoles professionnelles.

En effet, bien que l'Université laisse à ces collèges le soin de donner l'enseignement secondaire littéraire et scientifique, leurs programmes et leurs examens sont régis d'une façon réelle et effective par son organe académique central — qui est le Conseil universitaire avec siège unique à Québec.

Et, en outre, ce relevé rendra plus facile l'établissement de statistiques comparées entre les diverses universités du Canada, les universités anglaises ayant généralement l'habitude de donner elles-mêmes l'enseignement secondaire, et par suite d'en compter le personnel parmi leurs professeurs et leurs étudiants.

Toutefois, afin d'éviter ici un double emploi qui serait de nature à créer des erreurs, le relevé numérique qui suit ne portera que sur les collèges affiliés situés dans la province ecclésiastique de Montréal, foyers naturels où se préparent à la *matriculation* — inscription ou baccalauréat — les étudiants de l'Université Laval de Montréal.

Sur les dix-sept collèges affiliés à l'Université Laval dix appartiennent à la province ecclésiastique de Montréal, sans compter le collège Sainte-Marie et le collège Loyola dirigés par les Révérends Pères Jésuites, et qui jouissent du privilège d'obtenir pour leurs élèves le grade de bachelier, sur présentation d'un certificat déclarant qu'ils en sont dignes.

SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE

Sainte-Thérèse, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1863

Les premiers commencements de l'institution remontent à 1825. En cette année, M. C.-J. Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, choisit cinq ou six jeunes gens de sa paroisse qui manifestaient d'heureuses dispositions pour l'étude et commença à leur donner les premières leçons de latin, dans les soirées où les occupations de son ministère lui laissaient quelques moments de loisir. Plus tard, en 1840, Mgr Ignace Bourget, érigea l'établissement en petit séminaire selon toutes les règles du Concile de Trente.

En 1845, le Petit Séminaire fut incorporé civilement par un acte de la Législature canadienne, et affilié à l'Université Laval, en 1863. (Le premier concours universitaire, n'eut lieu qu'en 1867.) Réduite en cendres, le 5 octobre 1881, l'institution ne tarda pas à se relever de ses ruines, grâce au généreux secours de ses amis, des anciens élèves et du gouvernement provincial.

La nouvelle maison fut inaugurée solennellement le 26 juin 1883. Dès lors, l'institution reprit le cours régulier de son existence et de ses développements. Dernièrement encore, elle s'est agrandie par une construction de 70 pieds par 70 pieds.

Le cours d'études classiques est de huit années. Un cours spécial de quatre années ou plus est ouvert aux élèves

que leurs parents veulent appliquer exclusivement à l'étude du français, de l'anglais, de la comptabilité, etc.

L'enseignement de la musique vocale et du plain-chant fait partie du cours régulier.

Supérieur : M. le chanoine L.-A. JASMIN

Préfet des études : M. l'abbé EMILE DUBOIS

Nombre des professeurs	40
Nombre des élèves	425
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	102
Bacheliers ès lettres	245
Bacheliers ès sciences.	96
Bacheliers ès arts	79

SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE

Sherbrooke, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1878

Le Séminaire Saint-Charles-Borromée fut fondé en 1875 par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Le vénéré fondateur décréta que le programme d'études comporterait un cours classique et un cours commercial et que l'on y enseignerait également le français et l'anglais.

De 1878 à 1914, sont sortis, munis d'un diplôme de cours commercial, 315 jeunes gens dont un bon nombre ont ensuite fait le cours classique.

Le 30 décembre 1897, un incendie détruisit une partie du séminaire. Mgr LaRocque fit construire à l'épreuve du feu le nouvel établissement, superbe édifice à 5 étages, de 200 pieds de longueur et d'une largeur moyenne de 55 pieds. Après 11 ans, l'affluence des élèves rendit nécessaire un nouvel agrandissement et la corporation du séminaire fit construire une annexe de 120 pieds par 52, à cinq étages, le tout également à l'épreuve du feu.

En 1903 fut fondé le cours industriel dont l'objet est de préparer les élèves à l'examen d'admission de l'Ecole Polytechnique de Montréal et de l'Ecole d'Arpentage de Québec. Malheureusement les ressources trop limitées du Séminaire n'ont pas encore permis de donner à ce cours le développe-

ment qu'il devrait avoir, pour le bénéfice des jeunes gens des Cantons de l'Est.

Supérieur et préfet des études: M. l'abbé A.-O. GAGNON

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	463
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	175
Bacheliers ès lettres	53
Bacheliers ès sciences	38
Bacheliers ès arts	54

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

L'Assomption, P. Q.

Affilié à l'Universite Laval en 1880

Le collège de l'Assomption est dirigé par des prêtres du clergé séculier.

Fondé en 1832 par le révérend François Labelle, curé de l'Assomption, et les Drs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, il fut incorporé par un acte du Parlement provincial le 18 septembre 1841, et fut affilié à l'Université Laval le 22 mars 1880.

On y donne un cours classique complet et un cours préparatoire ou élémentaire.

Le cours principal d'études est le cours classique.

La durée du cours préparatoire varie suivant la capacité des élèves. On y enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, l'arithmétique, l'histoire et la géographie.

La musique vocale et le chant grégorien font partie de l'enseignement régulier.

Il y a, en dehors des cours réguliers, deux sociétés littéraires: l'académie française, dite académie Saint-François-Xavier, affiliée à l'Association de la jeunesse canadienne-française en 1905, et l'académie anglaise, dite académie Saint-Patrice.

Le but de ces associations est de promouvoir l'étude des

langues française et anglaise, l'art oratoire, ainsi que la culture des sciences et des lettres.

Supérieur : M. l'abbé V.-E. PAUZE

Préfet des études : M. l'abbé E. HEBERT

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	340
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	85
Bacheliers ès lettres	90
Bacheliers ès sciences	123
Bacheliers ès arts	179

COLLEGE DE SAINT-LAURENT

Saint-Laurent, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Ce collège fut fondé en 1847 par Messire Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, qui obtint de Mgr Bourget la permission de construire à ses frais une académie industrielle. Appelés de France, les religieux de Sainte-Croix vinrent prendre possession de l'Académie et s'établir au Canada. Deux ans après, ils obtenaient une charte d'incorporation de la Législature. En 1862, un amendement à cette charte permettait de changer le nom d'Académie industrielle en celui de Collège de Saint-Laurent et accordait l'autorisation d'y donner un cours classique.

En 1852, en 1864, en 1882 et en 1896 furent successivement construits les différents corps-de-logis qui forment l'édifice actuel, occupant une longueur de 360 pieds et se prolongeant en arrière dans trois ailes d'une moyenne de 140 pieds. Au cours commercial vint s'ajouter, en 1866, le cours classique, et depuis l'un et l'autre ont toujours été enseignés dans les deux langues, française et anglaise, ce qui forme quatre cours distincts et indépendants.

Supérieur : Rév. Père J.-E. HEBERT, C. S. C.

Préfet des études (section française) :
Rév. Père E. GUERTIN, C. S. C.

Préfet des études (section anglaise) :
Rév. Père E. MEAHAN, C. S. C.

Nombre des professeurs	51
Nombre des élèves	570
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	75

SEMINAIRE DE JOLIETTE

Joliette, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le Séminaire de Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les clercs de Saint-Viateur. Il a été affilié à l'Université Laval en 1880.

L'enseignement est divisé en trois cours : le cours préparatoire, le cours commercial et le cours classique.

Le cours préparatoire sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Il est consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique et de la calligraphie.

Le cours commercial est complet et répond à toutes les exigences. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales et des diplômes sont délivrés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le cours classique, couronné par la double épreuve du baccalauréat, permet aux jeunes gens d'embrasser l'état ecclésiastique et religieux ou les professions libérales.

Supérieur: Rév. Père L.-J. MORIN, C. S. V.

Préfet des études: Rév. Père J.-A. Noiseux, C. S. V.

Nombre des professeurs	43
Nombre des élèves	420
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	150
Bacheliers ès lettres	82
Bacheliers ès sciences	123
Bacheliers ès arts	137
Maîtres ès arts	16

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe fut fondé en 1811, par Messire Antoine Girouard, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Sa charte d'incorporation date de 1835.

L'édifice actuel, bâti en 1853, forme, par ses lignes principales, un carré de 200 pieds de côté, avec cour intérieure.

En 1910, on a construit, en matériaux incombustibles, une annexe de 172 pieds par 60 pieds, à quatre étages, destinée aux dortoirs, aux laboratoires, aux classes, à la salle académique, etc.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe est dirigé par une communauté de prêtres séculiers. Le programme des classes est celui de l'Université Laval à laquelle le Séminaire est affilié depuis l'année 1880.

Supérieur et préfet des études : M. le chanoine F.-Z. DECELLES.

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	475
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	223
Bacheliers ès lettres	170
Bacheliers ès sciences	55
Bacheliers ès arts	171

COLLEGE BOURGET

Rigaud, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1884

Le Collège Bourget, fondé par Mgr Joseph Desautels en 1850, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur.

L'objet immédiat des études est la préparation des jeunes gens au sacerdoce, aux professions libérales et aux carrières commerciales et industrielles.

Le cours classique dont la durée est de sept ans embrasse toutes les matières de l'enseignement secondaire, y compris l'étude de la philosophie scolastique.

Le cours commercial se donne en anglais. Après trois années d'études, les élèves se présentent devant un jury d'examinateurs qui décernent un diplôme de cours complet aux candidats qui ont obtenu au moins soixante-quinze pour cent du total des points.

Il y a, en outre, des classes préparatoires dont le programme constitue la matière d'une instruction primaire complète pour les enfants qui ne pourraient aspirer plus haut.

Supérieur : R. Père DONAT RICHARD, C. S. V.

Préfet des études: R. Père F.-X. FOREST, C. S. V.

Nombre des professeurs	31
Nombre des élèves (internes) . . .	330
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	51
Bacheliers (1er examen).	123
Bacheliers (2e examen)	102

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL

841, rue Sherbrooke-Ouest

Affilié à l'Université Laval en 1887

Le Collège ou Petit Séminaire de Montréal s'ouvrit en 1767, aux jours les plus difficiles de la colonie. Il eut pour fondateur M. J.-B. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Longue-Pointe, homme d'un profond savoir et de vertus éminentes. Transféré au Château de Vaudreuil en 1773, puis à la rue du Collège en 1806, il fut fixé en 1862 au pied du Mont-Royal; à 1870 seulement, remonte l'établissement définitif, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Cette institution, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, a pour but principal de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique.

Le cours est exclusivement classique et dure six années.

Le Séminaire de Philosophie reçoit les élèves au sortir de la rhétorique pour y suivre, pendant deux ans, les cours de philosophie et de sciences.

Directeur: M. l'abbé DOSITHEE LALANNE, P. S. S.

Préfet des études : M. l'abbé F. LALIBERTE, P. S. S.

Nombre des professeurs	30
Nombre des élèves	440
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	159
Bacheliers (1er examen)	23

COLLEGE DE VALLEYFIELD

Valleyfield, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1896

Le Collège de Valleyfield a été fondé en 1893 par Mgr J.-M. Emard, premier évêque du diocèse de Valleyfield.

La direction en est confié à une corporation de prêtres séculiers sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain.

Il comprend deux sections tout à fait distinctes. Le cours commercial embrasse toutes les matières propres à donner une instruction commerciale complète; il dure cinq années. Le cours classique porte le nom spécial de Séminaire et est organisé conformément aux programmes universitaires. Il est donné en huit années.

Le Collège de Valleyfield est affilié à l'Université Laval depuis 1896. Le premier concours universitaire a eu lieu en 1900.

Au collège est attaché un grand séminaire diocésain où les séminaristes font leurs études de théologie. Ce grand séminaire est aussi affilié à l'Université Laval depuis 1907.

Supérieur : M. l'abbé A.-P. SABOURIN

Préfet des études classiques : M. l'abbé J.-E. AUBIN

Préfet des études commerciales : M. l'abbé N. AUMAIS.

Nombre des professeurs	32
Nombre des élèves : Cours commercial.	177
Nombre des élèves : Cours classique. .	120
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	65
Bacheliers ès lettres	22
Bacheliers ès sciences	10
Bacheliers ès arts	31

COLLEGE DE SAINT-JEAN

Saint-Jean, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1912

Le collège de Saint-Jean a été fondé en 1911 par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et placé sous la direction de prêtres du clergé séculier.

Le premier édifice, d'une longueur de 155 pieds et d'une largeur de 40 pieds, à quatre étages, étant devenu insuffisant, une annexe de 100 pieds de longueur par 47 de largeur, à quatre étages également, a été construite pendant l'été de 1912.

L'acte d'incorporation a été sanctionné le 14 mars 1912.

L'enseignement est divisé en deux cours de six ans : un cours commercial et un cours classique. Les premières années du cours commercial préparent les élèves au cours classique.

Supérieur et préfet des études : M. l'abbé ARTHUR PAPINEAU

Nombre des professeurs	33
Nombre des élèves	240
Nombre des élèves inscrits aux cours de lettres, de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles	75
Bacheliers ès lettres	6
Bachelier ès sciences	1
Bachelier ès arts	1

RECEPTION OFFICIELLE

DE

SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN

Le mardi, 8 décembre 1914

DISCOURS DE Mgr PAUL BRUCHESI (1)

Archevêque de Montréal et Vice-Chancelier de l'Université

Eminentissime Seigneur,

Il me tardait de pouvoir vous dire ici, publiquement, le bonheur que m'a causé votre élévation au cardinalat et me faire, en même temps, l'interprète des hommages et des voeux de tous mes diocésains. Il y a déjà longtemps, Eminence, que votre visite m'avait été gracieusement promise: seul, votre long voyage à Rome l'a fait remettre jusqu'à ce jour. Mais, quel jour, vraiment, eût été plus propice que celui-ci, puisque Ville-Marie fête sa céleste reine, et l'Université Laval, son aimable patronne ? Sur cette double fête, Eminence, vous venez répandre une inoubliable splendeur.

L'Université est, en ce moment, devant vous. Ses administrateurs, ses gouverneurs, ses professeurs et ses nombreux élèves ne forment qu'un coeur et qu'une voix, pour vous acclamer comme leur illustre chef, et vous offrir, comme à un père, l'expression de leur vénération profonde et de leur plus filial dévouement.

---

(1) Ce discours a été prononcé à la grand'messe.

C'est la troisième fois, Eminence, que vous faites, à notre cathédrale, l'honneur très grand d'une messe pontificale.

La première fois, le 8 août 1897, vous me confériez, par l'imposition des mains, l'épiscopat qui, je l'ai su depuis, était, en grande partie, le résultat de votre trop bienveillante amitié, et alors les liens formés par la Providence elle-même entre votre âme et la mienne devenaient plus forts et plus sacrés.

La seconde fois, le 8 septembre 1910, vous présidiez une des scènes les plus imposantes de notre congrès eucharistique international; cinq mille membres de nos multiples communautés religieuses se pressaient dans ces nefs et s'inclinaient sous votre bénédiction.

Aujourd'hui, acquiesçant à nos légitimes désirs, vous voulez bien venir à nous, revêtu de cette pourpre romaine, en laquelle nous aimons à voir la récompense de l'inaltérable attachement de notre pays au Saint-Siège, en même temps que la reconnaissance des vertus, de la science et de l'infatigable zèle du pontife auquel elle a été décernée. Soyez-en mille fois remercié et béni, Eminentissime Seigneur.

Il nous semble que le Vatican s'est rapproché de nous. Par vous, nos relations avec le Pape deviennent plus intimes, et il nous paraît plus facile de Lui adresser nos requêtes.

Mais, quelqu'élevé en dignité que vous soyez, Eminence, prince de l'Eglise, et placé à la tête de la hiérarchie canadienne, vous restez toujours le pasteur plein de bonté que nous avons connu. Souvent, la majesté éloigne; la vôtre attire, parce qu'elle est unie à une inaltérable douceur. La devise que vous preniez au jour de votre consécration épiscopale continue de révéler l'âme du cardinal et d'exprimer

fidèlement le caractère de son gouvernement : *In spiritu lenitatis.* Les milliers de personnes qui, ce soir, à l'Hôtel-de-Ville, auront l'honneur d'approcher Votre Eminence, le verront bien.

Aussi, ne soyez pas surpris, Eminentissime Seigneur, si, à Montréal comme à Québec, tout le monde vous vénère et se presse sur vos pas.

Il n'est pas une seule de nos communautés religieuses, pas une seule de nos nombreuses institutions d'enseignement ou de charité qui ne voudrait posséder Votre Eminence, au moins quelques instants. Votre séjour, malheureusement trop court parmi nous, ne permettra pas d'exaucer le désir de toutes. Elles le comprendront. Daignez, au moins, leur envoyer d'ici la paternelle bénédiction de votre coeur. En retour, soyez-en sûr, leurs prières ferventes, comme celles de tout notre peuple d'ailleurs, accompagneront Votre Eminence dans ses apostoliques travaux.



REPONSE DE SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN

Monseigneur,

Je ne puis que vous offrir l'expression de ma sincère gratitude pour les paroles si affectueuses, si sympathiques que vous venez de m'adresser. Cette allocution m'a enlevé en quelque sorte le droit de la louer, parce qu'elle a été trop élogieuse pour moi.

Aussi ne ferai-je que vous répéter ce que j'ai déjà dit ailleurs avec une conviction profonde et sans fausse humilité: l'honneur que m'a conféré Sa Sainteté Pie X a été pour moi une immense surprise; j'avais toute espèce d'excellentes raisons de ne m'y pas attendre. Je n'avais jamais aspiré à monter si haut dans la sainte hiérarchie de l'Eglise; j'aspirais plutôt à descendre du piédestal où l'obéissance seule avait pu me placer. Comme la petite abeille ne cherche pas à s'élever au-dessus des grands arbres, mais se contente de butiner les fleurs de la prairie pour y puiser son miel embaumé, je me bornais à déposer dans ma ruche une bonne provision de science sacrée et le miel des vertus qui doivent orner l'âme d'un bon pasteur. Ce ne sont pas mes maigres labeurs à Québec, au Séminaire, à l'Université, à Chicoutimi qui ont attiré les regards si bienveillants de notre regretté Pontife Pie X, de sainte mémoire, sur ma pauvre personne.

Le Vicaire de Jésus-Christ a eu d'autres vues bien plus larges et plus élevées; il a voulu encore une fois attester

solennellement que notre Canada avait bien mérité de l'Eglise : cet acte de suprême bienveillance était comme la consécration de nos trois siècles de constance dans la foi, d'attachement inviolable au Saint-Siège et d'incessant et fructueux apostolat dans notre Nouvelle-France. A ce point de vue religieux et patriotique, on comprend que la reconnaissance de nos excellents Canadiens envers le Saint-Père ait débordé de tous les coeurs et qu'ils aient éprouvé une vive allégresse mêlée d'une légitime fierté en voyant notre jeune pays rentrer dans le concert des grandes nations catholiques. De là l'intensité de la gratitude de nos compatriotes envers le chef de l'Eglise qui se penche charitablement, amoureusement, vers ses enfants du lointain Canada pour leur conférer cette gloire.

Mais si notre Canada catholique jouit d'une si belle et si enviable réputation jusqu'au centre de la catholicité, si vous et moi, Monseigneur, avons pu faire quelque bien, produire quelques fruits pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ne le devons-nous pas, après le secours du Divin Maître, sans lequel nous ne pouvons rien de bon, aux membres de notre clergé si dévoué, si attentif à seconder nos desseins, si empressé de porter jusqu'à la plus modeste des âmes les messages de vérité et de vertu que nous leur destinons ? Ne le devons-nous pas à l'esprit religieux foncièrement catholique, à la doctrine des populations qui nous sont confiées ? C'est à ces dévoués et laborieux auxiliaires, à ce bon peuple canadien, que doivent revenir tous les éloges, à leur généreux concours que nous devons le tribut de notre reconnaissance. Le Saint-Père Pie X, qui était regardé, avec raison, comme un vrai saint, méritait bien notre respect et notre affection. Il aimait beaucoup le Canada dont je lui avais

parlé bien souvent dans les audiences qu'Il avait daigné m'accorder. Il savait que dans notre pays se développent de beaux diocèses, que les séminaires, collèges, académies, maisons religieuses, oeuvres de charité, oeuvres sociales, se fondent partout; que la religion catholique n'y est pas à l'état de stagnation, mais est plutôt aimée, pratiquée, respectée dans toutes les sphères; que la foi y est vive, la charité ardente; que le zèle de notre clergé séculier et régulier fait des merveilles, que de nombreux missionnaires, hommes et femmes, sont déjà répandus dans les contrées les plus lointaines de l'Orient, où ils sèment la bonne parole et pratiquent les sublimes leçons de l'Evangile : il était enchanté du succès qu'avait eu votre congrès eucharistique; aussi comment oublier, Monseigneur, cet admirable congrès eucharistique qui a eu un délicieux retentissement à Rome et dans le monde entier, congrès que vous avez organisé avec un zèle si actif et si intelligent, qui a fait rayonner d'un si bel éclat l'amour de Jésus-Hostie et qui a provoqué chez notre peuple un si noble élan de piété ? Ces inoubliables démonstrations de foi resteront comme l'un des plus glorieux faits dans les annales de notre histoire religieuse ; l'honneur en restera attaché à votre nom, Monseigneur, et au nom de la pieuse cité que M. de Maisonneuve a voulu consacrer à Marie, et dont les origines furent illuminées par le soleil eucharistique.

Je vous remercie, Monseigneur, de l'accueil si fraternel que vous faites à votre ancien collègue du séminaire de Québec et de l'Université, à votre frère dans l'épiscopat; vous y mettez un coeur dont la sincère et pieuse affection me touche profondément. Sous les voûtes de cette belle cathédrale, à ce foyer béni de votre grande famille religieuse et dio-

césaine, souffrez que j'exprime, en terminant, toute mon admiration pour les belles oeuvres qui s'accomplissent ici, sous votre direction, pour le bien des âmes et l'honneur de la Sainte Eglise, et que je demande à Dieu de répandre de plus en plus sur votre chère Eglise de Montréal et sur son digne chef les dons de sa munificence et les flots de son amour.



DISCOURS DE Sir HORACE ARCHAMBEAULT (1)

Doyen de la Faculté de Droit

Eminence,

Messeigneurs (2),

Messieurs,

Notre fête universitaire revêt, cette année, un éclat qu'elle n'a pas encore connu. La présence de Son Eminence le cardinal Bégin est venue lui apporter cette splendeur inaccoutumée. C'est la première fois qu'un aussi grand prince de l'Eglise se mêle à nos réjouissances confraternelles. J'en remercie Son Eminence au nom des personnes distingués qui se pressent autour de ces tables de banquet, et c'est avec un plaisir ému que je me lève pour porter sa santé.

Si vous voulez bien me le permettre, Eminence, je rappellerai un incident qui remonte au début de ma carrière universitaire. C'était en 1873. Je venais d'être interné, à mon grand désespoir, au pensionnat de l'Université, à Québec. Un bon jour, j'éprouvai le désir de confier à un aviseur intime certains petits secrets personnels, et je dirigeai mes pas vers le séminaire. Je ne tardai pas à y faire la rencontre d'un abbé que je ne connaissais pas, mais dont la figure

(1) Ce discours a été prononcé au dîner. Nous n'avons pu, à notre grand regret, nous procurer la réponse de Son Eminence.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, Mgr Georges Gauthier, évêque-auxiliaire de Montréal.

attira tout de suite ma confiance, car elle était sympathique et bienveillante à l'âge de 35 ans comme elle l'est encore dans sa 75e année. Je lui demandai de vouloir bien m'indiquer la chambre de M. Bégin Paquet. Mais il n'y a personne de ce nom, me dit-il avec une douceur un peu moqueuse. Il y a M. Bégin et M. Paquet. Je suis M. Bégin, et voici la porte de ma chambre. Je franchis le seuil de cette porte ; et, quelques instants plus tard, l'abbé Bégin avait connu, pour la première fois, sans doute, la grande similitude qui existe entre une conscience montréalaise et une âme québecquoise. Votre Eminence ne m'accusera pas de témérité, j'espère, si j'ajoute que rien depuis lors n'est venu amoindrir la paternelle amitié et la respectueuse sympathie qui se sont unies, ce soir-là, au pied d'un confessionnal.

Bien des événements se sont déroulés depuis cette époque. L'abbé Bégin a parcouru une carrière parsemée d'honneurs et de responsabilités, de gloire et de bienfaits, de triomphes et de sacrifices. Il est maintenant revêtu de la pourpre romaine. Il est devenu l'un des ministres et aviseurs intimes du seul souverain dont le drapeau porte dans ses plis les véritables garanties de paix, d'union et de fraternité universelle.

Le choix que le Souverain-Pontife a fait de Mgr Bégin comme cardinal canadien a réjoui tous les coeurs catholiques du Canada. La grande piété de Mgr Bégin, sa vaste érudition, sa bonté, son inaltérable dévouement à l'Eglise et à toutes les nobles et saintes causes, le désignaient depuis longtemps pour ce poste d'honneur. Souhaitons que la Providence l'y conserve pendant de longues années.

Votre présence au milieu de nous, Eminence, est une éclatante manifestation de l'intérêt que vous portez à l'Univer-

sité Laval, et de l'harmonie qui règne au sein de la famille universitaire. Cette union fait la force et la grandeur de l'Université. Je souhaite qu'elle continue à se maintenir et à se fortifier.

Je n'exprimerais pas, j'en suis convaincu, tous les sentiments de cette assemblée, si je n'ajoutais à ce souhait le voeu que le Saint-Siège resserre encore davantage les liens qui nous unissent à l'Université Laval de Québec, en élevant aussi bientôt à la dignité de cardinal l'ancien compagnon d'études de Mgr Bégin, le prélat distingué qui se dévoue avec tant de zèle et de sollicitude au bien et au succès de l'Université Laval à Montréal.



SERMON

PRONONCE PAR M. RENE LABELLE

CURE DE NOTRE-DAME

A la messe du mardi, 8 décembre 1914

Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.

" Vous êtes toute belle, mon amie, et il n'y a pas de tache en vous. "

CANT., IV, 7.

Eminentissime Seigneur, (1)

Messeigneurs, (2)

Mes Frères,

C'est le cri d'admiration que la sainte Eglise prête à Dieu quand il unit l'âme de Marie au corps qu'elle devait animer. Cette âme à part et singulièrement *unique* dans sa destinée; cette âme exempte de *tout* germe impur de concupiscence et de péché qui en est la source; cette âme ornée de la grâce sanctifiante et embellie de tous les dons intérieurs, de la justice et de la sainteté originelle: cette âme de Vierge à qui Dieu le Père devait donner son Fils et que Dieu le Fils devait élire pour en faire substantiellement sa mère,

---

(1) Son Eminence le cardinal Bégin.

(2) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, Mgr Georges Gauthier, évêque-auxiliaire de Montréal.

par l'opération mystérieuse de Dieu le Saint-Esprit, cette âme était si belle, au moment même de sa création, que les trois personnes divines s'écrièrent, avec l'accent d'une complaisance pleine d'amour: *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.*

L'Eglise n'a point de plus belle louange dans l'office de ce jour et l'Université Laval de Montréal, solennellement réunie dans une commune allégresse autour de son Eminentissime Chancelier apostolique, veut aussi la redire avec elle en cette lumineuse fête de l'Immaculée Conception.

Que tous nos coeurs se confondent donc en un même sentiment d'admiration profonde et de filiale tendresse; que toutes nos bouches répètent l'acclamation divine : *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.*

Cependant, mes frères, je n'ai point l'intention d'inventorier les richesses de grâces et de vertus qu'accumule dans l'âme de Marie, le glorieux privilège que nous célébrons ; mon dessein est plus humble; je veux simplement considérer vos devoirs d'universitaires catholiques envers la Vierge Immaculée.

* * *

De tout temps, vous le savez, les universités catholiques se sont fait un honneur et un devoir d'unir le culte de la science au culte de Marie. Dès l'année 1346, celle de Paris, désormais fixée sur le privilège exceptionnel de Marie par l'argumentation du célèbre franciscain Jean Duns Scot, défendit à ses membres d'attaquer l'Immaculée Conception; quarante ans après, elle décrétait que personne ne recevrait chez elle le titre de docteur s'il ne s'engageait par serment à soutenir la pieuse croyance.

Les autres universités, particulièrement celles de Cologne, de Mayence et de Valence en Espagne, imitèrent cet exemple et firent des décrets semblables.

Vous vous honorez donc vous-mêmes, mes frères, lorsque, fidèles aux pures traditions de l'Ecole, vous consacrez à la Vierge Immaculée vos oeuvres, vos intelligences et vos coeurs.

Au surplus, n'est-elle pas la Patronne de votre Université ? J'ignore d'où nous vient l'honneur d'avoir, pour fête patronale, la fête même de l'Immaculée-Conception. Du Saint-Siège, sans doute, de qui dépend l'érection canonique de nos universités. Mais, à coup sûr, le choix de l'Immaculée comme Patronne universitaire est d'une inspiration à la fois très profonde et très juste.

N'est-elle pas, en effet, le Docteur des docteurs, l'Illuminatrice, la grande Educatrice des enfants de Dieu ?

N'est-elle pas " cette femme dont la vie généreuse a versé la Lumière sur le Monde ", dit saint Bonaventure?

N'est-elle pas la mère du savoir : *Ego mater agnitionis*, et n'est-ce pas à Elle que le divin Maître, remontant vers son Père, a légué son école et sa chaire? : *Scholas et cathedram suam reliquit Mariae,* dit saint Thomas de Villeneuve?

N'est-elle pas, enfin, la Reine des Sciences ?

J'ai honte d'insister, mais il y a des vérités rayonnantes qu'on ne se lasse jamais de contempler. Demandez donc à nos principales Facultés ce qu'elles pensent de Marie !

La Théologie salue en Elle la fille, l'épouse et la mère de Dieu.

La Philosophie contemple en Elle, dit l'abbé Perreyve, " cette ordonnance admirable de toutes les facultés humaines qui font de son âme le chef-d'oeuvre de l'intelligence et de la raison. "

Le Droit l'honore comme la suprême interprète de la loi éternelle et le parfait modèle de la soumission respectueuse à toutes les lois divines et humaines.

L'Histoire fait, à la date de son apparition sur la terre, le partage des siècles et pour ainsi dire le classement de l'humanité.

L'Art, enfin, sous toutes ses formes et dans la poursuite de tous ses rêves, n'a point de plus bel idéal que la beauté pure, chaste, spirituelle, angélique et vraiment divine de la Vierge Immaculée.

Véritablement, toute science dresse une couronne à Marie.

Oh ! je sais bien que, de nos jours, une science impie lui refuse cet hommage. Mais cette science n'est pas la science. Mgr d'Hulst, de savante et regrettée mémoire, l'a magistralement démontré dans la réponse qu'il fit au manifeste retentissant de Ferdinand Brunetière en 1895 : " Il n'y a pas de banqueroute de la science, disait-il, il y a indigence philosophique. "

En effet, dit un autre éminent Recteur d'Institut Catholique, Mgr Baunard : " C'est la philosophie parasite qui s'attache à la science comme une plante grimpante à un grand arbre dont elle revendique indûment siens les fruits merveilleux. "

Elle a un nom cette philosophie pernicieuse, c'est le Naturalisme. Elle a un mot d'ordre et un programme coulés dans une formule blasphématoire et diaboliquement concise : " Ni Dieu, ni Maître ! " Et sa haine du surnaturel est si grande qu'elle a torturé les sciences de la nature : physique, chimie, géologie, paléontologie, astronomie, physiologie, biologie, anthropologie, pour essayer de prouver que " le monde est aujourd'hui sans mystère " ; elle les a violem-

ment détournées de leurs principes, de leur droiture et de leur méthode pour " étendre, disait-elle, son déterminisme fatal jusqu'au monde moral, et renverser sans retour la notion du miracle et du surnaturel. "

Par ces sacrilèges audaces, le naturalisme mettait en cause l'honneur même de la Vierge Immaculée.

Qu'a fait l'Immaculée, mes frères? C'est sa mission, vous le savez, d'écraser toutes les hérésies dans le monde : *Cunctas hereses sola interemisti in universo mundo.* L'Immaculée a terrassé l'hydre du naturalisme et, du coup, ramené la science, qui veut être sincère, à son service et au service de la foi. Voici comment.

Elle a d'abord fait décréter, par la seule autorité doctrinale infaillible qui soit ici-bas, le dogme de son Immaculée-Conception. Deux cents millions d'hommes tressaillirent, alors, d'allégresse et d'espérance, parce que cet article de foi, sorti de la tradition catholique comme une fleur sort de sa tige, frappait de mort tous les systèmes erronés qui, depuis un siècle, tendaient à détruire les trois vérités capitales de notre croyance religieuse: le péché originel, l'Incarnation et la Rédemption. Marie est Immaculée ; donc tous les autres sont tombés en Adam. Seule, elle est immaculée, parce qu'elle est choisie *entre toutes* pour être la Mère de Dieu ; donc Dieu s'est incarné. Elle est immaculée par l'application anticipée des mérites de son Fils ; donc la Rédemption s'est faite sur la croix. La démonstration était éclatante et victorieuse.

Cependant, le naturalisme, qui ne veut rien savoir du monde suprasensible, protestait encore au nom de la science et disait : " Vous nous parlez d'un ordre surnaturel et divin de la grâce, montrez-le donc : nous ne l'avons pas rencontré dans le champ de nos expériences. "

La Vierge, alors, vint en personne, trois années plus tard, justifier la Bulle de 1854 et forcer le naturalisme jusque dans ses derniers retranchements. Elle apparut, en effet, dans le cadre grandiose des solitudes pyrénéennes et à la petite Voyante qui la contemplait ravie dans le rocher de Massabielle. Elle dit : " Je suis l'Immaculée-Conception !" Et pour corroborer le fait incontestable de sa virginale apparition, elle établit à Lourdes le miracle " à l'état de permanence ". Disons plutôt le surnaturel, pour ne pas devancer le jugement de l'Eglise ; mais un surnaturel, mes frères, " qui afflue, qui déborde, qui suinte du sable et du rocher, qui jaillit de la source, qui s'abat et se précipite sur des foules que personne ne peut dénombrer " : un surnaturel si imposant que le dieu menacé, qui dictait des arrêts à la science, chancelle et tombe flétri de son piédestal usurpé.

Des Juifs comme Bernheim, chef illustre de la célèbre Ecole de Nancy, des protestants comme Henri Head, des incrédules comme Zola lui-même, ont été témoins, à Lourdes, de guérisons nombreuses, authentiques, qu'ils n'ont jamais été capables d'expliquer par les forces de la nature. Leur *Credo*, sans doute, n'alla pas plus loin (la foi, d'ailleurs, est un don gratuit de Dieu), mais qui dira le nombre des adversaires résolus de Massabielle qui, vaincus par la douce influence de la grâce, ont confessé la " réalité de Lourdes", et en ont accepté totalement les leçons !

Il y a six ans, mes frères, à la veille du cinquantenaire de la miséricordieuse apparition, un tableau fut offert au Bureau Médical qui portait cette courte mais éloquente inscription : " Hommage du corps médical à Notre-Dame de Lourdes. Trois mille adhésions de médecins recueillies par le docteur Vincent. "

C'était la signature vengeresse de la science !

Elle y demeure comme l'aboutissement fatal des attaques, des négations du naturalisme.

L'Immaculée Vierge est donc à la fois le radieux compendium et le victorieux palladium de la foi catholique. Soyez fiers de l'avoir pour patronne de cette Université, rendez-lui tous les jours un culte d'honneur, de confiance et d'amour : c'est le premier hommage qu'elle attend de vous.

* * *

Le second forme ce que j'appellerai le culte d'imitation.

Elle est illuminatrice des âmes, la Vierge-Immaculée, mes frères ; nous venons de le voir ; elle est, dit un Père de l'Eglise, cette lampe inextinguible, dont l'huile ne tarit pas, dont la flamme ne s'éteint point. *Salve Maria, lampas inextinguibilis !* Pareillement, mes frères, et je le dis avec la plénitude de respect que nous devons à Marie, lorsque nous osons lui comparer quelque chose, votre université doit être un foyer de lumière et de vie surnaturelle.

Et d'abord, un foyer de lumière. Nous ne pouvons pas la concevoir autrement, sans perdre de vue sa raison d'être et sa fin ultérieure !... Qu'est-ce, en effet, que l'Université catholique, mes frères ? C'est un foyer autour duquel se groupe une élite désireuse de recevoir ou de communiquer la science universelle, *Studium universum :* c'est la première signification du nom d'université.

Car l'Eglise honore et chérit la science. C'est elle, *et elle seule*, qui fondait au Moyen-Age ces ateliers du grand savoir dont " les portes étaient ouvertes à deux battants comme la salle du festin de l'Evangile ", écrivait Ozanam. Et, de

nos jours, quand ses ressources le lui permettent et que la liberté n'est pas entravée par quelque gouvernement hostile, elle en fonde un peu partout, parce qu'elle reconnaît dans la science " une irradiation de la source première et éternelle de toute vérité, dit saint Augustin : *Ave verum, a quocumque dictum, a Spiritu Sancto es.* "

Toutes les sciences s'y donnent rendez-vous : sciences physiques, naturelles et médicales ; sciences de la philologie, de la critique et de l'histoire ; sciences métaphysiques et positives ; sciences économiques et sociales ; aucune n'en est exclue, dès lors qu'elle appartient au vrai savoir et vient de Dieu.

L'Eglise est donc bien la soeur aînée de la science, sa protectrice fidèle et sa gardienne la plus sûre. Mais elle sait aussi, l'Eglise, que " plus le savoir en lui-même est précieux, fécond, magnifique, plus aussi ses déviations deviennent périlleuses et néfastes : *Corruptio optimi pessima.* Il n'y a rien de pire que de l'excellent corrompu. "

Elle sait, l'Eglise, pour en avoir souffert hier beaucoup, et pour en souffrir encore davantage aujourd'hui, que, sous la poussée d'orgueil de ses triomphes, la science empiète facilement sur le domaine d'autrui, qu'elle appelle à sa barre des doctrines qui par leur objet même échappent à ses prises, et que le résultat le plus clair de cet antagonisme, c'est le divorce violent de la science et de la foi.

Oui, l'Eglise sait cela, mes frères, et c'est pourquoi toutes ses universités sont, avant tout, des foyers scientifiques chrétiens.

Mais la science n'y est-elle pas moins à l'aise qu'ailleurs ? Et, comme le prétendent nos adversaires, n'est-ce pas lui voler sa liberté que de la rendre chrétienne ?

“ Misérable calomnie, qu'on a honte de réfuter encore et qui pourtant se répète toujours ”, s'écrie Mgr d'Hulst. “ Si, par liberté, vous entendez pour la science le droit de se mouvoir dans son domaine, de choisir ses procédés, de varier ses hypothèses, de les vérifier par l'expérience, d'enrégistrer, de classer et de juger ses résultats, mes frères, la science chrétienne est libre, et je défie qu'on trouve, dans l'orthodoxie la plus rigoureuse, une entrave qui retarde sa marche. Mais la science s'appuie sur des principes et se heurte à des limites. La religion veut que les principes soient saufs et que les limites soient observées. Aussi, les sciences naturelles analysent les éléments de l'ordre merveilleux qui règne dans la création : nier l'Ordonnateur, c'est attaquer le principe même de ces sciences. Est-ce là de la liberté ?...

Ainsi encore, l'observation physiologique ne rencontre nulle part l'esprit au bout du scalpel : refuser à une autre science le droit d'affirmer ce que celle-ci ne peut découvrir, c'est nier la limite. Est-ce là, de la liberté ? Mes frères, c'est de la démence ; et la science chrétienne demeure la plus libre, parce que, maintenue sur ses vraies bases et contenue dans ses vraies frontières, elle est plus préservée des entreprises téméraires, plus affranchie du caprice, plus assurée de ne relever jamais que de la vérité. ” (1)

On ne peut mieux répondre, d'une part, aux détracteurs de la science chrétienne qui, fort heureusement, sont assez rares chez nous, et de l'autre, aux catholiques irréfléchis, coupables même — ceux-ci sont malheureusement trop nombreux — qui préfèrent pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, la science purement humaine et sans frein des universités libres ou séparées.

---

(1) Mél., I, 399.

L'université catholique est donc un grand foyer de lumière, allumé par l'Eglise, pour éclairer ses enfants dans la conquête de la science.

Ce n'est pourtant pas assez dire, mes frères; l'université catholique est, de plus, un foyer de vie surnaturelle d'où rayonne la vérité rédemptrice. En effet, on n'y a pas uniquement le souci de remplir des programmes et de conférer des grades universitaires; on y assure pareillement le bienfait d'une éducation morale et religieuse.

Dans le cadre de son enseignement, le maître ne jette pas la matière de son cours toute aride, toute brute ou toute inanimée; il y met aussi son âme—et comme son âme est chrétienne, sa parole et sa science sont chrétiennes aussi. Qu'il s'agisse de lettres, d'histoire, de droit, de sciences morales, physiques ou naturelles,de sciences biologiques ou médicales, il remonte à la question des lois, des principes et des causes primordiales; il découvre à ses disciples cet " Infini dont le double caractère est de s'imposer et d'être incompréhensible ", disait Pasteur; il montre enfin Dieu caché sous l'écorce de toute science, selon le Docteur séraphique : *Patet quod, in omni re quae cognoscitur, interius lateat ipse Deus.*

C'est-à-dire, mes frères, qu'il ne se borne pas à faire de ses élèves des savants, mais qu'il en fait aussi des chrétiens. Or, voyez-vous, l'effet immédiat de cet enseignement vraiment supérieur — et que seules possèdent nos universités catholiques?... C'est l'union féconde et nécessaire de la science et de la foi. C'est la compénétration des âmes par une pensée dominante qui est la pensée chrétienne. C'est l'entraînement mutuel à faire marcher ses études dans les voies de l'Evangile, comme on fait marcher sa vie dans les sentiers de la justice, dans l'exercice des bonnes oeuvres et

dans le lumineux exemple de tout bien. C'est enfin l'acquisition plus complète de cette science qui est la base même et le but final de la vie et dont l'Esprit-Saint nous dit qu'elle est avant les lettres et les sciences parce qu'elle leur survivra : *Sive linguae cessabunt, sive scientia destructur* ; j'ai nommé la Religion !

Certes, tout cela mérite bien à nos foyers de haute culture scientifique chrétienne l'estime, la préférence et l'appui financier de tous les croyants. Cependant, mes frères, ils ont un autre rayonnement de vie surnaturelle plus fécond encore quoique plus éloigné.

C'est celui que Mgr d'Hulst, que j'aime à vous citer, parce qu'il a été dans ces derniers temps, le champion de la science chrétienne, c'est celui qu'il formulait en ces termes : " Nous voulons jeter dans le monde qui pense un ferment chrétien. Le ferment chrétien a deux noms : il s'appelle grâce et vérité : *Gratia et veritas per Jesum Christum facta est.*

La vérité est le ferment de l'intelligence ; la grâce est celui de la volonté et du coeur. A toutes les heures de l'histoire, l'un et l'autre levain ont été incorporés à la masse humaine, et c'est pour cela que le monde n'a pas péri, victime de sa propre ignorance et de sa propre corruption. "

Or, voilà bien, mes frères, la grande oeuvre, l'oeuvre éminemment sociale et bienfaisante de l'université catholique. Elle jette dans le monde qui pense — et, je vous prie de le remarquer, l'on pense partout aujourd'hui, dans les centres ouvriers comme dans les grands milieux intellectuels — elle jette, dis-je, dans le monde qui pense le ferment de la grâce et de la vérité.

Ce ferment, mes frères, le voici : ce sont ses propres en-

fants : *Bonum semen, hi sunt filii regni.* Humbles, sans doute, comme le sont tous les ferments, ils développent pourtant une activité merveilleuse et cachent dans leur petitesse d'aujourd'hui leur grandeur de demain.

Car, demain, mêlés à la masse du peuple, par devoir professionnel autant que par devoir civique ou social, ils combattront les influences morbides qui la travaillent, ils seront la force bienfaisante qui la transformera et la dilatera jusqu'à Dieu.

Eminence, je viens de décrire aussi fidèlement que je le puis le rôle providentiel de l'Université Laval parmi nous. Je n'avais pas besoin de le lui proposer comme une conséquence nécessaire du patronage que la Vierge Immaculée daigne lui accorder.

Bénie et encouragée par Votre Eminence qui veut bien remplir auprès d'elle les fonctions de chancelier apostolique, administrée par Nos Seigneurs les évêques et archevêques de la province de Québec, dirigée par des savants estimés qui sont aussi des chrétiens convaincus, l'Université Laval ne peut ni déchoir, ni faillir.

Vous daignerez en offrir l'assurance à notre saint et très-aimé Père Benoît XV avec le respectueux hommage de notre filiale et indéfectible amour.

Eminence, les professeurs, les étudiants, et les bienfaiteurs de l'Université Laval garderont de cette fête patronale une impérissable mémoire si, mettant le comble à leurs voeux, vous daignez les bénir. — Ainsi soit-il.



DISCOURS

PRONONCE PAR M. LE PROFESSEUR BENOIT

A l'ouverture des cours de la Faculté de Médecine

Pour l'année académique 1914-1915.

Messieurs,

Le Conseil de la Faculté m'a prié, à l'occasion de cette séance d'ouverture, de vous adresser la parole, de vous faire un discours. Je dois m'en excuser tout de suite. N'étant pas un orateur, je serais bien embarrassé de prononcer un discours. Mais je suis, depuis quinze ans déjà, l'un de vos professeurs: je me sens donc suffisamment autorisé à vous parler de notre faculté, et même à vous donner des conseils. L'occasion s'y prête. C'est bien, en effet, au début d'une année universitaire, à la séance d'inauguration des cours de notre Faculté de Médecine, que l'on peut, avec le plus d'à-propos, vous rappeler ce que la Faculté a fait pour vous et vous dire, très amicalement, ce que, vous, vous pouvez faire pour la Faculté. Ce sera donc là le sujet d'une courte allocution que, pour me conformer aux règlements académiques, j'ai écrite à votre intention.

* * *

Ce que la Faculté de Médecine a fait pour les étudiants ! Ceci évoque à mon esprit bien des choses, bien des personnages déjà lointains. Quelle différence, messieurs, et pour-

tant, sur plus d'un point, quelle similitude entre la faculté d'aujourd'hui et celle que j'ai connue durant mes études médicales, de 1888 à 1892 ! Comme nous aurions le droit de vous envier, nous qui avons suivi des cours dans un vieil édifice délabré et fait la dissection dans un grenier, si nous n'avions pas encore, très vif, le souvenir de la bonté et du dévouement de nos maîtres ! Dans des salles étroites et obscures, éclairées le soir par quelques becs de gaz, nous avons entendu la parole bienveillante et persuasive de maîtres désintéressés, qui laissaient leur famille et leur clientèle pour venir nous livrer ce qu'ils avaient de meilleur : leur savoir et leur amitié. Temps heureux, où la leçon à l'hôpital se donnait sans amphithéâtre et se continuait à la sortie, le maître marchant avec ses élèves ! Temps de misère aussi, où la Faculté avait peine à se loger et à vivre !

Aujourd'hui, ces vieilles choses ne sont plus possibles. Elles ne sont plus de mode. Nous sommes dans le siècle de l'électricité et des automobiles. On veut faire grand et aller vite. Et pour se tenir au diapason, la Faculté a suivi la mode : elle s'est transformée... j'entends dans sa mise, dans les choses extérieures.

Mais il y a d'autres raisons, plus importantes, de cette transformation.

Nos maîtres de 1888 faisaient tout ce qui leur était possible à leur époque. Ils n'avaient pas grands moyens et, de plus, le programme des études n'était pas chargé. On ne parlait pas alors du curriculum de cinq ans, on n'avait pas encore multiplié les travaux de laboratoire, on n'avait pas subdivisé la science médicale en de nombreuses spécialités. La Faculté de Médecine s'est transformée parce que la médecine elle-même a provoqué cette transformation en créant

des besoins nouveaux, parce que les moyens d'existence de la Faculté se sont élargis, parce que le dévouement et le sens du devoir de ses professeurs les ont amenés constamment à se maintenir à la hauteur de leur tâche.

La Faculté de 1914, comme celle de 1888, s'applique à faire de son mieux. Elle a suivi, pas à pas, les progrès constants de la médecine. Elle a complété à mesure son programme d'enseignement et, s'inspirant des besoins modernes, elle a créé un enseignement technique, installé des laboratoires nombreux et bien aménagés. Certes, oui, la physionomie de la Faculté a bien changé !

Songez qu'en 1888, la bactériologie venait à peine de naître, que la chimie biologique n'existait pas ou à peine, que l'anatomie pathologique était bien rudimentaire comparée à ce qu'elle est aujourd'hui. La physiologie expérimentale n'était pas encore inscrite au programme des études médicales. Et quant à l'anatomie normale, il fallait voir dans quelles conditions de conservation on nous présentait les cadavres ! Ce fut pendant mes études médicales que la Faculté inaugura son enseignement technique : début bien humble, bien timide ; je nous vois encore autour de l'unique microscope, regardant à tour de rôle circuler le sang dans la patte d'une grenouille. Aujourd'hui, vous travaillez, nombreux, dans de vastes laboratoires, chacun à votre table, muni de tous les instruments nécessaires. Cartes murales, tableaux noirs, schémas, projections lumineuses, rien ne vous manque. Avant longtemps, si les désirs du comité se réalisent, vous disséquerez dans un palais de l'anatomie. Oh ! oui, la physionomie de la Faculté change constamment !

Et remarquez que toutes ces choses coûtent très cher. Durant l'exercice 1912-1913, rien que pour l'agrandissement

des laboratoires et l'achat d'un nouveau matériel, la Faculté a dépensé $12,000. L'année dernière, elle votait pour le même objet de nouveaux crédits. Le total dépasse à l'heure actuelle $25,000. C'est une somme ! Et ce n'est qu'un début ; d'autres projets sont à l'étude, dont la mise à exécution entraînera des dépenses considérables.

L'enseignement des sciences médicales est devenu si compliqué, si dispendieux, que les facultés médicales d'aujourd'hui, même avec le nombre toujours croissant de leurs élèves, ne peuvent plus compter sur leurs revenus propres pour subvenir aux dépenses. Toute faculté de médecine qui n'est pas dotée est fatalement destinée à devenir inefficace, à disparaître. C'est ce qu'ont compris, heureusement pour nous, le gouvernement provincial de Québec et le conseil municipal de Montréal. Sans eux, sans leur dotation universitaire et annuelle de $25,000 et de $10,000, vous seriez encore, messieurs, au régime des pattes de grenouille.

Privée des travaux pratiques de laboratoire, l'étude des sciences médicales demeure insuffisante et incomplète. La Faculté s'en est rendu compte dès le jour où l'on a mis ces travaux au programme des études universitaires. Sur ce point, les progrès de son organisation ont été en rapport avec ses moyens d'existence ; limités et lents d'abord, puis plus rapides et plus étendus, ils ont pris, depuis trois ans, une ampleur conforme à sa prospérité. Vous avez là une preuve tangible du désir qu'éprouve votre Faculté de rendre, en toutes circonstances, son enseignement aussi efficace et aussi complet que possible.

N'avons-nous pas assisté à la même transformation dans les hôpitaux ? Que nous sommes loin du temps, dont je vous parlais tantôt, où le malade, amené au milieu de la salle,

était entouré d'une classe attentive et présenté par un maître éloquent ! Aujourd'hui, vous êtes partagés dans les hôpitaux, distribués dans les services, occupés dans les laboratoires et les dispensaires, si bien que, chacun voulant vous avoir à soi, on en arrivera bientôt à ne plus savoir où vous trouver. A l'Hôtel-Dieu, vous faites des autopsies sur des tables de marbre et travaillez dans des laboratoires subventionnés et bien aménagés. Chez nous, à Notre-Dame, dans ce vaillant petit hôpital, qui se maintient debout malgré toutes les adversités, vous recevrez, cette année, un enseignement clinique qui couvrira toutes les spécialités, et vous verrez comment nous établissons, dans nos laboratoires, le contrôle scientifique des malades.

C'est que l'enseignement clinique se transforme, lui aussi ; c'est que, à l'Hôtel-Dieu comme à Notre-Dame, on est anxieux de vous donner le meilleur enseignement possible, comme à la Maternité d'ailleurs, comme à Saint-Paul, comme à Saint-Jean-de-Dieu. C'est le progrès. L'influence continue d'un maître pendant toute une cléricature n'est plus possible. Vous avez trop de choses à apprendre, trop de choses techniques surtout. De mon temps, douze professeurs nous enseignaient à devenir médecins. Aujourd'hui, ce n'est pas trop de soixante pour vous conduire au doctorat.

Soyez persuadés, messieurs, que la Faculté de Médecine a toujours fait pour ses élèves, et s'efforce encore aujourd'hui de faire pour vous, tout ce qui lui est possible. Ne demandons pas à Laval de vivre au-delà de ses ressources, d'être aussi luxueusement installée que les universités anglaises ou américaines, ni d'atteindre au degré de perfection qu'on trouve dans les vieilles universités d'Europe. Ayons le bon

sens d'être de chez nous, sachons ne pas rougir de notre condition. Les ressources humbles ne sont pas déshonorantes; l'on peut vivre convenablement avec des moyens limités. C'est souvent dans les milieux semblables que l'on trouve la plus grande noblesse de caractère, le travail le plus assidu et le plus fructueux, les talents les plus respectables. Ne mesurons pas notre réputation aux critiques de nos adversaires: sachons coordonner nos ambitions et nos désirs ; entourons notre dignité de sagesse et de pondération. N'avons-nous pas l'avenir devant nous? L'Université Laval, université catholique et canadienne-française, est appelée à jouer son rôle en Amérique; nous sommes partie intégrante de cette université; nous saurons travailler avec elle au progrès moral et scientifique de nos compatriotes ; les médecins qui sortent de chez nous, et vous serez de ceux-là, messieurs, sauront faire honneur à notre nationalité et s'attirer le respect des gradués des autres universités canadiennes. D'autres facultés possèdent le luxe et de grands savants; vous trouverez, chez nous, une installation convenable et d'excellents professeurs. C'est une garantie pour le présent et un gage pour l'avenir. Il n'y a pas lieu de désespérer.

• • •

Maintenant, messieurs, si vous comprenez le rôle que joue l'Université Laval sur cette terre autrefois française de la province de Québec, si vous vous rendez compte des efforts constants et désintéressés de vos professeurs pour vous donner, à la Faculté de Médecine, un enseignement pratique, efficace et complet — et ils vous le donnent — vous admettrez que ceci entraîne de votre part des obligations. La

Faculté fait pour vous ce qu'elle peut, et elle le fait bien ; vous devez, de votre côté, faire quelque chose pour elle. Le pouvez-vous ? Laissez-moi vous dire là-dessus tout ce que je pense.

Pendant cinq ans, vous allez vivre la vie universitaire, prendre votre part du travail quotidien, respirer l'atmosphère de nos salles de cours, de nos laboratoires et de nos salles d'hôpitaux. Vous écouterez les leçons et les démonstrations de vos professeurs : vous mettrez en pratique leurs conseils ; vous ferez sous leurs yeux vos premiers pas dans la carrière que vous avez choisie. C'est ici que vous allez recevoir votre formation, assimiler la science médicale et façonner votre caractère professionnel. Après de longues études et de sévères examens, vous recevrez votre diplôme de docteur. Serez-vous alors quittes vis-à-vis de la Faculté ? Non, messieurs. Vous aurez contracté envers elle, je le répète, des obligations, dont la première sera de lui faire honneur, de lui faire honneur par votre science et par votre caractère.

Quand vous aurez quitté le milieu universitaire, quand vous exercerez votre zèle et votre profession dans nos villes et nos villages canadiens, il faut qu'on reconnaisse en vous les représentants distingués de la science médicale canadienne, de la science médicale telle qu'on l'enseigne et telle qu'on l'exerce dans ce pays. Il faut qu'on puisse se fier à votre diagnostic, que l'on constate les bons effets de vos traitements. Il faut que vos conseils, en toutes circonstances, soient sages et sûrs. Votre formation universitaire devra vous imprimer un caractère indélébile, qui vous fasse partout reconnaître comme des gradués de Laval, qui partout inspire votre conduite et la dirige. Vous rappelant le mot

cinglant de LaBruyère : “ Le pire caractère est de n'en avoir aucun ”, vous combattrez la paresse, l'indécision, l'irrésolution ; vous aurez toute la fermeté, tout le courage, toute la force d'âme que comporte l'exercice de notre profession, et l'on vous verra toujours fidèles à des maximes que vous aurez admises une fois pour toutes. C'est à ces signes que l'on reconnaît les catholiques pratiquants et les médecins convaincus, c'est par ces signes que l'on devra reconnaître les gradués de Laval, c'est ainsi que vous ferez honneur à votre Faculté.

Oserai-je vous demander, messieurs, pendant que vous ferez honneur à votre Faculté, de lui demeurer fidèles, fidèles dans votre reconnaissance et fidèles dans votre loyauté ? Le rappel de cette obligation est-il vraiment nécessaire ? La fidélité, c'est l'exactitude à remplir ses engagements, à tenir ses promesses, à garder la foi jurée. Sentez-vous la nécessité d'être reconnaissants et loyaux envers votre *Alma Mater ?* J'en connais qui le sont si peu ! Ne soyez pas avec eux contre nos institutions, contre nos écoles, contre notre université, vous, élèves de nos collèges et de notre Université Laval. N'ayez pas honte de reconnaître ce qu'on a fait pour vous. Rappelez-vous que la loyauté envers son pays, envers les institutions de son pays, est une condition nécessaire du patriotisme. Ne vous laissez pas déraciner ; demeurez plantés solidement au sol : c'est lui qui vous nourrit, ne l'oubliez pas.

Enfin, messieurs, vous admettrez sans peine, je le pense bien, l'obligation que vous avez de rendre justice à votre Faculté, à votre Université, devant les vôtres et devant l'étranger. La reconnaissance et la loyauté vous rendront la chose facile ; le patriotisme vous en montrera les moyens.

Soyez les témoins de la cause universitaire. Vous aurez vécu cinq années chez nous; vous aurez, chez nous, complété votre formation intellectuelle et morale, façonné votre caractère, préparé votre carrière, acquis les qualités prédominantes auxquelles vous devrez vos succès. Vous aurez cette probité de nous en rendre le témoignage. Qu'importe si nous n'avons pas encore des richesses accumulées, des dotations princières, de splendides édifices et de vastes domaines ! Qu'importe si nos murs n'abritent pas encore les appareils les plus perfectionnés et les plus dispendieux ! Paris ne s'est pas bâti en un jour! Le grand artisan des oeuvres durables, c'est le temps: sachons attendre. Sachons reconnaître que ce que nous faisons, ce que nous possédons, n'est pas déjà si mal. Le luxe est absent de chez nous; tant mieux, si cette absence vous empêche d'être éblouis par les choses extérieures et concentre votre attention sur les seules forces qui soient vraiment précieuses dans l'étude: le travail et la persévérance.

Oui, messieurs, travaillons avec persévérance pour acquérir la science et fortifier notre caractère; le reste nous sera donné par surcroît. Soyons fidèles à nos institutions; rendons-leur justice; ayons la loyauté de les défendre. Défions-nous des reculs, des défaillances, des abandons, des pièges tendus. Soyons francs, courageux et honnêtes. C'est le moyen d'acquérir pour nous, pour notre Faculté de Médecine, pour l'Université Laval, le respect et la réputation. Et c'est ce que vous ferez, messieurs, maintenant et plus tard, je n'en ai pas le moindre doute.



PUBLICATIONS DES MEMBRES DE L'UNIVERSITE

FACULTE DE THEOLOGIE

JEANNOTTE (Henri).

ARTICLES DE REVUES :

1. La *Revue Canadienne,* (Montréal). La Revision de la Vulgate et la Commission bénédictine. Janvier, mars, avril, juin 1914. (Ces articles ont été aussi tirés à part et forment une brochure de 55 pages).
2. La *Semaine religieuse,* (Montréal). Saint Marc, fondateur de l'Eglise d'Alexandrie. Avril 1915.

FACULTE DE DROIT

LEMIEUX (Rodolphe).

ARTICLE DE REVUE :

3. *Mémoires de la Société Royale du Canada,* (Ottawa). Nos amis les Ecossais. Mai 1915.

MONTPETIT (Edouard).

4. *Les Survivances françaises au Canada.* Paris, 1914, chez Plon-Nourrit, 91 pages.

5. *La Garantie décennale des constructeurs.* Montréal, 1915, chez Godin et Ménard, une brochure, 16 pp.

ARTICLES DE REVUES :

6. *Revue économique canadienne,* (Montréal). L'Essor industriel et commercial du peuple canadien. Janvier 1914.

7. *Revue trimestrielle canadienne,* (Montréal). La Responsabilité décennale des constructeurs. Mai 1915.

MORIN (Victor).

8. *Les Médailles décernées aux Indiens de l'Amérique du Nord; étude historique et numismatique.* Ottawa, 1915, Société Royale du Canada, environ 80 pages, avec vignettes.

ARTICLES DE REVUES :

9. *The Canadian Antiquarian,* (Montréal). Memoranda, revue trimestrielle des événements. Janvier, avril, juillet et octobre 1914, janvier et avril 1915.

10. *Mémoires de la Société Royale du Canada,* (Ottawa). Rapport des travaux de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal. 1914 et 1915.

11. *Le Petit Canadien,* (Montréal). La Fête Nationale des Canadiens-Français en 1915. Juin 1915.

PERRAULT (Antonio).

ARTICLE DE REVUE :

12. La *Revue Canadienne,* (Montréal). Cartier et le droit civil Canadien. Septembre 1914.

FACULTE DE MEDECINE

ARCHAMBAULT (Gustave).

ARTICLE DE REVUE :

13. L'*Union Médicale*, (Montréal). Un cas de xanthôme tubéreux multiple. Mai 1915.

ASSELIN (Elie-Georges).

ARTICLE DE REVUE :

14. La *Revue Médicale du Canada*, (Montréal). La physiologie expérimentale, Claude Bernard. Février 1915.

BERNIER (Arthur).

ARTICLE DE REVUE :

15. L'*Union Médicale du Canada*, (Montréal). Les eaux d'alimentation de la cité de Montréal. Avril 1915.

BOURGEOIS (B.-G.).

ARTICLE DE REVUE :

16. L'*Union Médicale*, (Montréal). Un cas de mégacolon ou maladie de Hirschsprung. Décembre 1914.

FALARDEAU (Romulus).

ARTICLES DE REVUES :

17. Le *Journal de Médecine et de Chirurgie*, (Montréal). Les troubles des voies urinaires pendant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Février 1914.

18. *Journal de Médecine et de Chirurgie*, (Montréal). L'heucatométrie et l'hématocolpocèle. Décembre 1914.

FORTIER (L.-E.)

19. *Pharmacopée de l'Hôtel-Dieu*, (Montréal), 1915, 100 pages.

ARTICLE DE REVUE :

20. *L'Union Médicale du Canada*, (Montréal). Evolution de la thérapeutique moderne. Novembre 1914.

FOURNIER (Noé).

ARTICLE DE REVUE :

21. L'*Union Médicale du Canada*, (Montréal). L'uréthrite blennorrhagique aigüe chez l'homme et son traitement. Avril 1915.

LATREILLE (Eugène).

22. *Notes de pratique* (Recueil de faits anatomo-cliniques), avec notice bibliographique des travaux publiés par l'auteur jusqu'à date. Montréal, décembre 1914. Godin et Ménard, 32 pages.

ARTICLES DE REVUE :

23. *L'Union Médicale*, (Montréal). La maladie de Hirschsprung (mégacolon congénital). Observation personnelle. Juillet 1914.

24. *L'Union Médicale*, (Montréal). La maladie de

Quincke (oedème angio-neurotique transitoire). Observation personnelle. Novembre 1914.

25. *L'Union Médicale,* (Montréal). Un cas d'argyrie probable. Observation personnelle. Décembre 1914.

LACHAPELLE (E. Persillier).

26. Dans *Nouveau Traité de Médecine,* (Paris). Le scorbut. 1914.

LESAGE (Albert)

ARTICLES DE REVUE :

27. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Diagnostic des différentes formes de dyspepsie. Mai 1914.

28. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Les deux grandes classes d'ictères. Mai 1914.

29. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Séméiologie de la douleur dans la lithiase biliaire. Juin 1914.

30. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). La pathogénie du diabète. Juin 1914.

31. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Le traitement du rhumatisme chronique par l'extrait de glande thyroïde. Octobre 1914.

32. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Anaphylaxie: symptomatologie, pathogénie et traitement. Janvier 1915.

33. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Maladie de Quincke et purpura rhumatoïde. Février 1915.

34. *L'Union Médicale du Canada* (Montréal). Les grands syndromes des néphrites chroniques: Nouvelle classification. Méthodes de recherches du fonctionnement rénal. Les diètes et les médicaments dans les néphrites chroniques. Mars 1915.

PANNETON (J.-E.).

ARTICLE DE REVUE :

35. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). La radiothérapie; ce qu'elle est, ce qu'elle vaut. Mai, juin, juillet 1915.

RHEAUME (Zéph.).

ARTICLE DE REVUE :

36. *L'Union Médicale,* (Montréal). Discours d'ouverture à la Chaire de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique. Mai 1915.

SAINT-PIERRE (Alexandre).

37. *Précis d'hygiène à l'usage des Gardes-Malades de l'Hôtel-Dieu de Montréal.* Imprimerie populaire, Montréal, 1914.

38. *Leçons d'histologie.* Montréal, 1914.

ARTICLES DE REVUE :

39. *Union Médicale,* (Montréal). Les injections intraveineuses. Avril 1914.

40. *Union Médicale,* (Montréal). La prostate et son hypertrophie. Anatomie, histologie, physiologie et pathologie. Mai 1914.

41. *Union Médicale,* (Montréal). Fondation de deux nouvelles chaires à Laval: anatomie topographique et chirurgie opératoire. Juin 1914.

42. *Union Médicale,* (Montréal). Corps étrangers du tube digestif. Décembre 1914.

VALIN (C.-N.).

ARTICLES DE REVUE :

43. *Union Médicale,* (Montréal). Les conquêtes de l'hygiène moderne. Janvier 1914.

44. *Union Médicale,* (Montréal). Les avantages économiques de l'hygiène. Février 1914.

VILLENEUVE (Georges).

45. Dans *Transactions of the American Medico-Psychological Association,* 1915. (John Hopkins Press, Baltimore, Md, E.-U.). La récidive en aliénation mentale, étude statistique et clinique, 30 pages. Rapport présenté au Congrès de l'Association médicopsychologique américaine. 13 mai 1915, à Fortress-Monroe, Virginie, E.-U.

FACULTE DES ARTS

CHARTIER (L'abbé Emile).

46. Dans *Premier Congrès de la Langue française au Canada,* (Montréal). La critique littéraire au Canada, volume des mémoires, pp. 466-479. 1914.

ARTICLES DE REVUE :

47. *Revue Canadienne* (Montréal). Bulletin d'enseignement secondaire. Janvier 1914.

48. *Revue Canadienne,* (Montréal). Bulletin d'économie et d'action sociales. Mars et avril 1914.

49. *Revue Canadienne,* (Montréal). Discours de Sir Georges-Etienne Cartier. Septembre 1914.

50. *Revue Canadienne,* (Montréal). Avant l'insurrection de 1837-38 : Lettres de C.-O. Perrault. Janvier 1915.

51. *Revue Canadienne,* (Montréal). Evolution de la littérature française : Rapport de M. Lamy. Avril 1915.

52. *Revue Canadienne,* (Montréal). En collaboration avec son frère, l'abbé Edmond Chartier, sous la signature unique de ce dernier : La colonie du rapatriement. Avril, mai, juillet, octobre 1914, avril 1915.

53. *Revue Canadienne,* (Montréal). Publication des Lettres de Jacques Viger à sa femme, 1813. Mars, avril, mai, août, novembre, décembre 1914.

CHOQUETTE (Mgr C.-P.).

ARTICLE DE REVUE :

54. *Revue Canadienne,* (Montréal). XIIe Congrès géologique, 3e article. Janvier 1914.

LAGACE (Jean-B.).

ARTICLE DE REVUE :

55. *Revue Canadienne,* (Montréal). L'Esthétique des batailles. Mai 1915.

ECOLE POLYTECHNIQUE

DOLLO (Adolphe).

ARTICLE DE REVUE :

56. *Revue Trimestrielle Canadienne,* (Montréal). Mines et torpilles. Mai 1915.

FRIGON (Augustin).

ARTICLES DE REVUES :

57. *Bulletin de l'Ecole Polytechnique,* (Montréal). Les progrès de l'électricité en 1913. Février 1914.
58. *Revue Trimestrielle Canadienne,* (Montréal). Application de la théorie des erreurs aux calculs de l'ingénieur. Mai 1915.

LAFRENIERE (Théo.-J.).

ARTICLES DE REVUES :

59. *Bulletin de l'Ecole Polytechnique,* (Montréal). Alimentation en eau. 1915.
60. *Revue Trimestrielle Canadienne,* (Montréal). Evolution des lois provinciales d'hygiène. Mai 1915.
61. *Bulletin Sanitaire,* (Montréal). Chlorination de l'eau. Juillet-décembre 1914.
62. *Bulletin Sanitaire,* (Montréal). Filtration de l'eau. Juillet-décembre 1914.

MARCEAU (Ernest).

ARTICLES DE REVUES :

63. *Revue Canadienne,* (Montréal). La langue que nous parlons. Février 1915.

64. *Revue Trimestrielle Canadienne,* (Montréal). La formation de l'ingénieur. Mai 1915.

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

DUBEAU (Eudore).

65. *L'hygiène dentaire dans les collèges et couvents.*
66. *L'évolution de la chirurgie dentaire.*
67. *La carie dentaire.*
68. *Les dents et leurs rapports avec les maladies des yeux.*
69. *La chirurgie dentaire dans la province de Québec.*

INSTITUT AGRICOLE D'OKA

ATHANASE (Rév. Père).

70. *Le Potager Canadien.* La Trappe, publié par Beauchemin, Montréal, 1915, in-8, 160 pages.

MARIE-LEOPOLD (Rév. Père).

71. *La Culture Fruitière dans la Province de Québec,* 1914.

Dans *Rapport annuel de la Société de pomologie et de culture fruitière :*

72. *a*) Comment réussir dans la culture fruitière dans la Province.

73. *b*) Comment préserver les vergers contre les gelées printanières.

74. *c*) Les avantages de l'éclaircissage des fruits.

MARSAN (I.-J.-A.).

75. Dans *Rapport du Ministre de l'Agriculture de Québec,* pour l'année 1914-1915. 15ème rapport de la Commission des juges du Mérite agricole.

NAGANT (H.-M.).

76. *Les engrais chimiques.* Description et emploi. Québec, 1914, 127 pages.

ARTICLE DE REVUE :

77. *Journal d'Agriculture,* (Québec). La guerre et le manque d'engrais potassiques. Avril 1915.

ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LES JEUNES FILLES

DUPUIS (L'abbé Joseph-N.).

78. *A travers nos classes.* Godin-Ménard, 1915.

GROULX (L'abbé L.-A.).

ARTICLES DE REVUES :

79. *Revue Canadienne,* (Montréal). Les idées religieuses de Cartier. Septembre 1914.

80. *Revue Canadienne,* (Montréal). Nos luttes constitutionnelles. Juin 1915.

81. *Bulletin du Parler français,* (Québec). Contes canadiens: Les adieux de la Grise, Le vieux livre de messe. Mars et mai 1915.

HEBERT (L'abbé J.-C.-Edmour).

82. *L'Eglise et l'organisation ouvrière.* Ecole Sociale Populaire, (Montréal). Février 1915. 24 pages.

83. *Le Socialisme.* Ecole Sociale Populaire, (Montréal). Juin 1915.

GERIN-LAJOIE (Marie).

ARTICLES DE REVUE :

84. *La Bonne Parole,* (Montréal). Education civique : La femme et la vie municipale. Avril 1914.

85. *La Bonne Parole,* (Montréal). Entre-Nous : Constitution de la Fédération. Mai 1914.

86. *La Bonne Parole,* (Montréal). Entre-Nous : Congrès annuels. Août 1914.

87. *La Bonne Parole,* (Montréal). Entre-Nous : L'assistance par le travail. Novembre 1914.

88. *La Bonne Parole,* (Montréal). Entre-Nous : Bill Pérodeau. Mars 1915.

89. *La Bonne Parole,* (Montréal). Entre-Nous : Bill Pérodeau. Avril 1915.

90. *La Bonne Parole,* (Montréal). Entre-Nous : Denier national. Juin 1915.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

De BRAY (A.-J.).

91. *L'essor commercial et industriel du peuple canadien.* Montréal, 1914. Librairie Beauchemin, in-8, 222 pp.

92. *Le rôle de la Belgique dans la guerre actuelle.* Montréal, 1915. Librairie Beauchemin, in-8, 20 pages.

ARTICLES DE REVUE :

93. *Revue Economique Canadienne.* La réforme des statistiques canadiennes. Février 1914.

94. *Revue Economique Canadienne,* (Montréal). Pourquoi des Hautes Etudes commerciales. Avril 1914.

95. *Revue Economique Canadienne,* (Montréal). Une exposition universelle et internationale. Mai 1914.

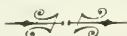
LAUREYS (Henry).

ARTICLES DE REVUES :

96. *Revue Economique Canadienne,* (Montréal). Les industries textiles en Belgique. Janvier 1914.

97. *Revue Economique Canadienne,* (Montréal). Les minéraux combustibles du Canada. Mars, avril, mai et juin 1914.

98. *Revue France-Amérique,* (Paris). Les métaux précieux du Canada. Août 1914.



DONS FAITS A L'UNIVERSITE

DURANT L'ANNEE 1914-1915

BIBLIOTHEQUE GENERALE

Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE.......... 7.00

ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTREAL :

Année académique 1913-1914.

ANTIQUARIAN AND NUMISMATIC SOCIETY OF MONTREAL :

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, Third Series, vol. XI, No. 3.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Colombie Anglaise :

Journals, vol. 43ème, 1914.

Sessionnal Papers, vol. 1 and 2, 1914.

Statutes of the Province of British Columbia, 1915.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Manitoba :

Statutes of Manitoba, 4 Georges V, vol. I et II, 1913-14.

Revised Statutes of Manitoba, 1913. 3 vols.

Journals and Sessionnal Papers, 1913-1914.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Québec :

Statutes of Quebec, 4 Georges V, 1914.

Documents de la session, vol. 47, I, II, III.

Journals, vol. 48ème, 1914. (2 exemplaires, dont l'un en anglais).

Sessionnal Papers, vol. 47, Nos. I, II, III et IV.

Statuts de Québec, 5 Georges V, 1915. (2 exemplaires).

BARREAU (Le) de la province de Québec :

Les rapports judiciaires de Québec, Cour du Banc du Roi (en appel), mars et avril 1915.

Les rapports judiciaires de Québec, Cour Supérieure (en révision et en première instance), mars 1915.

BERGERON (M. R.-A.), E. E. D. :

Quatorzième rapport annuel de l'Association canadienne pour l'enrayement de la tuberculose.

BORDEN (Sir Robert), Premier-ministre, Ottawa :

Brochures diverses sur la guerre.

BRUCHESI (Mgr Paul), archevêque de Montréal :

Canada and its Provinces. (22 volumes).

CARNEGIE ENDOWMENT FOR INTERNATIONAL PEACE :

The British Empire and the United States, by W.-A. Dunning.

Jahrbuch des Volkerrerhts.

The Hague Conventions, 17 brochures.

CHARTIER (L'abbé E.) :

Le Devoir, depuis sa fondation.

Le Nationaliste (5 premiers volumes).

COLLEGE D'EDMONTON :

Année académique 1913-1914.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION :

Année scolaire 1913-1914.

COLLEGE DE LEVIS :

Année académique 1913-1914.

COLLEGE DE SAINT-JEAN :

Annuaire pour l'année scolaire 1913-1914.

COLLEGE DE SAINT-LAURENT :

Palmarès 1913-1914.

COLLEGE DE VALLEYFIELD :

Annuaire 1913-1914.

COLLEGE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE :

Année académique 1913-1914.

COLLEGE SAINTE-MARIE, Montréal :

Année académique 1913-1914.

COLUMBIA UNIVERSITY, Teachers' College, New York:

Rural Schools in Canada, by James Collins Miller, 1913.

COMITE (Le) PERMANENT DES CONGRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (par l'entremise du président, M. l'abbé Camille Roy, et du secrétaire, M. l'abbé Chartier) :

Actes du congrès de l'enseignement secondaire, tenu au Séminaire de Québec les 20-21 juin 1914. (2 ex.).

COMMISSION (La) DES EAUX COURANTES DE QUEBEC :

Deuxième rapport, vol. I et II. (Le rapport est accompagné de 18 planches).

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, Ottawa :

Cinquième rapport annuel, 1912-1913.

Sixth Annual Report, 1913-1914.

CONSEIL LEGISLATIF, Québec :

Journaux, vol. 48ème, 1914. (2 exemp., dont l'un en anglais).

DEPARTEMENT DES ARCHIVES, Ottawa :

Documents relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, 1914. (2 exemp.).

Rapport sur les travaux de la division des archives pour l'année 1912.

The Canadian North West, its early development and legislative records, vol. I (avec 6 cartes). (2 ex.).

Report of the Work of the Public Archives for the Year 1913.

A Guide to the Documents in the Manuscript Room at the Public Archives of Canada, vol. I, 1914.

DEPARTEMENT DU TRAVAIL, Ottawa :

La Gazette du Travail, de juillet 1914 à juillet 1915.

DOTATION CARNEGIE, Paris :

Enquête dans les Balkans, 1914.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES, Montréal :

Revue Economique Canadienne, vol. IV.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER :

Année académique 1913-1914.

ECOLE NORMALE LAVAL :

Annuaire pour l'année académique 1914-1915.

ECOLE POLYTECHNIQUE :

Service du *Bulletin* pendant l'année académique.

ECOLE SOCIALE POPULAIRE, Montréal :

Service des tracts mensuels.

FACULTAD DE FILOSOFIA Y LETRAS, Buenos Aires :

Documentos para la Historia Argentina, tome III,1914.

HARVARD UNIVERSITY, Cambridge, Mass. :

Catalogue, 1914-1915.

Reports of the President and the Treasurer of Harvard College, 1913-1914.

IMPERIAL UNIVERSITY OF TOKYO :

Journal of the College of Science.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS :

Annuaire 1914-1915.

Assemblées solennelles. Année scolaire 1913-1914.

INTERNATIONAL JOINT COMMISSION, Ottawa :

Progress Report *in re* the Pollution of Boundary Waters.

Hearings *in re* Remedies for the Pollution of Boundary Waters between the United States and Canada.

LOYOLA COLLEGE, Montréal :

Annual Catalogue 1913-1914.

MACDONALD COLLEGE :

Eight Announcement 1914-1915.

MARCEAU (M. Ernest), principal de l'Ecole Polytechnique :

Revue des Deux-Mondes, année 1913.

Revue hebdomadaire, année 1913.

Revue du Foyer, 6 livraisons.

MARQUETTE UNIVERSITY, Milwaukee, Wisconsin :

Catalogue 1915.

MARTIN (Mgr W.-C.), Montréal :

De Juribus et privilegiis praelatorum Romanae curiae, auctore Trombetta.

MICHIGAN COLLEGE OF MINES :

Year book 1913-1914 and announcement of courses for 1914-1915.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Ottawa :

La Gazette agricole du Canada, de juillet 1914 à juillet 1915.

The Review of Applied Entomology. Series A : Agricultural. Series B: Medical and Veterinary. De juillet 1914 à juillet 1915.

Bulletin of Entomological Research.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Toronto :

Municipal Bulletin, No 8.

Report of the Ontario Veterinary College, 1913.

Twenty-Fifth Annual Report of the Ontario Agricultural and Experimental Union, 1913.

Bulletin 226 : Plum Culture in Ontario.

Bulletin 227 : Cherry Fruit-Flies.

Bulletin 228 : Farm Crops.

Bulletin 229 : Smuts and Rusts of Grain Crops.

Bulletin 231 : Vegetable Growing.

Forty Sixth Annual Report of the Fruit Growers' Association of Ontario.

Tenth Annual Report of the Ontario Vegetable Growers' Association.

Sixth Annual Report of the Ontario Corn Growers' Association.

Appendix to Annual Report of the Agricultural Societies of the Province of Ontario.

Bulletin 230 : The Cherry in Ontario.

Ninth Annual Report of the Horticultural Societies of Ontario.

Report of the Women's Institutes of the Province of Ontario.

Field Beans.

Forty-Fifth Annual Report of the Entomological Society of Ontario, 1914.

Bulletin 233 : Natural Swarning of Bees and How to Prevent it.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Alberta :

Office Consolidation of the School Ordinance, the School Assesment Ordinance, the School Grants Ordinance and the Truancy Act, 1913. (2 exemp., dont l'un en français).

Annual Reports, 1912 and 1913.

Report of Demonstration: Farms and Schools of Agriculture.

MINISTERE DE L'EDUCATION, Edmonton :

Eight Annual Report, 1913.

MINISTERE DES MINES, Ottawa :

District du Lac Larder, Ont.

Le chemin de fer transcontinental national, dans l'ouest du Québec.

Rapport sur l'île Graham, C.-A.

Le radium et ses minérais.

Mica, gisements, exploitation et emplois.

Catalogue des publications en français au 1 juillet 1914.

Montagnes Mackenzie.

Rapport général de la division des mines pour l'année 1911.

Géologie du bassin de Nipigon.

Sables ferrugineux magnétiques.

Pyrites au Canada.

Les gisements de fer d'Austin-Brook.

La région de Moose-Mountain.

La Telkwa et ses environs.

Moose-Mountain Iron-Bearing District, Ontario, avec six cartes.

Magnetite Occurrences near Calabogie, Renfrew County, Ontario, avec cinq cartes.

Lode Mining in Yukon.

The Copper Smelting Industries of Canada.

Building Stones, vol. 2ème.

The Production of Coal and Coke in Canada during the year 1913.

Gypsum in Canada.

Progrès récents dans la construction des fours électriques pour la production de la fonte, de l'acier et du zinc.

Rapport annuel sur les industries minérales du Canada, pour l'année 1905.

La géologie et les dépôts de minérai de Phoenix.

Recherches sur les charbons du Canada, vol. I.

Museum Bulletin, No 7.

Summary Report of the Geological Survey, for 1913.

Economic Minerals and Mining Industries of Canada.

The Physical Properties of the Metal Cobalt.

Report on the Building and Ornamental Stones of Canada, vol. III.

La production de charbon et de coke au Canada pendant l'année civile 1912.

Traits généraux sur la géographie physique du Canada.

La production du ciment, de la chaux, des produits d'argile, de la pierre, etc., au Canada pendant l'année 1912.

Rapport sommaire de la division des mines pour l'année 1912.

Rapport sur les terrains aurifères du Klondike.

Summary Report for the Calendar Year Ending December 31, 1913.

Preliminary Report on the Bituminous Sands of Northern Alberta.

Preliminary Report of the Mineral Production of Canada during the Calendar Year 1914.

Peat, Lignite and Coal.

Non-Metallic Minerals used in the Canadian Manufacturing Industries.

Annual Report of the Mineral Production of Canada during the Calendar Year 1913.

Notes on Clay Deposite Near McMurray, Alb.

Investigation on the Peat Bags and Peat Industry of Canada, 1911-12.

Coal Fields and Coal Resources of Canada.

Géologie du lac Steeprock, Ontario.

Notes sur les minéraux contenant du radium.

Rapport sur une partie des districts miniers de Conrad et Whitehorse, Yukon.

Géologie et gisements minéraux de la région minière d'Hedley, Colombie anglaise.

Rapport sur la géologie d'une partie de l'est d'Ontario.

The double-erested Cormorant.

Petroleum and Natural Gas Resources of Canada, vol. I.

Gisements de minérais de fer de la mine Bristol, comté de Pontiac, Québec.

Rapport préliminaire sur une partie du district de Similkameen, Colombie anglaise.

Corundum, its Occurrence, Distribution, Exploitation and Uses.

MINISTERE DES MINES (Commission géologique), Ottawa :

Annotated List of Flowering Plants and Ferns of Point Pelee, Ont., and Neighbouring Districts.

MINISTERE DES MINES, Québec :

Report on Mining Operations in the Province of Quebec, during the year 1913. (2 exemplaires, dont l'un en français).

MINISTERE DU COMMERCE, Ottawa :

Recensement du Canada, 1911, vol. II, III et IV.

Weekly Report, from 18th January to June 21, 1915.

Report on the Trade of China and Japan.

Reprint of Articles Dealing with the German War and its Relation to Canadian Trade.

OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITES ET ECOLES FRANÇAISES :

Les universités et les écoles françaises.

OFICINA DE MENSURA DE TIERRAS, Chili :

Sétima Memoria del Director, 1914.

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL :

Distribution des prix, 19 juin 1914.

PRINCETON UNIVERSITY, N. J. :

Catalogue, 1914-1915.

RAILWAY NEWS BUREAU, Chicago :

The Railway Library, 1913.

REVUE (La) CANADIENNE :

Service gratuit de la *Revue Canadienne.*

Environ 50 volumes.

RIVET (Dr A.-N.), professeur à la Faculté de Médecine:

Brochures diverses.

ROYAL (The) ASTRONOMICAL SOCIETY of Canada :

Service gratuit de *The Journal,* de mars 1914 à mars 1915.

SECRETAIRE (M. le) D'ETAT, Ottawa :

Statuts du Canada, 4-5 Georges V, vol. I, II, 1914.

Statutes of Canada, 1910-1914, 6 volumes.

Documents parlementaires, vol. 47ème, Nos 23 et 24.

The Civil Service List of Canada, 1914.

The Report of the Secretary of State for Canada, 1914.

Copies of Proclamations, Orders in Council and Documents relating to the European War.

SECRETAIRE (M. le) DE LA PROVINCE, Québec :

Annuaire statistique, 1914.

SEMINAIRE DE CHICOUTIMI :

Année académique 1913-1914.

SEMINAIRE DE JOLIETTE :

Année scolaire 1913-1914.

SEMINAIRE DE NICOLET :

Année académique 1913-1914.

SEMINAIRE DE RIMOUSKI :

Année académique 1913-1914.

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE ·

Année scolaire 1913-1914.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE :

Année scolaire 1913-1914.

SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE, Sherbrooke :

Année académique 1913-1914.

SEMINAIRE SAINT-JOSEPH, Les Trois-Rivières :

Année académique 1913-1914.

SOCIETE ROYALE DU CANADA :

Prooceedings and Transactions, 3th Series, vol. VII.

List of Officers and Members and Minutes of Proceedings, 1914.

Mémoires des sections I, II, III, IV. Série III, septembre 1914, décembre 1914, mars 1915.

SOCIETE DES ETUDES HISTORIQUES :

Service gratuit du *Bulletin des Recherches historiques.*

SOUS-SECRETAIRE D'ETAT (M. le), Ottawa :

International Catalogue of Scientific Literature :

10th Annual Issue *q*) Physiology.

11th Annual Issue : *f*) Meteorology ; *g*) Mineralogy ; *h*) Geology ; *m*) Botany ; *p*) Anthropology ; *d*) Chemistry ; *o*) Anatomy.

12th Annual Issue : *b*) Mechanics ; *k*) Palaeontology ; *a*) Mathematics ; *c*) Physics ; *e*) Astronomy ; *l*) General Biology.

13th Annual Issue : *n*) Zoology.

ST. CHARLES' COLLEGE, Maryland :

Catalogue 1913-1914.

UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES :

Revista, de juin 1914 à juin 1915.

Documentos para la Historia Argentina, tome III.

UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA PLATA :

El Internado : Informe.

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN :

Introduction à la physique aristotélicienne, par A. Mansion.

Les plus-values et l'impôt, par V. Fallon.

Bibliographie, 6ème supplément, 1911-1913.

Le bail à ferme en Belgique, par E. Van Dievot.

On the consciousness of the Universal and the Individual, by F. Oveling.

Annuaire 1914.

Les chèques et virements postaux, par E.-J. Robyns.

Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique, par J.-B. Poukens.

Les employés en Allemagne, par J. Buelens.

Het Land Van Waes, door P. Thuysbaert.

Le régime juridique des exploitations rurales en Finlande.

L'organisation professionnelle des bourses de valeurs mobilières en Belgique.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER :

Annuaire de l'Université et livret de l'étudiant, année scolaire 1914-1915.

UNIVERSITE DE GENEVE :

Programme des cours du semestre d'été, 1915.

UNIVERSITE D'OTTAWA :

Annuaire de l'année académique 1914-1915.

UNIVERSITE DU COLLEGE SAINT-JOSEPH, N. B. :

Année académique 1913-1914.

UNIVERSITE LAVAL DE QUEBEC :

Annuaire pour l'année académique 1914-1915.

UNIVERSITY OF COLORADO :

Catalogue 1914-1915.

UNIVERSITY OF ILLINOIS (par l'intermédiaire de la Smithsonian Institution) :

Twenty-Seventh Report of the Board of Trustees, for the two years ending June 30, 1914.

Annual Register, 1914-1915.

Arbor and Bird Days.

Books of Jewish Interest.

Memorial Day.

Bulletin No 29 : Flies.

UNIVERSITY OF MANITOBA :

Examinations 1913-1914.

UNIVERSITY OF NEW-ZEALAND :

Calendar 1914-1915.

Calendar 1915-1916.

UNIVERSITY OF SASKATCHEWAN :

Calendar, session 1914-1915.

UNIVERSITY OF TORONTO :

President's Report for the year ending June 30th 1914.

UNIVERSITY OF WASHINGTON :

Catalogue for 1913-1914 and Announcements for 1914-1915.

UNIVERSITY OF WESTERN AUSTRALIA :

Calendar for the year 1915.

WESLEYAN THEOLOGICAL COLLEGE :

Calendar 1914-1915.

BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE

ALBANY MEDICAL COLLEGE :

Announcement 1914-1915.

AMERICAN JOURNAL OF UROLOGY VENEREAL & SEXUAL DISEASES :

Vol. X, No 9.

ARCHIVES GENERALES DE KINESITHERAPIE :

Service gratuit.

ARCHIVES DE THERAPEUTIQUE :

Service gratuit.

ASSOCIATION OF LIFE INSURANCE PRESIDENTS:

Proceedings of the 8th Annual Meeting.

Hepburn : Relation of Life Insurance, to the Credit Fabric of Business.

Hunter : Can Insurance Experience be Applied to Lengthen Life.

Boards Contracts, Stock Selling and Promotion Schemes.

BABINSKY (Dr), don de l'auteur :

Exposé des travaux scientifiques du Dr J. Babinsky.

BEAUDRY (Dr J.-A.) :

Reports and Papers of the American Health Association, 2 vol.

Riddle : Some Abnormalitics in Breast Milk and their Treatement.

Registre médical de la province de Québec.

Annuario storico-statistico-topografico del comune di Napoli, anno 1909-1910.

Bulletin Sanitaire, 4 vol.

Monthly Bulletin, Ohio State Board of Health, 14 nos.

La Chronique Médicale, 4 années.

Bulletin Médical de Québec, 4 années.

Journal of the Royal Sanitary Institute, 4 années.

Le Monde Médical, 4 années.

BOUCHER (Dr S.) :

Agasse-Lafont : L'anémie pernicieuse protopathique.

La Chronique Médicale, 4 années.

Médecine pratique, 16 nos.

Journal Médical Français, 16 nos.

La Presse Médicale, 7 années.

Revue internationale de Clinique et de Thérapeutique, 20 nos.

Index Médical, 20 nos.

Journal de médecine de Paris, 12 nos.

Gazette Médicale de Paris, 39 nos.

Bulletin Médical, 1 année.

L'Argus Médical, 7 années.

L'Oeuvre Médico-Chirurgical, 4 années.

La Clinique, 9 nos.

L'Asepsie, 14 nos.

Medicina, 5 années.

Revue Moderne de Thérapeutique, 3 années.

L'Avenir Médical, 3 années.

Causeries Médicales, 2 années.

Vie Médicale, 3 années.

Revue Gynécologique, 1 année.

Revue Moderne de Médecine, 7 années.

Correspondance Médicale, 1 année.

Lyon Médical, 10 nos.

Revue de Pharmacologie, 14 nos.

Annales des Laboratoires Cliniques, 2 années.

Monde Médical, 9 années.

Echo Médical de Lyon, 15 nos.

Revue Internationale de la Tuberculose, 2 nos.

Revue de Thérapeutique, 2 nos.

La Médecine, 2 nos.

Paris Médical, 2 nos.

Revue de Médecine et de Chirurgie, 3 nos.

Quinzaine Thérapeutique, 9 années.

Paris Clinique et Thérapeutique, 8 nos.

Médecine Internationale, 7 années.

Revue des Alcaloides, 7 années.

Revue des Sciences Médicales, 2 années.

Revue Médico-Thérapeutique, 2 années.

Tuberculosa, 2 années.

Journal de Diététique, 8 nos.

Formulaire de Thérapeutique, 14 nos.

Le Formulaire, 10 nos.

BULLETIN OF THE JOHNS HOPKINS HOSPITAL :

Service gratuit.

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION JOURNAL :

Service gratuit.

CARNEGIE FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF TEACHING :

Bulletin Number 8.

CHAGNON (Dr E.-P.) :

Guiraud : Manuel pratique d'hygiène.

American Journal of Medical Sciences, 1 année.

CITE DE MONTREAL :

Bulletin Sanitaire.

COLUMBIA UNIVERSITY.—College of Physicians and Surgeons, New York :

Announcement 1914-15.

COMITE KOEBERLE :

Pichevin : Le docteur Koeberle et son oeuvre.

CONSEIL D'HYGIENE de la PROVINCE DE QUEBEC :

18 et 19ème rapports annuels.

COTRET (Professeur de) :

Mitteilungen ausder Medizinischen Fakultat der Kaiserlichen Universitat Zu Tokio, 2 vol.

Mitteilungen ausder Medizinischen Fakultat der Kaiserlichen Universitat Kyushu Fukuoka, Japan.

CROSKEY (J.-W.) :

Anatomy and Physiology of the Eye and its Appendages (don de l'auteur).

DEOM (C.) :

Destot : Traumatisme du pied et rayons X.

Grand : Philosophie de l'alimentation.

Gley : Physiologie.

Wurtz : Maladies tropicales.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques,1 année.

Bérard : Corps thyroide.

Mignon : Affections chirurgicales dans l'armée.

Cowles : Boston City Hospital.

Duval : Physiologie.

Le Damany : Luxation congénitale de la hanche.

LePlay : Technique opératoire physiologique.

Lardennois : Hernies du gros intestin.

Lejars : Leçons de chirurgie.

Burot : Thérapeutique du paludisme.

Galliard : Le choléra.

Boiffin : Tumeurs fibreuses de l'utérus.

Legueu : Chirurgie du rein et de l'uretère.

Bureau : Aortites.

Livret de famille.

Beltrami : Anesthésie générale par le protoxyde d'azote.

Frenkel : Fonctions rénales.

Duplay : Diagnostic et traitement des maladies des oreilles.

Duplay : Moyens de diagnostic et de traitement employés en gynécologie.

Monin : Odeurs du corps humain.

Martin : Thérapeutique clinique de la fièvre typhoide.

Eloy : Méthode de Brown-Séquard.

Landolt : Motilité oculaire.

Préterne : Cocaïne en chirurgie dentaire.

Géraudel : Parenchyme hépatique.

Faure : Maladies chirurgicales de la peau.

Bonnier : Sens des altitudes.

Knopf : La tuberculose.

Catillon : De la glycerine.

Nobécourt : L'alimentation des nourrissons.

Brès : Ecoles maternelles.

Pinard : Rupture prématurée des membranes de l'oeuf humain.

Rothschild : Alimentation des nouveaux-nés.

Trétrôp : Choléra d'Anvers.

Chevalier : Asepsie en chirurgie oculaire.

ECOLE DE PLEIN EXERCICE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE MARSEILLE :

Annales (1913).

FACULTE DE MEDECINE DE LYON :

Thèses (1912-1913).

FOUCHER (Professeur) :

Canadian Association Medical Journal, 3 années.

Lanessan : Manuel d'histoire naturelle médicale.

Littré : Dictionnaire de médecine.

Soeurs de la Providence : Traité élémentaire de matière médicale.

Béclard : Traité élémentaire de physiologie humaine.

Annals of Otology,Rhinology and Laryngology,1 année.

GAUTHIER (Mgr G.), Montréal :

Alienist and Neurologist, 3 nos.

Southern California Practitioner, 1 année.

Buffalo Medical Journal, 4 nos.

Indianapolis Medical Journal, 11 nos.

Interstate Medical Journal, 11 nos.

Medico Pharmaceutical Critic and Guide, 9 nos.

American Medical Compend, 11 nos.

Medical Standard, 1 année.

Southern Practitioner, 1 année.

Medical World, 11 nos.

Western Medical Review, 1 no.

Clinical Medicine, 2 nos.

Canadian Practitioner and Review, 1 année.

Maryland Medical Journal, 1 année.

Medical Summary, 11 nos.

International Journal of Surgery, 5 nos.

Charlotte Medical Journal, 10 nos.

Medical Times, 1 année.

American Medicine, 1 année.

Atlanta Journal Record of Medicine, 11 nos.

Boston Medical and Surgical Journal, 5 nos.

HARVARD MEDICAL SCHOOL :

Announcement 1914-15.

HYDROLOGICA :

Service gratuit.

JOURNAL DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE INFANTILE :

Service gratuit.

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY SCHOOL OF MEDICINE :

Announcement 1914-15.

LES NOUVEAUX REMEDES :

Service gratuit.

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Montréal :

Thomas : Dictionnaire abrégé des sciences médicales.

Silliman : First Principles of Chemistry, 3 exemp.

Ludlow : Manual of Examinations.

Malgaigne : Traité d'anatomie chirurgicale.

Joire : Traité d'hydrothérapie médicale. 2 exemp.

Duplay : Diagnostic et traitement des maladies des oreilles.

Poulsen : Microchimie végétale.

Wurtz : Leçons élémentaires de chimie moderne.

Cazin : Les forces physiques.

Gellé : Maladies de l'oreille.

Fournier : En guérit-on ?

Dragendorff : Manuel de toxicologie.

Lombard : Comment on défend ses dents.

Weill-Mantou : Guerre à la tuberculose.

Rochet : Petit atlas d'anatomie artistique.

Robin : Traité d'anatomie appliquée.

Neumann : Traité des maladies parasitaires, 2 exemp.

Boutigny : Tableaux synoptiques d'anatomie descriptive.

Coutance : Tableaux synoptiques de pathologie générale.

Faraboeuf : Introduction à l'étude clinique et à la pratique des accouchements, 2 exemplaires.

Roger : L'hygiène par l'hydrothérapie.

Hérail et Bonnet : Manipulations de botanique médicale.

Lagarde : Manuel mémorandum à l'usage de l'accoucheur et de la sage-femme.

Reille : Tableaux synoptiques d'hygiène.

Le Médecin de la famille.

Bouchardat : De la glycosurie.

Emmet : Pratique des maladies des femmes.

Strumpell : Traité de pathologie spéciale.

Delefosse : La gravelle urique.

Schlemmer : Etude sur les bronchites.

Valude : Hygiène et maladies oculaires.

Rabinovici : Du neuro-fibrome des paupières.

Popaditch : De la paroi abdominale au cours de la puerpéralité.

Hovelacque : Les races humaines.

Druitt : Principles and Practice of Modern Surgery.

Politzer : Traité des maladies de l'oreille.

Rabuteau : Traité élémentaire de thérapeutique.

Broca : Des anévrismes.

Watson : Lectures on Principles and Practice of Physic.

Hurtel d'Arboval : Dictionnaire de médecine vétérinaire.

Charcot : Traité de médecine, 4 vol.

LOIR (Dr A.) :

Bulletin mensuel de la ville du Hâvre.

Rapport sur l'année 1913. (Don de l'auteur).

Notice sur le Museum d'histoire naturelle et d'ethnographie du Hâvre.

Le Hâvre en 1914.

LONDON SCHOOL OF TROPICAL MEDICINE :

Prospectus.

L'UNION MEDICALE DU CANADA :

Service gratuit.

McGILL UNIVERSITY, Faculty of Medicine :

Annual Calendar, 1914-15.

MANITOBA MEDICAL COLLEGE :

Calendar, 1914-1915.

MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL :

Ether Day Address : Finney, Significance and Effect of Pain.

MEDICAL COUNCIL OF CANADA :

Second announcement.

MONTANA AGRICULTURAL EXPERIMENT STATION :

20th Annual Report.

MONTHLY CYCLOPEDIA & MEDICAL BULLETIN :

Service gratuit.

MONTREAL MEDICAL :

Service gratuit.

NEW HAVEN, CONN., DEP. OF HEALTH :

Monthly Bulletin.

PARKE DAVIS & CO. :

Collected papers from the Research Laboratory.

PRESIDENT OF BOARD OF ALDERMAN, N. Y. :

Report of the Committee on Inquiry into the Departments of Healt Charities, and Bellevue & Allied Hospitals.

QUIMBY & BAINBRIDGE :

Eleven Cases Roentgenographic and Operative Findings. (don des auteurs).

ROULEAU (Dr) :

Petit, J.-L. : Traité des maladies des os.

ROYAL EDWARD INSTITUTE :

5th Annual Report.

SEREGE & MAURIAC :

Sur les rapports fonctionnels des formations lobaires hépatiques et des divers segments du tube gastro-intestinal.

TEXAS CHRISTIAN UNIVERSITY :

Announcement, 1914-1915.

THE CHILDREN'S HOSPITAL, Boston :

46th Annual Report.

UNIVERSITE LAVAL DE QUEBEC :

Annuaire 1914-1915.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA :

Announcement 1914-1915.

UNIVERSITY OF TORONTO, Faculty of Medecine :

Calendar, Session 1914-1915.

WASHINGTON UNIVERSITY MEDICAL SCHOOL :

Bulletin.

WELLCOME RESEARCH LABORATORIES :

Exhibits at the Anglo-American Exposition.

WESTERN UNIVERSITY, Faculty of Medecine, London:

Calendar, Session 1914-1915.

MUSEE

MINISTERE DE LA MARINE, Ottawa :

Port Directory of Principal Canadian Ports and Harbours.

PAPINEAU (M. l'abbé J.-A.), curé, Montréal :

38 pièces de monnaie.

SMITHSONIAN INSTITUTION, U. S. National Museum, (par l'entremise de M. R. Rathbun, assistant-secrétaire) :

Bulletin 85. A Monograph of the Jumping Plant-Lice or Psyllidae of the New World.

Proceedings of the United States National Museum, vol. 46.

Classification of the Genus Annona with Descriptions of New and Imperfectly Known Species.

Annual Report of the United States National Museum for the Year ending June 30, 1914.

Bulletin 89. Osteology of the Armored Dinosauria in the United States National Museum....

Bulletin 90. A Monograph of the Molluscan Fauna of the Orthaulax Pugnax Zone of the Oligocene of Tampa, Florida.

Bulletin 88. Revision of Paleozoic Stelleroidea with Special Reference to North American Asteroidea.

Special Bulletin. American Hydroids: Part III, The North Paricif Ocean, Part V, Rotaliidae.

Bulletin 71. A Monograph of the Foraminifera of the North Pacific Ocean, Part V, Rotaliidae.

Proceedings of the United States National Museum, vol. 47.

ADRESSES

A

ANDRE, F.—308, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
ARCHAMBAULT, abbé A.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.
ARCHAMBAULT, Dr G.—377, rue Saint-Denis, Montréal.
ARCHAMBEAULT, Sir H.—276, avenue des Pins-Ouest, Montréal.
ARCHAMBEAULT, O.—320, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
ASSELIN, Dr E.-G.—481, rue Saint-Antoine, Montréal.
ATHANASE, Rév. Père. — La Trappe.
AUBRY, Dr H.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
AUCLAIR, abbé E.—Archevêché, Montréal.

B

BABOULENE, A.—1649, rue Esplanade, Montréal.
BARIL, Dr G.-H.—1052, rue Saint-Hubert, Montréal.
BAULNE, M.-A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
BEAUCHAMP, Dr A.—165, rue Saint-Denis, Montréal.
BEAUDRY, Dr J.-A.—367, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUGRAND-CHAMPAGNE, A.—409, rue Durocher, Montréal.
BEAUPRE, E.—Ecole Polytechnique, Montréal.
BEIQUE, H.-A.—279, rue Ontario-Est, Montréal.
BELANGER, E.—112, rue Crescent, Montréal.
BELLEFEUILLE, Dr G.-Lef. de.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
BENOIT, Dr E.-P.—124, rue Sainte-Famille, Montréal.
BERGER, abbé G., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BERNARD, Mgr A.-X.—Evêché, Saint-Hyacinthe.
BERNIER, Dr A. — 169, rue Jeanne-Mance, Montréal.
BIRON, C.-B.—196, rue Berri, Montréal.
BOLDUC, N.—Ecole Polytechnique, Montréal.
BONNIN, A.—94, boulevard Raspail. Paris.
BOUCHER, Dr S.—412, rue Saint-Denis, Montréal.

BOULET, Dr R.—145, rue Sainte-Catherine-Ouest, Montréal.
BOURGEOIS, Dr B.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
BOURGOIN, Dr J.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
BOURNIVAL, Rév. Père.—232, rue Bleury, Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.—768, rue Henri-Julien, Montréal.
BOUSQUET, C.—963, rue Saint-Hubert, Montréal.
BOUTIN, J.—326, boulevard Décarie, Montréal.
BOYER, A.—171, rue Saint-Jacques, Montréal.
BRAY, A.-J. de.—397, avenue Viger, Montréal.
BROPHY, abbé J.—796, rue Saint-Denis, Montréal.
BROPHY, Melle.—796, rue Saint-Denis, Montréal.
BROUGHHALL, Rév. Père L.-V.—Collège, Saint-Laurent.
BRUCHESI, Mgr P.—Archevêché, Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis, Montréal.

C

CAMIRAND, Dr J.-O.— Sherbrooke.
CHAGNON, Dr E.-P.—201, avenue Esplanade, Montréal.
CHARLEBOIS, H.—Ecole Polytechnique, Montréal.
CHARTON, P.—80, rue Saint-Denis, Montréal.
CHARTIER, abbé E.—Archevêché, Montréal.
CHAUMONT, abbé C.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
CHOPIN, Dr J.—97, rue Rachel-Est, Montréal.
CHOQUETTE, Mgr P.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CONTANT, J.—439, rue Berri, Montréal.
CORMIER, Dr I.—52, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de—414, rue Dorchester-Est, Montréal.
COURVILLE, H.-L.—380, rue Saint-Hubert, Montréal.
COUSINEAU, P., avocat.—76, rue Saint-Jacques, Montréal.
CUROTTE, abbé A.— Sault-au-Récollet.
CUSSON, V.—143, avenue Laval, Montréal.

D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUBIGNY, Dr F.-T.—12, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUTH, Dr J.-A.— Côteau-du-Lac.

DAUTH, Mgr G.—Archevêché, Montréal.
DECARIE, Hon. J.—470, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DECARIE, Dr J.-P.—87, rue Sainte-Famille, Montréal.
DEGUISE, Dr L.—1901, avenue du Parc, Montréal.
DELORME, Dr L.-N.—245, avenue Bloomfield, Montréal.
DEMERS, Dr A.—204, rue Dufresne, Montréal.
DEMERS, Hon. Juge L.-P.—346, chemin Sainte-Catherine, Outremont.
DEROME, Dr G.-W.—129, rue Cherrier, Montréal.
DEROME, Dr W.-J.—270, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DESAULNIERS, E.—42, rue Cherrier, Montréal.
DESAULNIERS, J.-V.—313, édifice de la banque de Québec, Montréal.
DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.
DESJARDINS, Dr L.-E.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DESROSIERS, abbé L.-A.—Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.
DOLLO, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
DORVAUX, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUBE, Dr J.-E.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
DUBEAU, Dr E.—308, rue Sherbrooke-Est. Montréal.
DUBUC, Mgr A.-P.—2304, rue Christophe-Colomb, Montréal.
DUCHEIN, abbé F.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUFRESNE, Dr E.-R.—1781, avenue du Parc, Montréal.
DUFRESNE, Dr E.—238, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUFRESNE, Dr G.-A.-H.—131, rue Roy, Montréal.
DUHAMEL, Dr A.—1031, rue Saint-Denis, Montréal.
DU JARDIN, Dr G.—890, rue Saint-Denis, Montréal.
DULIEUX, E.—817, boulevard Saint-Joseph-Ouest, Montréal.
DUPUIS, abbé J.—121, rue Saint-Hubert, Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale, Montréal.
DYONNET, E.—2011, rue Waverley, Montréal.

E

EBRARD, M. — Paris.
EMARD, Mgr J.-M.—Evêché, Valleyfield.
ETHIER, Dr A.—322, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

F

FALARDEAU, Dr R.—329, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
FAVREAU, L.—29, rue Dufresne, Montréal.
FERRON, Dr A.—492, rue Saint-Denis, Montréal.
FERVAC-LAROSE, A.—1099a, rue Mont-Royal-Est, Montréal.
FILIATRAULT, abbé H.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FLAHAULT, J.—96, avenue Columbia, Montréal.
FONTAINE, E.—486, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
FORBES, Mgr G.—Evêché, Joliette.
FOREST, Dr G.-A.—1517, avenue Papineau, Montréal.
FORGET, Sir R.—83, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis, Montréal.
FOUCHER, abbé J.-A.—3415, rue Saint-Hubert, Montréal.
FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis, Montréal.
FOURNET, abbé P.-A., p. s. s.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
FOURNIER, Dr N.—396, rue Saint-Denis, Montréal.
FRANCHERE, Dr L.—1058, rue Saint-Denis, Montréal.
FRANÇOIS, abbé L.-J.,p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FRIGON, A.—2019, rue Hutchison, Montréal.
FYEN, Alfred.—467, rue Berri, Montréal.

G

GABOURY, T. R. P. Dom Pacôme.— La Trappe.
GAGNON, Dr A.—87, rue Cherrier, Montréal.
GAGNON, abbé A.-O.—Séminaire, Sherbrooke.
GAGNON, Dr E.—1715, avenue du Parc, Montréal.
GARIEPY, A.—455, rue Saint-Hubert, Montréal.
GARNEAU, H.—178, rue de l'Université, Montréal.
GARROUTEIGT, abbé J.-J.-H., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GATTET, abbé B.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GAUTHERON, R.—Université Laval, Montréal.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GAUTHIER, abbé O.—4311, avenue Western, Westmount.
GENDREAU, Dr J.-G.-A.—14, square Saint-Louis, Montréal.

GENEREUX, Dr D.—440, rue Amherst, Montréal.
GERIN-LAJOIE, Mme M.—33, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GERVAIS, Hon. juge H.—4492, rue Sherbrooke, Westmount.
GIROUX, E.-A.—388, rue Saint-Hubert, Montréal.
GODON, Dr C. — Paris.
GOUIN, abbé J.-M., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GOUIN, Sir L. — Québec.
GROULX, abbé L.-A.—Séminaire, Valleyfield.
GUERIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HAMEL, Dr G.—1962, avenue du Parc, Montréal.
HANSEN, A.— La Trappe.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HAYNES, J.—239, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HAYNES, W.—239, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HEBERT, abbé E.—Collège, L'Assomption.
HEBERT, abbé Edmour.—780, boulevard Saint-Joseph-Est. Montréal.
HEBERT, Rév. Père J.-E., c. s. c.—Collège, Saint-Laurent.
HEBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.
HEBERT, Z.—18, rue de Bresoles, Montréal.
HEFFERNAN, abbé T.—124, rue du Couvent, Montréal.
HINGSTON, Dr D.—460, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HINGSTON, Rév. Père W.— Montréal.

I

ISIDORE, Rév. Frère.— La Trappe.

J

JASMIN, abbé H.-L.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JASMIN, chanoine L.-A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
JEANNOTTE, Dr A.-F.—391, rue Visitation, Montréal.
JEANNOTTE, abbé H.-F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

JEAN-DE-LA-CROIX, R. P.— La Trappe.
JETTE, Sir Louis-Amable.— Québec.
JUTRAS, Dr L.—57, rue Saint-Jérôme, Montréal.

K

KEARNEY, Rév. Père T.—Collège, Saint-Laurent.
KENT, Dr G.-H.—926, rue Saint-Denis, Montréal.

L

LABELLE, Dr A.—380, rue Saint-Hubert, Montréal.
LABELLE, abbé R., p.s.s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
LABERGE, F.-C.—1001, rue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
LABRECQUE, H.—Ecole Polytechnique, Montréal.
LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—267, avenue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LACOSTE, Sir Alexandre.—71, rue Saint-Hubert, Montréal.
LAFONTAINE, Hon. Juge E.—862, rue Saint-Denis, Montréal.
LAFRENIERE, T.—Ecole Polytechnique, Montréal.
LAGACE, J.-B.—431, rue Jeanne-Mance, Montréal.
LALIBERTE, abbé F., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LALONDE, H.—395, rue Saint-Denis, Montréal.
LANCTOT, H.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LANGEVIN, Dr S.—19, square Saint-Louis, Montréal.
LAPORTE, H.—1016, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
LAROCHE, Dr O.—560, rue Visitation, Montréal.
LAROCQUE, Mgr P.—Evêché, Sherbrooke.
LAROSE, Dr J.-C.—209, rue Nicolet, Montréal.
LARSENEUR, Dr T.-L.—308, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
LASNIER, L.— Longueuil.
LATREILLE, Dr E.—502, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENCE, A.-J.—519, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENDEAU, C.—119, rue Hutchison, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LAUREYS, H.—592, avenue Lansdowne, Montréal.
LEBEL, Dr H.—758, rue Saint-Denis, Montréal.
LECOMPTE, Très Rév. Père E., s. j.—232, rue Bleury, Montréal.

LECOQ, chanoine C., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LECOURS, J.-E.-W.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LEDUC, Dr J.-A.—69, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LEFEBVRE, Dr G.—Université Laval, Montréal.
LELANDAIS, abbé F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELUAU, C.—874, rue Saint-Denis, Montréal.
LEMIEUX, Dr L.-J.—843, avenue Oxenden, Montréal.
LEMIEUX, Hon. R.—Edifice de la banque de Québec, Montréal.
LEOPOLD, Rév. Père. — La Trappe.
LESAGE, Dr A.—46, avenue Laval, Montréal.
LIGUORI, Rév. Frère. — La Trappe.
LORANGER, Hon. Juge L.-O.—230, rue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LORIMIER, Hon. Juge C. Chamilly de.—54,rue Cherrier,Montréal.
LORRAIN, Dr L.-P.-H.—77, avenue Laurier-Est, Montréal.

M

MAILHIOT, A.—2203, rue Ontario-Est, Montréal.
MALONE, T.—Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.
MANSEAU, C.—56, rue Draper, Notre-Dame-de-Grâces.
MANY, abbé V., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
MARCEAU, E.—New-Birks bldg, square Phillips, Montréal.
MARIEN, Dr P.-A.—85, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
MAROT, T.—148, rue Berri, Montréal.
MARSAN, G.-A.—717, rue Saint-Hubert, Montréal.
MARSAN, J.-A.— La Trappe.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—399, chemin Sainte-Catherine, Montréal.
MARTIN, Mgr W.-C.—Archevêché, Montréal.
MASSON, Dr R.—127, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MATHIEU, Hon. Juge M.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
MAUR, Rév. Père.— La Trappe.
MAURICE, abbé J.-O.—1939, rue Saint-Dominique, Montréal.
MERCIER, Dr A.—105, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Hon. H.—Edifice de la Sauvegarde, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F. 394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MERCIER, P.-E.—2258, rue Jeanne-Mance, Montréal.

MIGNAULT, Dr G.-E.—416, rue Saint-Hubert, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—54, rue Durocher, Montréal.
MONTPETIT, E., avocat.—4924, rue Sherbrooke, Westmount.
MOREAU, Dr G.-T.—905, rue Saint-Denis, Montréal.
MORIN, L.-J.-S., avocat.—432, avenue Pie IX, Maisonneuve.
MORIN, Rév. P.—Séminaire, Joliette.
MORIN, V., notaire.—703, rue Saint-Urbain, Montréal.
MULLARKEY, J.-P.—20, rue Saint-Nicolas, Montréal.

N

NAGANT, H.— La Trappe.
NANTEL, chanoine A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
NEVEU, abbé R., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
NOEL, Dr O.—156, Parc Lafontaine, Montréal.
NOLIN, Dr J.—537, rue Saint-Denis, Montréal.

P

PANNETON, Dr J.-E.—Hôpital Notre-Dame, Montréal.
PAPINEAU, abbé A.—Collège, Saint-Jean.
PARE, Dr A.—Université Laval, Montréal.
PARIZEAU, Dr T.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
PASQUIER, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PELLETIER, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
PERODEAU, Hon. N., notaire.—781, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PERRAULT, Antonio, avocat.—2155, rue Jeanne-Mance, Montréal.
PERRIER, abbé P.—1939, rue Saint-Dominique, Montréal.
PILON, H.—1956, rue Christophe-Colomb, Montréal.
POIVERT, J.—Ecole Polytechnique, Montréal.
PREFONTAINE, I.—120, rue Saint-Jacques, Montréal.
PREVOST, Dr A.—410, rue Saint-Denis, Montréal.

Q

QUEVA, A.-A.—612, rue Amherst, Montréal.
QUINTIN, A.-D.—558, rue Claremount, Westmount.

R

RACICOT, Mgr Z.—Archevêché, Montréal.
REID, abbé M.—Avenue Ellerslie, Outremont.
REID, Dr J.-C.—Laboratoire de biologie, Ferme expérimentale, Ottawa.
RHEAUME, Dr Z.—784, rue Saint-Denis, Montréal.
RICARD, Dr A.—473, rue Saint-Denis, Montréal.
RICHARD, Rév. Père A.-D., c.s.v.—Collège Bourget, Rigaud.
RIOPEL, Dr P.-A.—676, rue Saint-Denis, Montréal.
RIOU, J.—219, rue Berri, Montréal.
RIVET, Dr A.-N.—166, rue Rachel-Est, Montréal.
ROBICHON, Dr A.—335, rue Saint-Denis, Montréal.
ROULEAU, Dr J.-A.—639, rue Ontario-Est, Montréal.
ROY, Mgr E.—Archevêché, Montréal.

S

SABOURIN, abbé A.-P.—Séminaire, Valleyfield.
SAINT-CHARLES, J.—801, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINT-JACQUES, Dr E.—29, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr A.—703, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr C.—486, rue Saint-Denis, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr W.—380, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINTE-ALPHONSINE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ANNE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-CORDULE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ELISA, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINT-JEAN-DE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LOUISE DE SAVOIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE DES LYS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-EDITH, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-EMMANUEL, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-MARIE-LEONIDAS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-ODILE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-SOPHRONIE, Soeur.—326, rue Guy, Montréal.
SAINTE-THEOPHANIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-THEOTISTE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAUVEZ, Dr E.— Paris.
SHAUGHNESSY, Sir Thomas.—905, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
SMITH, C.-F.—Hotel Windsor, Montréal.
SUGARS, R.—737, avenue Querbes, Outremont.
SYLVESTRE, chanoine A.—Archevêché, Montréal.

T

TAILLON, Hon. L.-O.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
TASCHEREAU, R., avocat.—11, avenue Oxenden, Montréal.
TELLIER, J.-M., avocat.— Joliette.
TELLIER, Hon. Juge L.—Palais de Justice, Montréal.
TETREAULT, Dr A.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
THIBAUDEAU, Hon. A.-A.—59, rue Saint-Sulpice, Montréal.
TROIE, abbé N.-A., p. s. s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
TRUDEAU, Dr R.—233, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

V

VADBONCOEUR, E.—1782, rue Hutchison, Montréal.
VALIN, Dr C.-N.—17, square Saint-Louis, Montréal.
VANIER, E.—5, square Beaver Hall, Montréal.
VERNER, Dr L.—397, rue Drolet, Montréal.
VIDRICAIRE, C.-E.- 58, avenue Maplewood, Outremont.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.
VILLENEUVE, chanoine V.—Collège, L'Assomption.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.
VOLBART, abbé A., p. s. s.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

W

WILFRID, Rév. Frère.— La Trappe.
WILSON, Hon. J.-M.—57, avenue Ontario, Montréal.

TABLE DES MATIERES

PAGES

